

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-troisième session

Abuja (Nigéria) — réunion hybride
13 – 17 septembre 2021

RAPPORT FINAL

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne représente pas et ne garantit pas l'exactitude ou la fiabilité des avis, opinions, déclarations et autres informations ou documentations fournis par les États au Secrétariat de l'UNESCO.

La publication de tels avis, opinions, déclarations, informations ou documentations sur le site internet de l'UNESCO et/ou dans les documents de travail n'implique nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO concernant le statut juridique.

Table des matières

Point	Page
I. Cérémonie d'ouverture	4
II. Rapport du Président du Conseil international de coordination du MAB	8
III. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail	10
IV. Réunion d'information sur les méthodes de travail de la réunion hybride du Conseil du MAB	10
V. Rapport du Secrétariat du Programme MAB	10
VI. Aperçu des Réseaux thématiques du MAB	17
VII. Présentation du Réseau international d'experts en environnement de l'UNESCO (« Réseau UNESCO pour la Terre »)	20
VIII. Rapports des actions menées par les Réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du Programme MAB, avec un accent particulier sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima et la célébration du 50 ^e anniversaire du Programme MAB	22
IX. Rapports des examens périodiques, des informations de suivis reçues depuis la 31 ^e session du CIC-MAB	30
X. Achèvement de la Stratégie de sortie et mise en œuvre du « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du réseau mondial »	48
XI. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extensions/modifications/changements de nom de réserves de biosphère faisant partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)	52
XII. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques	58
XIII. Bourse Michel Batisse	61
XIV. Activités du Réseau des jeunes du MAB et implication dans la gouvernance du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère	61
XV. Célébration du 50 ^e anniversaire du MAB	63
XVI. Date et lieu de la 34 ^e session du CIC-MAB	66
XVII. Autres questions	67
XVIII. Adoption du rapport	71
XIX. Clôture de la session	71
Annexe 1. Liste des participants (ci-joint comme document séparé)	
Annexe 2. Document SC-21/CONF.233/8-rev	75
Annexe 3. Document SC-21/CONF.233/10-rev	156
Annexe 4. Le discours d'ouverture du président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigeria – en anglais (ci-joint comme document séparé)	
Annexe 5. Le discours de bienvenue de l'ambassadeur, délégué permanent de la République fédérale du Nigeria auprès de l'UNESCO - en anglais (ci-joint comme document séparé)	

1. En raison de la persistance de la situation sanitaire liée à la COVID-19 et des mesures sanitaires et à la suite de la décision du Bureau du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), la 33^e session du Conseil international de coordination du Programme MAB (CIC-MAB) s'est tenue sous forme d'événement hybride du 13 au 17 septembre 2021. Le CIC-MAB a inclus trois réunions du Bureau qui se sont déroulées en ligne les 1^{er}, 2 et 10 septembre 2021.
2. Au total, 630 participants, dont des représentants des membres suivants du Conseil du MAB, élus par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 39^e et 40^e sessions, ont assisté à la session : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, France, Fédération de Russie, Ghana, Haïti, Indonésie, Italie, Kazakhstan, Kenya, Luxembourg, Maldives, Maroc, Mexique, Nigéria, Oman, Pérou, République de Corée, République de Moldavie, Soudan, Suède, Ukraine, Viet Nam et Zambie. Seul le Congo manquait à l'appel.
3. Des observateurs des États membres suivants ont été enregistrés : Algérie, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Cuba, Curaçao, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Équateur, Eswatini, Finlande, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Iran (République islamique), Islande, Jamaïque, Japon, Koweït, Lesotho, Libéria, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nauru, Nicaragua, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palau, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zimbabwe.
4. La liste complète des participants est présentée à l'annexe 1 du présent rapport.
5. La Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay, a assisté en personne à la cérémonie d'ouverture de la 33^{ème} session du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB). Elle a effectué une visite officielle au Nigeria du 11 au 13 septembre 2021 sur invitation du gouvernement nigérian pour participer à la 33^{ème} session du CIC-MAB. Préalablement à la session, Mme Azoulay a visité la réserve de biosphère d'Oban dans l'Etat de Cross River du Nigeria, accompagnée du Président du CIC-MAB, des équipes de l'UNESCO et du Nigeria. La Directrice générale a visité une garde d'honneur montée par les rangers de la réserve de biosphère. Au palais de Nsan of Oban, l'un des chefs traditionnels de la réserve de biosphère d'Oban, elle a reçu le titre traditionnel honorifique de "Mère de la lumière". La Directrice générale a également échangé avec la communauté pour savoir comment la réserve de biosphère a commencé à avoir un impact sur leur vie, en particulier celle des femmes et des enfants. Au cours de son trek dans la réserve de biosphère, elle a observé la faune et la flore sauvages. À la fin de la randonnée, elle a également

rencontré de jeunes stagiaires de l'Université d'agriculture de Makurdi, spécialisés dans la gestion de la faune et de la flore forestières, et les a informés sur le réseau MAB des jeunes et sur l'intérêt pour eux de le rejoindre.

I. Cérémonie d'ouverture

6. La cérémonie d'ouverture a eu lieu dans la salle de banquet du palais présidentiel à Abuja, en présence de représentants des États membres et des organismes des Nations Unies accréditées au Nigéria, ainsi que de représentants des autorités nigérianes et de dignitaires. La communauté scientifique, les associations de jeunes et de femmes ainsi que diverses ONG étaient également présentes. Les membres du Conseil du MAB étaient connectés en ligne et l'événement a été retransmis en direct sur la chaîne Nigeria TV et sur YouTube. Elle a été marquée par les discours de cinq Ministres nigériens, du Coordinateur résident des Nations Unies, de l'Ambassadeur, de la Déléguée permanente du Nigéria auprès de l'UNESCO, de la Directrice générale de l'UNESCO et du Secrétaire d'État, représentant le président du Nigéria. Le président du CIC du MAB a fait une présentation du programme du MAB et a procédé au vote de remerciement.
7. Les cinq Ministres présents étaient les suivants : le Ministre fédéral de l'environnement, le Ministre fédéral de l'information et de la culture, le Ministre fédéral des ressources en eau, la Ministre fédérale des femmes et le Ministre fédéral des sciences, de la technologie et de l'innovation.
8. Les Ministres fédéraux de l'environnement et des femmes ont souligné des éléments d'une importance particulière pour le Programme MAB. Le premier a indiqué que le Nigéria est en train de créer 10 nouvelles aires protégées et de préparer le dossier de proposition de création de quatre réserves de biosphère. La Ministre des femmes a demandé que le nom du Programme MAB soit modifié, afin de prendre en compte les femmes et leurs rôles clés dans la conservation de la biodiversité.
9. La Déléguée permanente du Nigéria auprès de l'UNESCO a rappelé le soutien du Nigéria à l'UNESCO et la grande reconnaissance du Programme MAB. Elle a souligné l'importance de l'Institut de recherche forestière du Nigéria et de son directeur, M. Adepaju Olatunde Adeshola, actuel président du CIC-MAB.
10. Le Secrétaire d'État a exprimé la reconnaissance du Président du Nigéria pour l'honneur qui lui a été fait d'accueillir le CIC-MAB sur le sol africain. Il a mentionné que la pandémie actuelle de COVID-19 a donné l'opportunité l'humanité entière de mieux comprendre les effets critiques de la perte de biodiversité, mais aussi d'apprécier comment la conservation de la biodiversité peut contribuer de manière significative à la résolution d'un bon nombre des problèmes auxquels nous sommes confrontés au niveau mondial.
11. Il a souligné que le président du Nigéria s'est engagé, lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations unies, à planter 25 millions d'arbres dans tout le pays. Cet engagement a permis au Nigéria de planter près de 80 % du nombre total d'arbres dans le pays. Une fois pleinement mis en œuvre et étendus, ces efforts ouvriront la voie à l'amélioration des moyens de subsistance socio-économiques, à

l'équité sociale et au développement, à l'augmentation de la couverture forestière et, de manière significative, à un véritable puits de carbone pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

12. Enfin, il a déclaré que l'on ne saurait trop insister sur l'importance du travail du CIC-MAB sur la création de réserves de biosphère. Comme ce travail consiste à réconcilier l'humanité avec la nature, le défi reste la capacité de démontrer continuellement que la conservation de la biodiversité peut favoriser le développement humain grâce à la fourniture continue de services écologiques.
13. Le discours d'ouverture du président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigeria et le discours de bienvenue de l'ambassadeur, délégué permanent de la République fédérale du Nigeria auprès de l'UNESCO, sont joints aux annexes 4 et 5.

Discours inaugural de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay

14. La directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay, a commencé par rappeler que l'érosion de la biodiversité n'est plus une hypothèse, mais un fait que nous pouvons déjà ressentir et mesurer dans notre vie quotidienne. Selon elle, avec l'effondrement imminent, ce n'est pas seulement la survie humaine qui est en jeu, mais aussi la beauté, la poésie, la diversité du monde qui risque de disparaître.
15. Mais elle estime que cet effondrement n'est pas inévitable et qu'il est encore temps de faire la paix avec la planète. Pour cela, le Programme MAB, qui fête cette année ses 50 ans, joue un rôle pionnier. Ce programme montre qu'il est possible de réinventer notre rapport au vivant, de combiner développement et protection de la nature en s'appuyant sur les populations locales et indigènes, gardiennes de 80 % des écosystèmes et qui ont beaucoup à nous apprendre.
16. Mme Audrey Azoulay a ensuite chaleureusement remercié le Président de la République fédérale du Nigéria, M. Muhammadu Buhari, d'accueillir les travaux du Conseil du MAB.
17. Elle a souligné qu'il nous reste à peine dix ans pour atteindre l'objectif que les Nations Unies veulent fixer, à savoir que 30 % de la planète deviennent des zones protégées. C'est pourquoi l'UNESCO s'est engagée le 3 septembre 2021, lors du Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature, non seulement à doubler le nombre de zones protégées sous l'égide de l'UNESCO, mais aussi à intensifier les efforts de gestion de ces zones.
18. La Directrice générale a déclaré que cela passera nécessairement par la création de nouvelles réserves de biosphère dans le monde et, en particulier, sur le continent africain. Les défis à relever sont importants, car seulement 12 % des réserves de biosphère se situent en Afrique. Le Nigéria s'inscrit dans une dynamique salubre, avec la création de trois nouvelles réserves de biosphère en 2020.
19. Elle a mentionné la pertinence du projet BIOPALT pour restaurer les écosystèmes et les liens sociaux en même temps, en s'appuyant sur les forces croisées de la culture, du patrimoine et de la science, dans la région du lac Tchad.

20. La Directrice générale a exprimé le souhait que le Conseil du 50^e anniversaire du MAB, le premier en terres africaines, prolonge cette dynamique. Il s'agit également de célébrer les femmes et les hommes qui, depuis 50 ans, ont fait de ce programme le cœur de la réponse de l'UNESCO à la crise du vivant.
21. Elle a soutenu que les leçons écologiques, mais aussi économiques, culturelles, sociales, éthiques façonnées dans le monde entier, doivent aller bien au-delà de leurs réserves. Elles doivent atteindre les écoles. À cet égard, l'UNESCO est pleinement mobilisée pour que l'environnement soit placé au cœur des programmes scolaires d'ici 2025.
22. Enfin, Mme Azoulay a estimé que les artistes, les documentaristes, tous ceux qui nous donnent l'occasion de voir et de sentir, de toucher et d'être touchés par ces mondes fascinants de la vie, si proches et pourtant si inconnus, ont un rôle essentiel à jouer. Car, selon elle, c'est par la connaissance, par l'émerveillement, que nous pourrions réconcilier l'humanité avec la nature et le vivant.
23. L'événement spécial sur l'exposition du 50^e anniversaire du MAB *It's About Life*, a par la suite été lancé par le Ministre fédéral de l'environnement du Nigéria et la Directrice générale de l'UNESCO lors de la cérémonie d'ouverture du CIC du MAB. Cette exposition bénéficie du généreux soutien de la fondation Abertis, qui accueille le centre de catégorie 2 de l'UNESCO sur les réserves de biosphère de la Méditerranée, en Espagne. L'exposition comprenait également des panneaux de la réserve de biosphère d'Omo au Nigéria. Après son lancement, l'exposition sera déplacée en ville dans un lieu public où les gens pourront en profiter jusqu'à la fin de l'année.

Discours inaugural du Président du CIC-MAB

24. Le président du CIC-MAB a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil du MAB, aux délégations d'observateurs des États membres de l'UNESCO ainsi qu'aux représentants des organisations internationales à la 33^e session du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB).
25. Il a été particulièrement reconnaissant à la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay, d'avoir trouvé le temps, malgré son emploi du temps chargé, d'assister physiquement à la session du CIC-MAB au Nigéria. Le Nigéria et l'Afrique dans son ensemble accueillent historiquement cette auguste réunion pour la toute première fois sur le sol africain et il en est très honoré.
26. Il a également souligné que les profonds remerciements du Nigéria et de toute l'Afrique vont également à la Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour les sciences exactes et naturelles (Mme Shamila Nair-Bedouelle). Bien qu'elle n'ait pas pu être physiquement présente au Nigéria, son soutien indéfectible et ses efforts incessants ont abouti à ce dont nous sommes témoins aujourd'hui.
27. Il a vivement remercié Son Excellence, l'Ambassadrice, Déléguée permanente du Nigéria auprès de l'UNESCO, le Dr. Hajo Sani, pour son ingéniosité inébranlable et sa relation de travail favorable à la réussite de cet événement.

28. Il a également remercié et félicité Mme Noëline Raondry-Rakotoarisoa pour sa nomination en tant que Directrice intérimaire de la Division des sciences écologiques et des sciences de la terre et secrétaire du Programme sur l'Homme et la biosphère. Les engagements inlassables et les efforts dévoués du secrétariat du programme UNESCO-MAB ne peuvent être quantifiés.
29. Le Nigéria devait accueillir cette réunion l'année dernière, mais l'apparition de la pandémie de COVID-19 a obligé à organiser l'événement virtuellement, alors que le Nigéria l'accueille par le biais d'une plateforme hybride (en ligne et sur place). Bien que la pandémie ait transformé notre routine, la vie continue et nous ne pouvons pas continuer à vivre dans l'incertitude. M. Adeshola a souligné que nous devons évoluer, nous adapter et être résilients au changement pour poursuivre notre mode de vie normal.
30. La session de cette année est une réunion unique et historique puisqu'elle coïncide avec le 50^e anniversaire du Programme MAB et que d'importantes décisions seront prises concernant l'achèvement de la Stratégie de sortie et la mise en œuvre du « processus d'excellence ».
31. À ce stade, il se devait de reconnaître l'Ambassadrice et porte-parole du 50^e anniversaire du Programme MAB, le Dr Jane Goodall, la plus grande spécialiste mondiale des chimpanzés. Son choix en tant que porte-parole du 50^e anniversaire du MAB est un hommage à sa représentation des valeurs du Programme MAB, à la recherche scientifique de pointe, au respect de la biodiversité et à la conservation de l'environnement ainsi qu'à la promotion du développement durable. D'autres porte-paroles et jeunes ambassadeurs de chaque région du réseau MAB sont également remerciés pour leur plaidoyer et leur promotion des idéaux du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère.
32. Le président a également souligné que nous sommes tous des défenseurs des idéaux du Programme sur l'Homme et la biosphère et que nous devons continuer à promouvoir les valeurs des réserves de biosphère. Cinquante ans de Programme MAB ont démontré une intégration harmonieuse réussie et orientée vers les résultats de l'homme et de la nature pour un développement durable par le biais d'un dialogue participatif, du partage des connaissances, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration du bien-être humain, du respect des valeurs culturelles et de la capacité de la société à faire face au changement.
33. De même, la stratégie mondiale pour le programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère et son Plan d'action de Lima (2016-2025) soulignent le rôle déterminant du Programme MAB dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable qui y sont associés.
34. M. Adeshola Adepaju a également rappelé que la durabilité de l'environnement, la conservation des écosystèmes et, en particulier, la vie en paix et en harmonie avec la nature dépendent des actions collaboratives, collectives et coordonnées des gouvernements, des particuliers, des entreprises, des consommateurs, de la société civile et des communautés scientifiques et technologiques.

II. Rapport du Président du Conseil international de coordination du MAB

35. M. Adepoju Olatunde Adeshola a remercié toute l'équipe du Secrétariat du MAB de l'UNESCO et les membres du Bureau du CIC du MAB pour leur soutien et leurs efforts afin que la 33^e session du CIC du MAB se concrétise à Abuja, au Nigéria.
36. Il a rappelé que le Nigéria devait accueillir la 32^e session du CIC-MAB en 2020, mais qu'en raison de la pandémie, la session s'est tenue virtuellement pour la toute première fois dans l'histoire du CIC-MAB. Il a également souligné qu'en dépit de toutes les circonstances difficiles, le Nigéria accueille à Abuja la 33^e session du CIC-MAB, qui se tiendra à la fois de manière présentielle et en ligne (hybride). Il s'agit d'une étape historique et indélébile pour l'Afrique.
37. Le président a souligné que la pandémie de COVID-19 a laissé une marque indélébile dans le monde entier. Elle a démontré notre niveau d'adaptabilité, de persévérance, d'évolution et de réactivité au changement, qui est un processus continu. L'émergence et la réémergence de la pandémie de COVID-19 ont révolutionné un nouveau passage du changement à la réalité. La période de la pandémie a montré à beaucoup d'entre nous la valeur de la liberté. La liberté de se déplacer, de vivre et de s'associer avec soi-même et ses proches. Sans la pandémie, beaucoup seraient encore là aujourd'hui. Plus important encore, la pandémie a également démontré au monde entier la résilience humaine et l'interconnexion dans la lutte contre un ennemi commun. Elle nous a rappelé le danger de ne pas tenir compte de la coopération et de l'interdépendance mondiales.
38. M. Adeshola Adepoju a donc souligné que nous pouvons tous travailler ensemble pour surmonter les tâches impossibles et tous les obstacles. La pandémie a mis en évidence de manière significative les obstacles et les conséquences liés à l'altération, à la perturbation et à l'utilisation non durable des écosystèmes naturels. Nous devons apprendre à vivre en paix et en harmonie avec la nature.
39. Le président a ensuite souligné certaines des principales activités menées depuis la 32^e session du CIC du MAB. Le Bureau du MAB a tenu diverses réunions, notamment en ce qui concerne l'accueil de la présente session du CIC du MAB, la Bourse du MAB pour jeunes scientifiques, la sélection et l'approbation du Prix Michel Batisse, l'examen du rapport du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, les informations additionnelles envoyées par les pays, et le 50^e anniversaire du MAB, entre autres.
40. Parmi les autres activités entreprises, citons le lancement de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) lors de la commémoration de la Journée mondiale de l'environnement, le 4 juin 2021. Cette initiative s'inscrit dans les trois piliers de la stratégie intersectorielle de l'UNESCO en faveur de la biodiversité, notamment le rétablissement de la relation entre l'homme et la nature, la régénération des écosystèmes, la conservation de l'harmonie de nos écosystèmes et l'amplification du pouvoir des jeunes.
41. M. Adeshola Adepoju a rappelé que le Comité national MAB du Nigéria, en collaboration avec le Bureau multisectoriel de l'UNESCO à Abuja, a organisé une formation régionale

pour les experts du Libéria, de la Guinée et de la Sierra Leone sur la méthodologie de l'économie verte dans les réserves de biosphère et les opérations du Comité national du MAB en juin 2021. L'objectif de l'atelier était de construire et de renforcer les capacités des experts des réserves de biosphère, du MAB et des gestionnaires de parcs au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée sur la méthodologie de l'économie verte dans les réserves de biosphère, la nomination des réserves de biosphère et les opérations du Comité national du MAB.

42. Il a également fait état d'une formation régionale sur la méthodologie de l'économie verte dans les réserves de biosphère et les opérations du Comité national du MAB. À cet égard, il a insisté sur le fait qu'il est pertinent de souligner que le Programme MAB suscite et reçoit de plus en plus d'attention aux niveaux local, national et mondial, notamment en ce qui concerne le renforcement des relations entre les personnes et leur environnement, l'amélioration des moyens de subsistance des personnes, la sauvegarde des écosystèmes naturels, la promotion d'approches innovantes en matière de développement économique et de durabilité environnementale, l'atténuation et l'adaptation à la variabilité du changement climatique et la promotion de l'économie verte, entre autres. Ceci est particulièrement évident dans le nombre croissant de réserves de biosphère nationales et de réserves de biosphère transfrontalières.
43. M. Adeshola Adepoju a rappelé que le Programme MAB a fait preuve de plusieurs décennies d'expérience et d'excellence en matière de développement durable intégré, de conservation, d'amélioration des moyens de subsistance et, finalement, d'établissement d'une relation harmonieuse entre l'homme et la nature. C'est le moment pour nous de réfléchir aux avantages incommensurables et multidimensionnels des réserves de biosphère pour l'humanité et en particulier de leur reconnaissance en tant que modèles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
44. À ce moment, il a salué l'implication croissante des jeunes dans les programmes du MAB, en particulier dans la diffusion, la communication et le partage d'expériences et de récits d'activités dans les réserves de biosphère sur les médias sociaux. Cela contribue grandement à la promotion des idéaux des programmes du MAB dans le monde entier. Cependant, il est encore nécessaire d'organiser des réunions, des ateliers et des formations pour les gestionnaires de biosphère et les points focaux du MAB afin d'échanger des expériences, de renforcer et de développer les capacités de gestion efficace des réserves de biosphère.
45. Enfin, il a remercié la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay, d'avoir répondu à l'appel pour assister physiquement à la réunion du CIC du MAB au Nigéria. Il a souligné que le Nigéria et l'Afrique dans son ensemble étaient grandement honorés. Il a également exprimé sa gratitude envers tous les délégués permanents, les commissions nationales, les comités nationaux du MAB, les gestionnaires de réserves de biosphère et les réseaux pour leur soutien au Programme MAB. Il a conclu son rapport en soulignant la devise « It's About life ».

III. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail

46. Le CIC-MAB a adopté l'ordre du jour et le calendrier de sa 33^e session sans modification, en notant qu'en raison du décalage horaire, le point 13 « Prix Michel Batisse » sera interverti avec le point 12 « Bourse du MAB pour jeunes scientifiques 2021 » afin de permettre au lauréat australien du prix Michel Batisse de faire une présentation vidéo en direct. Il a également été indiqué que pour la même raison, l'annonce des nouvelles réserves de biosphère sera faite par fuseau horaire.

IV. Réunion d'information sur les méthodes de travail de la réunion hybride du Conseil du MAB

47. Le Secrétariat du MAB a fourni des informations techniques clés aux participants sur les aspects de la conduite de cette session qui s'est tenue pour la première fois sous la forme d'un événement hybride avec une session présentielle à Abuja, au Nigéria, et une session parallèle en ligne connectant pratiquement tous les participants de cette 33^e édition du CIC-MAB mondial.
48. Afin de tenir compte des différents fuseaux horaires, le calendrier provisoire et l'ordre du jour ont été adaptés. L'ordre du jour ne prévoyait pas de présentation orale des rapports nationaux. Les États membres ont donc été encouragés à soumettre leurs rapports nationaux uniquement par écrit et bien avant la session du Conseil. Les rapports nationaux écrits reçus avant le 15 août 2021 ont été compilés dans un document d'information SC-21/CONF.232/INF.5 « Rapports nationaux des États membres ».
49. Le Secrétariat a également informé des modalités de présentation de trois événements parallèles.
50. Après la présentation du point IV, la présidence a été modifiée, car le Président du CIC-MAB, M. Adepoju Adeshola, s'est joint à la réunion du Président de la République fédérale du Nigéria avec la Directrice générale de l'UNESCO. Le rapporteur, M. Günter-Köck, a assumé cette fonction et a présidé la session de l'après-midi du 13 septembre.

V. Rapport du Secrétariat du Programme MAB

51. Mme Noeline Raondry Rakotoarisoa, agissant en tant que Secrétaire par intérim du MAB, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a exprimé ses vifs remerciements au Nigéria pour avoir accueilli le CIC-MAB pour la première fois en Afrique.
52. La présentation a commencé par des chiffres clés sur le Programme MAB, rappelant qu'il existe aujourd'hui 714 réserves de biosphère dans 129 pays, y compris 21 réserves de biosphère transfrontalières, dont deux sont transcontinentales et transrégionales respectivement. Toutefois, ces chiffres changeront le 15 septembre lorsque de nouveaux sites seront approuvés par le Conseil.

53. Elle a ensuite fourni des informations relatives aux devoirs statutaires et aux procédures du Programme MAB et du RMRB. À cet égard, Mme Noeline Raondry Rakotoarisoa a rappelé la 32^e session du CIC-MAB qui s'est tenue pour la première fois en ligne en octobre 2020. Cette session en ligne s'est tenue en deux parties afin de permettre l'élection du nouveau Bureau, qui a dû être réalisée en présentiel avant les travaux réguliers. Dans la première partie, le professeur Adepoju Adeshola du Nigéria a été élu en tant que nouveau président du CIC-MAB et de nouveaux vice-présidents ont été nommés. La deuxième partie, qui s'est concentrée sur les points réguliers, a eu lieu en ligne les 27 et 28 octobre 2020.
54. Le 32^e CIC-MAB a approuvé 25 nouvelles réserves de biosphère, dont l'une est un site transfrontalier englobant deux réserves de biosphère nationales et une réserve de biosphère transfrontalière (RBT) existante. Cinq nouveaux États membres ont rejoint le RMRB : Andorre, Cabo Verde, les Comores, le Luxembourg et Trinité-et-Tobago. À cet égard, elle a mentionné les mots de M. Miguel Clüsener-Godt, ancien Secrétaire du Programme MAB : « J'espère que de plus en plus de pays rejoindront notre réseau, afin que nous puissions dire que nous avons toute la communauté mondiale à bord ».
55. Elle a également mentionné les réunions du Bureau du CIC-MAB. Outre les réunions du Bureau qui se sont tenues virtuellement à trois reprises au cours de la 32^e session du CIC-MAB, deux réunions du Bureau en ligne ont été organisées en avril et juin 2021 pour discuter de l'état d'avancement de la préparation de la 33^e session du CIC-MAB, fixer les dates et convenir d'un format approprié pour la session conformément aux mesures sanitaires liées à la COVID-19. En outre, elle a rappelé six réunions du Groupe de travail spécial du Processus d'excellence et un certain nombre de réunions de réseaux régionaux ou thématiques.
56. Mme Raondry Rakotoarisoa a ensuite abordé les questions relatives à la Stratégie de sortie et le « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB et d'amélioration de la qualité de tous les membres du RMRB », qui a été adopté en 2017 afin de garantir que les réserves de biosphère servent de modèles pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD). À cet égard, elle a rappelé le Groupe de travail spécial créé en 2018 et qui présentera une proposition à l'examen du CIC-MAB, étant entendu que la « Stratégie de sortie » sera achevée d'ici la session du CIC-MAB en 2021 et que le « Processus d'excellence » empêchera toute autre « Stratégie de sortie ».
57. Elle a rappelé qu'en 2013, 270 sites dans 75 États membres étaient concernés par la « Stratégie de sortie ». Des progrès significatifs ont été réalisés depuis 2017, tous les États membres ayant répondu à cette demande d'instaurer le « Processus d'excellence », tandis que 10 États membres ont décidé de retirer volontairement un total de 49 réserves de biosphère du RMRB. Sur les 16 sites faisant actuellement l'objet de la « Stratégie de sortie » et les trois sites situés dans des zones de conflit, seuls six sites dans cinq États membres soumis à la « Stratégie de sortie » ont été recommandés pour un retrait par la 27^e réunion de l'IABCR. À cet égard, elle a mentionné les réunions du Bureau du MAB qui se sont tenues en marge de cette session afin d'examiner les

informations supplémentaires reçues également des sites soumis à la Stratégie de sortie.

58. Elle a informé que la 27^e réunion de l'IACBR s'est tenue virtuellement en mars 2021. Parmi les propositions de réserves de biosphère reçues, quatre États membres aspirent à être inclus dans le RMRB pour la première fois : Le Lesotho, la Libye, l'Arabie saoudite et la Zambie.
59. Mme Raondry Rakotoarisoa a également attiré l'attention sur les Directives techniques pour les réserves de biosphère qui sont actuellement disponibles en ligne en français, en anglais et en espagnol et a indiqué qu'elles étaient activement utilisées par la communauté du MAB.
60. Elle a ensuite présenté les principales activités du MAB depuis la 32^e session du CIC-MAB et a souligné qu'en raison de la pandémie de COVID-19, un certain nombre de réunions virtuelles ont été organisées avec les réseaux régionaux et thématiques du MAB afin de rétablir les liens et de soutenir tous les membres, et de redéfinir les plans de travail.
61. À cet égard, elle a rendu compte des réunions du réseau AfriMAB et d'une assemblée générale extraordinaire de ce réseau, des réunions du SeaBRnet, des réunions du comité directeur de l'EABRN et des réunions du réseau des jeunes d'IberoMAB. Elle a fait le point sur le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières qui a lancé un appel à propositions de projets visant à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 dans les réserves de biosphère insulaires et côtières. Quatre projets ont été sélectionnés parmi trente-deux propositions émanant de 17 États membres.
62. Elle a souligné un certain nombre d'activités du MAB mises en œuvre en Afrique et contribuant aux priorités globales de l'UNESCO Afrique et à l'égalité des sexes comme le projet EVAMAB d'« Évaluation économique des services écosystémiques dans les réserves de l'Homme et de la biosphère : tester des méthodes d'évaluation rapide efficaces dans certaines MAB africaines » (2017-2019, financé par le Service public fédéral de programmation politique scientifique (BELSPO), qui est terminé et a été mis en œuvre dans les réserves de biosphère sélectionnées au Bénin, en Éthiopie, en Ouganda et en Tanzanie. Le principal résultat du projet est le « Manuel pour l'évaluation des services écosystémiques dans les réserves de biosphère africaines » qui sera disponible fin 2021.
63. L'accent a été mis sur le projet phare extrabudgétaire « Appliquer le modèle des réserves de biosphère transfrontières et des sites du Patrimoine mondial pour promouvoir la paix dans le bassin du lac Tchad par la gestion durable de ses ressources naturelles » — en bref Biosphère & patrimoine du lac Tchad (BIOPALT) — mis en œuvre au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, au Niger et au Nigéria. Le projet a été lancé avec succès lors d'une conférence internationale dédiée au Nigéria en février 2018 et s'achèvera fin 2021. À cet égard, Mme Raondry Rakotoarisoa a rappelé qu'en 2021, BIOPALT a obtenu plusieurs résultats importants avec ses cinq États membres bénéficiaires et en a rendu compte en conséquence.

64. Elle a également mentionné le projet « Be-Resilient » mis en œuvre par le Bureau de Harare, qui vise à renforcer les réserves de biosphère sud-africaines et leurs communautés pour faire face aux défis des changements climatiques et aux risques associés liés à l'eau. En outre, elle a indiqué qu'à Madagascar, le bureau de Nairobi soutient le Gouvernement malgache dans un projet visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts, et à aider les communautés locales à développer des activités vertes génératrices de revenus, en appliquant le modèle du Programme MAB.
65. Mme Raondry Rakotoarisoa a évoqué d'autres projets et partenariats importants. À cet égard, elle a rappelé un projet de 2 millions de dollars des États-Unis approuvé par Volkswagen AG avec le soutien de la Commission allemande pour l'UNESCO pour soutenir les réserves de biosphère en Allemagne, en Pologne et en Espagne.
66. Elle a également mentionné une activité à petite échelle, d'un montant de 50 000 dollars, sur les « solutions fondées sur la nature pour les réserves de biosphère marines et côtières », mise en œuvre en coopération avec le gouvernement des Flandres du Royaume de Belgique et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. En étroite collaboration avec les populations locales, ce projet vise à améliorer la planification spatiale des réserves de biosphère insulaires et côtières au Chili, en Équateur et au Pérou.
67. Mme Raondry Rakotoarisoa a ensuite rendu compte de la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique, qui a eu lieu le 22 mai 2021. Le Forum de l'UNESCO « Cohabiter la Terre » a été organisé le 27 mai 2021 pour mettre en lumière les multiples aspects des liens entre l'homme et la nature, y compris la perspective des activistes, des chercheurs, des artistes et des jeunes. Cinq panels en ligne ont été organisés où des experts ont discuté de la pandémie de COVID-19 et des solutions basées sur la nature. Les jeunes du MAB ont également contribué à cette journée depuis le monde entier.
68. Elle a également souligné que le Programme MAB a pris part aux célébrations de la Journée mondiale de l'environnement qui a marqué le lancement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Dans le cadre du lancement officiel de la Décennie des Nations Unies, l'UNESCO, en tant qu'agence partenaire de la Décennie, a organisé et diffusé en direct un panel de haut niveau et un événement parallèle sur la réconciliation entre les humains et la nature, en particulier sur les sites désignés par l'UNESCO. Cette dernière a été chargée par le Conseil de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes de diriger un groupe de travail sur le lien entre l'Homme et la nature.
69. Mme Raondry Rakotoarisoa a également souligné que le Programme MAB renforcera sa participation à la Convention sur la diversité biologique (CBD) et à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), notamment dans le cadre du deuxième programme de travail et de la phase de cadrage des nouvelles évaluations.
70. Elle a ensuite rappelé un partenariat de cinq ans du Programme MAB avec le groupe Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH) pour soutenir les travaux du Programme MAB sur

la biodiversité. La collaboration au sein du partenariat UNESCO-LVMH comprend un programme qui s'attaque aux facteurs de déforestation et de pollution de l'eau dans huit réserves de biosphère du bassin de l'Amazone. Le partenariat comprend également le programme « Des femmes pour les abeilles » avec Guerlain, qui a pour but de donner aux femmes des réserves de biosphère les moyens de pratiquer une apiculture durable, et de développer les capacités sur les processus de pollinisation et le rôle de l'apiculture dans le maintien de la biodiversité.

71. Mme Raondry Rakotoarisoa a également souligné qu'AfriMAB a mis en place un réseau de « réserves de biosphère abritant des grands singes » en tant que contribution au Partenariat pour la survie des grands singes des Nations Unies (GRASP), coordonné par le PNUÉ et l'UNESCO, tandis que le Secrétariat du MAB, avec le soutien du Muséum national d'Histoire naturelle de France (MNHN) et le projet Sebitoli Chimpanzee en Ouganda, met en œuvre un projet d'étude et de surveillance des grands singes et de leurs habitats dans 21 réserves de biosphère africaines à l'aide de véhicules aériens sans pilote (UAV), qui réduisent les perturbations humaines dans les zones protégées et préviennent tout risque de transmission de zoonoses.
72. En outre, elle a mentionné la collaboration avec le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, qui s'est étendue grâce au projet BIOPALT, en étroite collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Yaoundé.
73. Elle a également fait état de la Plateforme Climat, Risque et Résilience des sites de l'UNESCO en Amérique latine et dans les Caraïbes qui a été lancée par le Bureau de l'UNESCO à Montevideo en septembre 2020 lors de la première réunion du Groupe consultatif technique et scientifique (GCTS) régional.
74. En outre, Mme Raondry Rakotoarisoa a présenté le lancement officiel du 50^e anniversaire du Programme MAB de l'UNESCO qui a eu lieu lors du Forum de l'UNESCO sur la biodiversité, le 24 mars 2021. Plusieurs activités ont été organisées par le Secrétariat du MAB, le RMRB et ses partenaires.
75. Pour conclure, elle a rappelé que la pandémie actuelle de COVID-19 a créé de nouveaux défis pour le Programme MAB et le RMRB. Une partie du travail de terrain a dû être retardée, mais le Programme MAB a soutenu ses réserves de biosphère en mobilisant des fonds et en apportant un soutien technique. Le Programme MAB a prouvé sa résilience, son efficacité et sa pertinence continue, avec la réception d'un nombre important de nouvelles nominations et l'implication de nouvelles personnes dans le programme et le RMRB. Elle a souligné que le Programme MAB et son RMRB ont travaillé dur cette année pour commémorer les 50 ans du programme, en gardant toujours à l'esprit le travail accompli par ses pionniers, mais aussi en impliquant de plus en plus les jeunes générations.
76. Mme Raondry Rakotoarisoa a souligné que le Programme MAB et son RMRB prévoient de maintenir ce rythme de mise en œuvre, de mettre en œuvre la stratégie du « Processus d'excellence » une fois qu'elle sera adoptée et d'étendre l'utilisation des Directives techniques pour les réserves de biosphère.

77. Le Programme MAB recherche activement de nouveaux partenariats afin d'apporter un soutien supplémentaire à ses parties prenantes, en particulier aux jeunes impliqués dans le programme. Le Programme MAB continue d'être un leader dans le développement de nouvelles idées et de concepts innovants pour la mise en œuvre des ODD.
78. À la suite de l'appel de la Directrice générale de l'UNESCO et en ce qui concerne le RMRB, le Programme MAB souhaite inviter tous les États membres de l'UNESCO à rejoindre activement le programme en créant des comités nationaux du MAB et en désignant des réserves de biosphère plus nombreuses et plus grandes, dans le but de réaliser la conservation de la biodiversité et le développement durable intégré.
79. Tous les pays qui ont pris la parole ont félicité le Nigéria pour l'organisation de la 33^e session du CIC-MAB à Abuja.
80. Le délégué de la République de Corée a indiqué que les Directives techniques pour les réserves de biosphère devraient être disponibles en coréen très prochainement. Il a également salué le succès des activités mises en œuvre et le résultat du processus de Stratégie de sortie. Il a salué les efforts de l'ancien secrétaire du MAB, M. Miguel Clüsener-Godt, pour ses efforts inlassables en vue de renforcer le RMRB et pour sa contribution et son soutien au réseau des réserves de biosphère insulaires et côtières.
81. Les délégués de l'Australie, de l'Autriche, de la France, de l'Allemagne, du Kenya et de l'Afrique du Sud ont souligné l'excellent travail réalisé par le Secrétariat malgré la pandémie de COVID-19.
82. Les délégués de l'Australie et de la France ont demandé plus d'informations sur l'implication du MAB dans le programme du nouveau cadre mondial de la biodiversité, en particulier le rôle clé que les réserves de biosphère devraient jouer pour atteindre les objectifs liés aux autres mesures efficaces de conservation par zone et à la Convention sur la biodiversité. L'Australie se réfère aux remarques liminaires de la Directrice générale informant que l'UNESCO s'est engagée à étendre les zones protégées désignées par l'UNESCO et a souligné que ces sites sont sous la juridiction des États membres.
83. L'Australie se réfère à la déclaration de la Ministre fédérale nigériane des femmes, qui a suggéré le changement de nom du Programme sur l'Homme et la biosphère. Reconnaisant que ce n'est pas un sujet nouveau, il demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain CIC du MAB. Il fait également référence aux remarques d'ouverture de la Directrice générale faisant état de l'engagement de l'UNESCO à étendre les zones protégées désignées par l'UNESCO et souligne que ces sites sont sous la juridiction des États membres.
84. La France a informé que l'Université Paul Sabatier collabore avec l'École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) dans le cadre du nouveau master sur le MAB qui débutera à Kinshasa (RDC) en juillet 2021 avec le soutien du projet Biopalt de l'UNESCO. Le délégué a demandé

quelle est la source de financement des projets visant à atténuer les impacts de la COVID-19 dans les réserves de biosphère insulaires et côtières.

85. L'Afrique du Sud a demandé au Secrétariat de suivre les recommandations de l'événement parallèle sur les industries extractives organisé au Congrès de Lima. Le délégué a donc demandé que le groupe sur les industries extractives dans les réserves de biosphère reprenne ses activités et qu'une réunion annuelle sur cette question soit organisée. Il a également demandé des informations sur la possibilité d'obtenir des fonds pour mettre en œuvre des projets concrets dans les réserves de biosphère.
86. L'Allemagne a invité les pays à revoir leur rapport national qui se trouve sur le site du MAB.
87. La Moldavie a félicité le Secrétariat pour le rapport complet et pour la mise en œuvre des règles visant à assurer la conformité avec le cadre statutaire du Programme MAB. Elle a mentionné qu'il est important que les Directives techniques pour les réserves de biosphère aient une large visibilité afin qu'elles puissent être utilisées par les réserves de biosphère. Elle a également fait remarquer que le pays a adopté une nouvelle réglementation pour assurer l'opérabilité des réserves de biosphère. La représentante a également salué le Groupe de travail spécial sur le Processus d'excellence et s'est félicitée de l'achèvement en temps voulu de la Stratégie de sortie, l'année du 50^e anniversaire du MAB. Le pays a également présenté les règlements récemment adoptés pour l'exploitation de la réserve de biosphère du Bas-Prout afin de renforcer la conservation et le développement durable de la réserve de biosphère et de la vaste zone du delta du Danube et du Bas-Prout de la République de Moldavie et de l'Ukraine.
88. Le Kenya a également souligné l'importance de la publication des Directives techniques pour les réserves de biosphère. Il a rappelé qu'un certain nombre de sites ont été volontairement retirés et a souligné qu'il s'agissait d'un défi à la perte de biodiversité. Le délégué a appelé les États membres concernés à chercher des moyens alternatifs pour la conservation de la biodiversité et éviter sa destruction dans ces sites.
89. Le Secrétaire a formulé des remerciements pour les commentaires positifs et a mentionné que la pandémie avait rendu le travail difficile, mais que le Programme continuait son travail malgré les difficultés. Il a expliqué à la France que la source de financement des projets COVID-19 sur l'atténuation des impacts provenait des secrétariats du Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières. La réunion et l'atelier du réseau n'ayant pu être organisés, les fonds ont été utilisés pour les projets.
90. Le Secrétaire a remercié la République de Corée pour la traduction des Directives techniques pour les réserves de biosphère et a appelé les autres pays à les traduire dans d'autres langues.
91. Le Secrétariat a pris note du commentaire de l'Australie et un document sera préparé pour la prochaine session du Conseil du MAB sur le changement de nomination du programme et des réserves de biosphère.

92. La nécessité de créer un groupe de travail sur les industries extractives a également été prise en compte.
93. Le représentant du Secrétariat et le point focal de l'UNESCO en matière de biodiversité ont répondu en détail aux délégués de l'Australie et de la France sur l'implication du Programme MAB dans le nouveau cadre mondial de la biodiversité. L'UNESCO contribue continuellement au cadre pour l'après 2020, il y a des négociations en cours, des notes et des commentaires sur les projets, etc. Ces contributions font partie des documents disponibles en ligne. Le Secrétaire a également évoqué l'objectif de 30 % pour 2030 qui a été soutenu par l'UNESCO. Concernant les autres mesures efficaces de conservation par zone, l'UNESCO a un statut d'observateur et non d'État partie. Malgré cela, l'UNESCO et le Secrétariat du MAB font tout leur possible pour mettre l'accent sur les réserves de biosphère afin qu'elles soient dûment considérées comme d'autres mesures efficaces de conservation par zone, mais c'est aux États membres de faire entendre leur voix à cet égard.
94. À la fin du point V, le Secrétaire du MAB a partagé la photo de la réserve de biosphère d'Oban montrant Mme Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO et M. Adepoju Adeshola, président du CIC-MAB, visitant le site. C'est une grande satisfaction d'être au Nigéria avec notre Directrice générale et notre président dans la réserve de biosphère. Ce voyage classé s'est avéré très fructueux à tous points de vue.

VI. Aperçu des Réseaux thématiques du MAB

95. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-21/CONF.233/5 sur les activités des réseaux thématiques existants et des nouveaux réseaux thématiques en cours de lancement et sur la manière dont ils renforcent les réserves de biosphère.
96. Le Secrétariat a mentionné que les réseaux thématiques ont, pour la plupart, été créés spontanément suite aux préoccupations ou aux besoins des réserves de biosphère. Ces réseaux rassemblent des réserves de biosphère qui partagent des similitudes environnementales, écosystémiques, géopolitiques et culturelles. Ils fournissent également des informations précieuses sur les modèles de développement durable et sur le potentiel d'atténuation et d'adaptation au changement mondial et à la perte de biodiversité par le biais de la recherche collaborative et du transfert de connaissances.
97. Le Secrétariat a présenté sept réseaux thématiques existants :
98. Le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières a été lancé en 2009. Les secrétariats des réserves de biosphère de Jeju (République de Corée) et de Minorque (Espagne) ont fait un excellent travail pour consolider ce réseau très actif de plus de 80 réserves de biosphère dans 30 pays.
99. Le Réseau mondial des réserves de biosphère de montagne est relancé par le Secrétariat du MAB. Un processus de consultation a été mené avec des experts et des gestionnaires de réserves de biosphère de montagne, qui ont rédigé une feuille de route pour la mise en œuvre du réseau. Il a été proposé que le modèle de gouvernance soit

similaire à celui du Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières, car celui-ci a fait ses preuves. Le Secrétariat a envoyé une circulaire à tous les États membres pour rechercher des candidats aux fonctions de Secrétariat technique du réseau. Plusieurs propositions ont été reçues et seront examinées dans les semaines à venir. Le Secrétariat a reconnu le soutien de M. Günter Köck (Autriche) et M. Martin Price (Royaume-Uni), qui ont soutenu ce processus de relance du réseau.

100. Le Réseau méditerranéen des réserves de biosphère (MedMAB) est promu par le Centre de catégorie 2 sur les réserves de biosphère méditerranéennes (UNESCOMED) hébergé par le Royaume d'Espagne avec la Fondation Abertis depuis 2015. Ce réseau est formalisé par UNESCOMED pour promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable en renforçant les relations et l'échange d'expériences entre les réserves de biosphère à travers la Méditerranée.
101. NordMAB est un sous-réseau d'EuroMAB qui collabore avec des réserves de biosphère, des chercheurs, des experts et des fonctionnaires de six pays nordiques pour relever les défis du développement durable régional dans le contexte du Grand Nord.
102. CaveMAB est une nouvelle initiative qui vise à mettre en valeur le potentiel naturel et culturel des grottes et des zones karstiques dans les réserves de biosphère. L'un des premiers objectifs de ce réseau sera de créer une base de données des grottes et des formations karstiques présentes dans le RMRB afin de promouvoir leur protection.
103. Une autre nouvelle initiative est le Réseau lusophone des réserves de biosphère, qui regroupe 24 réserves de biosphère dans six pays. Il se veut une plateforme de dialogue et de coopération basée sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il promeut également le renforcement des capacités relatives au Programme MAB et aux réserves de biosphère, en particulier dans les États membres lusophones qui ne disposent pas de réserves de biosphère.
104. Le sous-réseau AfriMAB, pour les réserves de biosphère de l'habitat des grands singes, a pour objectif de partager les connaissances et les meilleures pratiques relatives aux grands singes et à leurs habitats, et de coordonner le travail d'un public diversifié de parties prenantes.
105. Le Secrétariat du MAB a reconnu et soutenu les efforts déployés par les États membres pour mettre en place des réseaux thématiques afin d'offrir aux réserves de biosphère une perspective globale sur des questions spécifiques. Le CIC du MAB est invité à fournir des conseils sur la manière de renforcer ces réseaux.
106. L'Espagne a remercié le Nigéria et le Secrétariat d'avoir organisé le CIC-MAB en ces temps difficiles de pandémie. Il a remercié le secrétariat du MAB pour le rapport et a souligné l'importance de ces réseaux pour le pays. Le centre UNESCOMED a donné de très bons résultats et constitue un exemple réussi de collaboration public-privé entre le Royaume d'Espagne et la Fondation Abertis. Le renouvellement de l'accord entre l'UNESCO et le Royaume d'Espagne sur UNESCOMED devrait être signé dans les prochains mois. L'Espagne a ensuite donné la parole au directeur du centre UNESCOMED qui a décrit les nombreuses activités du centre telles que les débats pour

- les gestionnaires et le projet « EduBioMed Erasmus+ », promu par le centre impliquant les réserves de biosphère du Liban et du Maroc. Le centre s'engage dans ce réseau thématique en raison de son importance dans l'échange de connaissances et d'expériences et espère que la 3^e réunion du réseau aura lieu à la fin de l'année.
107. L'Australie a déclaré qu'il fallait s'assurer que les réseaux thématiques apporteront une valeur ajoutée au RMRB. Le délégué a donc demandé s'il existait des mécanismes d'évaluation des réseaux destinés à mesurer leur efficacité. Il a également demandé le nombre de réserves de biosphère qui font partie du Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières et la date de la prochaine réunion de ce réseau.
 108. La France a mentionné que les réseaux thématiques aideront le Processus d'excellence et la qualité du RMRB. Elle a considéré que le processus de relance du Réseau des réserves de biosphère de montagne n'a pas suivi les procédures des statuts du MAB et que cette initiative devrait faire l'objet d'une consultation entre les membres du CIC-MAB avant son lancement. La France soutiendra ce réseau, car de nombreuses réserves de biosphère françaises sont situées dans des zones montagneuses.
 109. L'Allemagne a soutenu les travaux des réseaux thématiques. La réserve de biosphère de Waddensee (Basse-Saxe) devait accueillir la réunion du Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières cette année, mais elle a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19. La planification est en cours pour une nouvelle date, potentiellement en mai 2022. L'Allemagne a demandé une clarification des procédures d'adhésion aux réseaux thématiques.
 110. La Côte d'Ivoire a félicité le Secrétariat du MAB et demandé plus de détails au sujet du lancement et du travail du sous-réseau AfriMAB pour les réserves de biosphère qui sont des habitats pour les grands singes.
 111. Le Mexique a remercié le Secrétariat et le Nigéria d'avoir organisé cette réunion. Le délégué a déclaré que les réseaux thématiques devraient être liés aux réseaux régionaux afin que les informations et les connaissances soient partagées entre eux. Le Mexique a soutenu la relance du réseau de montagne, en particulier dans le contexte du changement climatique.
 112. L'Autriche a soutenu la réactivation du Réseau mondial des réserves de biosphère de montagne afin de garantir la durabilité de ces écosystèmes. Le pays possède une longue expérience de travail et de participation à des projets dans les réserves de biosphère de montagne.
 113. Le Secrétariat a accueilli favorablement le commentaire de l'Australie sur les mécanismes de surveillance des réseaux thématiques et travaillera sur une proposition d'outil de surveillance. Le Secrétariat a expliqué que le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières invite toujours les nouvelles réserves de biosphère à rejoindre le réseau, mais qu'un mécanisme plus formel pourrait être discuté avec les différents réseaux.
 114. Le Secrétariat a fait remarquer que le sous-réseau nouvellement créé de la réserve de biosphère des grands singes est actuellement impliqué dans un projet de suivi. Les

22 réserves de biosphère concernées seront formées en janvier sur le protocole de suivi par drones développé en collaboration avec le Muséum national d'Histoire naturelle de France.

115. Le Secrétariat a mentionné que cette présentation a été préparée afin de fournir un aperçu de la situation actuelle. Comme mentionné, de nombreux réseaux ont émergé spontanément, et le Secrétariat attend avec impatience de recevoir des conseils de la part du membre du CIC-MAB pour assurer leur approbation et leur bon fonctionnement. Le Secrétariat a pris note des commentaires et a suggéré de préparer un document pour la prochaine session du CIC-MAB afin de standardiser le processus d'établissement et de fonctionnement des réseaux thématiques.

VII. Présentation du Réseau international d'experts en environnement de l'UNESCO (« Réseau UNESCO pour la Terre »)

116. Le Secrétariat a présenté le document SC-21/CONF.233/6. Il a informé le Conseil que, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie intersectorielle de l'UNESCO en matière de biodiversité et de ses trois piliers (restauration, conservation et amplification du pouvoir des jeunes) et de la contribution de l'UNESCO aux Décennies des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes et des sciences océaniques pour le développement durable, un nouveau programme financé par l'Italie et ouvert à d'autres donateurs soutiendra la restauration d'écosystèmes clés dans des sites désignés par l'UNESCO en 2021-2024.
117. Le Secrétariat a rappelé le rôle de soutien et de catalyseur joué par le Gouvernement italien dans le cadre de sa présidence du G20 pour souligner le rôle et l'action de l'UNESCO en faveur de la biodiversité et de l'atténuation des changements climatiques. Le Secrétariat a fait remarquer que la Directrice générale de l'UNESCO a signé un fonds d'affectation spéciale multipartenaire dans le but de soutenir la restauration et la gestion des écosystèmes dans les sites désignés par l'UNESCO et la Convention de 2003. Le Secrétariat a également souligné la généreuse contribution de l'Italie à ce fonds fiduciaire de plus de 3 millions d'euros pour 3 ans.
118. Le Secrétariat a fourni une mise à jour sur la constitution du réseau et la composition de son Comité scientifique reflétant non seulement les experts des réserves de biosphère, mais aussi les géoparcs, les sites du patrimoine mondial, le patrimoine culturel immatériel et les systèmes de connaissances locales et autochtones. Le Secrétariat a souligné que le réseau fonctionnerait sur la base du volontariat et que l'appel à candidatures serait publié et annoncé dans la semaine à venir. Il a invité les experts des réseaux MAB et du Comité consultatif international à soumettre leurs candidatures, soulignant en outre l'association systématique d'experts chevronnés avec de jeunes experts et la mobilisation du réseau unique de chaires UNESCO spécialisées.
119. Le Secrétariat a fourni des détails supplémentaires sur l'adéquation de l'expertise aux besoins des sites désignés par l'UNESCO et sur la possibilité offerte par le Réseau

- UNESCO pour la Terre aux réserves de biosphère de bénéficier d'une expertise pour le processus d'excellence.
120. Plusieurs délégués ont pris la parole après la présentation. L'Italie a félicité le Nigéria pour avoir accueilli la session. L'Italie a rappelé que cette initiative a été lancée avec le Secrétariat du MAB pour capitaliser sur l'énorme travail réalisé par l'organisation démontrant les relations positives entre la nature et les activités humaines dans les sites désignés par l'UNESCO et a reconnu la vision pionnière et les efforts continus du Programme MAB. Elle a également rappelé que l'initiative a été inspirée par la nécessité d'améliorer les capacités au niveau territorial pour la conservation, la gestion des écosystèmes et l'éducation à l'environnement ; un soutien technique est non seulement nécessaire dans les sites désignés par l'UNESCO, mais une formation le serait également pour mettre en place des outils spécifiques pour les gestionnaires et les parties prenantes, y compris les jeunes générations, et mettre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au centre de l'agenda des autorités publiques, des ONG et du secteur privé. L'Italie a en outre rappelé que l'initiative a été saluée par les Ministres et les représentants des États membres lors du sommet environnemental du G20, qui s'est tenu en juillet 2021 à Naples, et a remercié Mme Nair-Bedouelle, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, pour sa participation au cours d'une session inspirante. Elle a confirmé son engagement envers l'UNESCO dans les territoires d'excellence dans le cadre des négociations du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB.
 121. L'Allemagne a remercié l'Italie et a salué cette initiative. Elle a souligné que les experts devraient être sélectionnés selon des critères transparents afin que ce réseau d'experts puisse servir l'excellence du MAB, non seulement au sein de chaque site désigné par l'UNESCO, mais aussi pour permettre l'apprentissage entre les sites désignés par l'UNESCO, notamment dans le contexte des défis que représentent les changements climatiques.
 122. La République de Moldavie a remercié le Secrétariat pour cette initiative. Elle a également remercié le Gouvernement italien pour le financement du Réseau UNESCO pour la Terre et a engagé des discussions pour soutenir le fonds d'affectation spécial multipartenaires.
 123. Le Kenya a remercié l'Italie pour cette initiative, dont il a reconnu l'utilité et l'opportunité. Le Kenya a noté l'approche holistique et le bon investissement pour soutenir la jeunesse et se réjouit de participer au réseau.
 124. L'Australie a remercié l'Italie pour sa générosité et a soutenu le commentaire de l'Allemagne sur la transparence de la sélection des experts. L'Australie s'est également enquis de la communication sur cette initiative au G20.
 125. Le Secrétariat et l'Italie ont précisé qu'il y avait eu plusieurs communications sur le réseau, y compris la présentation de Mme Nair-Bedouelle lors du sommet du G20 sur l'environnement à Naples en juillet 2021 et ont partagé le lien où le communiqué officiel du G20 sur l'environnement mentionne le Réseau UNESCO pour la Terre. L'Italie a également remercié l'UNESCO pour ses efforts visant à permettre à ce réseau de voir

le jour dans un contexte complexe et a souligné le processus strict de sélection des experts, y compris l'équilibre entre les sexes. Le Secrétariat a confirmé les critères de sélection des experts volontaires, discutés par le Comité scientifique et validés par le Comité directeur, et s'appuyant sur l'expérience de tous les programmes de l'UNESCO concernés.

126. <https://www.g20.org/the-g20-environment-ministers-approved-a-joint-communique.html>

VIII. Rapports des actions menées par les Réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du Programme MAB, avec un accent particulier mis sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima et la célébration du 50^e anniversaire du Programme MAB

127. Les réseaux régionaux et thématiques du MAB ont eu l'occasion de présenter de brefs rapports sur leurs activités depuis la dernière session du Conseil du MAB, en mettant l'accent sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima et la célébration du 50^e anniversaire du Programme MAB.

Réseau des réserves de biosphère d'Afrique (AfriMAB)

128. La Présidente du réseau AfriMAB, Mme Martine Touao Kah Gauze, a rappelé que la 6^e Assemblée générale du réseau s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 30 septembre au 3 octobre 2019. Cette édition a été marquée par le renouvellement du Bureau dont la Côte d'Ivoire assure la présidence, mais aussi par des innovations culturelles dont la décoration des membres du réseau par le pays hôte et un bal culturel de clôture. Pour la prochaine Assemblée générale d'AfriMAB, c'est le Sénégal qui a été proposé. Par ailleurs, le réseau AfriMAB, malgré la pandémie de COVID 19, a pu rester en contact avec les points focaux des pays membres et les gestionnaires des réserves de biosphère par le biais de réunions en ligne, afin de poursuivre la mise en œuvre des stratégies du Programme MAB. Au total, 6 réunions ont été organisées. Trois d'entre elles ont été particulièrement remarquables.
129. La première a été la réunion d'information sur le 50^e anniversaire du Programme MAB en janvier 2021. Cette réunion a permis à certains pays d'organiser des activités pour célébrer cet anniversaire. En effet, le Mali a produit une courte vidéo de 4 minutes sur l'histoire de la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé (lien : <https://fb.watch/7KaNoV4sF4>). Le Rwanda a organisé un événement de 4 jours sur le thème : « Créer un élan pour les réserves de biosphère pour les jeunes par les jeunes ». En Afrique du Sud, la Réserve de biosphère de Vhembe a accueilli un Forum des jeunes, réunissant près de 45 jeunes de trois autres réserves de biosphère. La Côte d'Ivoire a mené des actions au profit des communautés et des jeunes autour des réserves de biosphère de Taï et Comoé. Il s'agit d'une part de la promotion de l'agroforesterie par l'introduction de plantes utiles menacées dans les agroécosystèmes avec 219 141 plants forestiers alimentaires produits en 2021. D'autre part, 10 pépiniéristes et 36 jeunes ont été formés aux pratiques agroforestières.

130. La deuxième réunion était la réunion de mobilisation des jeunes du MAB en mars 2021. Elle a donné lieu à la création de réseaux nationaux de jeunes dans quatre pays : le Rwanda, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Mali.
131. La troisième réunion est celle qui a eu lieu en juin 2021 au sujet de l'adoption de la version révisée de la Charte et des Statuts d'AfriMAB lors de l'Assemblée générale extraordinaire. Ces documents fondamentaux font désormais référence au nouvel agenda mondial de développement, à la stratégie et au plan d'action du MAB, à l'inclusion des groupes de jeunes dans la gouvernance et à l'importance du Fonds fiduciaire pour le financement durable du Réseau des réserves de biosphère d'Afrique (AfriBioFund). Les pays ont convenu d'une contribution annuelle minimale de 1 000 dollars par pays à AfriBioFund.
132. En outre, dans les pays, la plupart des gestionnaires des réserves de biosphère ont fait de la sensibilisation au sujet de la conservation des ressources naturelles et de la prévention de la COVID-19.
133. En Eswatini, la mise en œuvre d'un projet financé par la Commission allemande pour l'UNESCO se poursuit. Il a pour objectif de renforcer la capacité des parties prenantes du MAB à mener des évaluations des besoins communautaires, à conceptualiser et à mettre en œuvre des projets communautaires dans la réserve de biosphère de Lubombo.
134. Au Bénin, 1000 ha de terres le long des principaux affluents de la rivière Pendjari ont été restaurés ou reboisés avec des espèces forestières locales et exotiques. 5 000 écoliers, dont 70 % de filles, ont participé à des séances d'éducation à l'environnement et ont été initiés à l'utilisation d'iNaturalist, avec 402 observations de la biodiversité sur la plateforme.
135. Au Togo, deux projets sont en cours. Il s'agit du projet d'appui à la surveillance des aires centrales de la réserve de biosphère transfrontalière du delta du Mono (financement WACA) et du projet de renforcement des capacités de la brigade de surveillance de cette réserve (financement de l'Union européenne via le programme BIOPAMA).
136. En Guinée, des activités d'éducation environnementale ont été menées dans les quatre réserves de biosphère du pays, ainsi que la collecte de données biophysiques et socio-économiques en vue de l'extension de la réserve de biosphère du Haut-Niger à la forêt classée de Kouya.
137. Au Cameroun, les activités se sont poursuivies sur la préparation de la proposition pour la Réserve de biosphère de la vallée de Mbéré, dans le cadre du projet BIOPALT. Le formulaire de proposition sera soumis d'ici la fin du mois de septembre 2021. Un soutien a également été apporté à la production de plusieurs publications scientifiques sur la Réserve de biosphère du Dja.
138. Au Malawi, un événement national a été organisé dans la Réserve de biosphère du Mont Mulanje en août 2021. Il comprenait une randonnée, des contes, de la musique et des séances de sensibilisation.

139. En Afrique du Sud, des consultations ont eu lieu au sujet de la préparation d'une nouvelle proposition de réserve de biosphère (Amathole). Le dossier sera examiné par la 35^e session du CIC du MAB.
140. Au Burkina Faso, 6 000 plants d'espèces diverses ont été produits et plantés (*Eucalyptus camaldulensis*, *Gmelina arborea*, *Adansonia digitata* et *Acacia nilotica*) ; trois fermes d'élevage de faune (porc-épic) ont été suivies dans trois villages riverains de la Réserve de biosphère de la Mare aux hippopotames (Bala, Sokourani et Sioma) ; 26 000 alevins ont été empoissonnés dans la Mare aux hippopotames.
141. En Côte d'Ivoire, trois microprojets individuels et trois microprojets communautaires d'élevage de caprins et de poulets traditionnels ont été réalisés au profit des riverains et des groupements féminins de la Réserve de biosphère de Taï. Pour la Réserve de biosphère de Comoé, huit moulins multifonctions et deux unités de transformation de karité ont été financés au profit de plus de 450 personnes. Les réserves de biosphère de Taï et de Comoé ont participé aux Journées africaines de l'écologie et des changements climatiques (JFAC) qui avaient pour thème « transition écologique dans les territoires et employabilité des jeunes ». Trois films documentaires ont également été produits : un pour la promotion des attraits touristiques de la Réserve de biosphère de Comoé, deux pour la promotion et la mise en valeur de la diversité biologique exceptionnelle de la Réserve de biosphère de Taï.
142. Plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre du projet d'extension de l'École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) en Afrique de l'Ouest. En effet, le cofinancement de l'ERAIFT au projet IRAIFT a été confirmé. Un Accord entre l'ERAIFT et la Côte d'Ivoire est en cours de finalisation pour validation.
143. La présidente du réseau AfriMab a conclu son intervention en appelant à la concrétisation du sous-réseau AfriMAB des réserves de biosphère avec des habitats de grands singes, une initiative proposée lors de l'Assemblée générale d'AfriMAB de 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire). À cet effet, elle a proposé d'initier une réunion sous la supervision du Secrétariat du MAB pour jeter les bases de l'organisation, du fonctionnement et de la gouvernance de ce sous-réseau.

Réseau ArabMAB

144. La présidente du comité égyptien du MAB et également membre du comité directeur d'ArabMAB, Mme Manal Fawzi, a fait un rapport sur le réseau ArabMAB.
145. Mme Fawzi a fait remarquer que toutes les activités du Programme MAB de l'UNESCO sont coordonnées au niveau régional par le Réseau arabe du MAB qui a été lancé par la Déclaration d'Amman en 1997. Elle a rappelé l'objectif général du réseau ArabMAB qui cherche à promouvoir la coopération entre les comités nationaux arabes du MAB dans tous les pays de la région afin de renforcer le Programme MAB au niveau régional, par la création de réserves de biosphère et la mise en œuvre de programmes de recherche conjoints et de projets de sensibilisation du public.

146. Elle a rendu compte des activités du réseau ArabMAB, parmi lesquelles la réalisation d'études comparatives entre les États membres d'ArabMAB, l'identification des réserves de biosphère potentielles dans la région qui peuvent jouer un rôle essentiel dans le développement durable, la conception et la mise en œuvre de projets pilotes, l'organisation d'activités de formation et de programmes de renforcement des capacités, la création d'un environnement propice à l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes et la sensibilisation à la valeur de la biodiversité pour l'Homme. Le Dr Fawzi a mis l'accent sur les efforts effectués au sein du réseau ArabMAB pour atteindre la société dans la région arabe, en particulier les jeunes, et aller au-delà des réserves de biosphère afin de faire connaître le réseau ArabMAB et de sensibiliser au rôle de ces réserves dans la conservation de la biodiversité pour le développement durable et le bien-être humain.
147. Elle a précisé que 2 dossiers de nomination de nouveaux pays ont été soumis au Conseil consultatif du MAB. Ces pays ont réussi à rejoindre le Réseau mondial des réserves de biosphère grâce à l'aire protégée d'*Ashaafean* située dans la région de Tribolitanian au nord-est de la Libye et celle de *Juzur Farasan*, en Arabie saoudite, située dans la partie sud-est de la mer Rouge.
148. Mme Fawzi a énuméré les réalisations du réseau ArabMAB au cours des trois dernières années, accomplies en partenariat étroit avec le Bureau régional de l'UNESCO pour la science dans les États arabes au Caire, et a mentionné le livre intitulé « Biosphere Reserves in the Arab Region : Outreaching to Society », publié en anglais en 2020 et en arabe en 2021 ; affirmant que le livre explore la diversité au sein des réserves de biosphère dans la région arabe, souligne la richesse de la diversité végétale et animale et de l'ethnobotanique, met en lumière leurs diverses identités socioculturelles, les initiatives de recherche et les programmes de développement. Elle a indiqué que le site Web d'ArabMAB a été remanié pour promouvoir le concept de réserve de l'UNESCO dans la région arabe, favoriser la recherche et le développement par l'intermédiaire de partenariats et la promotion de l'écotourisme et du tourisme basé sur la nature [<http://unesco-arabmab.com/en/home>]. Mme Fawzi a noté les activités mises en place à l'occasion du jubilé d'or du MAB, notamment le lancement de deux initiatives à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique 2020. Ces deux initiatives s'adressaient aux femmes, aux jeunes filles et aux jeunes pour les inviter à renouer avec la nature dans leurs réserves de biosphère pendant et après la COVID-19. Une autre initiative concernait le lancement d'un concours d'illustration en vue de l'élaboration d'une boîte à outils éducative ArabMAB, et le développement d'un portefeuille de recherche national résumant les études de recherche entreprises dans les 33 réserves de biosphère de la région arabe.
149. Elle a également évoqué la participation du réseau ArabMAB au développement d'une boîte à outils — MET-ArabMAB — dirigée par le Bureau de l'UNESCO au Caire pour mesurer la gestion efficace des réserves de biosphère dans la région arabe. Une évaluation pilote du plan de gestion des réserves de biosphère a été réalisée pour aligner leurs objectifs sur les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement — biodiversité et groupes de produits

chimiques — et sur l'Accord de Paris, ainsi que pour prendre en compte la gestion des risques naturels. Elle a ajouté que, pour l'instant, le réseau ArabMAB ouvre la voie à l'élaboration de la boîte à outils éducative ArabMAB, conçue par les jeunes, et du catalogue ITK-ArabMAB, qui a pour objectif de documenter toutes les connaissances traditionnelles et les références ethnobotaniques préservées par les communautés locales dans les réserves de biosphère de la région arabe et au-delà.

150. Mme Fawzi a mentionné la série de réunions virtuelles du réseau ArabMAB qui ont été organisées par l'UNESCO au Caire (de mai à octobre 2020) pour planifier la célébration du 50^e anniversaire du MAB et pour discuter du plan de travail sur l'évaluation des impacts socio-économiques de la COVID-19 sur les réserves de biosphère arabes. En outre, le groupe des jeunes d'ArabMAB a été mobilisé pour devenir partenaire de toutes les activités d'ArabMAB grâce à l'organisation de plusieurs réunions virtuelles et pour discuter de leur participation au développement de l'ArabMAB - Educational Toolkit et de l'ITK - ArabMAB ainsi que de *la réunion préparatoire du Forum des jeunes d'ArabMAB 2022* qui aura lieu virtuellement les 11 et 12 octobre 2021.
151. Enfin, elle a présenté les futurs plans et activités du réseau ArabMAB, en soulignant l'organisation d'une série de webinaires et d'expositions sur les espèces végétales à usages multiples dans la région arabe et leurs utilisations traditionnelles ; l'hommage aux fondateurs et mentors du réseau ArabMAB et aux gestionnaires de réserves de biosphère distingués dans différents pays ; la promotion de la coopération entre le réseau ArabMAB et d'autres réseaux MAB, notamment AfriMAB et MedMAB (Réseau méditerranéen des réserves de biosphère) et la préparation du prochain Forum arabe MAB des jeunes 2022.

Réseau des réserves de biosphère d'Asie et du Pacifique (APBRN)

152. La représentante du Kazakhstan, Vice-Présidente du Bureau du MAB et Vice-présidente du Comité national du MAB du Kazakhstan, Mme Victoriya Iлина, a fait un rapport sur le Réseau de biosphère de l'Asie et du Pacifique qui se compose de 4 réseaux sous-régionaux : le Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN), le Réseau de réserves de biosphère du Pacifique (PacMAB), le Réseau MAB pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale (SACAM) et le Réseau de réserves de biosphère d'Asie du Sud-Est (SeaBRnet).
153. Mme Iлина a également mentionné un réseau spécifique aux écosystèmes, le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières, qui dispose de deux sièges techniques chargés de coordonner le réseau et de travailler ensemble au niveau mondial : le bureau de l'île de Jeju (République de Corée) et celui de Minorque (Espagne).
154. Elle a ensuite rappelé qui sont les membres actuels du CIC de la région du Conseil de l'Asie et du Pacifique et les deux membres régionaux actuels du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, à savoir Mme Suk-Kyung Shim, de la République de Corée et Vice-Présidente du MAB de la République de Corée ; elle est également la Rapporteuse actuelle du Comité consultatif ; et M. Roman Jashenko, du

Kazakhstan et Président du Comité national du MAB du Kazakhstan et Président du Réseau des réserves de biosphère d'Asie de l'Est.

155. Mme Ilina a ensuite fait part d'un très grand nombre de nouvelles propositions de réserves de biosphère, y compris la proposition de réserves de biosphère transfrontières, qui sera approuvée par le 33^e CIC-MAB. Elle a également mentionné que le gagnant du prix Michel Batisse 2021 était australien.
156. Elle a indiqué que les réseaux sous-régionaux du Conseil de l'Asie et du Pacifique se réunissent régulièrement pour discuter des réalisations et des défis locaux et nationaux, ainsi que pour permettre aux États membres régionaux d'identifier et de partager avec d'autres leurs priorités nationales dans le cadre du Plan d'action de Lima. Pendant les restrictions imposées en raison de la pandémie, de nombreuses réunions virtuelles ont été organisées par les réseaux sous-régionaux en 2020 et au début de cette année, où la communauté du Conseil de l'Asie et du Pacifique s'est réunie pour discuter des impacts et des réponses à la COVID-19. Ces événements sont également devenus une plateforme pour discuter de la manière dont notre communauté régionale va célébrer le 50^e anniversaire du Programme MAB. À cet égard, elle a mentionné plusieurs exemples comme le cours de formation sur la théorie et la pratique du MAB organisé conjointement par le Japon et le Kazakhstan pour les jeunes et les étudiants des deux pays ; le webinaire virtuel organisé par le bureau de l'UNESCO à Bangkok dans le cadre du projet « Together for Peace » avec le rapport du discours principal « Réserves de biosphère : modèles pour une vie humaine durable », etc.
157. En outre, elle a souligné que le « Centre mondial de recherche et de formation pour les zones d'importance internationale (GCIDA) » est un centre de catégorie 2 sur l'île de Jeju, approuvé par la Conférence générale lors de sa 40^e session en novembre 2019, qui est directement lié au Programme MAB et au RMRB. Elle a mentionné que le lancement du GCIDA en tant que C2C a été retardé en raison de la situation épidémique après l'approbation de la 40^e Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2020 et sera lancé et opérationnel cette année.
158. Mme Ilina a rappelé plusieurs réunions organisées par les sous-réseaux. En novembre 2020, le SeaBRnet a tenu une session spéciale en ligne pour soutenir la poursuite de la coopération et des échanges entre ses membres pendant la pandémie de COVID19. Le comité directeur de l'EABRN a tenu deux réunions virtuelles, en octobre 2020 et en mai 2021, afin de reprogrammer les activités qui devaient être mises en œuvre au printemps 2022 en raison de la pandémie de COVID-19. et de commencer la mise en œuvre d'activités alternatives qui se tiendront dans la deuxième partie de 2021, telles qu'une série de cinq webinaires de formation et la contribution de l'EABRN à l'exposition du 50^e anniversaire du MAB à Pékin et à Kunming, en République populaire de Chine. Le bureau de l'UNESCO à Bangkok a organisé plusieurs réunions dans le cadre du projet « Ensemble pour la paix, construire des relations éthiques et durables entre l'humanité et la nature » qui est étroitement lié au Programme MAB. Ensemble pour la paix vise à construire une plateforme solide pour le travail de l'UNESCO sur la

construction de la paix, principalement à travers les ODD 4 et 16. Le projet « Jeunesse et patrimoine naturel » est organisé par la Fédération des clubs UNESCO du Kazakhstan et le Comité national MAB du Kazakhstan.

159. Le Ministre fédéral de l'environnement, des changements climatiques et de la technologie des Maldives — le pays qui préside actuellement le réseau SACAM — a participé le 6 juillet 2021 au forum politique de haut niveau organisé en marge de l'événement de l'UNESCO intitulé « Faire face aux défis environnementaux : actions pour le climat et la biodiversité des sites désignés par l'UNESCO ».
160. À la fin de sa présentation, Mme Ilina a fait le point sur l'activité du projet de cours de formation international « Programme de l'UNESCO "L'Homme et la biosphère : opportunités et perspectives ». Les étudiants et les intervenants de 6 pays y ont participé : Kazakhstan, Japon, Russie, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan. Les objectifs du projet sont les suivants : renforcer les capacités des jeunes intéressés par le développement durable pour résoudre les problèmes environnementaux et mettre en place des modèles économiques pour soutenir les processus de développement durable. La conférence finale sera organisée à la mi-octobre avec la participation d'intervenants du Japon, du Kazakhstan, de la Russie, du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan, du Kirghizistan et de certaines parties prenantes.

Réseau EuroMAB

161. Le représentant de l'Autriche, Vice-Président du Bureau du MAB et Secrétaire exécutif du MAB national autrichien, M. Günter Köck, a effectué un rapport sur les activités d'EuroMAB au nom du comité directeur d'EuroMAB.
162. La conférence EuroMAB prévue en septembre 2021 dans les réserves de biosphère autrichiennes de Nockberge a dû être reportée en raison de la situation liée à la pandémie. La nouvelle date pour la réunion EuroMAB est du 12 au 16 septembre 2022.
163. L'Autriche a mentionné trois activités supplémentaires :
164. Une série de webinaires a été organisée en 2021 par le Bureau régional de l'UNESCO à Venise et le Secrétariat du MAB. Dans ce contexte, une trentaine de participants de l'Europe du Sud-Est et de la région méditerranéenne, représentant des réserves de biosphère, des ONG, des coalitions de jeunes et des entreprises locales, ont élaboré un guide intitulé « Blueprint for Building Resilience ». Ce guide a été élaboré pour aider les réserves de biosphère à se remettre des perturbations causées par la pandémie de COVID-19. L'Autriche a souligné que ce guide peut être utilisé par tous les membres du Réseau mondial des réserves de biosphère pour élaborer un plan directeur pour la résilience et créer une dynamique vers 2030.
165. L'Autriche a mentionné qu'en outre, le Réseau EuroMAB a contribué à deux ateliers nationaux sur les réserves de biosphère aux États-Unis et en Norvège. Qui plus est, EuroMaB a participé activement, avec le Secrétariat du MAB, à la présentation du Programme MAB et de son Réseau mondial de réserves de biosphère lors du Congrès mondial de la conservation de l'UICN à Marseille.

Réseau IberoMAB

166. Le délégué du Mexique, M. Sergio Guevara, Président d'IberoMAB, a effectué un rapport au nom du réseau IberoMAB.
167. Il a expliqué que bien que le travail ait été difficile en raison des restrictions sanitaires, le réseau a pu accomplir son travail. Une réunion virtuelle du réseau de jeunes IberoMAB a eu lieu en mai, ainsi qu'un séminaire sur la gouvernance et un autre sur l'égalité des sexes. Une publication sur l'image de marque et une autre sur l'égalité des sexes ont été lancées. Le réseau prévoit de tenir sa réunion à la fin de cette année au Costa Rica et d'organiser un congrès IberoMAB en 2022. Les principales préoccupations du réseau sont la conservation de la biodiversité et la manière dont elle est affectée par une mauvaise utilisation. Les réserves de biosphère constituent une référence idéale pour adopter des politiques conformes aux objectifs du programme et des conventions internationales. Les réserves de biosphère devraient être reconnues par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques comme l'un des meilleurs instruments pour atténuer les changements climatiques et protéger la diversité biologique et culturelle. IberoMAB a deux considérations principales : 1) les réserves de biosphère doivent modifier le concept de conservation en tant que défense de la biodiversité pour se concentrer sur la protection du bien-être humain à travers la diversité des services environnementaux et 2) à court terme, le réseau IberoMAB doit être transformé en un réseau continental de connaissances pour la gestion de la biosphère.

Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières

168. Le Secrétariat de Jeju, représenté par M. Kwang Sub Jang, a fait un rapport au nom du Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières. Ce dernier promeut le développement durable, ainsi que des actions pour l'atténuation des changements climatiques et pour atteindre les ODD de l'ONU, en développant des stratégies intégrées pour la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes insulaires et côtiers.
169. La réunion annuelle a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19 et devrait se tenir dans la Réserve de biosphère de la mer des Wadden de Basse-Saxe (Allemagne) en mai 2022, dans l'attente d'une confirmation ultérieure. La première réunion virtuelle a eu lieu l'année dernière. Les fonds qui n'ont pas été utilisés pour les réunions en face à face ont été attribués à quatre projets qui ont pour objectif d'atténuer les impacts de la COVID-19 sur les réserves de biosphère dans les îles et les zones côtières.
170. Une réunion sur les impacts des microplastiques et une enquête sur les répercussions de la COVID-19 dans les réserves de biosphère insulaires et côtières ont été organisées afin d'obtenir des réponses innovantes de la part du réseau. Plus de 40 réserves de biosphère ont participé à cette étude qui sera bientôt partagée avec le réseau.
171. Des stratégies d'atténuation de l'impact des changements climatiques sont recherchées pour ces réserves de biosphère. La troisième partie de la recherche sur les réserves de

biosphère en tant que puits de carbone a été achevée. Le dernier numéro de la lettre d'information est désormais disponible sur le Web.

IX. Rapports des examens périodiques, des informations de suivis reçues depuis la 31^e session du CIC-MAB

172. La représentante du Secrétariat, Mme Meriem Bouamrane, a présenté le document SC-21/CONF.233/8-rev. et a rappelé que les recommandations de la 26^e réunion du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère sur les rapports d'examen périodique et les informations de suivi reçues depuis la 31^e session du CIC-MAB devaient également être examinées lors de cette 33^e session du CIC-MAB.
173. Par conséquent, le document du Conseil contient toutes les recommandations concernant les examens périodiques et le suivi des réserves de biosphère individuelles examinées par le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère à sa 26^e session en février 2020 (Partie I) et à sa 27^e réunion en mars 2021 (Partie II). Chaque fois que cela est pertinent, il fait également référence à la décision CIC-MAB.
174. Elle a également rappelé que, lors de sa 32^e session, en octobre 2020, le CIC-MAB avait pris note du retrait volontaire des 11 sites des 4 pays suivants : Uluru (Ayers Rock-Mount Olga) en Australie, Croajingalong en Australie, Riverland (précédemment Bookmark) en Australie, Kosciuszko en Australie, Sans nom (Mamungari), en, Australie, Ali Botouch en Bulgarie, Douпки-Djindjiritza en Bulgarie, Mantaritzza en Bulgarie, Parangalitsa en Bulgarie, Lufira en République démocratique du Congo, Reserva de la Biosfera Islas del Golfo de California au Mexique.
175. Le Secrétariat a également informé le Conseil qu'il avait reçu la demande des autorités du Gabon et de la Fédération de Russie de retirer volontairement la Réserve de biosphère d'Ipassa-Makokou (Gabon) et de Tchiornyé Zemli (Fédération de Russie) en 2021.
176. Les recommandations des deux sessions ont été envoyées aux pays qui ont alors disposé d'un droit de réponse. Dans les cas où des informations supplémentaires ont été fournies par les pays, elles ont été examinées par le Bureau du MAB lors de sa réunion précédant cette 33^e session du Conseil du MAB. Le Secrétariat a rappelé que la présente session marque la fin du processus de Stratégie de sortie, qui a débuté en 2013 et aurait dû être achevé en 2020.
177. À l'aide d'un tableau en couleur, le Secrétariat a souligné les cas où les recommandations ont été révisées par le Bureau sur la base des informations supplémentaires fournies et a indiqué que l'ensemble des recommandations étaient disponibles dans le document pour les rapports d'examen périodique et les suivis. Le Secrétariat a souligné que 41 sites dans 12 pays se sont retirés d'eux-mêmes pendant le processus de la Stratégie de sortie.

178. L'ensemble des pays concernés par le processus de Stratégie de sortie ont eu l'occasion d'interagir régulièrement avec le Secrétariat, en disposant d'un soutien technique. Sur les 270 sites initialement concernés par la Stratégie de sortie, seuls 3 sites situés dans 2 pays (Bulgarie et Roumanie) n'ont pas satisfait aux critères en temps voulu ni réussi à fournir des informations adéquates à temps. Le Secrétariat a eu des contacts réguliers avec les délégations concernées, lesquelles ont été dûment informées que le Conseil du MAB prendrait une décision basée sur l'article 9 du Cadre statutaire selon lequel les réserves de biosphère concernées ne remplissant toujours pas les critères de l'article 4, dans un délai raisonnable, se verraient retirer leur statut de réserve de biosphère du Réseau.
179. Le Secrétariat a également évoqué l'engagement des pays concernés à respecter les critères et a confirmé que ces sites peuvent de nouveau soumettre un formulaire de candidature dès le 30 septembre 2021. Le Bureau du MAB a préparé une recommandation spécifique pour ces sites.
180. Certains pays ont pris la parole après la présentation.
181. La Roumanie a félicité le Nigéria pour son excellente gestion de la réunion et le Secrétariat pour la clarté du rapport, et a chaleureusement remercié les membres du Conseil du MAB pour le maintien de Pietrosul Mare au sein du RMRB. La Roumanie a exprimé sa déception quant au fait que la Réserve de biosphère du Retezat ne soit vue retirer ce statut, étant donné qu'il s'agissait de la plus ancienne réserve de biosphère du pays, créée en 1979. Elle a reconnu que le site n'était pas conforme à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire et a souligné l'approbation récente d'un projet d'extension pour le site avec le soutien financier de l'Allemagne dans le but de soumettre un nouveau formulaire de candidature. La Roumanie a ainsi exprimé l'espoir de voir ce site redevenir bientôt membre du RMRB.
182. La Colombie a remercié le CIC-MAB pour l'excellent travail de mise à jour du réseau et a pris bonne note des recommandations présentées par le celui-ci. Les informations complémentaires demandées par le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère ont été envoyées en temps voulu et des efforts seront faits pour renforcer les mécanismes de gestion de toutes les réserves de biosphère colombiennes. La Colombie a partagé des exemples d'instruments en cours de mise en place en interne avec les autorités locales afin d'assurer la formation de personnes pour développer et mettre en œuvre ces outils.
183. La France a salué l'importance du travail réalisé par le Secrétariat du MAB, les États membres et les réserves de biosphère afin d'assurer le respect des critères par la plupart des sites et a reconnu la complexité de la tâche et les compromis que représentent certaines décisions, le tout participant à faire du RMRB un réseau d'excellence. La France a approuvé la proposition d'un appui technique fourni par le Secrétariat du MAB ou le RMRB, y compris pour les sites qui ne répondent pas aux critères ou se retirent. La France a également demandé qu'un résumé synthétique soit fourni dans le tableau en couleur présenté par le Secrétariat.

184. La Malaisie a demandé des éclaircissements sur la date limite pour fournir des informations supplémentaires au sujet de la Réserve de biosphère du Tasik Chini, date qui a été confirmée par le Secrétariat du MAB.
185. L'observateur du Royaume-Uni a approuvé la déclaration de la France selon laquelle le RMRB est renforcé par le processus de Stratégie de sortie et a demandé des précisions sur les recommandations spécifiques devant être approuvées par le CIC-MAB.
186. L'Australie a fourni davantage d'informations sur la décision du paragraphe 10 du document de travail SC-21/CONF.233/8-rev et a suggéré une modification mineure de ce paragraphe pour refléter la décision du CIC-MAB de mettre fin au processus de Stratégie de sortie.
187. La République de Corée, l'Autriche et l'Allemagne ont soutenu la proposition de l'Australie d'inclure une courte phrase dans le paragraphe de conclusion afin d'envoyer un message clair à l'ensemble du Réseau mondial. L'Allemagne a également félicité l'ensemble des pays et des réserves de biosphère pour leurs efforts au cours du processus de Stratégie de sortie.

Décisions

188. Le Conseil du MAB a examiné et approuvé les recommandations formulées par le Comité consultatif lors de ses 26^e et 27^e réunions, y compris les modifications suggérées proposées par le Bureau du MAB lors de la 33^e session du Conseil et reflétées ci-dessous pour chaque site concerné, pris note des retraits volontaires des réserves de biosphères existantes et décrété l'achèvement de la Stratégie de sortie.
189. Dans le cadre de l'achèvement de la Stratégie de sortie du Réseau mondial des réserves de biosphère, 3 sites dans 2 pays (les réserves de biosphère de Bistrichko Branichte et de Tchouprene, en Bulgarie, et du Retezat, en Roumanie) n'ont pas satisfait aux critères stipulés dans le Cadre statutaire (article 4). Ces sites ne disposeront donc plus du statut de réserve de biosphère faisant partie du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a encouragé ces sites à soumettre des formulaires de candidature dans les meilleurs délais.
190. Le Conseil du MAB a reconnu tous les sites répondant aux critères et les a félicités (voir l'annexe 2 du rapport).
191. Pour les sites et les pays ci-dessous, le Conseil du MAB a pris les décisions suivantes sur la base des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/8-rev, après les délibérations du Bureau et sur la base des informations supplémentaires reçues :
192. **Réserve de biosphère de Pereyra Iraola (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations supplémentaires fournies par les autorités argentines.
193. Cependant, le zonage proposé ne protégeait toujours pas l'aire centrale de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a donc recommandé aux autorités de revoir les

limites et le zonage du site et/ou d'envisager la possibilité d'élargir la réserve afin d'assurer les fonctions et de satisfaire aux critères d'une réserve de biosphère. Il leur a également recommandé de discuter de l'éventuelle extension de la réserve de biosphère avec les municipalités situées aux alentours du site. Les autorités n'avaient pas encore présenté le plan de gestion pour la totalité du site, la participation des parties prenantes ne ressortait pas clairement et les informations supplémentaires sur le comité de gestion n'expliquaient pas bien son fonctionnement.

194. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
195. Le Comité consultatif a donc de nouveau demandé aux autorités de soumettre d'ici au 30 septembre 2020 :
 - un nouveau plan de zonage qui protégerait mieux l'aire centrale, notamment en délimitant une zone tampon adéquate ;
 - un plan de gestion global pour l'ensemble de la réserve de biosphère ;
 - des informations sur la façon dont elles s'assureront de la participation des parties prenantes au sein de la réserve de biosphère ;
 - des informations claires sur le fonctionnement du comité de gestion.
196. Le Conseil a accueilli favorablement la lettre envoyée par les autorités nationales demandant un délai supplémentaire en vue de fournir les informations demandées par le Comité consultatif en raison de la crise sanitaire.
197. Compte tenu des difficultés entraînées par la pandémie de COVID-19, le Conseil du MAB a demandé qu'un rapport d'avancement et un plan de travail soient soumis d'ici le 15 décembre 2021, afin que toutes les informations demandées par le Comité consultatif puissent être présentées d'ici le 30 septembre 2022.
198. **Réserve de biosphère de l'archipel de Nanji (Chine).** Lors de sa 27^e réunion, le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du RMRB, et a demandé les informations suivantes avant le 30 mai 2021 : i) une carte de zonage mise à jour avec les coordonnées, une indication de l'échelle et toutes les légendes en anglais, comme spécifié dans le formulaire du rapport d'examen périodique ; et ii) les réponses à tous les points (questions) du formulaire du rapport qui n'ont pas été fournies.
199. Le Conseil a reconnu la soumission de toutes les informations demandées.
200. **Recommandations générales aux autorités colombiennes :**
201. Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités colombiennes afin de soumettre le rapport d'examen périodique de ses cinq réserves de biosphère, en particulier dans un contexte de pandémie.

202. Bien que le Comité consultatif ait constaté que de nombreux projets étaient en cours dans différentes zones des réserves de biosphère, la majorité des actions se focalisaient sur des parcs nationaux ou d'autres zones protégées, avec peu d'interactions apparentes entre les différentes zones et fonctions des réserves de biosphère, à l'exception de la Réserve de biosphère de Seaflower.
203. Malgré l'existence de plans de gestion pour les différents territoires, aucune stratégie globale n'a été mise en place dans l'optique de coordonner les actions menées au titre des différents plans.
204. À l'exception de la Réserve de biosphère de Seaflower, les comités de gestion des réserves de biosphère ne sont ni actifs, ni participatifs, ni représentatifs des différentes parties prenantes des réserves.
205. Le Comité consultatif et le Secrétariat du MAB ont proposé un soutien technique afin de renforcer la gouvernance des réserves de biosphère en Colombie, principalement par l'intermédiaire de l'instauration du Comité national du MAB et des comités de gestion des réserves de biosphère ainsi que de l'élaboration de plans de gestion pour les réserves de biosphère du pays destinés à garantir le respect des critères du Cadre statutaire du RMRB.
206. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations complémentaires envoyées par les autorités nationales et a pris acte du rôle fondamental des réserves de biosphère en Colombie et de l'engagement du pays à mettre en œuvre des politiques nationales qui contribuent de manière significative aux objectifs du Programme MAB.
207. Compte tenu de l'étendue des informations soumises par les autorités nationales, celles-ci seront transmises au Comité consultatif afin de procéder à une analyse plus approfondie lors de sa 28^e réunion.
208. Le Secrétariat du MAB assurera la liaison avec les autorités colombiennes afin d'aider le pays à mettre en place le Comité national du MAB, les comités de gestion des réserves de biosphère, ainsi qu'à élaborer des plans de gestion.
209. **Réserve de biosphère du Cinturón Andino (Colombie).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce troisième rapport d'examen périodique présenté par les autorités colombiennes.
210. La Réserve de biosphère du Cinturón Andino est située au sud de la Colombie, dans les départements du Cauca, du Valle del Cauca, de Tolima et du Huila, et a reçu ce statut en 1979. Elle a précédemment fait l'objet de rapports d'examen périodique en 2001 et en 2011. En 2020, la superficie totale de la réserve de biosphère n'a pas été modifiée (2 379 564 hectares).

211. Un processus d'examen périodique a été mené au cours de l'année 2020. Afin de se conformer aux mesures de lutte contre la COVID-19, deux réunions virtuelles ont été organisées avec la participation de représentants d'institutions gouvernementales, mais aucune information n'a été donnée au sujet de la participation d'autres acteurs.
212. De 2010 à 2020, 82 zones protégées au niveau national ont été ajoutées à l'aire centrale de la réserve de biosphère, mais le rapport ne reflète pas l'agrandissement de sa superficie.
213. Les actions et les activités dont il est rendu compte n'ont pas démontré l'intégration attendue des différentes zones, conformément à la stratégie de gestion globale de la réserve de biosphère.
214. Aucun changement significatif n'a été constaté au sein de la réserve de biosphère, à l'exception de l'intensification des activités agricoles et forestières.
215. Le Comité consultatif a félicité la réserve de biosphère pour sa participation à l'initiative « #ProudToShare » (Fière de partager) et pour la publication de l'ouvrage El Páramo, où figurent des données fiables relatives à l'utilisation des terres et aux réalités sociales dans ces écosystèmes stratégiques. Toutes deux se sont avérées d'une grande utilité afin d'améliorer la gouvernance et la gestion de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif s'est également félicité de la réalisation d'une brochure d'éducation écologique, qui a constitué un outil de communication important sur l'ensemble du territoire.
216. Cependant, les autorités de la réserve de biosphère n'ont pas mis en place de plan de gestion consolidé ni constitué de comité de gestion. En effet, le Ministère de l'environnement et du développement durable n'a toujours pas adopté de résolution officialisant le Comité national du MAB et les comités des réserves de biosphère.
217. Le Comité consultatif a conclu que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
218. Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités colombiennes de fournir, avant le 30 mai 2021, un plan de travail pour la Réserve de biosphère du Cinturón Andino, comprenant les éléments suivants :
 - un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère, y compris l'aire centrale et les zones tampons et de transition, en mettant l'accent sur la coordination et les synergies proposées avec les plans, politiques et stratégies nationaux existants, tels que des projets locaux et des partenariats avec des ONG ou le secteur privé et, surtout, en mobilisant les populations locales de la réserve ;
 - un document officiel rendant compte de la création et du fonctionnement du comité de la réserve de biosphère, auquel participent tous les acteurs concernés

- (gouvernement national, régional et local, populations locales, monde universitaire et ONG, entre autres) ;
- un rapport précisant clairement la superficie de l'aire centrale et détaillant l'intégration des 82 nouvelles zones protégées ;
 - un zonage révisé couvrant notamment les zones tampons et de transition, conformément aux fonctions définies dans le Cadre statutaire.
219. Le Conseil a constaté que le Bureau a reçu les informations envoyées par les autorités nationales, mais, compte tenu de leur ampleur, celles-ci seront transférées au Comité consultatif pour examen lors de sa 28^e réunion, début 2022.
220. **Réserve de biosphère d'El Tuparro (Colombie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère d'El Tuparro, qui s'est vu attribuer ce statut en 1979.
221. La réserve de biosphère est située dans le département du Vichada, dans les plaines orientales de la Colombie, près de la frontière avec le Venezuela. Dans le troisième rapport d'examen périodique, présenté en 2020, la superficie totale n'a pas été modifiée, mais les chiffres ne coïncident pas, par exemple 1 042 000 hectares (p. 7) et 1 097 084 hectares (p. 149).
222. En 2015, le CIC-MAB avait recommandé aux autorités de mieux définir la zone tampon entourant l'aire centrale et de communiquer les informations pertinentes dans leur prochain rapport d'examen périodique, qui devait être soumis en 2021. Aucune modification du zonage n'a été signalée et la carte de zonage reste identique à celle fournie en 2015.
223. Le processus d'examen périodique a été mené par des institutions gouvernementales, à savoir le Ministère de l'environnement et du développement durable, l'Unité administrative spéciale chargée des parcs naturels nationaux de Colombie et la Direction territoriale d'Orinoquia. Celles-ci ont élaboré conjointement le document en s'appuyant sur les projets mis en place et les résultats obtenus par les différentes institutions et organisations qui avaient mené des activités sur le territoire.
224. Au cours de la dernière décennie, le tourisme s'est intensifié à la suite du déploiement du plan de développement touristique du département du Vichada (2012) et de la mise en œuvre d'un projet sur le tourisme de pêche sportive ainsi que d'autres initiatives, notamment « Protection de la biodiversité et renforcement de la gouvernance dans la Réserve de biosphère d'El Tuparro ». Le développement du tourisme dans la réserve de biosphère est principalement orienté vers la pêche sportive, bien que l'élevage de bétail contribue également à l'économie du site.
225. Cependant, les actions et les activités dont il est rendu compte n'ont pas démontré l'interaction attendue entre les différentes zones, conformément à la stratégie de gestion globale du site.

226. Concernant les aspects positifs, les autorités de la Réserve de biosphère d'El Tuparro ont instauré des accords sociaux destinés à encourager l'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles. Des progrès ont été réalisés en vue d'établir des accords relatifs à l'utilisation des ressources naturelles avec les populations autochtones de la zone tampon, principalement en matière de pêche durable. Afin d'œuvrer à une gouvernance participative et active, l'équipe de gestion a mis en place des stratégies de sensibilisation pour la valorisation sociale des zones protégées de la réserve de biosphère, notamment des programmes radio et des campagnes d'information sur les feux de forêt et les déchets solides.
227. Le Comité a toutefois noté que les autorités de la réserve de biosphère n'avaient pas encore rédigé de plan de gestion consolidé ni constitué de comité de gestion.
228. Le Comité consultatif en a donc conclu que ce site ne respectait pas les critères du Cadre statutaire du RMRB.
229. Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités colombiennes de fournir, avant le 30 mai 2021, un plan de travail pour la Réserve de biosphère d'El Tuparro, comprenant les éléments suivants :
- un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère, y compris l'aire centrale et les zones tampons et de transition, en mettant l'accent sur la coordination et les synergies proposées avec les politiques, les stratégies et plans nationaux existants et, surtout, en garantissant l'implication des populations locales de la réserve de biosphère ;
 - un zonage révisé couvrant notamment les zones tampons et de transition, en accord avec les fonctions définies dans le Cadre statutaire.
230. Le Conseil a constaté que le Bureau avait reçu les informations envoyées par les autorités nationales, mais, compte tenu de leur ampleur, celles-ci seront transférées au Comité consultatif pour examen lors de sa 28^e réunion, début 2022.
231. **Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le troisième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta, qui s'est vu attribuer ce statut en 1979.
232. Ce processus d'examen périodique a été mené au cours de l'année 2020. Conformément aux mesures de lutte contre la COVID-19, cinq réunions virtuelles ont été organisées avec la participation de représentants d'entités officielles, mais aucune information n'a été fournie au sujet de la participation d'autres acteurs.
233. Le rapport d'examen périodique fait état d'une modification de la superficie de l'aire centrale ainsi que des zones tampons et de transition, mais ne donne aucune précision supplémentaire sur la nature de ces changements. De plus, les superficies de chaque zone ne coïncident pas (p. 6 et p. 189).
234. En 2015, le CIC-MAB avait recommandé aux autorités du site d'ajouter « une zone tampon et une [zone] de transition dans l'aire côtière et marine, et d'en rendre compte

- dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devrait être soumis en 2021 ». La carte fournie n'indique pas clairement si ces zones ont été ajoutées à la réserve de biosphère.
235. Au cours des 10 dernières années, le tourisme s'est considérablement développé dans la réserve de biosphère, ce qui s'est accompagné d'un changement d'affectation des sols en raison des activités d'agriculture, d'hôtellerie et de sylviculture ainsi que d'une croissance concomitante de la population, de plus de 430 000 habitants. Quatre réserves privées ont également été créées au sein de la réserve de biosphère. Ces évolutions auraient nui à l'intégrité spirituelle et culturelle des peuples autochtones de la Sierra Nevada.
236. La réserve de biosphère est gérée par une multitude d'entités ou d'acteurs territoriaux, politico-administratifs, ethnoculturels ou autres. Chacune mène ses propres activités en se cantonnant à son périmètre d'action et à son domaine de compétence. Il serait donc souhaitable d'établir un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère qui énonce clairement les fonctions, les domaines et les compétences de chaque acteur composant cette « mosaïque » et qui définisse les modalités d'une collaboration plus étroite.
237. Le Comité consultatif a salué le grand nombre de projets et de programmes menés dans la réserve de biosphère au cours de la dernière décennie. Cependant, il estimait nécessaire d'adopter une approche mieux coordonnée de la gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère afin d'atteindre les objectifs proposés.
238. Les autorités de la réserve de biosphère n'ont pas encore produit de plan de gestion consolidé ni constitué de comité de gestion.
239. Le Comité consultatif a conclu que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
240. Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités colombiennes de fournir, avant le 30 mai 2021, un plan de travail pour la Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta, comprenant les éléments suivants :
- des explications sur l'extension de l'aire côtière et marine, détaillant sa fonction et son zonage (zone tampon ou de transition), corroborées par une carte lisible du nouveau zonage ;
 - un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère afin de coordonner tous les plans existants pour les différentes zones de la réserve de biosphère ;
 - un document officiel rendant compte de la création et du fonctionnement du comité de la réserve de biosphère, auquel participent tous les acteurs concernés (gouvernement national, régional et local, populations locales, monde universitaire et ONG, entre autres) ;
 - des stratégies visant à promouvoir les échanges culturels et la diffusion de connaissances au sein de la réserve de biosphère et avec d'autres sites, notamment en matière de participation des populations autochtones et locales.

241. Le Conseil a constaté que le Bureau avait reçu les informations envoyées par les autorités nationales, mais, compte tenu de leur ampleur, celles-ci seront transférées au Comité consultatif pour examen lors de sa 28^e réunion, début 2022.
242. **Réserve de biosphère de la Ciénaga Grande de Santa Marta (Colombie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le deuxième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de la Ciénaga Grande de Santa Marta, qui s'est vu attribuer ce statut en 1979.
243. Ce processus d'examen périodique a été mené au cours de l'année 2020. Conformément aux mesures de lutte contre la COVID-19, plusieurs réunions virtuelles ont été organisées avec la participation de représentants d'institutions gouvernementales, mais aucune information n'a été fournie au sujet de la participation d'autres acteurs.
244. La superficie totale de la réserve de biosphère n'a pas été modifiée en 2020.
245. La pêche de crustacés et de mollusques constitue la principale activité d'exploitation des ressources de la zone et est pratiquée de manière artisanale par environ 5 000 pêcheurs. Ces dernières années, les activités de pêche ont régressé en raison de la dégradation de l'environnement du système lagunaire de la Ciénaga Grande de Santa Marta et de la surpêche.
246. Ces dernières années, la construction d'une route pour relier les villes de Ciénaga et de Barranquilla a déstabilisé l'interface entre l'estuaire et la mer des Caraïbes et entraîné un déséquilibre hydrologique. Ce dernier, couplé à l'extension des terres agricoles, a aggravé différents phénomènes : l'hypersalinisation des sols ; la survenue de feux de forêt ; la mortalité des poissons, des mammifères aquatiques et des reptiles ; le recul de la couverture végétale ; la déviation de l'écoulement de l'eau et l'assèchement des masses d'eau ; la diminution de la productivité halieutique ; l'accroissement de la sédimentation ; et l'érosion côtière.
247. Le Comité consultatif a salué le grand nombre de projets et de programmes menés dans la réserve de biosphère au cours de la dernière décennie. Cependant, il estimait nécessaire d'adopter une approche mieux coordonnée de la gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère afin d'atteindre les objectifs proposés.
248. Les autorités de la réserve de biosphère n'ont pas encore produit de plan de gestion consolidé ni formé de comité de gestion.
249. Le Comité consultatif a conclu que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
250. Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités colombiennes de fournir, avant le 30 mai 2021, un plan de travail pour la Réserve de biosphère de la Ciénaga Grande de Santa Marta, comprenant les éléments suivants :
 - un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère afin de coordonner tous les plans existants pour les différentes zones de la réserve de biosphère ;

- un document officiel rendant compte de la création et du fonctionnement du comité de la réserve de biosphère, auquel participent tous les acteurs concernés (gouvernement national, régional et local, populations locales, monde universitaire et ONG, entre autres).
251. Le Conseil a constaté que le Bureau avait reçu les informations envoyées par les autorités nationales, mais, compte tenu de leur ampleur, celles-ci seront transférées au Comité consultatif pour examen lors de sa 28^e réunion, début 2022.
252. **Réserve de biosphère de la péninsule de Guanahacabibes (Cuba).** Le site répondait déjà aux critères, mais le CIC-MAB a demandé des informations supplémentaires sur le zonage révisé, y compris sur la zone tampon marine continue.
253. Les autorités ont présenté une carte de zonage qui délimitait une aire centrale marine continue, mais qui était dépourvue de zone tampon marine pour protéger l'ensemble de cette aire centrale.
254. Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales d'envoyer d'ici au 30 septembre 2020 une carte de zonage avec une zone tampon marine qui permettrait à l'aire centrale marine de jouer son rôle de protection.
255. La Délégation permanente de Cuba auprès de l'UNESCO a informé le Secrétariat du MAB que la Commission nationale cubaine pour l'UNESCO, le point focal cubain du MAB et le gestionnaire de la réserve de biosphère se sont réunis afin d'envoyer les informations complémentaires. La préparation de ces informations complémentaires a été retardée en raison des restrictions imposées aux voyages dans le pays dues aux mesures sanitaires mises en place pour contenir la propagation de la COVID-19. Compte tenu des difficultés causées par la pandémie de COVID-19 et du fait que la réserve de biosphère n'ait pas adopté la Stratégie de sortie, le Conseil du MAB a demandé que la réserve de biosphère soumette les informations complémentaires avant le 30 septembre 2022.
256. **Réserve de biosphère de Krivoklatsko (République tchèque). Ce site relève du processus de la Stratégie de sortie.** Les autorités de la Réserve de biosphère de Krivoklatsko avaient présenté leur premier rapport d'examen périodique en 2016. Début 2017, le Comité consultatif avait évalué ce document et en avait discuté. Il avait estimé avoir besoin d'informations supplémentaires pour déterminer si la réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il avait en particulier demandé aux autorités de fournir une carte de zonage spécifiant les trois zones, conformément au Cadre statutaire, et de fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre de la fonction de développement et la participation des populations locales à cette dernière et à la gestion de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le courrier des autorités nationales en réponse à sa demande. Il a remarqué que toutes les aires centrales étaient

- automatiquement entourées d'une zone tampon de 50 mètres, tandis que les zones qui semblaient ne pas en bénéficier étaient protégées par des particularités topographiques (berges, forêts, etc.) qui jouaient ce rôle. Cependant, la carte de zonage demandée n'avait pas été fournie.
257. Le Comité consultatif a noté que la zone de transition était divisée selon deux catégories, conformément à la loi tchèque, mais que rien ne précisait les conséquences de cette division pour la fonction de développement de la réserve. La réponse des autorités précisait que les municipalités locales avaient été consultées à propos de l'élaboration du plan de gestion. Le Comité a accueilli avec satisfaction cette première étape dans l'établissement de relations de proximité, mais a remarqué qu'il ne disposait toujours d'aucune information sur la façon dont les parties prenantes locales participeront à la structure de gestion et à la mise au point du plan de gestion. Les autorités ont déclaré qu'un plan d'interprétation relatif au tourisme devrait être disponible en 2023. Le Comité en a donc conclu que la fonction de développement de la réserve de biosphère n'était toujours pas claire.
258. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a demandé aux autorités de communiquer une carte de zonage actualisée et des informations détaillées sur la façon dont les parties prenantes locales participeront à la gestion et aux structures de gestion de la réserve de biosphère ainsi que de faire parvenir des informations plus détaillées et concrètes sur la manière dont la fonction de développement de la réserve de biosphère sera assurée. Il a demandé que ces informations soient fournies d'ici au 22 mai 2020 afin de décider si ce site respectait les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
259. En s'appuyant sur les informations complémentaires fournies (c'est-à-dire de la carte de zonage mise à jour, des informations détaillées sur la manière dont les communautés locales participent à la gestion et aux structures de gestion de la réserve de biosphère, ainsi que des informations plus détaillées et concrètes sur la manière dont la fonction de développement de la réserve de biosphère est mise en œuvre), le Conseil a estimé que le site **répondait** aux critères.
260. **Réserve de biosphère du mont Paektu (République populaire démocratique de Corée).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère du mont Paektu, qui s'est vu attribuer ce statut en 1989.
261. La réserve de biosphère du mont Paektu est située à la frontière avec la République populaire de Chine ; le volcan et l'écosystème de forêt de montagne se trouvent à cheval entre ce site et la Réserve de biosphère de Changbaishan (Chine).
262. Le premier rapport d'examen périodique a été présenté en 2001 et le deuxième en 2014. Le présent processus d'examen périodique s'est déroulé parallèlement au processus de

- proposition d'inscription de la région du mont Paektu en tant que géoparc mondial UNESCO, au niveau national, et ce en relation, discussion et coopération étroite avec le Groupe de travail sur la coordination de la Commission nationale de la République populaire démocratique de Corée pour l'UNESCO et du Comité national des géoparcs.
263. Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités pour donner suite aux recommandations précédemment formulées par CIC-MAB et a constaté que plusieurs activités éducatives avaient été mises en place et qu'une coopération scientifique avait été instaurée.
264. L'Académie nationale des sciences et un certain nombre d'établissements d'enseignement ont mené des activités scientifiques et éducatives dans la réserve de biosphère, notamment des enquêtes et des recherches sur le terrain ainsi que des observations et des formations sur la faune et la flore.
265. La Réserve de biosphère du mont Paektu se démarque par son éco-environnement unique et sa riche biodiversité ; elle favorise l'écotourisme et le développement de l'économie locale.
266. Le Comité consultatif a félicité le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée d'avoir donné la priorité à la lutte contre la destruction et la dégradation de l'écosystème forestier ainsi qu'à l'utilisation durable et à la conservation des ressources forestières, et ce en choisissant la Réserve de biosphère du mont Paektu comme site de démonstration pour la protection et la restauration des écosystèmes.
267. Le Comité consultatif a toutefois noté que le rapport d'examen périodique fournissait des informations sur un plan de gestion et y faisait référence, mais n'incluait pas ce document.
268. Le Comité consultatif a également remarqué qu'aucune carte de zonage n'était incluse dans le rapport ni présentée séparément.
269. Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités de confirmer qu'un plan de gestion complet avait été élaboré et de soumettre au Secrétariat du MAB, le 30 mai 2021 au plus tard, la table des matières et le résumé du plan en anglais ainsi qu'une carte de zonage **afin de déterminer si le site répondait aux critères** du Cadre statutaire du RMRB.
270. En s'appuyant sur l'ébauche soumise et sur le résumé détaillé de 10 pages du plan de gestion de la Réserve de biosphère du Mont Paektu, y compris la carte de zonage en anglais, le Conseil a estimé que le site **répondait** aux critères.
271. **Réserve de biosphère d'Issyk-Koul (Kirghizistan).** Le Comité consultatif, lors de sa 27^e réunion, a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et qu'il n'était plus soumis à la Stratégie de sortie. Le Comité consultatif a recommandé que les autorités nationales soumettent avant le 30 mai 2021 des informations

- actualisées concernant la finalisation du nouveau plan de gestion pour 2021-2025 ainsi que des informations sur la structure de gestion ajustée.
272. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la présentation du plan de gestion de la Réserve de biosphère d'Issyk-Kul pour 2021-2025 ainsi que d'informations sur la structure de gestion ajustée.
273. **Réserve de biosphère du Río San Juan (Nicaragua).** Le site répondait déjà aux critères, mais le CIC-MAB a demandé des informations supplémentaires sur le plan de gestion et la participation des parties prenantes.
274. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités nicaraguayennes. Cependant, le document fourni ne décrivait que certaines activités actuellement menées par des institutions gouvernementales dans la région et ne constituait pas un plan de gestion proprement dit. Le complément d'information sur les parties prenantes n'expliquait toujours pas clairement la façon dont tous les acteurs concernés participaient à la gestion du site.
275. Le Comité consultatif a de nouveau prié les autorités nationales d'envoyer des informations supplémentaires sur le plan de gestion et la participation des parties prenantes d'ici au 30 septembre 2020.
276. En s'appuyant sur les informations complémentaires fournies par les autorités nationales reçues par le Secrétariat, le Conseil a estimé que le site **répondait** aux critères.
277. **Vhembe (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique relatif à la Réserve de biosphère de Vhembe, qui s'est vu attribuer ce statut en 2009 et a félicité les autorités d'avoir offert un bel exemple d'examen périodique. Cette réserve de biosphère occupe une superficie de 30 701 kilomètres carrés et abrite une population d'environ 1,5 million de personnes, dont 97 % en zone rurale. Le site, qui englobe le nord du parc national Kruger (nord de la rivière Shingwedzi) et le parc national Mapungubwe (site du patrimoine mondial), est limitrophe des trois pays voisins que sont le Botswana, le Mozambique et le Zimbabwe. Il fait partie de l'Initiative du Grand Mapungubwe, qui réunit des aires protégées du Botswana, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe, ainsi que de l'Initiative du parc transfrontalier du Grand Limpopo, qui réunit des aires protégées du Mozambique, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe.
278. Le Comité consultatif a félicité la réserve de biosphère pour l'attribution par le Ministère des sciences et de l'innovation et la Fondation nationale de recherche d'une chaire de recherche sud-africaine (SARChi) à l'Université de Venda (UNIVEN) pour des activités de recherche et de suivi. Le Comité consultatif s'est félicité de ce que le statut de réserve de biosphère ait joué un rôle au niveau de l'enseignement supérieur, un soutien ayant été apporté à des thèses en biologie de la conservation (20 diplômés spécialisés de

premier cycle, 20 masters de sciences et 10 thèses de doctorat) entre 2014 et 2019, ainsi que des efforts déployés pour intégrer les chefs traditionnels et les savoirs autochtones dans les processus de gestion. Le Comité a également constaté que les actions menées avaient permis de sensibiliser les communautés locales et les jeunes à l'importance et aux effets positifs des réserves de biosphère à l'échelle tant locale que mondiale.

279. Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
280. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à accorder une plus grande attention aux éléments suivants, si elles souhaitaient à l'avenir accroître l'étendue des aires protégées (conformément à la politique commune du Limpopo visant à atteindre un objectif de 85 % d'aires protégées supplémentaires dans la province) :
- prendre en compte les besoins de la population locale ;
 - assurer la protection, comme il se doit, de toutes les aires centrales par une zone tampon ; et
 - mettre en place des solutions à long terme aux conflits entre l'homme et la faune sauvage, et faire en sorte que les activités minières menées hors des zones protégées, dans l'aire de transition, soient gérées de manière durable afin d'en réduire les incidences sur la biodiversité.
281. Le Comité consultatif a souligné que le site était la deuxième plus grande réserve de biosphère d'Afrique du Sud, et non la plus grande comme indiqué à tort dans le rapport destiné aux parties prenantes (section 1).
282. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport révisé adressé aux parties prenantes par les autorités nationales en réponse à ce commentaire, qui confirme que la Réserve de biosphère de Vhembe est la deuxième plus grande des dix réserves de biosphère situées en Afrique du Sud.
283. **Kogelberg (Afrique du Sud)**. Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique relatif à la Réserve de biosphère de Kogelberg, qui s'est vu attribuer ce statut en 1998. Le site occupe une superficie totale de 103 000 hectares, dont 21 285,5 hectares en milieu marin.
284. Il comporte : une aire centrale terrestre située dans les montagnes de Kogelberg, qui inclut le complexe de la Réserve naturelle de Kogelberg et la réserve naturelle de Groenlandberg, ainsi qu'une composante marine ; une zone tampon terrestre quasi naturelle (partiellement propriété privée et partiellement propriété municipale), comprenant le jardin botanique Harold Porter et l'estuaire de la rivière Palmiet, également dotée d'une composante marine ; et une aire de transition terrestre composée d'entreprises agricoles sophistiquées, et de lieux de résidence et de villégiature très recherchés. L'aire centrale fait partie des aires protégées de la Région florale du Cap

- (site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial), haut lieu de la biodiversité mondiale comptant de nombreuses espèces d'oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, mammifères et arbres forestiers tels que l'acacia.
285. Le Comité consultatif a salué l'approche participative utilisée tout au long du processus d'examen périodique, qui a débuté en 2018, et les efforts qui ont été déployés pour collecter des fonds à l'appui des activités de gestion. Il a aussi salué l'utilisation conjuguée des informations interdisciplinaires recueillies auprès des différents groupes de parties prenantes, y compris l'application de plans pour les différentes aires protégées ainsi que la collaboration avec les communautés locales en matière de jardinage et de produits alimentaires. Il s'est félicité des recherches approfondies menées au cours de la période considérée, de l'élaboration d'une stratégie de communication et de la mise en œuvre d'un programme d'éducation motivant dans les écoles.
286. Le Comité consultatif a pris note des difficultés actuelles au niveau de la gestion, notamment de la sécheresse, des incendies fréquents, des espèces envahissantes et de l'utilisation illégale des ressources, qui sont liées à l'insécurité hydrique et alimentaire, et constituent des menaces pour les aires centrales et les zones tampons.
287. Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et a demandé aux autorités de lui soumettre, au plus tard le 30 mai 2021, une carte de zonage consolidée montrant les trois zones de la réserve de biosphère, y compris la composante marine, sur une seule et même carte. Il a par ailleurs encouragé les autorités à intensifier la recherche sur le changement climatique et à investir dans des programmes d'adaptation à celui-ci et d'atténuation de ses effets pour les communautés locales.
288. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la carte de zonage révisée envoyée par les autorités nationales en réponse aux recommandations du Comité consultatif, qui était satisfaisante.
289. **Réserve de biosphère des Bardenas Reales (Espagne).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique relatif à la Réserve de biosphère des Bardenas Reales, qui s'est vu attribuer ce statut en 2000.
290. Située dans la Communauté forale de Navarre, dans le nord de l'Espagne, la réserve de biosphère abrite des espèces végétales et animales vulnérables, ainsi que des espèces d'oiseaux menacées comme la grande outarde (*Otis tarda*) et le busard cendré (*Circus pygargus*).
291. Le processus d'examen a été dirigé par un membre du Conseil scientifique du Comité national du MAB, avec le soutien du gestionnaire de la réserve de biosphère. L'examen a été réalisé en lien avec le Conseil général, qui représente 22 entités présentes au sein

de la réserve de biosphère, dont 19 conseils municipaux. Des éleveurs, des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs et d'autres acteurs ont aussi été contactés, et l'examen a été réalisé en collaboration avec la Communauté forale de Navarre et la Direction générale du développement rural.

292. La réserve de biosphère fait vivre environ 89 374 personnes, mais celles-ci habitent hors du périmètre de la réserve de biosphère. La plupart d'entre elles travaillent dans les domaines de l'agriculture, de la transhumance du bétail, de la chasse et du tourisme.
293. Sous l'autorité du Conseil général, la Communauté des Bardenas Reales de Navarre assure la gestion de la réserve de biosphère. Elle a parallèlement constitué un conseil consultatif ; toutefois, cet organe n'est pas représentatif des différentes parties prenantes.
294. La réserve de biosphère est actuellement gérée dans le cadre du Plan de gestion des ressources naturelles. À la fin de l'année 2020, le Plan stratégique pour la Réserve de biosphère des Bardenas Reales de Navarre 2020-2032 a été proposé au Conseil général comme futur cadre de gestion.
295. La réserve de biosphère a proposé la création de la Chaire UNESCO Bardenas Reales sur la science et le patrimoine, destinée à regrouper toutes les activités et la production de connaissances du milieu universitaire en rapport avec la zone des Bardenas Reales.
296. Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
297. Étant donné qu'il importe qu'une population humaine vive à l'intérieur de la réserve de biosphère, conformément au modèle du MAB, le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales d'étendre l'aire de transition pour y intégrer les populations environnantes. Dans cette perspective, il a également demandé qu'un plan de travail, détaillant la méthodologie et le calendrier à mettre en place pour mener à bien ce processus, lui soit soumis au plus tard le 30 mai 2021.
298. Le Comité consultatif a enfin recommandé la mise en œuvre d'un processus participatif, faisant intervenir toutes les parties prenantes concernées par l'aménagement du territoire, en vue d'élaborer un modèle de développement durable.
299. Le Conseil a pris acte des informations supplémentaires envoyées par les autorités nationales expliquant qu'il n'existe pas de non-conformité avec le Cadre statutaire du point de vue de la réserve de biosphère. Même si aucune population ne vit dans la réserve de biosphère, une relation quotidienne existe avec la population, car elle mène des activités permanentes sur ce territoire. Compte tenu de la complexité de la situation, le Conseil a recommandé de transférer les informations au Comité consultatif pour une analyse plus approfondie lors de sa 28^e réunion, prévue en 2022.

300. **Réserve de biosphère de la mer Noire (Tchernomorskiy) (Ukraine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique relatif à la Réserve de biosphère de la mer Noire (Tchernomorskiy), qui s'est vu attribuer ce statut en 1983.
301. Cette réserve de biosphère est située dans le sud de l'Ukraine et occupe une superficie de 174 000 hectares. Le site comprend cinq parcelles de terre et les zones maritimes des baies de Tendrsvsky et Yagorlitsky, îles comprises, ainsi qu'un plateau d'un kilomètre le long de la côte de l'île de Tendra.
302. Les conditions naturelles pourvoient à la richesse de la flore et de la faune, et à la diversité des complexes naturels protégés. Le site abrite plus de 700 espèces de plantes, 3 000 espèces d'invertébrés, 80 espèces de poissons, cinq espèces d'amphibiens, neuf espèces de reptiles, 306 espèces d'oiseaux et 63 espèces de mammifères terrestres et aquatiques.
303. Ces dix dernières années, un Conseil de coordination de la réserve de biosphère a été créé pour coordonner les efforts de protection de l'environnement et de développement durable au niveau régional. Ce conseil est composé de représentants du gouvernement autonome et des organes exécutifs locaux, d'organismes publics, de médias nationaux et locaux, et d'institutions scientifiques et éducatives. En 2019, le règlement du Conseil de coordination de la réserve de biosphère a été adopté, la composition de ce dernier a été arrêtée, de nouveaux accords de coopération ont été conclus et le plan de travail pour 2020 a été approuvé.
304. Le Comité consultatif s'est félicité de cet examen périodique, qui complète l'examen réalisé en 2018. Il a noté avec satisfaction que la zone de transition avait été élargie pour répondre à la problématique de la fonction de développement, et a salué le fait que des représentants des communautés locales et de la société civile aient été intégrés au Conseil de coordination. Le Comité consultatif a recommandé que le Conseil soit plus étroitement associé aux futurs examens périodiques, ainsi qu'à la conception des programmes d'éducation environnementale, afin de tirer parti des connaissances de ses membres au niveau local.
305. Le Comité consultatif a salué les activités liées à la promotion de l'agriculture durable, des énergies renouvelables et du tourisme vert. Il a par ailleurs recommandé que les autorités poursuivent l'élaboration de stratégies pour assurer la gestion du nombre élevé de visiteurs affluant dans la région pendant la saison touristique.
306. Le Comité consultatif, notant que d'après la nouvelle carte de zonage, une partie de l'aire centrale nord-est jouxtait directement l'aire de transition, a demandé instamment aux autorités de fournir une explication. En outre, le Comité consultatif a remarqué des divergences dans le dénombrement de la population : le tableau de la page 7 indique que 4 500 personnes vivent dans l'aire de transition, alors que le tableau de la page 19 fait état de 10 000 personnes. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir les derniers chiffres mis à jour.

307. Le Comité consultatif n'a pas été en mesure de déterminer **si le site répondait** aux critères et a demandé aux autorités de lui soumettre les informations susmentionnées au plus tard le 30 mai 2021. Le Comité a aussi recommandé d'entrer en coopération avec la Réserve de biosphère du Schaalsee, dans le cadre d'EuroMAB, ainsi qu'avec la Réserve de biosphère du lac Botsowme, dans le cadre d'AfriMAB, afin de renforcer la fonction de développement et les approches participatives. Le Secrétariat du MAB a proposé son aide à cet égard.
308. En s'appuyant sur le rapport d'examen périodique actualisé et corrigé avec les informations supplémentaires reçues par le Secrétariat et examinées par le Bureau, le Conseil a estimé que le site **répondait** aux critères.
309. **Réserve de biosphère du Chatkal (Ouzbékistan)**. Le Comité consultatif, lors de sa 27^e réunion, a conclu que le site **répondait** aux critères du cadre statutaire du RMRB et n'était plus soumis à la Stratégie de sortie.
310. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales de soumettre avant le 30 mai 2021 les informations actualisées concernant la finalisation du nouveau plan de gestion pour 2021-2024. Le Comité consultatif a également encouragé les autorités de l'Ouzbékistan à poursuivre leur travail pour impliquer les résidents et les communautés locales dans la gestion de la réserve de biosphère.
311. Le Conseil du MAB a pris acte de l'information selon laquelle les organes administratifs ont approuvé les plans de gestion de deux zones protégées au sein de la Réserve de biosphère de Chatkal.
- X. Achèvement de la Stratégie de sortie et mise en œuvre du « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du réseau mondial »**
312. Le Secrétariat du MAB a présenté le point 10 et le document CONF. SC-21/CONF.233/9. La Stratégie de sortie étant achevée, les enseignements tirés de ce processus depuis 2013 permettent aux réserves de biosphère d'être des modèles d'excellence combinant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la réconciliation de la conservation avec le développement durable. Le Secrétariat a reconnu le grand succès de la Stratégie de sortie sous l'égide du Conseil du MAB, le soutien du Comité consultatif et des membres du Conseil et a souligné qu'une bonne communication est essentielle au sein des sites et entre les sites, les États membres et le Secrétariat du MAB. La participation des réserves de biosphère aux réseaux régionaux est également essentielle pour échanger et partager les bonnes pratiques. Il a été rappelé que plusieurs ateliers régionaux ont été mis en place sur différentes questions telles que la gestion, la gouvernance et l'implication des communautés locales, démontrant l'approche holistique du MAB qui est unique au sein du RMRB.

313. Après l'achèvement de la Stratégie de sortie, tous les sites du RMRB répondent actuellement aux critères et sont des modèles d'excellence. Le RMRB reste innovant tout en célébrant son 50^e anniversaire, et le processus de Stratégie de sortie a permis à tous les sites de fournir des informations de qualité actualisées, telles que des cartes et des données à jour, qui peuvent être utilisées pour alimenter la base de données et peuvent donc contribuer à rendre plus crédibles et visibles les réserves de biosphère en ce qui concerne l'agenda mondial de la biodiversité, y compris la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
314. Le Secrétariat a ensuite souligné que toutes les leçons tirées du processus de Stratégie de sortie ont été utilisées par le Groupe de travail spécial, qui a commencé à travailler en 2018. Sur la base de celles-ci, le Groupe de travail spécial a discuté ensemble des modalités du Processus d'excellence afin que les pays soient soutenus, bénéficient des expériences des autres pays et rendent les réserves de biosphère crédibles individuellement et collectivement en tant que réseau mondial. Le Groupe a été créé pour contrôler la qualité du processus et la mise en œuvre du Cadre statutaire (article 9). Le Secrétariat a ensuite exprimé ses remerciements à tous les membres du Groupe de travail spécial pour leur dévouement, en particulier à la lumière de l'incertitude et des défis dus à la crise de la COVID-19, et a salué le soutien des directeurs successifs du Secrétariat du MAB, ainsi que de Martin Price (RU) qui a apporté sa réflexion sur ce processus. Le présent document a été révisé par le Bureau des affaires juridiques de l'UNESCO et est entièrement adoptable et conforme à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire.
315. Mme Suk-Kyung Shim de la Délégation de la République de Corée et membre du Groupe de travail spécial a présenté les caractéristiques et les avantages des Directives ainsi que le processus d'examen périodique du RMRB.
316. Mme Barbara Engels, de la Délégation allemande et membre du Groupe de travail spécial, a donné un aperçu des différents scénarios et des processus associés : a) cas où les sites remplissent les critères ; b) cas où le rapport d'examen périodique n'est pas soumis à temps ; c) cas où il n'est pas clair si la réserve de biosphère remplit les critères ; d) cas où le site ne remplit pas les critères. Elle a également décrit le cas des réserves de biosphère transfrontalières et le cas des réserves de biosphère situées dans des zones de conflit ou de catastrophe. Tous les cas sont décrits dans le document CONF. SC-21/CONF.233/9. Elle a terminé sa présentation en apportant des précisions sur le mécanisme informel volontaire d'examen quinquennal au niveau national qui complète le processus formel visant à établir un mécanisme d'examen court et facile coordonné par le Comité national du MAB cinq ans après la désignation ou le dernier rapport d'examen périodique. Le mécanisme d'examen quinquennal est destiné à aider la réserve de biosphère et ne doit pas être considéré comme un fardeau.

317. Le Secrétariat du MAB a rappelé que la proposition est d'adopter un processus d'excellence pour toutes les réserves de biosphère du RMRB. Tous les sites bénéficieront d'un soutien technique et d'une meilleure communication à tous les niveaux, et d'une alerte sur des questions spécifiques. Les Directives ne remplacent pas le Cadre statutaire, mais aident les pays à engager des ressources humaines et financières pour le mettre en œuvre.
318. Après la présentation, le Président a remercié les membres du Groupe de travail spécial pour leurs présentations et leur travail.
319. L'Australie a souligné que le Groupe de travail spécial avait une tâche difficile et a particulièrement reconnu le soutien apporté par le Secrétariat du MAB à ce processus, ainsi que celui de ses collègues d'Allemagne, de Slovaquie et de la République de Corée en ce qui concerne les questions transfrontières. L'Australie a soutenu la décision proposée et a suggéré d'insérer « rapport d'examen périodique succinct, mais complet » au paragraphe 5 de la décision proposée afin d'éviter les rapports volumineux des réserves de biosphère.
320. L'Autriche a pleinement soutenu le document et a convenu que les Directives ne remplacent pas les procédures décrites dans le Cadre statutaire, mais contribuent à assurer le bon fonctionnement d'une réserve de biosphère. L'Autriche a remercié les membres du Groupe de travail spécial. L'Autriche a également salué le succès de la Stratégie de sortie et a souligné le soutien coopératif de tous les partenaires des réserves de biosphère et du Secrétariat du MAB. L'Autriche a félicité tous les États membres, les membres du RMRB et le Secrétariat du MAB.
321. La Colombie a félicité le Groupe de travail spécial pour cet exercice important qui permettra d'améliorer la gestion des réserves de biosphère au niveau national et qui est parfaitement aligné sur les ODD. La Colombie a approuvé la remarque de l'Australie sur la nécessité de rapports courts et rigoureux et a remercié l'équipe et le Secrétariat du MAB de proposer une alternative à la Stratégie de sortie.
322. La France a rappelé que le Processus d'excellence du RMRB concerne tous les sites du RMRB et ne doit pas être considéré comme une nouvelle stratégie de sortie, mais plutôt comme un processus visant à améliorer davantage les réserves de biosphère, ensemble et individuellement, afin de servir de modèle de développement durable et de conservation, y compris en dehors des réserves de biosphère. Le mécanisme proposé devrait permettre d'établir des normes de qualité à long terme pour les réserves de biosphère et éviter une nouvelle stratégie de sortie si les réserves de biosphère ne répondent pas aux critères. Le mécanisme d'examen quinquennal a été soutenu par la France et constitue un processus non contraignant, contrairement au processus d'examen périodique. La France a souligné l'importance des réseaux nationaux ; plusieurs recommandations sont déjà mises en œuvre en France, notamment la mobilisation des jeunes et les réunions virtuelles. La France a également noté que les

Directives sont claires et précises et qu'elles devraient servir de base au travail du CIC-MAB et du Secrétariat du MAB, et guider les décisions du CIC-MAB pour mettre en œuvre le Cadre statutaire.

323. Le Pérou a félicité le Groupe de travail spécial pour le travail accompli et a demandé des éclaircissements sur le cas des réserves de biosphère transfrontalières.
324. Le Venezuela, en tant qu'observateur, a félicité le Nigéria pour l'organisation de la réunion compte tenu de la crise de la COVID-19. Le Venezuela a appuyé le commentaire de l'Australie visant à s'assurer que le mécanisme soit durable, qu'il facilite la participation des gestionnaires et qu'il permette de rationaliser la fréquence des rapports, étant donné que les rapports nécessitent des ressources nationales, celles-ci devraient être concises pour tous les gestionnaires de réserves de biosphère.
325. Haïti a soutenu les remarques du Venezuela et a félicité les membres du Groupe de travail spécial pour l'excellence de leur travail. Haïti a également salué la proposition d'évaluations internes quinquennales, qui permettront d'améliorer la qualité et la fréquence des rapports.
326. Le Conseil du MAB a ensuite adopté la décision suivante :
 1. Le Conseil du MAB encourage les réserves de biosphère à entreprendre des auto-évaluations quinquennales (à mi-parcours) et les comités nationaux du MAB (aidés, si nécessaire et possible, par les réseaux régionaux) à évaluer les rapports qui en résultent pour déterminer les progrès de la mise en œuvre (annexe 5). Le Conseil du MAB encourage les réserves de biosphère à demander les conseils et l'aide nécessaires à la réalisation des rapports d'examen périodique décennaux et, le cas échéant, à demander un soutien technique pour améliorer la crédibilité du RMRB.
 2. Le Conseil du MAB rappelle sa décision de 2017 (SC-17/CONF.229/15) et les dispositions de l'article 9 du Cadre statutaire du RMRB, selon lesquelles tous les 10 ans après la désignation ou l'évaluation positive d'une réserve de biosphère désignée par l'UNESCO, l'autorité concernée doit transmettre un rapport d'examen périodique succinct, mais complet au Secrétariat du MAB.
 3. Pour compléter ses décisions sur le Processus d'excellence de 2017 et 2019, le Conseil du MAB adopte par la présente un ensemble de directives visant à soutenir et à assurer la mise en œuvre du Processus d'excellence, garantissant ainsi le renforcement continu et l'amélioration de la qualité du RMRB. (ci-après dénommées « Directives d'excellence du MAB »), qui figurent à l'annexe 5 du présent document. Les Directives du MAB constituent un nouveau mécanisme permettant de mieux mettre en œuvre le Processus d'excellence et s'appliquent conjointement avec les dispositions de la Stratégie de Séville et du cadre statutaire du RMRB. Leur principal objectif est de garantir que les réserves de biosphère et le RMRB dans son intégralité, serviront de modèles pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de

ses ODD et du cadre pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des accords environnementaux multilatéraux ultérieurs dans ces domaines. Les Directives du MAB comprennent également, aux annexes 3 et 4, des organigrammes qui illustrent davantage ce nouveau mécanisme.

4. Le Conseil du MAB encourage tous les États membres, les Comités nationaux du MAB, les réserves de biosphère, ainsi que les réseaux régionaux, à continuer de partager leurs expériences en matière de rapports d'examen périodique au sein du RMRB et à offrir, le cas échéant, une assistance aux réserves de biosphère individuelles afin qu'elles remplissent ou continuent de remplir les critères pour rester dans le RMRB conformément au cadre statutaire du RMRB.
327. Le Secrétariat a également clarifié le processus permettant aux réserves de biosphère transfrontalières d'aligner le rapport national et le rapport transfrontalier conjoint, étant donné que la Stratégie de Séville et les critères du Cadre statutaire ne concernent que les sites nationaux. Les présentes Directives détaillent les différents cas au paragraphe 10. Le Pérou a remercié le Secrétariat pour ces clarifications.

XI. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extensions/modifications/changements de nom de réserves de biosphère faisant partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)

328. En présentant ce point, la représentante du Secrétariat du MAB a fait référence au document SC-21/CONF.233/10-rev. Elle a indiqué que lors de sa 27^e réunion tenue en ligne du 8 au 12 mars 2021, le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère (IABCR) avait examiné 23 propositions : 20 pour de nouvelles réserves de biosphère, dont deux sites transfrontaliers, une resoumission et deux demandes d'extension/modification et/ou changement de nom de réserves de biosphère déjà existantes. Trois nouveaux pays ont soumis des propositions : l'Arabie saoudite, la Libye et le Lesotho.
329. Le Bureau du MAB s'est réuni en ligne les 1^{er}, 2 et 10 septembre avant la 33^e session du CIC du MAB. Les membres ont décidé que pour les sites recommandés pour approbation, les recommandations du Comité consultatif soient transmises au Conseil sans aucun changement.
330. Dans certains cas, le Comité consultatif avait recommandé que des informations supplémentaires soient demandées aux États membres avant le 31 août 2021. Les informations complémentaires reçues par le Secrétariat du MAB à cette date ont ensuite été examinées par le Bureau du MAB et approuvées lors de la réunion en ligne du Bureau les 1^{er}, 2 et 10 septembre pour être soumises au Conseil en vue de ses décisions finales. Les recommandations du Bureau du MAB à ce sujet ont fait l'objet d'un rapport oral en ligne et ont été présentées à l'écran lors de la 33^e réunion du CIC du MAB le 15 septembre 2021.

331. Compte tenu des recommandations du Comité consultatif pour les réserves de biosphère figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev et des délibérations ultérieures du Bureau les 1^{er}, 2 et 10 septembre, le CIC-MAB a pris les décisions suivantes :

A. Nouvelles nominations

332. **Atl'ka7tsem/Howe Sound (Canada).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
333. **Martinique (France).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
334. Le Bureau du MAB a accueilli favorablement les informations supplémentaires fournies par les autorités françaises, qui manquaient dans le formulaire de candidature soumis, sur le Collège des gestionnaires des aires protégées et son fonctionnement.
335. **Moselle Sud (France).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
336. **Monte Grappa (Italie).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
337. **Kolsai Kolderi (Kazakhstan).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a fait siennes toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
338. **Matšeng (Lesotho).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
339. **Ashaafean (Lybie).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette première proposition du pays et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

340. **Penang Hill (Malaisie).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition. Sur la base des recommandations de la 27^e réunion du Comité consultatif (CC), le Bureau du MAB a examiné les informations supplémentaires envoyées par les autorités conformément à la demande du Comité consultatif, à savoir :
- les mesures à prendre pour élargir les zones tampons terrestres et un calendrier ;
 - des informations détaillées concernant la base juridique ou de gestion des zones tampons marines et des zones de transition, ainsi que le processus visant à garantir la cohérence avec le système de zonage de la pêche du département de la pêche de Malaisie, qui désigne toutes les zones situées à moins de 5 milles nautiques du littoral comme zone A pour les engins de pêche traditionnels utilisés par les pêcheurs traditionnels ;
 - un plan visant à intégrer les établissements de Teluk Bahang, situés entre le parc national de Penang et la réserve forestière de Teluk Bahang, où les résidents locaux pratiquent des activités de pêche, travaillent comme guides touristiques et exploitent des stands de nourriture et des restaurants traditionnels en s'appuyant sur les ressources naturelles du site proposé ;
 - la correction des chiffres relatifs à la taille des zones, qui ne sont pas cohérents dans l'ensemble du dossier de candidature ; et
 - une version électronique corrigée du formulaire de candidature.
341. Les informations reçues étant satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
342. **Avireri Vraem (Pérou).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
343. **Archipel de Wando (République de Corée).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
344. **Kuznetsky Alatau (Fédération de Russie).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a fait siennes toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
345. **Mont Grand-Bogdo (Fédération de Russie).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition. Sur la base des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires soumises par les autorités russes sur le projet de plan/politique de gestion et la façon dont il a été conçu de manière participative ainsi que les précisions concernant la taille exacte de la population humaine. Les informations reçues étant satisfaisantes, le Conseil a **approuvé** le site.

346. **Visherskiy Ural (Fédération de Russie).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette proposition et a fait siennes toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a décidé que cette nouvelle candidature est **différée**.
347. **Îles Farasan/Juzur Farasan (Arabie saoudite).** Le Conseil du MAB s'est félicité de cette première proposition du pays et a entériné toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
348. **Ribeira Sacra e Serras do Oribio e Courel (Espagne).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
349. **Doi Chiang Dao (Thaïlande).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
350. **État du Bas-Amoudarya (Ouzbékistan).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette proposition. Sur la base des recommandations de la 27^e réunion du Comité consultatif, le Bureau du MAB a examiné les informations supplémentaires envoyées par les autorités conformément à la demande du Comité consultatif, à savoir
- la confirmation que les zones centrales sont entourées de zones tampons suffisantes pour assurer leur protection et une carte de zonage révisée en conséquence ; et
 - la clarification sur la population comparativement dense dans les zones tampons.
351. Le Bureau du MAB a également reconnu l'importance des efforts fournis par l'Ouzbékistan dans les activités de coopération au sein du Programme MAB avec les pays voisins.
352. Les informations reçues étant satisfaisantes, le Conseil MAB a **approuvé** le site.
353. **Kon ha Nung (Viet Nam).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a fait siennes toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
354. **Nui Chua (Viet Nam).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant

dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

355. **Escarpement du Bas Zambèze (Zambie) — resoumission.** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle présentation. En s'appuyant sur les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires fournies par les autorités nationales, qui ont indiqué que la partie du parc national devant être exploitée n'avait pas fait l'objet d'un reclassement de la catégorie II à la catégorie VI de l'UICN. À cet égard, le permis d'exploitation minière a été accordé au développeur conformément à la loi en vigueur sur la faune nationale n° 14 de 2015, qui exige de mener une évaluation de l'impact environnemental, conformément aux procédures spécifiées par la loi sur la gestion de l'environnement de 2011. Ces procédures doivent tenir compte de la nécessité de conserver et de protéger.
356. Les autorités ont également fait remarquer que le Comité national du MAB de Zambie et le promoteur minier ont entrepris une visite de reconnaissance sur le site minier en vue d'accueillir la visite technique sur le terrain en collaboration avec le Secrétariat du MAB afin de rencontrer et de s'engager avec les principales parties prenantes. Le Comité national du MAB invite le Secrétariat du MAB à effectuer cette visite technique sur le terrain dans les meilleurs délais.
357. Les informations reçues n'étant pas jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a décidé de **différer** la proposition et a demandé au Secrétariat du MAB d'assurer la liaison avec les autorités nationales afin d'organiser une visite technique sur le site proposé pour rencontrer les principales parties prenantes, procéder à une vérification des informations essentielles et fournir tout soutien nécessaire avant de soumettre à nouveau la candidature.
358. **Dépression du lac Uvs (Mongolie/Fédération de Russie).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition transfrontalière entre l'Europe et l'Asie et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.
359. **Réserve de biosphère de cinq pays Mura-Drava-Danube (République de Croatie, Hongrie, République de Serbie, République de Slovénie, République d'Autriche).** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette proposition de réserve de biosphère transfrontière, la première à relier cinq **pays**, et a approuvé toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

B. Nouvelle soumission, extension, rezonage ou changement de nom des réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation

360. **Réserve de biosphère de Lauca (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement la proposition d'extension de la réserve de biosphère de Lauca, créée en 1981. Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ». Le Conseil du MAB a entériné toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension du site.
361. **Réserve de biosphère d'Appennino Tosco Emiliano (Italie) — extension.** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la proposition d'extension de la Réserve de biosphère d'Appennino Tosco Emiliano. Le Conseil du MAB a fait siennes toutes les recommandations du Comité consultatif figurant dans le document SC-21/CONF.233/10.rev sans aucun changement. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension du site.

C. Retraits volontaires

362. Le Secrétariat du MAB a reçu des courriers faisant état du retrait volontaire de 2 sites par les États membres concernés. Il s'agit des sites suivants : Ipassa Makokou (Gabon) et Chernye Zemli (Fédération de Russie).
363. La Hongrie et la Croatie ont informé le Secrétariat du MAB que la Réserve de biosphère transfrontière de Mura Drava Danube (Croatie/Hongrie) cessera d'exister et fera l'objet d'une « fusion » dans la Réserve de biosphère de cinq pays Mura-Drava-Danube (République de Croatie, Hongrie, République de Serbie, République de Slovénie, République d'Autriche). Cela signifie donc que la Réserve de biosphère transfrontière de 5 pays remplace la précédente, qui s'étendait sur 2 pays : pour l'Europe, il n'y a donc pas d'augmentation du nombre de réserves de biosphère transfrontières. Ainsi, au niveau mondial, leur nombre n'augmentera que d'un seul site : Dépression du lac Uvs (Mongolie/Fédération de Russie).
364. Avec :
- 18 nouvelles réserves de biosphère nationales,
 - 2 sites transfrontières, dont un qui va fusionner avec un site existant, et le retrait de 2 réserves de biosphère conduisant à la perte d'un pays (Gabon),
 - le RMRB compte maintenant : 727 réserves de biosphère dans 131 pays, dont 22 sites transfrontières.
365. Trois nouveaux pays ont rejoint le RMRB : la Libye, le Lesotho et l'Arabie Saoudite, tandis qu'un pays l'a quitté (le Gabon).

366. Après l'approbation de chaque réserve de biosphère ou site transfrontière nouvellement désigné ou étendu, leurs représentants ont prononcé un discours d'intervention. Les participants du CIC-MAB ont ensuite félicité les États membres des sites concernés par chat en plus des applaudissements en ligne.
367. La France a informé le Conseil qu'avec la désignation de la Martinique comme réserve de biosphère, le statut de la partie marine sera renforcé, conformément à la législation française qui concerne toutes les reconnaissances internationales des parties marines. L'Office français de la biodiversité devra à ce titre se prononcer lors de son conseil d'administration, le 12 octobre 2021.

XII. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques

368. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-21/CONF.233/11-rev et a présenté les lauréats des Bourses du MAB pour jeunes scientifiques 2021, sélectionnés par le Bureau du CIC-MAB. Ce dernier a été invité à examiner et à approuver les lauréats proposés pour les Bourses du MAB pour jeunes scientifiques de 2021.
369. Le Secrétariat, par l'intermédiaire des Comités nationaux du MAB et des Commissions nationales pour l'UNESCO, a reçu quarante (40) candidatures éligibles de vingt-six (26) pays, dont celles de dix-neuf (19) femmes. Le nombre de pays par région était le suivant : 11 pays de la région Afrique (Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Sao Tomé-et-Principe, Afrique du Sud, Tanzanie) 2 pays de la région arabe (Liban et Oman), 7 pays de la région du Conseil de l'Asie et du Pacifique (Bangladesh, République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Iran, Thaïlande, Ouzbékistan et Viet Nam) 3 de la région ENA (Italie, Fédération de Russie, Hongrie) et 3 pays de la région LAC/IberoMAB (Argentine, Équateur, Mexique).
370. Conformément aux critères et conditions révisés pour les Bourses du MAB pour jeunes scientifiques (MAB YSA) approuvés par la 29^e session du CIC-MAB, les membres du Bureau ont examiné les demandes des candidats éligibles. Les bourses sont fixées à un maximum de 5 000 dollars des États-Unis chacune et le montant total disponible attribué par l'UNESCO est de 30 000 dollars des États-Unis. Par conséquent, six lauréats sont généralement sélectionnés chaque année.
371. Le Secrétariat a ensuite communiqué des informations sur la procédure de sélection ainsi que sur les détails des réunions du Bureau en ce qui concerne la sélection des lauréats de la Bourse du MAB pour jeunes scientifiques 2021.
372. Le Secrétariat a également expliqué que dans le cadre du suivi de la procédure de sélection, le tableau récapitulatif des six meilleurs candidats a été présenté par le Secrétariat au Bureau lors de sa réunion du 2 septembre 2021. Selon ce tableau,

- 3 candidats étaient originaires d'Afrique, 1 candidat de la région ARAB, il n'y avait aucun candidat de la région du Conseil de l'Asie et du Pacifique, aucun candidat de la région ENA et 2 candidats de la région LAC. Il y avait un rapport équilibré entre les sexes de 3 femmes et 3 hommes.
373. Ayant noté que le montant total demandé pour les études de recherche de ces candidats sélectionnés était inférieur au plafond de 30 000 dollars des États-Unis, le Bureau a accepté de récompenser le 7^e candidat comme dans des cas similaires dans le passé. Comme il y avait 2 candidats (1 de la région du Conseil de l'Asie et du Pacifique, 1 de la région ENA) ayant atteint les mêmes points en 7^e position et que le montant total demandé pour leurs études dépassait le montant disponible restant, le Bureau a décidé d'explorer si ces candidats *ex aequo* peuvent réviser ou réécrire leurs propositions en accord avec les fonds disponibles et restants du budget qui seront partagés entre les deux candidats. Le Bureau a également décidé de prendre la décision finale lors de sa réunion du 10 septembre. Le Secrétariat du MAB a assuré la liaison avec ces deux candidats qui ont rapidement répondu et fourni les documents révisés demandés.
374. Le Bureau du MAB a ensuite approuvé à l'unanimité la sélection des huit lauréats de la Bourse du MAB pour jeunes scientifiques 2021, qui sera entérinée par la 33^e session du CIC-MAB.
375. Un processus permettant de sélectionner deux lauréats supplémentaires à l'aide des fonds restants affectés au Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques 2021 a *notamment* réaffirmé que ce programme est une récompense prestigieuse pour les jeunes scientifiques et que le fait d'être récompensé en tant que membre de la famille de recherche MAB et du Programme MAB prévaut sur une récompense financière.
376. En ce qui concerne l'importance de la Bourse MAB pour jeunes scientifiques pour une future carrière scientifique, le Secrétariat a souligné que plusieurs interviews d'anciens lauréats de cette Bourse ont été réalisées à l'occasion du 50^e anniversaire du MAB et qu'elles sont déjà disponibles sur la page Web du 50^e anniversaire du MAB.
377. Le Secrétariat a également souligné que le fait d'avoir trois lauréats africains cette année était une grande réussite. Il a également été souligné qu'un équilibre complet entre les sexes a été atteint.
378. Le Secrétariat a également rappelé que des propositions de grande qualité sur des sujets importants ont été soumises.
379. L'Autriche, en tant que membre du Bureau, a souligné le grand intérêt des jeunes scientifiques et chercheurs pour la Bourse MAB pour jeunes scientifiques. Il a remarqué que non seulement cette année, la qualité des propositions était élevée, mais que le niveau de qualité n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Le Vice-

Président a souligné qu'il s'agissait d'un développement très prometteur et a appelé le CIC-MAB à accroître l'effort global afin d'augmenter le budget total pour l'avenir.

380. Le Conseil a ensuite approuvé les lauréats de la Bourse MAB pour jeunes scientifiques 2021. Les lauréats et le titre de leurs travaux de recherche sont les suivants :

Genre	Nom de famille	Nom	Pays	Région	Titre de l'étude
M	VALENCIA	Esteban	Équateur	LAC	Développement d'une méthodologie pour la surveillance des points chauds de l'écosystème dans la réserve de biosphère de Choco par le biais de véhicules aériens sans pilote et d'images satellites.
F	GIORGINI	Micaela	Argentine	LAC	Effets des perturbations liées au changement climatique et à l'action anthropique sur les services écosystémiques fournis par la réserve de biosphère « Parque Atlantico Mar Chiquito ».
M	KONE	Loua Serge Patrick	Côte d'Ivoire	AFR	Amélioration des performances des systèmes agroforestiers (SAF) à base de cacao dans la zone de transition de la Réserve de biosphère de Taï.
M	EDESA	Dese Yadeta	Éthiopie	AFR	Évaluer les contributions socio-économiques de la réserve de biosphère de la forêt de Majang aux moyens de subsistance des communautés locales : Promouvoir des approches innovantes du développement socio-économique qui soient socialement et culturellement appropriées, et écologiquement durables.
F	ASAAD BOURHANE	Zeina	Liban	ARAB	Première étude à l'échelle microbienne de la qualité environnementale de la réserve de biosphère Jabal Moussa, Liban
F	WARIRA	Grace	Kenya	AFR	Changement d'utilisation des terres et impacts sur la dispersion des animaux des espaces maasai avec dans l'écosystème de la réserve de biosphère d'Amboseli : le lien entre le noyau et la zone tampon de la conservation de kimana/marais de Lenker.
M	SZANYI	Szabolcs	Hongrie	ENA	Enquête sur les possibilités scientifiques d'établir une réserve de biosphère transfrontalière dans la recherche écologique communautaire des basses terres de Bereg dans la région paysagère protégée de Szatmar-Bereg en Hongrie et dans la zone de réserve de chasse près de Vel'ka Dobron' dans la région de Transcarpathie en Ukraine.
F	BURHANI	Dian	Indonésie	ASPA C	Le potentiel d'un produit local de macroalgues provenant de la réserve de biosphère de Karimunjawa Jepara Muria en tant que nanofibre de cellulose à base de filtre pour masque en tissu non médical afin de promouvoir l'économie verte pour la communauté locale.

381. Le Président a félicité les lauréats. Un certain nombre d'États membres ont félicité les gagnants dans le chat.

XIII. Bourse Michel Bâtisse

382. Le Secrétariat a présenté ce point et a rappelé que la Bourse Michel Bâtisse pour la gestion des réserves de biosphère, qui a été lancée en 2004, rend hommage à l'un des fondateurs du Programme MAB. Cette bourse est décernée une fois toutes les deux sessions du Conseil du MAB. Le processus de sélection est très compétitif — cette année, treize candidatures de treize pays, dont huit répondaient aux critères, ont été soumises au Secrétariat du MAB.
383. Mme Sharon Wright (Australie) est la lauréate de la Bourse Michel Bâtisse 2021 pour son étude de cas dans la Réserve de biosphère de Noosa intitulée « Keeping it in Kin – Community efforts to manage riparian and river ecosystems ». La présentation en ligne de Mme Sharon Wright sur la réserve de biosphère a été bien accueillie par le Conseil.
384. L'Australie a salué la décision du Conseil du MAB et a félicité Mme Sharon Wright pour avoir remporté la Bourse Michel Bâtisse. L'Australie a souligné l'importance du travail effectué dans la Réserve de biosphère de Noosa sur la gestion inclusive pour restaurer des écosystèmes aquatiques naturels résilients qui pourraient servir de modèle pour le RMRB. Ce projet fait partie du programme « Land care » du Gouvernement fédéral, qui est un programme de restauration communautaire en collaboration avec l'Afrique du Sud, l'Ouganda et les Philippines. Elle a encouragé le Programme MAB à explorer la collaboration avec ce programme.

XIV. Activités du Réseau des jeunes du MAB et implication dans la gouvernance du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère

385. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-21/CONF.233/14 sur les activités des réseaux de jeunes du MAB.
386. Le Secrétariat a présenté les activités qui ont eu lieu depuis la 32^e session du CIC-MAB, en mettant l'accent sur les activités consacrées à la célébration du 50^e anniversaire. Il a souligné qu'il s'agit d'un réseau relativement nouveau et que sa consolidation a été particulièrement difficile en raison des conditions imposées par la pandémie de COVID-19 et l'impossibilité de se réunir, d'organiser des forums et des réunions. Le Secrétariat a exprimé que malgré les difficultés et les temps difficiles, les jeunes du MAB sont actifs dans le programme et sont engagés et dévoués à leurs réserves de biosphère.
387. Le Secrétariat a présenté les activités liées au 50^e anniversaire.
388. En 2021, six jeunes porte-parole ont été nommés pour représenter, augmenter la visibilité et engager plus de jeunes dans le programme. Alicia Donnellan Barraclough (EuroMAB), Rebecca Yego Laibich (AfriMAB), Amel Mechmech (ArabMAB), Obed Palagot Echavarria (IberoMAB), Xiaoge Ping (ASPACMAB) et Emanuel Kilugala (Roots & Shoots), ont été présentés officiellement. En tant que porte-parole, ils se sont engagés dans différentes activités avec leurs réseaux et au niveau mondial pour représenter le programme.

389. Alicia Donnellan Barraclough a été invitée à partager son expérience de participation au Congrès mondial de la nature de l'UICN et de porte-parole d'EuroMAB.
390. Rodrigo López Piquin, membre du réseau des jeunes d'IberoMAB a ensuite été invité à prendre la parole et à partager les activités sur lesquelles le réseau a travaillé depuis sa création, en particulier le plan d'action qui a été rédigé et qui devrait être finalisé lors du prochain Forum des jeunes d'IberoMAB.
391. Le Secrétariat du MAB a présenté les activités qui ont eu lieu au sein du réseau de jeunes AfriMAB et a souligné comment les derniers efforts ont été consacrés à la promotion du MAB dans les pays et à l'établissement d'un réseau opérationnel actif.
392. Le Secrétariat du MAB a remercié l'ensemble de la communauté des jeunes du MAB pour leurs efforts et leur dévouement ainsi que tous ceux qui contribuent à rendre les activités du réseau possibles.
393. Le Secrétariat a invité les États membres à partager leurs expériences en matière de jeunesse et à fournir des conseils et des recommandations concernant le renforcement de la participation des jeunes au Programme MAB et à son Réseau mondial des réserves de biosphère.
394. Le jeune délégué de l'Australie a suggéré aux États membres d'inclure des groupes de jeunes dans leurs comités nationaux du MAB et de leur fournir un encadrement et une formation afin qu'ils développent les capacités nécessaires pour s'engager de manière significative dans le programme.
395. Le Kenya a exprimé son soutien à l'initiative visant à s'engager plus étroitement avec les jeunes et a partagé les expériences et les activités organisées par les jeunes dans le pays, notamment celles organisées par le porte-parole des jeunes d'AfriMAB.
396. L'Allemagne s'est félicitée de ce point et a indiqué qu'un forum réunissant environ 50 jeunes des réserves de biosphère allemandes était prévu pour la fin septembre 2021 et que deux jeunes étaient membres du Comité allemand du MAB.
397. La République de Corée a exprimé son intérêt pour l'organisation d'un forum avec les jeunes des géoparcs en 2021.
398. L'Argentine a félicité les jeunes et a invité les États membres du réseau IberoMAB à s'engager plus efficacement auprès des jeunes et à travailler plus étroitement avec ce groupe dans les réserves de biosphère.
399. L'Afrique du Sud a fait remarquer qu'elle travaillait activement à l'engagement des jeunes dans les comités de gestion et qu'elle avait organisé une réunion pour les jeunes membres du MAB afin de constituer le réseau national. En outre, un événement est prévu du 19 au 23 octobre pour célébrer le 50^e anniversaire, au cours duquel le réseau national des jeunes sera lancé.
400. L'Autriche a récemment organisé deux réunions du Forum des jeunes récemment créé dans la Réserve de biosphère de Nockberge afin de discuter des moyens de mieux impliquer et d'engager activement les jeunes dans la mise en œuvre du concept de réserve de biosphère. En outre, trois jeunes Autrichiens de ce forum participeront à la

réunion organisée par l'Allemagne en septembre. En outre, un séminaire sur le concept des réserves de biosphère pour la Fondation d'études autrichienne de l'Académie autrichienne des sciences (ÖAW) sera organisé au cours de la dernière semaine de septembre 2021 pour 20 étudiants d'Autriche et de Suisse ; cette réunion comprendra la présentation d'intervenants internationaux afin d'inclure la composante internationale du Programme MAB.

XV. Célébration du 50^e anniversaire du MAB

401. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-21/CONF.233/14 relatif à la célébration du 50^e anniversaire du MAB. Les objectifs que cette activité a eu tout au long de cette célébration ont été présentés. L'identité visuelle unique qui a été partagée avec l'ensemble de la communauté afin de générer un sentiment de mouvement mondial a été mise en évidence. Des informations ont été fournies sur la mobilisation en ligne qui a eu lieu en février avec l'ensemble de la communauté MAB, avant le lancement officiel de l'anniversaire qui a eu lieu au Forum de la biodiversité de l'UNESCO en mars de cette année.
402. Les porte-paroles de l'anniversaire ont été présentés : le Dr Jane Goodall et les jeunes représentants qui l'accompagnent dans cette mission — AfriMAB : Rebecca Laibich ; ASPACMAB : Xiaoge Ping ; IberoMAB : Obed Palagot Echavarria ; ArabMAB : Amel Mechmech ; EuroMAB : Alicia Donnellan Barraclough ; Roots & Shoots : Emanuel Anthony Kilugala (Tanzanie) de la Réserve de biosphère Gombe Masito Ugalla en Tanzanie.
403. Le jeune représentant d'IberoMAB, Obed Palagot, a pris la parole et a raconté son expérience en tant que porte-parole du MAB.
404. Il a également évoqué le partenariat avec le célèbre artiste contemporain brésilien Vik Muniz, ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, qui créera une œuvre d'art à partir des matériaux de la réserve de biosphère.
405. L'exposition officielle du 50^e anniversaire du Programme MAB, qui a été créée en collaboration avec les réserves de biosphère, a également été présentée au Conseil du MAB. Mme Georgina Flamme, Directrice de la Fondation Abertis, principal donateur de cette activité, a pris la parole pour expliquer l'importance de cette activité et de l'anniversaire du Programme MAB pour la Fondation.
406. Les mini-documentaires et les interviews des lauréats de la Bourse du MAB pour jeunes scientifiques ont également été présentés. Les activités et les partenariats visant à renforcer la base scientifique du programme et du Réseau mondial des réserves de biosphère ont été présentés.
407. Enfin, le Secrétariat a expliqué l'état d'avancement de la construction de la nouvelle base de données du MAB et a évoqué le nouveau matériel éducatif qui sera lancé à la fin de l'année.

408. À la fin du rapport, le CIC a été invité à conseiller le Secrétariat du MAB au sujet de la célébration du 50^e anniversaire du Programme MAB.
409. Tous les pays qui ont pris la parole ont félicité le Secrétariat du MAB pour les informations présentées et pour l'organisation des activités dans le cadre du 50^e anniversaire.
410. La République de Corée a mentionné que cette célébration accroîtra la visibilité mondiale du MAB et a invité les États membres à y prendre part.
411. Elle a également précisé qu'elle participera à l'anniversaire par des célébrations publiques avec la population nationale et qu'une initiative photographique est en cours dans les réserves de biosphère coréennes. Un concours national a été organisé dans le but de partager des expériences relatives aux réserves de biosphère. Les initiatives gagnantes seront présentées lors d'un symposium qui pourrait se tenir le 3 novembre, pendant la Journée des réserves de biosphère.
412. La République de Corée remercie le Programme MAB pour la publication de matériel éducatif développé dans le cadre de cette année, qui sera traduit en coréen et utilisé comme matériel éducatif dans les réserves de biosphère coréennes.
413. Le pays a demandé au Secrétariat de publier les principales activités réalisées par le porte-parole des jeunes du MAB et de les publier sur le site Web du MAB, une proposition soutenue par l'Australie.
414. L'Australie a signalé que la Réserve de biosphère de Noosa organisera un événement commémoratif. Le pays a proposé d'établir un calendrier des événements à organiser pour promouvoir le Programme MAB. Cette dernière proposition a également été soutenue par l'Italie, qui a demandé que le calendrier comprenne également les activités qui seront organisées par les réserves de biosphère.
415. L'Australie a mentionné que le questionnaire envoyé par le Secrétariat du MAB pour collecter des informations pour la base de données du MAB représente beaucoup de travail pour les réserves de biosphère, et a demandé une extension du délai de soumission des informations. En outre, le Conseil n'a pas suffisamment discuté de la gestion, de l'administration et de la maintenance à venir de cette base de données, ce qui devrait être abordé lors de la prochaine réunion.
416. Étant donné qu'il n'a pas été possible de célébrer cet anniversaire en personne, il a proposé de prolonger la célébration du 50^e anniversaire jusqu'en 2022, afin d'organiser un événement l'année prochaine. L'Allemagne, l'Espagne et la Colombie ont soutenu cette proposition.
417. Enfin, le délégué a mentionné qu'il espère que l'UNESCO participera aux événements de Stockholm+50 et que le travail du MAB sera présenté, en particulier celui réalisé avec et par des jeunes.
418. L'Italie a fait remarquer que plusieurs réunions se tiendront en Italie, tout comme des activités scolaires. La semaine d'éducation environnementale qui sera liée aux réserves de biosphère en constitue un exemple. Au niveau national, on observe également un

- intérêt à améliorer la visibilité du travail des réserves de biosphère, et un programme de deux ans pour débattre de cette question est envisagé.
419. L'Autriche a fait remarquer que son Comité MAB finance des projets de coopération et de recherche ainsi que d'autres activités alignées sur le Programme MAB depuis plusieurs décennies. Le pays est convaincu que la science est une composante essentielle du MAB et qu'il est important de se concentrer sur la recherche dans et pour les réserves de biosphère. A l'occasion du 50^{ème} anniversaire du programme MAB, le Comité MAB autrichien a organisé et financé un numéro spécial sur le thème des "Réserves de biosphère dans les régions de montagne" dans la célèbre revue scientifique "eco.mont". La publication, qui contient 16 articles sur plus de 140 pages, sera présentée à la communauté MAB à la mi-novembre. L'Autriche a confirmé son soutien au Programme MAB à l'avenir.
 420. L'Allemagne a soutenu l'approche autrichienne et annoncé un événement en mai 2022 sur la recherche et la coopération des réserves de biosphère dans le Réseau mondial, comme contribution à la célébration de l'anniversaire. Plus de 100 directeurs de réserves de biosphère et jeunes chercheurs seront présents pour partager leurs expériences.
 421. La France a indiqué qu'elle a organisé une exposition sur les dialogues intergénérationnels et la mobilisation des jeunes dans les réserves de biosphère. Elle apprécie le soutien financier de la délégation française auprès de l'UNESCO, pour soutenir la célébration de l'anniversaire dans le pays et en partenariat avec le Réseau mondial. MAB France tentera d'organiser une rencontre des jeunes MAB des Caraïbes, notamment avec les réserves de biosphère de Guadeloupe et de Martinique et le réseau MAB des jeunes de la région. Ils encourageront également la mobilisation des jeunes, en vue de la réunion de Stockholm, pour essayer d'orienter les décisions politiques, économiques et sociales qui détermineront l'avenir de la planète et des générations à venir et pour donner une continuité au Programme MAB.
 422. MAB France a également organisé une exposition concernant la mise en œuvre et l'application des ODD dans les réserves de biosphère françaises avec quelques exemples du Réseau mondial. L'exposition est disponible sur demande sur le site de MAB France, en anglais et en français. Elle sera présentée dans les réserves de biosphère françaises, ainsi que dans les sites de recherche français et les sites de l'Alliance française de différents pays.
 423. Le Kenya a fait remarquer qu'il espère que le MAB continuera à jouer un rôle important pour assurer la protection et la conservation de la faune et de ses écosystèmes et qu'il pourra soutenir l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets. Le Kenya a des projets transfrontaliers visant à favoriser la paix et la compréhension entre le Kenya et l'Ouganda. Pour célébrer le 50^e anniversaire du MAB, un atelier sur les stratégies économiques, les meilleures pratiques et les relations homme-nature dans les écosystèmes transfrontaliers sera organisé entre les deux pays.
 424. L'Espagne a félicité le Secrétariat pour l'image de marque du 50^e anniversaire, qui contribue à la diffusion de cette célébration. Le délégué a fait état de la célébration de

la Journée internationale des réserves de biosphère, qui aura lieu le 3 novembre de chaque année et qui sera examinée en novembre par la Conférence générale de l'UNESCO, puis validée par les Nations Unies.

425. L'Espagne a organisé diverses activités dans le cadre du 50^e anniversaire du MAB, comme la Semaine de la biosphère en novembre, à laquelle participeront les 53 réserves de biosphère espagnoles, afin de sensibiliser leurs habitants à l'importance de vivre dans ces zones.
426. La Colombie a souligné que cette célébration constitue une étape importante qui permet au Programme MAB d'être reconnu comme une référence internationale en matière de développement durable. Le délégué a mentionné que c'est le moment idéal pour réfléchir à toutes les réalisations accomplies, à l'impact du Programme sur les écosystèmes et les populations humaines, et aux nouveaux défis à relever.
427. Le pays a préparé des plans d'évaluation pour la gestion des réserves de biosphère, qui seront bientôt disponibles, conformément à la Stratégie d'excellence.
428. Le Secrétariat a remercié tous les délégués pour leurs propos positifs et félicité les délégations pour avoir été très actives dans la célébration de l'anniversaire. Le Secrétariat a pris note de la proposition des délégués de poursuivre les célébrations en 2022 et d'organiser un événement en face à face si les ressources le permettent. Les pays sont encouragés à mobiliser des partenaires pour obtenir un soutien et des fonds dans l'optique de poursuivre cette célébration. Le Secrétariat espère que la proposition d'approbation de la Journée internationale des réserves de biosphère sera approuvée. Si c'est le cas, le 3 novembre sera l'occasion de se réunir pour célébrer à nouveau.
429. Le Secrétariat a fait remarquer qu'il existe déjà une liste d'activités préparée par les pays, qui est en ligne sur la page Web du Conseil MAB, en annexe du point sur la célébration du 50^e anniversaire. Les pays sont encouragés à revoir cette liste et à faire part des activités qu'ils ont organisées et qu'ils organiseront à l'avenir en vue de leur publication sur le site.
430. En ce qui concerne la base de données, il a été expliqué qu'il s'agit d'un projet important pour le Programme MAB ainsi que pour le RMRB, et que des données actualisées sont nécessaires à son lancement. Toutes les réserves de biosphère qui ont déjà envoyé ces informations ont été remerciées et le délai de réception des questionnaires sera prolongé. Le Secrétariat a proposé son aide aux réserves de biosphère qui rencontrent des difficultés pour soumettre leurs données.

XVI. Date et lieu de la 34^e session du CIC-MAB

431. Mme Noeline Raondry Rakotoarisoa a rappelé que, conformément à la pratique établie, la 34^e session du CIC-MAB devrait se tenir à Paris, au Siège, vers le mois de juin 2022.
432. Les États membres n'ont pas émis d'objection à la demande de prendre en compte les dates d'autres événements internationaux pour éviter les chevauchements potentiels lors de la détermination des dates de la 34^e session du CIC-MAB.

433. Le Président a pleinement soutenu cette demande.
434. Le Mexique a ensuite pris la parole pour remercier le Nigéria d'avoir accueilli cette session très réussie pour la première fois en Afrique et a souligné l'excellent travail du Secrétariat du MAB pour organiser cette réunion et assurer la continuité du Programme MAB. À cet égard, le délégué a également reconnu le travail du membre du personnel du Secrétariat du MAB responsable du réseau IberoMAB, Mme Maria Rosa Cardenas, et a souligné le leadership actuel du Secrétaire par intérim du MAB, Mme Noëline Raondry Rakotoarisoa, pour assurer le succès de cette réunion. Le Mexique a également mentionné M. Miguel Clüsener-Godt, l'ancien Secrétaire du MAB, et a souligné son dévouement de longue date au Programme MAB ainsi que son rôle important dans la mise en œuvre de la Stratégie de sortie et du processus d'excellence. Par conséquent, au nom du Mexique et du réseau IberoMAB, le délégué a exprimé sa reconnaissance officielle à M. Miguel Clüsener-Godt et a souligné l'importance de la continuité du Programme MAB.
435. Le Président a remercié le Mexique pour tous ces remerciements et, bien que les notes de clôture n'aient pas encore été inscrites à l'ordre du jour, il a invité le Conseil à applaudir le Bureau, le Secrétariat et toute l'équipe technique.
436. M. Adepoju Adeshola a ensuite pris la parole en tant que représentant du Nigéria pour proposer de tenir la prochaine session du Conseil à Paris, également en mode hybride, afin de permettre une large participation. En l'absence de commentaires de la part du Conseil, la prochaine réunion se tiendra en mode hybride.

XVII. Autres questions

437. La première question discutée sous ce point était axée sur une proposition visant à renommer le programme « L'Homme et la biosphère » et à changer le mot « réserve ».
438. À cet égard, le Secrétaire par intérim a rappelé que lors de la cérémonie d'ouverture, la Ministre fédérale nigériane des femmes avait soulevé la question du changement de nom du Programme sur l'Homme et la biosphère. En guise de suivi, le Président a chargé le Secrétariat de préparer un projet de proposition qui sera discuté lors de la 33^e session du CIC afin de s'assurer que ce point sera à l'ordre du jour de sa prochaine session et d'initier un processus.
439. **Un projet de proposition :**
- **Gardant à l'esprit** les commentaires formulés à l'ouverture de la 33^e session du CIC par la Ministre des femmes, selon lesquels nous devrions envisager de changer le nom du programme — un commentaire qui a été fait de plus en plus fréquemment au cours des 20 dernières années — et les commentaires des pays (surtout anglophones) selon lesquels le mot « réserve » n'est plus approprié pour refléter le rôle des réserves de biosphère ;

- **Étant donné** qu'au cours de la 50^e année de notre programme, nous devrions nous préparer pour les 50 prochaines années, en cherchant à refléter les tendances actuelles et émergentes de la réflexion sur les personnes et le reste de la nature.
- **Le CIC du MAB demande** au Secrétariat du MAB de consulter les États membres de l'UNESCO pour 1) recueillir les différentes propositions de nouveaux noms pour le Programme MAB et les réserves de biosphère avant la 34^e session du CIC du MAB ; 2) présenter un processus d'adoption des noms à la 34^e session du CIC du MAB en 2022 ; 3) mettre en œuvre le processus d'adoption et préparer un document de travail pour l'adoption des nouveaux noms à sa 35^e session en 2023, qui sera ensuite soumis à la Conférence générale en 2023 pour adoption formelle finale.
440. Le projet de texte ci-dessus a fait l'objet de discussions pour convenir de la mise en œuvre du suivi par le Secrétariat du MAB.
441. L'Australie a accueilli favorablement cette proposition adressée en temps opportun. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un projet ouvert, une proposition plus concrète doit être envisagée pour éviter de recevoir un grand nombre de suggestions des États membres. À cet égard, l'Australie a suggéré et commenté que le programme soit renommé pour éviter tout malentendu, car l'anglais de 1971 est assez éloigné de l'anglais couramment utilisé de nos jours, tandis que le logo devrait être conservé, car il s'agit d'un héritage bien établi et bien connu du programme. L'Australie a donc proposé de renommer le programme « People and the Nature » (« Les hommes et la nature ») et a souligné la nécessité de conserver les liens avec le passé. Elle a également souligné qu'il serait nécessaire d'évaluer très soigneusement toute suggestion au niveau linguistique — à la fois les langues des Nations Unies et les traductions locales.
442. L'Australie a également mentionné un cas de précédent de l'UICN en ce qui concerne les questions de changement de nom et de logo.
443. Concernant le mot « réserve », le délégué a rappelé que le Canada et d'autres pays utilisent le terme « régions de la biosphère » pour désigner des régions de la biosphère où diverses activités sont menées conformément aux principes de conservation et de développement durable. L'utilisation de ce mot permettrait — au moins en anglais — de s'assurer que l'abréviation RMRB reste la même.
444. Le Président a souligné qu'il est important de permettre aux autres États membres de leur région d'entreprendre des consultations et de donner au Secrétariat le droit de les aider à ce sujet.
445. L'Argentine a fait part d'un projet de proposition de plusieurs pays du réseau IberoMAB déjà partagé là-bas pour une consultation et a proposé de le partager avec le Secrétariat du MAB.
446. À la suite des commentaires de l'Australie, la France a convenu du problème de recevoir un grand nombre de propositions si l'on entreprend une enquête auprès des États membres. Le délégué a souligné la nécessité d'avoir une idée claire, dès le début, de ce que le nom du programme doit réellement véhiculer, puis de stipuler clairement ce que nous voulons faire dans le cadre du programme et dans la réserve de biosphère.

447. La France a rappelé que le changement de nom implique des difficultés et des limitations dans certains pays et dans leurs langues. À cet égard, elle a également rappelé que le français de 2021 est différent du français de celui de 1971.
448. Après avoir écouté diverses propositions, la France a suggéré une réflexion en amont pour examiner les questions soulevées par le nom actuel et l'impact qui en découle, puis dans l'optique d'identifier les changements nécessaires. Il est important que le nouveau nom soit facilement compris par les parties prenantes et les partenaires et qu'il se distingue également des autres initiatives et programmes. Il est important de changer un nom et peut-être d'utiliser un sous-titre clarificateur pour refléter une réalité sur le terrain et pour s'assurer que les gens savent ce que le programme signifie et quelle est la mission à transmettre.
449. Le Président s'est dit d'accord avec la France et a rappelé la raison pour laquelle il a demandé de permettre au Secrétariat d'affiner toutes les suggestions discutées et de procéder aux consultations pertinentes.
450. L'Allemagne a souligné que le changement de nom du programme et le mot « réserve » vont de pair et font partie intégrante du MAB. Il existe deux éléments différents. Le premier est une question importante au sujet de la langue et le délégué a mentionné un exemple relatif à l'Allemagne à cet égard. Deuxièmement, l'Allemagne a souligné les 50 ans d'histoire du programme et le nom établi qui ne devrait pas être perdu à la fin de ce processus de changement de nom. Par conséquent, il est très important d'organiser des consultations plus larges avec tous les États membres et d'éviter une proposition de noms concrets avant ces consultations.
451. L'Afrique du Sud est d'accord avec l'Allemagne, mais elle suggère que chaque région propose un nom lors de sa consultation régionale pour éviter un nombre élevé de noms proposés. Le Secrétariat du MAB s'en chargera ensuite.
452. L'Autriche a soutenu l'Australie et l'Allemagne et a rappelé que l'Autriche utilise le terme « parc de biosphère ». Le délégué a également souligné l'importance pour l'Allemagne de ne pas rompre les liens avec l'histoire du MAB en changeant le nom du programme.
453. Le Président a rappelé que l'ensemble du processus pourrait également nécessiter un travail conjoint du Bureau et du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère pour affiner les suggestions des membres du CIC.
454. La République de Corée a accueilli très favorablement cette proposition de renommer le Programme MAB et de changer le terme « réserve ». Le délégué a également mentionné que les réserves de biosphère en Corée ont également des difficultés à communiquer correctement le terme/nom « réserve ».
455. Le délégué a également indiqué qu'il est évident que tous les membres du CIC présents à cette session sont d'accord avec le changement de nom, mais qu'il est important de définir la marche à suivre. À cet égard, la procédure proposée par l'Afrique du Sud pourrait être acceptée comme une proposition concrète pour ce processus de changement de nom.

456. La République de Corée a donc proposé la procédure suivante, en tenant compte du fait qu'un nouveau nom devrait être accepté par tous les pays : le changement de nom devrait d'abord faire l'objet de discussions dans les régions au sein des réseaux régionaux, en tenant compte des questions linguistiques, du contexte culturel, etc.
457. Le Président a accueilli une proposition de procédure de la République de Corée.
458. L'Australie a apprécié les commentaires de l'Afrique du Sud, soutenus par la République de Corée, et estimé qu'il s'agit d'un moyen efficace pour le Bureau de jouer un rôle important. Le délégué a souligné qu'il serait très souhaitable que le Bureau obtienne un retour des membres du CIC dans leurs régions respectives lors des discussions sur les propositions régionales. L'Australie a également soutenu le commentaire de la France selon lequel le Programme MAB constitue un héritage. Le délégué a souligné l'excellent résumé du Président.
459. Le Président a souligné qu'il est très important de s'assurer que chaque membre du Bureau fournira non seulement une déclaration commune et/ou une proposition approuvée par chacun des pays de sa région, mais aussi une preuve des noms proposés par les pays individuels dans leurs régions respectives, y compris des informations relatives au souhait d'un pays de conserver le nom actuel du programme.
460. En ce qui concerne le(s) changement(s) de nom, le délégué de la France a également rappelé la Journée internationale des réserves de biosphère et la nécessité d'être cohérent à cet égard.
461. Le Président a ensuite demandé au Bureau de prendre note des questions soulevées par la France lors de ses consultations régionales.
462. Le Président a ensuite demandé aux membres du Bureau, sur la base du projet de proposition figurant au paragraphe 437 (3^e point), et en tenant compte des commentaires ci-dessus, de coordonner les consultations et d'affiner les propositions de changement de nom dans leurs régions respectives, en assurant une liaison proactive avec les États membres de leurs régions, et de travailler avec le Secrétariat qui recueillera ces propositions afin d'élaborer une proposition finale qui sera examinée lors de la prochaine session du CIC-MAB, en 2022.
463. Il n'y a pas eu d'autres commentaires et le Président a donc conclu cette première question du point XVII et ses décisions pertinentes.
464. **Une autre question du point XVII concernait la date limite pour soumettre de nouvelles candidatures :**
465. Le Pérou a demandé la possibilité de reporter la date limite du 30 septembre 2021 au 15 décembre 2021 comme l'année dernière, compte tenu des problèmes persistants liés à la pandémie de COVID-19 dans certains pays comme le Costa Rica. Le Secrétaire du MAB par intérim a expliqué en détail l'ensemble du processus menant aux évaluations et recommandations du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, y compris les évaluations techniques initiales des dossiers par le Secrétariat du MAB. Mme Noeline Raondry Rakotoarisoa a fortement conseillé le maintien de cette date limite du 30 septembre 2021, car elle l'estime très raisonnable.

466. Le président a ensuite clos cette question, car il n'y avait pas d'autres commentaires.

XVIII. Adoption du rapport

467. Mme Noëline Raondry Rakotoarisoa, Secrétaire par intérim du Programme MAB, a expliqué le processus de rédaction et d'adoption du rapport final par le Conseil.

468. M. Günter Köck (Autriche), rapporteur du Conseil, a exprimé son opinion selon laquelle le projet de rapport a été très bien rédigé. Le rapporteur a ensuite présenté le projet de rapport de sa 33^e session aux membres et aux délégations d'observateurs, section par section, et paragraphe par paragraphe le cas échéant. Un petit nombre de modifications, ajouts et suppressions introduits par les délégations ont été notés.

469. Le projet de rapport a été adopté avec les modifications, ajouts et suppressions proposés lors de l'examen du rapport le 17 septembre 2021, dernier jour de la 33^e session du Conseil.

470. Il a été convenu que les membres du Conseil avaient jusqu'au 30 septembre 2021 pour faire parvenir leurs commentaires/ajouts au Secrétariat du MAB, qui seront ensuite intégrés dans le rapport comme il se doit.

XIX. Clôture de la session

471. Mme Noeline Raondry Rakotoarisoa, au nom du Secrétariat du MAB, a exprimé ses remerciements au Nigéria pour avoir accueilli cette excellente réunion. Elle a vivement reconnu le soutien du Président du CIC du MAB, l'Ambassadeur du Nigéria auprès de l'UNESCO, la coopération du Directeur du Bureau de l'UNESCO à Abuja, le travail de tous les collègues de l'UNESCO impliqués — tant du Bureau d'Abuja que du Secrétariat du MAB et les a nommés personne par personne. Mme Rakotoarisoa a remercié Mme Shamila Nair-Bedouelle, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, et souligné que cette réunion n'aurait pas eu lieu sans son leadership et sa coordination.

472. Mme Shamila Nair-Bedouelle a ensuite présenté ses conclusions au nom de l'UNESCO et du Secteur des sciences exactes et naturelles. Tout d'abord, elle a remercié Mme Noeline Raondry Rakotoarisoa et a hautement apprécié son rôle et son travail acharné qui ont permis à cet événement d'être si réussi.

473. La Sous-directrice générale pour les sciences exactes et naturelles a exprimé sa profonde gratitude et ses chaleureux remerciements au Gouvernement du Nigéria pour avoir accueilli cette 33^e session du Conseil international de coordination et en avoir fait un tel succès.

474. Elle a rappelé qu'en dépit de la tenue de la session en tant que réunion hybride conformément aux mesures sanitaires et aux restrictions de voyage liées à la COVID-19, il a été très impressionnant de voir les efforts et l'engagement des autorités nigérianes pour préparer et mener à bien un événement qui marquera une étape importante dans l'histoire du Programme MAB puisque, pour la première fois, une session du CIC-MAB a été organisée en Afrique.
475. Mme Nair-Bedouelle a souligné que l'accueil de cette session par le Nigéria démontrait son engagement exceptionnel à long terme envers les objectifs de l'UNESCO et en particulier envers le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). À cet égard, elle a mentionné les réserves de biosphère nigérianes, mais aussi le projet BIOSphère et patrimoine du lac Tchad, connu sous le nom de BIOPALT, qui a été officiellement lancé lors de la Conférence internationale sur le lac Tchad qui s'est tenue à Abuja en février 2018, et a souligné les grands résultats obtenus par tous les pays bénéficiaires — le Tchad, le Cameroun, la République centrafricaine, le Niger et le Nigéria — tout en reconnaissant la dimension transfrontalière du bassin du lac Tchad.
476. Après avoir mentionné une coopération transfrontalière, elle a félicité deux nouvelles réserves de biosphère transfrontalières. Elle a également félicité tous les États membres qui ont inauguré de nouvelles réserves de biosphère approuvées par le CIC.
477. Mme Shamila Nair-Bedouelle a également reconnu l'achèvement de la Stratégie de sortie et du « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère ainsi que d'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial », qui ont permis aux réserves de biosphère de servir de modèles pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD).
478. Elle a en outre encouragé les nouveaux États membres et les nouveaux sites à rejoindre le Réseau et le Programme MAB, qui célèbre cette année son 50^e anniversaire. Elle a souligné que 275 millions de personnes vivent désormais dans des réserves de biosphère. Elle a ensuite énuméré d'autres chiffres et corrélé le pourcentage avec les chiffres et les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB). À cet égard, Mme Nair-Bedouelle a souligné que si les chiffres de la CDB constituent une vision à atteindre d'ici 2030, les chiffres des réserves de biosphère sont en revanche une réalité actuelle.
479. Mme Nair-Bedouelle a également rappelé le Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui s'est tenu à Marseille, en France, et a souligné que l'UNESCO et son Programme MAB y étaient très bien positionnés. Elle a mentionné qu'il était possible de soutenir le travail du Programme MAB sur la conservation de la biodiversité dans le cadre d'un partenariat de cinq ans avec le groupe Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH).

480. Elle a mentionné la prochaine COP26, au cours de laquelle le Programme MAB devrait présenter les meilleures pratiques dans les réserves de biosphère, étant donné que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers font partie des objectifs stratégiques du Programme MAB et entraînent également des répercussions importantes sur les petits États insulaires en développement.
481. En outre, Mme Nair-Bedouelle a rappelé la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, à laquelle l'UNESCO participe avec sa formidable bibliothèque d'expériences accumulées dans les réserves de biosphère.
482. Mme Shamila Nair-Bedouelle a de nouveau évoqué l'excellent travail et le succès de cette 33^e session accueillie par le Nigéria et a remercié le Gouvernement du Nigéria, l'Ambassadeur et délégué permanent du Nigéria auprès de l'UNESCO, le président du CIC-MAB et son excellente équipe, le Bureau de l'UNESCO à Abuja, son Directeur et toute l'équipe ainsi que le Directeur du Bureau régional de Dakar et tous les collègues qui ont fait de cet événement un succès. Elle a également souligné l'excellent travail des personnes derrière la scène — tous les services de soutien logistique, les traducteurs, le personnel technique. Mme Nair-Bedouelle a également souligné le rôle clé de Mme Noeline Raondry Rakotoarisoa et de Mme Meriem Bouamrane.
483. Elle a de nouveau remercié le Gouvernement du Nigéria d'avoir accueilli cette session, le Conseil du MAB et les membres du Bureau pour leur travail dévoué qui a permis de prendre des décisions. Elle a également remercié tous les États membres de l'UNESCO, les partenaires et les ONG.
484. Dans ses conclusions, Mme Shamila Nair-Bedouelle a souligné que cette session exceptionnelle du CIC-MAB en Afrique s'est tenue au cours de la « super » année de la biodiversité et l'année du 50^e anniversaire du Programme MAB — une initiative pionnière et visionnaire qui nous rappelle que nous faisons partie intégrante de la biosphère.
485. Elle a également rappelé la Déclaration des devoirs et responsabilités de l'homme de l'UNESCO, datant de 1997, qui énonce une décision extraordinaire de continuer à préserver la vie sur Terre afin de permettre aux générations futures de bénéficier de la richesse des écosystèmes de la planète. À cet égard, Mme Nair-Bedouelle a souligné que les réserves de biosphère de l'UNESCO démontrent qu'il est possible de vivre en harmonie avec la nature et elle a rappelé que les solutions sont dans la nature, que nous faisons partie de la nature et que nous sommes les solutions.
486. M. Adepaju Olatunde Adeshola, Président du CIC-MAB, a remercié Mme Shamila Nair-Bedouelle, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles de l'UNESCO, pour ses merveilleux propos.

487. Il a souligné que, quel que soit l'endroit du globe où nous nous trouvons, les technologies nous ont réunis sous un même toit et que nous prendrons par conséquent des décisions et agirons dans nos régions, dans les endroits où nous nous trouvons physiquement. M. Adeshola a également souligné l'unicité de l'UNESCO et a insisté sur le fait que le Programme MAB englobe tous les objectifs et toutes les priorités de l'UNESCO.
488. M. Adeshola a remercié tous ceux qui ont permis à cet événement de se dérouler avec succès. Il a cité la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre, le Directeur du Bureau régional de l'UNESCO à Dakar et le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Abuja pour leur soutien et leur travail exceptionnels. Il a également remercié Mme Hajo Sani-Oon, Déléguée permanente du Nigéria auprès de l'UNESCO, ainsi que toute la délégation permanente de l'UNESCO à Paris. Le Président a également remercié les membres du Bureau, les observateurs, les jeunes qui ont participé à la promotion du Programme MAB dans le monde, l'excellent travail de l'équipe d'interprétation, le travail de M. Manoel Giffoni Da Silveira Netto et de toute l'équipe technique. Il a également félicité tous les pays dont les nouvelles réserves de biosphère ont été approuvées. Le Président a insisté sur les efforts déployés pour mener à bien la Stratégie de sortie et le Processus d'excellence, qui ont été mis en œuvre avec succès.
489. M. Adepaju Olatunde Adeshola a ensuite officiellement clôturé la 33^e session du CIC-MAB.

Annexe 2: Document SC-21/CONF.233/8-rev

1. En raison du format en ligne de la 32e session du CIC-MAB, l'examen des recommandations de la 26e session du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère (IACBR) sur les rapports d'examen périodique et les informations de suivi reçues depuis la 31e session du CIC-MAB a été reporté à la 33e session du CIC-MAB.
2. Le document SC-21/CONF.233/8-rev. contient les recommandations concernant les examens périodiques des réserves de biosphère individuelles examinées par l'IACBR à sa 26e session en février 2020 (Partie I) et à sa 27e session en mars 2021 (Partie II). Chaque fois que cela est pertinent, il fait également référence à la décision du CIC-MAB.
3. Lors de sa 26ème réunion tenue in presentia au siège de l'UNESCO, du 17 au 20 février 2020, le Comité consultatif a examiné 27 rapports et 29 suivis d'informations de recommandations antérieures provenant de 34 pays, y compris des rapports et des suivis d'informations soumis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de sortie/Processus d'excellence. Les recommandations du Comité consultatif sur chacun de ces sites sont incluses dans les Annexes 1 et 2 de la PARTIE I du présent document. Ces recommandations ont été transmises aux Etats membres concernés pour suivi. Le Comité consultatif a pris note des retraits volontaires de 11 sites de 4 pays (voir ci-dessous).
4. Il convient de rappeler que lors de sa 32ème session en octobre 2020, le CIC MAB a pris note du retrait volontaire des 11 sites de 4 pays suivants :
 - Uluru (Ayers Rock-Mount Olga), Australie
 - Croajingalong, Australie
 - Riverland (précédemment Bookmark), Australie
 - Kosciuszko, Australie
 - Sans nom (Mamungari), Australie
 - Ali Botouch, Bulgarie
 - Doupki-Djindjiritza, Bulgarie
 - Mantaritza, Bulgarie
 - Parangalitsa, Bulgarie
 - Lufira, République démocratique du Congo
 - Reserva de la Biosfera Islas del Golfo de California, Mexique
5. Depuis le dernier Conseil du MAB qui s'est tenu en ligne en octobre 2020, le Secrétariat a reçu 28 rapports et 22 informations de suivi et une extension de 28 pays, dont 14 rapports et suivis d'informations de 9 pays soumis dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de sortie.
6. Lors de sa réunion tenue du 8 au 12 mars 2021 à Paris, les membres du Comité consultatif ont examiné ces rapports d'examen périodique et le suivi des recommandations antérieures du CIC-MAB. Les recommandations du Comité consultatif sur chacun de ces sites figurent dans les annexes 3 et 4 sous la PARTIE II du présent document. Ces recommandations ont été transmises aux Etats membres concernés pour suivi. Toute information supplémentaire fournie avant le 31 août 2021 sera examinée par le Conseil du MAB et son Bureau.
7. Le comité consultatif a clairement indiqué dans ses recommandations la date limite de soumission des informations supplémentaires afin de s'aligner sur le calendrier de cette stratégie pour les sites concernés et d'informer les pays en conséquence.

8. Le 5 août 2021, le Secrétariat du MAB a reçu une lettre officielle du gouvernement gabonais l'informant qu'il souhaitait retirer volontairement la réserve de biosphère d'Ipassa-Makokou qui était concerné par la stratégie de sortie.
9. Le Secrétariat préparera un tableau en couleur résumant les résultats de ces recommandations pour la décision du Conseil MAB (vert pour les sites répondant aux critères ; rouge pour les sites ne répondant pas aux critères ; rose pour les sites recommandés pour le retrait ; bleu pour les sites pour lesquels des informations supplémentaires ont été demandées).
10. Le Conseil du MAB est invité à examiner et à approuver les recommandations formulées par le Comité consultatif lors de ses 26^e et 27^e sessions, y compris les modifications suggérées qui seront proposées par le Bureau du MAB lors de sa session du Conseil et de prendre en compte les retraits volontaires des réserves de biosphères existantes.

PARTIE I:

ANNEXE 1: RAPPORTS D'EXAMENS PERIODIQUES EXAMINES PAR L'IACBR LORS DE SA 26^e SESSION EN 2020

Pays	Nom du site	Recommandations de l'IACBR – 26e session (2020)	Commentaires
AUSTRALIE	Great Sandy	Répond au critère	
CHILI	Campana-Peñuelas	Répond au critère	
CHINE	Chebaling	Répond au critère	
CHINE	Maolan	Répond au critère	
RD CONGO	Luki	Répond au critère	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
RD CONGO	Yangambi	Répond au critère	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
EQUATEUR	Yasuni	Répond au critère	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
FRANCE	Fontainebleau Et Gatinais	REP doit être soumis au 30 sept. 2021 au plus tard	
GABON	Ipassa Makokou	Ne répond pas au critère Retrait recommandé	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
ALLEMAGNE	Bliesgau	Répond au critère	
ALLEMAGNE	Jura Souabe	Répond au critère	

GUATEMALA	Maya	Répond au critère	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
ROYAUME DU MAROC	Arganeraie	Répond au critère	
KYRGYZSTAN	Issyk-Koul	Répond au critère; Informations supplémentaires demandées	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
MEXIQUE	Canyon de Metztitlán	Répond au critère	
PORTUGAL	Île de Flores	Répond au critère	
PORTUGAL / ESPAGNE	RBT Gerês/Xurés	Répond au critère	
ROUMANIE	Monts Rodna (précédemment Pietrosul Mare)	Informations supplémentaires demandées	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
ROUMANIE	Retezat	Informations supplémentaires demandées	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
FEDERATION DE RUSSIE	Kavkazskiy	Informations supplémentaires demandées	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
ESPAGNE	Fuerteventura	Répond au critère	
ROYAUME UNI	Dyfi	Répond au critère	
USA	Désert de Sonoran (précédemment Organ Pipe Cactus)	Informations supplémentaires demandées	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
USA	Obtawaing (précédemment station biologique de l'Université du Michigan)	Informations supplémentaires demandées	Stratégie de sortie / Processus d'excellence

OUZBEKISTAN	Chatkal	Répond au critère à condition de soumettre des informations supplémentaires	Stratégie de sortie / Processus d'excellence
VIETNAM	Mui Ca Mau	Répond au critère	
VIETNAM	Cu Lao Cham-Hoi Na	Répond au critère; Informations supplémentaires demandées	

- 1. Great Sandy (Australie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la soumission du premier rapport d'examen périodique concernant la Réserve de biosphère de Great Sandy, créée en 2009. Cette réserve de biosphère se situe sur le littoral oriental de l'Australie, dans la partie sud-est de l'État de Queensland (comprenant les régions de Bundaberg, de la côte Fraser et de Gympie), et s'étend à l'ouest de la Réserve de biosphère de Noosa jusqu'à la rivière Mary, puis au nord jusqu'à la rivière Burnett.
- 2.** Le site accueille l'aire de nidification la plus importante biologiquement pour la tortue caouanne (*Caretta caretta*) de la région du Pacifique Sud et s'enorgueillit de compter deux aires de conservation reconnues au niveau national et quatre autres reconnues au niveau régional où plus de 7 500 espèces animales et végétales ont été recensées, dont 100 espèces protégées par les autorités nationales. C'est aussi un lieu important pour la mise en œuvre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage en ce qui concerne à la fois les tortues marines et les oiseaux migrateurs, qui est aussi un site classé dans le cadre de l'East Asian-Australasian Flyway Partnership (EAAFP).
- 3.** L'aire centrale comprend l'île Fraser, site du patrimoine mondial naturel (1992), les terres humides d'importance internationale du détroit de Great Sandy (Great Sandy Strait Wetlands of International Importance, 1999), le Parc marin de Great Sandy (2006) et la lisière sud du Parc marin de la Grande Barrière de corail, site du patrimoine mondial naturel (1981). La population permanente de la zone de transition compte environ 31 200 habitants et a connu un accroissement de 14 % après la désignation officielle du site.
- 4.** L'écotourisme est un volet essentiel de l'offre touristique de la réserve. Il propose notamment des promenades d'observation des baleines, l'observation de tortues lors de la ponte et de la couvaison, l'exploration des côtes et de l'arrière-pays, des excursions le long de la Grande Barrière de corail, la découverte du patrimoine et des visites de l'île Fraser.
- 5.** Au cours de l'examen périodique, l'utilisation de techniques géospatiales plus avancées et plus précises a révélé des inexactitudes dans le relevé de la réserve de biosphère tel qu'il figurait dans le document de proposition. Selon les données actuelles, la superficie totale du site est de 1 239 854 ha, sans modification des limites de la réserve de biosphère.
- 6.** L'un des principales difficultés auxquelles se heurte la gestion de la réserve de biosphère tient à l'aménagement d'espaces résidentiels sur les dunes de sable. L'accentuation de l'érosion côtière et de la montée du niveau de la mer ont conduit le Département de l'environnement et de la science du Queensland à élaborer et mettre en œuvre un outil de délimitation des zones constructibles sur le littoral. L'érosion côtière et le changement climatique ont aussi des conséquences négatives sur les espèces de tortues marines.
- 7.** Une autre modification importante est que les propriétaires traditionnels sont désormais autorisés à se charger de l'entretien des lieux sur lesquels le droit coutumier leur reconnaît un titre, et de protéger ces lieux des dégradations physiques conformément à la reconnaissance historique des droits non exclusifs des autochtones en 2014.
- 8.** Le Comité consultatif a noté que diverses parties prenantes avaient été associées au processus d'examen afin d'obtenir un tableau complet des progrès réalisés sur la voie de la durabilité. Il s'est également félicité des études de cas qui étaient présentées, concernant notamment le partenariat LowGlow visant à réduire la pollution lumineuse sur la côte de Woongarra – habitat

de tortues caouannes menacées.

9. Sachant que le plan de gestion de la réserve de biosphère pour les dix ans à venir était en cours de finalisation au moment de la soumission du rapport périodique, le Comité consultatif a demandé que les autorités présentent ce plan au plus tard le 30 septembre 2020. Il a également recommandé que le rapport périodique suivant reprenne toutes les sous-sections figurant dans le formulaire prévu à cet effet.
10. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
11. **Campana-Peñuelas (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le troisième rapport d'examen périodique concernant la Réserve de biosphère de Campana-Peñuelas, créée en 1984. La réserve de biosphère comprend le Parc national de Campana et la réserve nationale de Lago Peñuelas.
12. Le principal type de végétation est la garrigue, avec *Cryptocarya alba*, une espèce de la famille des Lauraceae, le boldo fragrans (*Peumus boldus*) et l'arbre à écorce de Winter (*Drimys winteri*). La réserve inclut aussi divers écosystèmes, dont chacun abrite des espèces endémiques. Une étendue d'eau offre un important habitat humide aux oiseaux migrateurs et à d'autres qui s'y installent occasionnellement ; on y a recensé 125 espèces d'oiseaux aquatiques, ripicoles et terrestres.
13. La superficie totale de la réserve de biosphère est de 238 216 ha. La réserve compte quelque 155 322 habitants, soit 30 000 de plus que lors du précédent examen périodique. Les activités économiques sont pour la plupart le fait de petites et moyennes entreprises opérant dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation forestière.
14. Les changements survenus dans la réserve de biosphère depuis le précédent examen sont liés dans leur majorité à l'utilisation des terres, en particulier dans les secteurs du logement, de l'industrie, de l'énergie et du commerce, et ont été notamment induits par d'importants investissements dans la construction de nouvelles routes menant au site.
15. Au cours des neuf dernières années, la réserve de biosphère a connu des périodes prolongées de grave sécheresse qui ont obligé à déclarer l'état d'urgence pour combattre la pénurie d'eau. Elle a dû également faire face à des feux de forêts et des programmes de prévention sont mis en œuvre pour réduire les risques connexes.
16. Des projets des entreprises du secteur de l'énergie Cardones-Polpaico et Los Rulos, basées dans la zone de transition, ont été une source de conflits avec les communautés locales.
17. Pendant la dernière décennie, la réserve de biosphère a intensifié sa coopération au niveau international avec d'autres réserves telles que celle de Fontainebleau et du Gâtinais (France) et de La Selle (Haïti), ainsi qu'avec le Honduras, en vue de l'échange de données d'expériences. Elle a également lancé un programme d'application des bonnes pratiques en matière d'égalité des genres, un plan de conservation de l'espèce endémique *Jubaea chilensis* et un programme d'éducation axé sur le développement durable.

18. En 2008, la réserve de biosphère est devenue la première au Chili à se doter d'un comité de gestion. Celui-ci a toutefois eu des difficultés à appliquer le plan de gestion, faute de l'adhésion de certaines parties prenantes.
19. Le Comité consultatif est d'avis que le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
20. **Réserve de biosphère de Chebaling (Chine).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère Chebaling, qui a été conçue en 2007. Celle-ci se situe dans la partie sud-est du district de Shixing, dans la province du Guangdong. Le site est consacré à la protection des forêts de feuillus sempervirentes subtropicales et des espèces menacées. C'est aussi une réserve forestière naturelle qui intègre des fonctions telles que la protection des espèces et des écosystèmes, la conservation de l'eau, la recherche scientifique, la vulgarisation scientifique et la mise en valeur durable des ressources naturelles.
21. Au cours des dix années passées, la réserve a encouragé le développement communautaire et incité les habitants à adopter de nouveaux moyens d'existence. Elle a subventionné les forêts non exploitées à des fins commerciales, promu de nouvelles techniques agricoles permettant de mieux économiser l'énergie et de réduire la pollution, et organisé des stages de formation à l'intention des membres des communautés.
22. Le Comité consultatif a noté que l'environnement vivant de la population locale s'était sensiblement amélioré et que les habitants étaient moins dépendants des ressources naturelles, grâce à des projets promouvant le développement durable. Cela s'était traduit par une régénération effective des ressources de la forêt.
23. Le site accueille 195 nouvelles espèces de plantes sauvages, 110 nouvelles espèces animales et 456 nouvelles espèces de macromycètes (gros champignons). Le couvert forestier s'est développé, passant de son niveau initial de 65 % à 95 %.
24. Le Comité consultatif a noté les efforts particuliers de la réserve pour lutter contre les incendies de forêt en renforçant les services de prévention, en améliorant l'infrastructure et en lançant de vastes programmes de sensibilisation. De ce fait, le site n'a pas connu d'incendie au cours des 34 dernières années.
25. La réserve s'est dotée d'un plan directeur de l'écotourisme, qui renforce la supervision des ressources touristiques, met l'accent sur l'écotourisme à vocation pédagogique et respecte les règles en matière de capacité de charge de l'environnement. Elle a mené à bien des études pilotes sur la séquestration du carbone en milieu forestier, pris des mesures pour faire face au changement climatique et continué d'étoffer et de développer son mécanisme de compensation écologique. Elle a encouragé le développement communautaire par un projet conçu à cet effet, ainsi que des modes de production et de vie écoresponsables.
26. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction la création en 2009 d'un Comité mixte de protection de la Réserve de biosphère mondiale de Chebaling par le Comité du Parti et le gouvernement populaire du district de Shixing. Le Comité mixte a convoqué des réunions pour discuter des idées et méthodes nouvelles de gestion communautaire et pour coordonner les

efforts des diverses parties prenantes pour résoudre les questions nouvellement apparues concernant le développement de la réserve. Il a noté également que des mesures avaient été mises en place pour prévenir la chasse et le trafic illicites de la faune sauvage.

27. Le Comité consultatif a conclu en conséquence que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
28. **Réserve de biosphère de Maolan (Chine).** Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises de la présentation de ce deuxième rapport d'examen périodique.
29. Établie en 1996, la Réserve de biosphère de Maolan se situe dans le sud du district de Libo, préfecture autonome buyei et miao de Qiannan, province du Guizhou, située à la lisière de la région autonome zhuang du Guangxi au sud et adjacente à la Réserve naturelle nationale de Mulun, au Guangxi.
30. Au cours des dix dernières années, la réserve a exploré proactivement de nouveaux modèles de développement axé sur les communautés afin d'encourager des méthodes de gestion des ressources de nature à protéger les écosystèmes et la biodiversité de la forêt karstique.
31. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que la réserve avait renforcé et promu le développement des communautés. Elle a élaboré des projets, notamment de plantation et d'entretien des sous-bois, et de plantation d'*Indigo indica* et de plantes médicinales chinoises. Elle a aussi organisé les membres des communautés pour qu'ils suivent des formations, par exemple sur « la technique de tressage du bambou et de décor en argent », et participent à d'autres projets éducatifs. Des activités pédagogiques sur les thèmes « J'aime ma ville natale – je serai un petit gardien de la forêt » et « Rêve vert, mon rêve » ont été conduites dans la réserve et les communautés voisines. Celles-ci ont également été sensibilisées à l'environnement par des réunions sur la protection de la forêt et la prévention des incendies et des affiches dans les villages. Dix projets de développement du tourisme ont été menés dans la zone d'écotourisme de Maolan.
32. Les plans de gestion de la réserve de biosphère ont couvert des sujets tels que la régionalisation et la démarcation des forêts non exploitées à des fins commerciales de Maolan, et les compensations versées pour les bienfaits écologiques liés notamment aux forêts. Depuis 2006, des politiques et des dispositifs tels que le système national de gestion des forêts non exploitées commercialement et le plan de délimitation de zones écologiques protégées dans les forêts de la province du Guizhou ont été mis en œuvre dans l'aire centrale, la zone tampon et zone de transition. Au total, la réserve a fait l'objet de trois grands plans au cours des dix dernières années : le Plan de mise en œuvre de la réserve de démonstration de Maolan, le Plan directeur décennal pour la réserve de Maolan et la Planification de l'écotourisme dans la réserve de Maolan.
33. Le Comité consultatif a constaté que la lisière sud de l'aire centrale n'était pas protégée par une zone tampon. Pour renforcer la fonction de conservation du site, il a encouragé les autorités nationales à établir un partenariat avec la province voisine et sa réserve naturelle existante.
34. Le Comité a également observé que certains documents justificatifs, comme les plans de gestion, n'étaient pas joints au rapport d'examen périodique et a demandé que les autorités présentent ces documents manquants au plus tard le 30 septembre 2020.

35. Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
36. **Réserve de biosphère de Luki (République démocratique du Congo).** Ce site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1979. Situé dans la province du Congo central, le site comporte tout un éventail d'écosystèmes, dont des forêts de *Corynanthe paniculata* et *Prioria balsamifer*. Sa superficie totale est de 33 635 hectares et il compte 9 736 habitants.
37. La réserve de biosphère a été touchée par un important conflit foncier, des familles d'anciens demandeurs réclamant des terres pour des activités agricoles. En effet, la croissance démographique a entraîné une pénurie de terres alors que des terres arables sont disponibles dans la réserve. Le Comité consultatif a également pris note de l'initiative d'une réserve de biosphère transfrontalière entre l'Angola, le Congo Brazzaville et la RDC.
38. Le Comité consultatif a pris connaissance des informations actualisées sur la répartition des zones de la réserve de biosphère de Luki et a noté que les autorités nationales ont ajouté une deuxième aire centrale, d'une superficie totale de 176 hectares, autour de la rivière Nkula. En comptant cette proposition d'ajout, la réserve s'étendrait au total sur 33 811 hectares. Toutefois, le Comité consultatif a également noté l'absence de capacité juridique pour protéger cette extension.
39. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : la réserve de biosphère de Luki **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
40. Le Comité consultatif a encouragé l'autorité de gestion à soumettre une nouvelle proposition d'extension du site actuel assortie de toutes les pièces justificatives, y compris d'un nouveau plan de gestion couvrant l'ensemble de la zone.
41. **Réserve de biosphère de Yangambi (République démocratique du Congo).** Ce site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Le site se trouve dans le nord du pays et couvre une superficie totale de 243 555,2 hectares. L'aire centrale représente 26 %, la zone tampon 37 % et la zone de transition 37 % de cette superficie.
42. Le site abrite une biodiversité importante comprenant environ 32 000 espèces d'arbres, ainsi que des espèces menacées telles que l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le potamochère roux (*Potamochoerus porcus*) et le singe (*Cercopithecus spp.*).
43. La réserve de biosphère de Yangambi est dominée par des forêts secondaires, comportant notamment les espèces *Pycnanthus angolensis* et *Fagara macrophylla*, des forêts secondaires semi-décidues, des forêts tropicales humides abritant des *Gilbertiodendron dewevrei*, des forêts-climax de *Brachystegia laurentii* et des forêts marécageuses.
44. Le Comité consultatif a reconnu l'implication des parties prenantes nationales, régionales et locales dans le processus d'examen périodique, et l'amélioration du zonage conformément à la

recommandation antérieure du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB).

45. Le Comité consultatif a pris note des efforts nécessaires pour que le concept et les principes de la réserve de biosphère soient bien intégrés par les autorités et communautés locales et par les autres parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et local. Il a donc rendu la conclusion suivante : la réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
46. Le Comité consultatif, ayant par ailleurs noté l'absence de recensement récent de la population vivant dans les zones tampon et de transition de la réserve de biosphère, a encouragé les autorités nationales à fournir des données actualisées sur cette question lors du prochain examen périodique.
47. **Réserve de biosphère de Yasuní (Équateur). Extension et rezonage.** Ce site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif s'est félicité de la demande d'extension de la réserve de biosphère de Yasuni présentée par les autorités équatoriennes. La réserve comporte une zone humide figurant sur la liste de Ramsar.
48. Elle est située dans la partie nord-ouest de l'Amazonie équatorienne et s'étend actuellement sur 1 676 105,1 hectares. L'extension proposée porterait sa superficie totale à 2 756 427,53 hectares.
49. Les autorités de gestion de la réserve se sont réjoui de recevoir les suggestions du Comité consultatif du MAB concernant le zonage de celle-ci. Suivant ces suggestions, l'aire centrale couvrirait la zone immatérielle des Tagaeri-Taromenani, où la population indigène vit dans un isolement volontaire et où toutes les activités économiques extractives sont complètement interdites par l'État équatorien.
50. Toutefois, les autorités équatoriennes préfèrent que l'aire centrale reste constituée de la zone actuelle, à l'exception des parties du Parc national Yasuní où des activités pétrolières ont lieu. Elles estiment que l'état de conservation de la zone et les activités qui y sont menées ne correspondent pas à une zone tampon. L'Équateur s'engage de surcroît à continuer de promouvoir des conditions favorables à la connectivité entre les habitats, en particulier pour les espèces qui ont besoin de beaucoup d'espace, comme le jaguar et la loutre géante.
51. La réserve de biosphère compte actuellement 88 293 habitants, dont des membres des peuples autochtones Waorani, Kichwa et Shuar.
52. La plupart des menaces qui pèsent sur la réserve de biosphère sont liées à certaines activités économiques, telles que la chasse commerciale et la chasse de subsistance, et aux entreprises pétrolières et gazières. La pression exercée par ces dernières sur les écosystèmes pourrait s'accroître, car deux nouvelles unités doivent commencer à fonctionner et pourraient nécessiter de nouvelles infrastructures d'accès. La production de café sur de grandes surfaces et l'élevage de bétail sont également considérés comme des menaces.

53. Les autorités locales ont mis en place un comité de gestion rassemblant plusieurs parties prenantes institutionnelles et partenaires sociaux. Le gestionnaire du Parc national Yasuní assure actuellement la coordination de ce comité.
54. Le Comité consultatif a salué les efforts importants déployés par le pays pour que la réserve de biosphère remplisse ses trois fonctions. Celle-ci a pu réviser son zonage et sa philosophie, et est devenue, s'agissant de relever les défis du développement durable, un modèle reproductible ailleurs dans le RMRB.
55. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition d'extension et de redéfinition des zones de cette réserve de biosphère soit approuvée. Il a rendu la conclusion suivante : la réserve de biosphère de Yasuní **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
56. **Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais (France).** Le Comité consultatif a confirmé avoir reçu une lettre datée du 6 septembre 2019, demandant un délai pour la présentation du rapport d'examen périodique. Il s'est félicité des progrès réalisés sous l'impulsion du nouveau Directeur et de l'équipe de coordination, ainsi que de la consultation en cours avec de nombreuses parties prenantes.
57. Il a recommandé d'accorder le délai demandé et a invité les autorités à soumettre le rapport d'examen périodique si possible avant le 30 septembre 2020, et au plus tard le 30 septembre 2021.
58. **Réserve de biosphère « Réserve naturelle intégrale d'Ipassa-Makokou » (Gabon).** Ce site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, mais a noté que le rapport ne comportait aucune des annexes requises. La « Réserve naturelle intégrale d'Ipassa Makokou (RNI-IM) » a été créée en 1983 à des fins de recherche, en liaison avec la station de recherche d'Ipassa. Sur le plateau intérieur (centre-est) du pays, près de la frontière avec la République du Congo, la réserve de biosphère RNI-IM est située dans la forêt tropicale humide de la région botanique congo-guinéenne. Le site représente un carrefour d'influences, regroupant la zone côtière et les forêts congolaises, caractérisé par plusieurs espèces semi-décidues et l'absence d'okoumé (*Aukoumea klaineana*). Plus de 1 200 espèces de plantes, de plantes à fleurs et de fougères ont été inventoriées dans la région. Pour ce qui est de la faune, la RNI-IM foisonne de grands mammifères, dont l'éléphant *Loxodonta africana*, le gorille des plaines de l'ouest *Gorilla gorilla*, le chimpanzé *Pan troglodytes*, le buffle *Syncerus caffer* et de nombreuses autres espèces d'importance nationale et internationale, telles que les cercopithèques (*Cercopithecus neglectus*).
59. La forêt est restée globalement intacte en termes de préservation, avec quelques perturbations liées au braconnage dans l'extrême sud, et à l'exploitation dans l'extrémité orientale.
60. Après présentation du premier rapport d'examen périodique en 1997, le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales de procéder à un examen de la zone tampon et de la zone de transition en vue de leur extension ; d'élargir la portée du plan de gestion en prévoyant une plus grande participation des populations locales ; et d'accroître les effectifs, notamment pour lutter contre le braconnage.

61. En ce qui concerne l'expansion, le site fait actuellement partie du Parc national d'Ivindo, créé en 2007. Le Comité consultatif a pris connaissance du changement de zonage proposé, qui prévoit une zone tampon et une zone de transition en dehors des limites du Parc. Cependant, il a relevé des incohérences à ce sujet à la page 23, où on peut lire : « ces trois zones (la réserve intégrale, le Parc, et les deux zones tampons proposées) se trouvent dans le Parc national ».
62. En ce qui concerne les autres recommandations issues du premier examen périodique, le Comité consultatif a reconnu les efforts déployés pour associer les populations locales aux activités et augmenter les effectifs chargés spécifiquement de la lutte contre le braconnage.
63. Le Comité consultatif a constaté que les objectifs et activités annoncés du Parc national d'Ivindo diffèrent en partie de ceux d'une réserve de biosphère. Si la fonction de conservation est bien assurée, la fonction de développement et l'implication des communautés locales dans la gestion du site ne sont toujours pas satisfaisantes. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : la réserve de biosphère **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
64. Le Comité consultatif recommande donc le retrait de la réserve de biosphère dite « Réserve naturelle intégrale d'Ipassa Makokou » et la présentation d'un nouveau dossier de candidature prenant en considération le Parc national d'Ivindo conformément à la Stratégie de Séville et aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère
65. **Réserve de biosphère du Bliesgau (Allemagne).** Le Comité consultatif s'est félicité de recevoir le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère du Bliesgau, désignée comme telle en 2009. Le site s'étend sur 36 152 hectares et abrite une population de 101 223 habitants.
66. Le Comité consultatif a salué le travail mené au sein de la réserve de biosphère, qui représente un modèle de développement durable réussissant à concilier conservation de la biodiversité, paysage culturel et développement économique et social. Il a noté que le site fonctionnait en partenariat avec sept municipalités, un district rural, et le Land de la Sarre, et qu'il avait opté pour une structure de gouvernance innovante avec la création de l'association à but spécial du Bliesgau.
67. Le Comité consultatif s'est par ailleurs félicité du programme d'éducation au développement durable (EDD), auquel participent tout un éventail de prestataires de services éducatifs de la région, et qui sert de modèle de bonnes pratiques à l'ensemble du pays. Il s'est également félicité de la fonction de conservation, efficacement assurée non seulement au sein de l'aire centrale et de la zone tampon, mais aussi dans l'espace urbain de la zone de transition, grâce à des projets portant sur la biodiversité.
68. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise à l'essai de diverses stratégies de développement durable au moyen de programmes de recherche et de projets dans les secteurs du tourisme, de la conservation de la nature, du marketing régional, de la protection du climat et de l'EDD. L'action en faveur du climat est devenue une activité clé du site, bénéficiant d'un soutien financier adéquat.

69. Le Comité a aussi noté que la taille de l'aire centrale et de la zone tampon s'étaient accrues. La signalisation mise en place a contribué à la sensibilisation du public. Le Comité a salué la croissance du réseau de partenaires et a noté que la réserve de biosphère du Bliesgau s'était bien implantée dans la région, avec la participation des institutions et des parties prenantes existantes.
70. Il a constaté que les objectifs de la réserve de biosphère du Bliesgau étaient très clairement corrélés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).
71. Le Comité consultatif a donc considéré que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) et a félicité les autorités pour la qualité du travail accompli par l'association à but spécial du Bliesgau ainsi que pour la qualité du rapport, et a recommandé qu'il soit utilisé comme modèle au sein du RMRB.
72. **Réserve du Jura souabe (Allemagne).** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère du Jura souabe, désignée comme telle en 2009. Le site s'étend sur 85 269 hectares et abrite une population de 146 063 habitants (chiffre de 2016).
73. Le Comité consultatif a constaté que les actions menées dans le cadre de la réserve s'appuyaient sur le Plan d'action de Lima et sur le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. Il s'est par ailleurs réjoui de l'étroite coopération de l'administration de la réserve avec le géoparc mondial du Jura souabe, ainsi qu'avec les sites des grottes et de l'art glaciaire dans le Jura souabe et des limes de Germanie supérieure et de Rhétie, tous deux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
74. En tant que région modèle pour le développement durable, la Réserve de biosphère du Jura souabe poursuit l'objectif primordial de réunir les intérêts environnementaux, économiques et sociaux en suivant le principe directeur d'un développement régional durable axé sur la conservation de la nature. Le Comité consultatif s'est félicité des rapports illustrant la diversité des projets menés et des mesures prises en matière de conservation de la nature, de tourisme durable, d'agriculture et de commercialisation de produits régionaux. Il a aussi salué les nombreux produits régionaux innovants, la marque régionale respectueuse de la nature, ainsi que l'efficace et important travail de relations publiques. Le Comité s'est par ailleurs réjoui du succès des activités d'EDD, notamment celles menées par le centre d'information principal et par les 18 centres d'information locaux. De surcroît, un travail intensif a été réalisé dans les domaines de la mobilité, de la sylviculture et de la chasse, du climat, de la recherche et du suivi.
75. Le Comité consultatif s'est félicité du très grand soutien des groupes de parties prenantes et de la communauté locale, ainsi que de leur participation active à la prise de décision.
76. Le Comité consultatif a donc considéré que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) et a félicité les autorités pour la qualité du travail accompli ainsi que pour la qualité du rapport, et a recommandé que celui-ci soit utilisé comme modèle au sein du RMRB.
77. **Réserve de biosphère Maya (Guatemala).** Ce site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité

consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère Maya, désignée comme telle en 1990.

78. La réserve de biosphère, située au nord du Guatemala, occupe environ 20 % (2 090 000 hectares) du territoire du pays et représente plus de 60 % de toutes les zones déclarées protégées. Avec des régions du Belize et du Mexique, la « Sierra Maya » est la plus grande forêt tropicale du nord de l'Amazonie. Selon les estimations, la région compte 792 espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de mammifères et de reptiles, ainsi que 2 800 plantes trachéophytes.
79. La réserve englobe un site mixte inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et deux zones humides inscrites sur la Liste de Ramsar. Le site est doté d'un plan de gestion et d'un comité de gestion participatif dont les travaux sont en lien avec ceux des entités chargées de la mise en œuvre des conventions pertinentes de l'UNESCO.
80. Au total, 175 084 personnes vivent actuellement dans la réserve de biosphère.
81. Les principales menaces se situent principalement dans le nord-ouest de la réserve de biosphère. Il s'agit notamment de l'élevage de bétail sur de grandes étendues, de la surpêche, de la présence d'espèces envahissantes et des incendies de forêt. La menace la plus importante est celle que représentent les concessions minières et pétrolières pour certaines zones de conservation et, dans certains cas, les aires centrales. Des activités de forage pétrolier pourraient ainsi commencer dans le Parc national de la Laguna del Tigre (qui constitue l'une des aires centrales).
82. Le pays reconnaît que la réserve est fortement menacée, mais la désignation de la réserve de biosphère comme telle a contribué à ne pas aggraver la situation.
83. Le Comité consultatif reconnaît l'importance de la zone et les efforts déployés par le pays pour restaurer les secteurs touchés.
84. Pour répondre à la demande du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB) en 2019, les autorités nationales ont envoyé une carte de zonage révisée utilisant la terminologie du MAB.
85. La partie nord de la réserve de biosphère, qui n'a pas de zone de transition, est protégée par des parcs nationaux du côté mexicain.
86. Le pays a créé un programme de concession communautaire dans la zone de transition il y a 25 ans. La zone concernée semble maintenant dans un meilleur état de conservation que la zone tampon.
87. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
88. **Réserve de biosphère de l'Arganeraie (Royaume du Maroc).** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1998 et située dans le sud-ouest du pays.

89. Il a noté qu'au cours de la dernière décennie, la dynamique économique de la réserve de biosphère avait considérablement changé. Cette évolution résulte en grande partie d'une dynamique territoriale caractérisée par un exode de la population active des zones rurales vers les villes, qui offrent davantage de possibilités de revenus et d'emplois rémunérateurs. Elle résulte en outre des conditions de vie souvent difficiles en dehors de la réserve de biosphère, en particulier dans les zones désertiques adjacentes, qui ont contribué à l'intensification des flux de bergers mobiles (anciennement nomades) vers des territoires plus attrayants au sein de la réserve de biosphère. Cette situation pose un problème d'allocation des ressources.
90. Toutefois, le Comité a noté que les fonctions de conservation de la biodiversité, de développement et de soutien logistique sont assurées avec constance dans la réserve de biosphère. Le rapport fait état des progrès importants qui ont été réalisés au Maroc, ces dernières décennies, en ce qui concerne la propagation des semis d'arganiers, grâce auxquels il est désormais possible de replanter des arganiers dans des zones dégradées et d'envisager l'expansion de la forêt d'arganiers. C'est là une évolution non négligeable, car l'arganier fournit des services écosystémiques vitaux et uniques, aux niveaux local, régional et mondial, en protégeant la région de la désertification, en offrant des possibilités de revenus et en améliorant l'approvisionnement en huile d'argan, qui offre de nombreux bienfaits et utilisations dans les domaines de la santé, de la gastronomie et de la cosmétique.
91. Enfin, le Comité a constaté que le zonage, qui définissait déjà correctement les aires centrales, la zone tampon et la zone de transition, n'avait pas été modifié. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
92. **Réserve de biosphère d'Issyk-Koul (Kirghizistan).** Ce site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Cette réserve de biosphère, située au nord-est du Kirghizistan, a été désignée comme telle en 2001. Elle occupe une superficie de 4 311 588 hectares.
93. Le premier rapport d'examen périodique a été examiné par le CIC-MAB à sa 25^e session, tenue en 2013. Celui-ci avait alors estimé que le site répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère et avait demandé aux autorités concernées d'élaborer et de soumettre au Secrétariat du MAB une structure et un plan de gestion, dans le cadre du système de gestion de la réserve de biosphère, faisant participer les communautés locales à la prise de décision et à la gestion des ressources. Dans le cadre des recommandations qu'il a formulées à sa 29^e session, en 2017, le CIC-MAB a réaffirmé la participation du site au « Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ».
94. Le Comité consultatif a reconnu que les autorités nationales s'étaient efforcées de fournir les plans de travail et calendrier détaillés demandés avec le deuxième rapport d'examen périodique avant le 30 septembre 2019, conformément à la décision du CIC-MAB à sa 29^e session.
95. Depuis 2013, la direction de la réserve de biosphère d'Issyk-Koul s'emploie à la transformation progressive de sa structure de gouvernance en vue de permettre une participation significative et efficace des communautés locales à la prise de décision et à la cogestion des ressources. En 2014-2015, la Direction a élaboré un plan de gestion pour 2016-2020. Par ailleurs, un programme pilote visant à développer l'aquaculture dans la réserve de biosphère et à réduire

la pêche illégale dans le lac d'Issyk-Koul a été menée avec la participation de la communauté (prise de décision et gestion des ressources).

96. Les communautés et autres parties prenantes locales ont participé activement au processus de révision du zonage. Les principaux changements apportés au zonage sont l'extension du territoire de la réserve nationale de Sarychat-Ertash (qui constitue l'une des aires centrales de la réserve de biosphère), et la création en 2016 d'une nouvelle zone protégée, à savoir le parc naturel national de Khan Tengiri, d'une superficie de 275 800,3 hectares.
97. Le tourisme et l'agriculture restent les principaux moteurs de l'économie locale. La réserve de biosphère accueille des festivals visant à promouvoir la diversité bio-culturelle et encourage également l'exportation de fruits et légumes biologiques vers l'Union économique eurasiatique. La réserve de biosphère d'Issyk-Koul est considérée comme un site pilote de la stratégie nationale de transition vers une économie verte (adoptée par le Parlement le 1^{er} février 2018).
98. Le Comité consultatif a constaté que la réserve de biosphère avait établi un partenariat solide avec les cercles de femmes locaux, connus sous le nom de *Shaiyr apalar* (mères joyeuses). De nombreuses ONG locales sont fondées et gérées par des femmes et la quasi totalité des conseils communautaires locaux sont constitués d'hommes et de femmes à part égale.
99. Le Comité consultatif a pris acte du plan de gestion 2016-2020 et du recours à une approche participative pour l'élaboration du plan de gestion 2021-2025. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB). Le plan de gestion actuel n'étant pas annexé au rapport d'examen périodique, le Comité a demandé qu'il soit fourni au Secrétariat du MAB avant le 22 mai 2020, accompagné d'informations détaillées sur les activités de l'organe de gestion.
100. **Réserve de biosphère du canyon de Metztitlán (Mexique).** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère du canyon de Metztitlán, désignée comme telle en 2006. Longue et de forme irrégulière, cette réserve de biosphère est située dans la province physiographique de la Sierra Madre orientale et comprend une zone humide figurant sur la Liste de Ramsar.
101. La réserve de biosphère passe de la forêt tropicale à feuilles caduques au désert. La région, considérée comme l'une des plus riches en biodiversité, compte tout un éventail d'espèces endémiques. En ce qui concerne les cactus, par exemple, la réserve abrite 10 % des espèces mexicaines et 5 % des espèces connues dans le monde. La région abrite également 521 espèces de faune.
102. Le zonage et le périmètre de la réserve de biosphère sont restés inchangés. Environ 201 598 personnes vivent actuellement sur le site, dont 604 habitants dans les aires centrales.
103. Les activités économiques tournent principalement autour de la petite agriculture, de l'aquaculture et de l'élevage à petite échelle. Le tourisme est par ailleurs en hausse.
104. Plusieurs activités ont été menées dans la réserve de biosphère depuis sa désignation, notamment un programme de gestion, un suivi biologique et environnemental (en particulier des espèces clés, emblématiques et endémiques), un programme d'éducation environnementale, des activités de recyclage, plus de 20 ateliers de renforcement des

capacités et l'installation de panneaux de signalisation dans différentes zones de la réserve de biosphère, entre autres.

105. La réserve de biosphère a par ailleurs favorisé la participation des populations, principalement avec la création, en 2015, d'un comité consultatif composé de membres des secteurs public, communautaire, universitaire, privé et tertiaire.
106. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
107. **Réserve de biosphère de l'île de Flores (Portugal).** Le Comité consultatif s'est félicité de recevoir le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de l'île de Flores, désignée comme telle en 2009. La réserve de biosphère couvre une île entière de l'archipel des Açores, ainsi qu'une zone océanique s'étendant sur 5 kilomètres autour de la côte.
108. L'île est l'une des plus riches de l'archipel en taxons endémiques, ce qui résulte de sa grande diversité de biotopes. La zone côtière de l'île est le lieu de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux marins, notamment de la Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*), dont environ 40 % de la population européenne habite à cet endroit. La zone océanique est très riche en habitats et espèces, tant au niveau régional qu'international.
109. Environ 3 662 personnes vivent actuellement sur l'île de Flores, mais ce nombre est en chute rapide. Au cours des neuf dernières années, l'île a perdu 4,49 % de ses habitants, en raison du vieillissement de la population et de l'exode des jeunes à la recherche de meilleures opportunités à l'étranger.
110. L'agriculture traditionnelle et, dans une moindre mesure, la pêche sont les principales activités économiques ; cependant, le tourisme a donné un coup de fouet à l'économie de l'île ces dix dernières années.
111. Plus de 50 % des sources d'énergie sur l'île de Flores sont renouvelables.
112. Ces dix dernières années, son statut de réserve de biosphère a permis à l'île de Flores d'attirer un certain nombre de chercheurs visant à sauvegarder et à dénombrer les espèces protégées ; l'un d'eux assure le suivi de la population des oiseaux de mer.
113. Depuis qu'elle a été désignée comme telle, la réserve de biosphère a fait l'objet de réunions trimestrielles de son conseil de gestion, avec la participation de diverses parties prenantes. Le conseil de gestion est chargé de superviser l'élaboration et l'exécution du plan de gestion, ainsi que de promouvoir les produits et services de la réserve de biosphère. Une marque a été créée pour la réserve de biosphère et est actuellement utilisée par 21 entreprises.
114. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
115. **Réserve de biosphère transfrontalière de Gerês/Xurés (Portugal/Espagne).** Le Comité consultatif s'est félicité de recevoir le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère transfrontalière de Gerês/Xurés, désignée comme telle en 2009. Le Portugal et

L'Espagne ont chacun présenté un rapport d'examen périodique national, ainsi qu'un document conjoint.

- 116.** La réserve de biosphère englobe l'extrémité occidentale de la péninsule ibérique au Portugal et la région espagnole de Galice.
- 117.** Elle abrite une riche diversité de flore (807 taxons indigènes et non indigènes), dont un grand nombre d'espèces lusitaniennes et ibériques endémiques. Parmi les espèces endémiques lusitano-galiciennes, on citera *Armeria sampaioi* et *Ceratocarpus claviculata*, tandis que les plantes endémiques ibériques comprennent 117 taxons, dont environ 50 % n'existent qu'au nord-ouest de la péninsule ibérique.
- 118.** Cependant, ces 30 dernières années, la région a souffert de lourds feux de broussaille, notamment en 2016. Le changement d'utilisation des terres en faveur des pâturages et des forêts de pins, ainsi que la présence d'espèces envahissantes, font partie des principales menaces observées par ailleurs.
- 119.** Comme c'est le cas de manière générale dans la région, la population de Gerês/Xurés a vieilli et a enregistré une diminution allant jusqu'à 10 % au cours de la dernière décennie de part et d'autre de la frontière. En 2018, la réserve comptait près de 70 000 habitants. La structure économique s'est transformée, passant de l'agriculture aux services et, au cours des dernières années, le secteur tertiaire, notamment le tourisme, a été le principal moteur de la région. Cette évolution a permis de retenir les jeunes dans la région et, dans certains cas, de permettre le retour des émigrants. L'une des principales priorités est de concevoir un plan de suivi du tourisme afin d'améliorer la durabilité de ce dernier.
- 120.** Le parc national de Peneda-Gerês (Portugal) et le parc naturel de Baixa Limia-Serra do Xurés (Espagne) – qui constituent une partie de l'aire centrale – collaborent sur la base d'un accord de coopération établi en 1997.
- 121.** Les deux pays ont mis en œuvre plusieurs projets de renforcement des capacités et de création d'emplois en synergie avec les acteurs locaux. En outre, les événements transfrontaliers et les programmes touristiques ont renforcé les liens entre les habitants portugais et galiciens et ouvert des perspectives économiques.
- 122.** La gestion de la réserve de biosphère est assurée par trois structures : le comité directeur transfrontalier, le comité de coopération transfrontalière et le comité consultatif de coopération. Le comité directeur est une structure exécutive qui assure la mise en œuvre du plan de gestion, tandis que les autres comités fournissent un appui technique.
- 123.** Depuis sa nomination, la réserve de biosphère a mis en œuvre avec succès deux plans d'action, comportant des initiatives visant à restaurer les habitats naturels, à conserver les espèces, à réduire la pression sur les habitats et les espèces, à assurer le développement durable et à promouvoir la recherche et la participation des communautés locales. Le nouveau plan d'action prévoit la création d'une identité de marque pour la réserve de biosphère transfrontalière et se concentre sur le développement économique, bien que les projets de conservation restent une priorité.

- 124.** Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
- 125. Réserve de biosphère des monts Rodna. Changement de nom (anciennement Pietrosul Mare) (Roumanie).** Ce site relève de la stratégie de sortie, car aucun rapport d'examen périodique n'a été présenté pendant les 40 années qui ont suivi sa désignation en 1979. Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le premier examen périodique et s'est félicité du processus d'examen, qui a impliqué une vingtaine de réunions des membres de l'administration et du conseil scientifique du Parc national des monts Rodna, ainsi que des maires, propriétaires et gestionnaires de terres de la région.
- 126.** Le zonage définit désormais officiellement une zone tampon et une zone de transition. Le Comité consultatif a pris de la recommandation du Ministère roumain de l'environnement, préconisant de conserver les limites du parc national comme limites de la réserve de biosphère, et d'accepter les zones d'activité humaine comme zone de transition au sein du périmètre existant. Le Comité consultatif a par ailleurs noté que la zone de transition semblait très petite (moins de 200 hectares) par rapport à l'aire centrale (4 646 hectares) et à la zone tampon (42 375 hectares). De plus, la légende de la carte de zonage ne donne pas la signification des points bleus.
- 127.** Le Comité consultatif a noté que les activités menées par les 3 000 personnes travaillant à titre temporaire dans la réserve de biosphère étaient considérées comme remplissant la fonction de développement de celle-ci. Il s'agit de bergers transhumants, travailleurs forestiers, récolteurs de champignons et fruits sauvages, ainsi que des employés de la station météorologique du cirque glaciaire de Lezer.
- 128.** Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir une carte de zonage dotée d'une légende complète, et de justifier de la petite taille de la zone de transition, afin de s'assurer de l'efficacité de la fonction de développement durable. Il a également demandé de plus amples informations sur la fonction logistique, plus de détails sur la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère, et une explication plus approfondie concernant les obstacles à l'extension de la réserve de biosphère au-delà des limites du parc national. Il a par ailleurs exhorté les autorités à consolider et à améliorer les relations avec les communautés adjacentes, et a demandé la présentation d'un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère. Toutes les informations manquantes doivent être adressées au Comité consultatif avant le 22 mai 2020.
- 129. Réserve de biosphère du Retezat (Roumanie).** Cette réserve de biosphère relève de la stratégie de sortie car depuis sa désignation comme telle en 1979, seul un rapport de synthèse a été soumis (en 2010). Le Comité consultatif a noté que le zonage interne du Parc national du Retezat avait été établi en 2003, et que les zones respectivement dites de conservation durable et de développement durable du Parc avaient été fusionnées pour créer la zone de transition de la réserve de biosphère.
- 130.** Il a constaté que la recommandation précédemment formulée, préconisant d'étudier la possibilité d'étendre le site au-delà des frontières du Parc national en élargissant le périmètre de la zone de transition, n'avait fait l'objet d'aucun suivi. Une version révisée du plan de gestion du Parc national du Retezat devrait être fournie sous peu. Le Comité a par ailleurs noté

qu'aucun organe spécifique n'avait été créé pour assurer l'administration de la réserve de biosphère, et qu'aucun budget n'avait été prévu à cette fin.

131. Le Comité consultatif a relevé qu'environ 1 000 personnes utilisaient chaque année la zone de transition pour des activités saisonnières (élevage de moutons dans les pâturages, cueillette de fruits et de champignons forestiers...), considérées comme une composante précieuse du développement durable.
132. Il a prié les autorités concernées de lui adresser un explicatif détaillant la manière dont les fonctions de développement durable et de logistique sont assurées, cette information n'étant pas fournie dans le document. Il a aussi demandé des informations plus détaillées sur la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère, et des précisions sur les difficultés faisant obstacle à l'extension de la réserve de biosphère au-delà des frontières du parc national. Le Comité a par ailleurs exhorté les autorités à consolider et à améliorer encore les relations avec les communautés adjacentes, et à soumettre pour l'ensemble de la réserve de biosphère un plan de gestion définissant clairement les rôles et responsabilités. Le Comité consultatif a prié les autorités de fournir les informations demandées au plus tard le 22 mai 2020.
133. **Réserve de biosphère de Kavkazskiy (Fédération de Russie).** Ce site relève de la stratégie de sortie. Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le rapport d'examen périodique détaillé, ainsi que le plan de gestion présenté par les autorités. Il a par ailleurs salué les efforts déployés par celles-ci pour étendre la réserve de biosphère et y définir des zones de transition, pour prévoir une fonction de développement et pour intégrer les communautés locales à la structure de gestion.
134. Le Comité consultatif a noté que les négociations relatives à l'intégration de zones de transition ont commencé en 2017 mais n'ont pas encore pleinement abouti. Ces négociations impliquent les autorités de trois entités administratives et de sept municipalités du pays, ainsi que de nombreuses parties prenantes ayant des intérêts économiques et institutionnels différents. Le Comité consultatif a reconnu que de telles négociations demandent un temps considérable et a pris note de ce que la préparation et la signature des accords n'ont pas encore été finalisées.
135. Le Comité consultatif a également noté que la fonction de développement de la réserve de biosphère n'avait pas encore été établie, car les négociations sont toujours en cours. En conséquence, la fonction de développement est absente du plan de gestion.
136. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir des informations détaillées sur la manière dont les communautés locales seront intégrées à la structure de gestion de la réserve de biosphère, ainsi que sur l'approbation des communautés locales. Le Comité consultatif a également demandé des informations détaillées sur la manière dont la fonction de développement de la réserve de biosphère sera remplie. Ces informations devront être fournies au plus tard le 22 mai 2020.
137. **Réserve de biosphère de Fuerteventura (Espagne).** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Fuerteventura, désignée comme telle en 2009. La réserve de biosphère englobe la deuxième plus grande île des Canaries (Espagne). Elle s'étend sur environ 354 268 hectares, dont

187 835,7 en mer et 166 432 sur terre. Les différents écosystèmes abritent 2 541 espèces, dont 512 sont endémiques des Canaries et 127 de l'île elle-même.

138. La réserve comprend la seule zone humide des Canaries à être inscrite sur la Liste de Ramsar.
139. Environ 113 275 personnes vivent actuellement dans la réserve, et la plupart travaillent dans le secteur des services, en particulier du tourisme. L'industrie et surtout l'agriculture représentent une part proportionnellement plus faible de l'économie de Fuerteventura par rapport au reste des îles Canaries – à l'exception de l'élevage caprin et ovin. La réserve de biosphère a lancé une marque afin de distinguer les entreprises durables et de promouvoir le tourisme à faible impact.
140. Les principales activités économiques suivent un modèle d'économie verte et circulaire faisant revivre des systèmes agricoles traditionnels tels que les *gavia* (parcelles d'irrigation qui conservent le sol et l'eau).
141. La réserve de biosphère en est à la première phase de mise en œuvre de l'initiative de transport durable dans les zones touristiques par la réduction de la consommation d'énergie (STARTER) de l'UE.
142. Pour ce qui est de la conservation de la biodiversité, Fuerteventura possède un sanctuaire de cétacés comptant 28 espèces et 771 espèces marines distinctes répertoriées par le réseau Natura 2000. Le site compte également 2 309 espèces terrestres indigènes, dont 128 sont endémiques de l'île.
143. Fuerteventura est aussi une réserve « Starlight », certification liée à l'arrêt de la pollution lumineuse et à la protection du ciel nocturne, et accueille l'Observatoire mondial de la durabilité, dont le principal objectif est d'encourager le changement social pour parvenir à la durabilité, l'amélioration de la qualité de vie et la conservation du patrimoine naturel et culturel de l'île.
144. La gouvernance de la réserve de biosphère est assurée par trois conseils : le Conseil de direction fait valoir les principaux objectifs de la réserve de biosphère ; le Conseil scientifique encourage la recherche sur l'île, en collaboration avec des institutions partenaires nationales et internationales ; enfin, le Conseil de participation, composé de membres de la société civile, donne des conseils sur la gouvernance.
145. Le Comité consultatif félicite la réserve de biosphère pour l'excellent travail qu'elle a accompli ces dernières années afin de parvenir à un développement durable dans les zones marines et terrestres de l'île, et de protéger son ciel.
146. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
147. **Réserve de biosphère du Dyfi (Royaume-Uni).** Le Comité consultatif s'est félicité de recevoir de la part du Royaume-Uni ce rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère, désignée comme telle en 2009.
148. Le Comité a pris note de la révision du plan de coordination quinquennal et du plan touristique triennal, ainsi que du nouveau plan de communication, qui représentent une importante

actualisation du processus de planification. En 2014, une consultation des parties prenantes a été organisée afin de recueillir leurs avis sur le site ainsi que leur vision des futures stratégies à adopter compte tenu des possibilités offertes et des difficultés rencontrées. Le Comité a également noté qu'une analyse des parties prenantes avait été menée en 2017, dans le cadre du processus d'examen périodique, afin de repérer et de faire participer les groupes et individus concernés en dehors du noyau formé par les membres du Partenariat pour la biosphère. Deux ateliers de collaboration avec les parties prenantes ont recouru à la technique du changement le plus significatif.

149. Pour ce qui des évolutions socioéconomiques, le tourisme a augmenté tandis que les activités agricoles ont diminué. Pour l'heure, les conséquences du Brexit sur les moyens de subsistance traditionnels sont difficiles à prévoir. Sur le plan environnemental, la vulnérabilité des côtes de la réserve de biosphère du Dyfi à l'élévation du niveau de la mer résultant du changement climatique est une préoccupation majeure.
150. Pendant la première période d'existence du site, la majorité des activités étaient menées par des partenaires individuels pour répondre à des objectifs institutionnels spécifiques. Ces dix dernières années, le Partenariat pour la biosphère, l'organe de gouvernance de la réserve, a connu des changements importants dans sa composition. L'accord initial prévoyait que les organismes publics représentés au sein du Partenariat pour la biosphère (c'est-à-dire les autorités galloises, NRW, les autorités locales et l'administration du Parc national de Snowdonia) assureraient le secrétariat à tour de rôle. Puis, en 2013, les trois principaux organismes environnementaux du pays de Galles ont été fusionnés en un seul, *Natural Resources Wales*, ce qui a créé quelques turbulences. Il par ailleurs été ressenti que les partenaires du secteur public ne donnaient pas la priorité à la réserve. En 2015, l'ONG Ecodyfi a assumé le rôle de secrétariat. Le groupe de soutien des fonctionnaires a été dissous et des groupes thématiques ont été créés, démontrant la résilience et la souplesse de la structure de gouvernance qu'offre le Partenariat pour la biosphère. En 2017, le plan de coordination 2014-2019 a été révisé.
151. Au départ, l'étendue de la réserve de biosphère correspondait aux limites du bassin versant du Dyfi. À l'occasion de l'examen périodique, les autorités ont proposé une extension permettant d'intégrer cinq municipalités à la zone de transition, dans le but de renforcer la réserve de biosphère sur le plan tant socioéconomique que culturel.
152. Le Comité consultatif a salué l'excellence de l'examen périodique ainsi que les efforts considérables que le Partenariat pour la biosphère a déployés pour surmonter les difficultés de la première décennie. Le Comité consultatif a rendu la conclusion suivante : le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB). Il a par ailleurs recommandé que le processus utilisé par le site après cinq ans d'existence soit communiqué au groupe de travail sur l'excellence.
153. **Réserve de biosphère du désert de Sonoran. Extension et changement de nom (anciennement Organ Pipe Cactus) (États-Unis d'Amérique).** Ce site relève de la stratégie de sortie. Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction la version révisée du rapport périodique du site Organ Pipe Cactus (OPC) envoyée en septembre 2019.

- 154.** Le but du site est de promouvoir une meilleure compréhension, conservation et valorisation des ressources naturelles et culturelles du désert de Sonoran, et de favoriser la communication et la collaboration productive au service de cet objectif. Désignée réserve de biosphère de première génération en 1976, le rapport porte sur le troisième examen périodique, le premier ayant été effectué en 2013 et le deuxième en 2016. Les recommandations précédemment formulées par le Comité consultatif étaient doubles : revoir le zonage du site, afin d'y inclure une ou plusieurs zones tampons et de transition qui puissent remplir la fonction de développement durable ; et soumettre une carte de zonage révisée, ainsi qu'une version révisée et actualisée du rapport d'examen périodique, à l'aide du formulaire officiel prévu à cet effet.
- 155.** Le Comité consultatif a pris note de la proposition de renommer le site « Réserve de biosphère du désert de Sonoran ». Initialement régie par le Service des parcs nationaux, la gouvernance de l'Organ Pipe Cactus National Monument a été confiée à l'International Sonoran Desert Alliance (ISDA), dont la vision et la mission sont étroitement liées à celles promues par le Programme MAB. L'ISDA est une société à but non lucratif fondée en 1993 et dirigée par un conseil d'administration représentant les populations autochtones et non autochtones des États-Unis et du Mexique. Le Comité consultatif s'est félicité de la coopération en cours avec le Mexique, notamment avec la Réserve de biosphère nationale El Pincate y Gran Desierto de Altar, qui est également un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et a reconnu le rôle joué par l'ISDA pour faciliter cette coopération.
- 156.** En ce qui concerne le zonage proposé, le Comité a noté que seule une ébauche de carte conceptuelle avait été fournie. Le Comité consultatif croit toutefois comprendre que le processus de coopération avec le personnel du Service des parcs nationaux du site, visant à engager, concernant l'extension du périmètre et de la fonction de la réserve de biosphère, des discussions avec les partenaires chargés de la gestion des terres et les diverses parties prenantes de la zone, a été lancé en juin 2018, et qu'il est toujours en cours.
- 157.** Le Comité consultatif a noté que les seules cartes détaillées fournies sont celles de l'aire centrale, délimitée par l'Organ Pipe Cactus National Monument. La zone tampon proposée, principalement composée de la réserve nationale animalière de Cabeza Preta, n'est pas représentée, pas plus que la zone de transition entourant la ville d'Ajo, ancien centre d'exploitation du cuivre.
- 158.** Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir davantage d'informations, notamment des cartes d'occupation des sols, tant sur la zone tampon que sur la zone de transition. Il a également demandé des informations plus détaillées sur le plan de gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère.
- 159.** Ces informations devront être fournies au plus tard le 22 mai 2020.
- 160. Extension et changement de nom de la réserve de biosphère d'Obtawaing (anciennement « station biologique de l'Université du Michigan ») (États-Unis d'Amérique).** Ce site relève du processus de la stratégie de sortie. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le rapport d'examen périodique détaillé et le changement de nom proposé pour le site, à savoir « réserve de biosphère d'Obtawaing ».

- 161.** Le Comité consultatif s'est félicité des efforts déployés par les autorités pour repenser et restructurer le site afin qu'il réponde aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Il n'était pas sans savoir que ces efforts prenaient du temps et que les négociations avec de nouvelles parties prenantes devaient être menées consciencieusement. Les partenariats envisagés semblaient pertinents et intéressants. Le Comité a salué ceux noués avec huit tribus du Michigan et avec les aires protégées locales. Cependant, il a remarqué que le rapport d'examen périodique ne précisait pas toujours clairement si ces accords avaient déjà été conclus et mis en vigueur ou s'ils étaient encore en prévision ou en négociation.
- 162.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les nombreuses activités de recherche, d'éducation et de vulgarisation menées dans la réserve de biosphère ainsi que les mesures visant à diversifier le personnel responsable de la conservation. Les multiples activités et stations de recherche sur le terrain reflétaient la mission institutionnelle fondamentale de la station biologique de l'Université du Michigan. La collaboration avec les tribus du Michigan et d'autres partenaires locaux permettra d'intégrer des savoirs locaux et autochtones, comme indiqué dans le rapport, et d'appliquer des pratiques de gestion solidement étayées. Le projet de science citoyenne du Sleeping Bear Dunes National Lakeshore pourra également aller dans ce sens.
- 163.** Le Comité consultatif a reçu favorablement le projet qui avait pour objectif de développer la fonction de développement de la réserve en envisageant des solutions autres que le tourisme. Cependant, il a relevé que cette fonction devait être davantage renforcée.
- 164.** Le Comité consultatif a salué la fondation d'un comité de gestion qui représentait les populations et les partenaires locaux, bien qu'il ne soit pas évident de savoir si celui-ci était déjà opérationnel. Le Comité a également salué l'intention de créer une structure de gestion plus inclusive et participative, mais a par ailleurs noté que cette initiative était encore en phase d'étude et de planification. Parallèlement, le Comité a remarqué que la mobilisation de fonds en faveur de la réserve de biosphère avait été couronnée de succès et permettrait de repenser la réserve de biosphère, y compris sa structure de gestion.
- 165.** L'explication du nouveau zonage a été acceptée par le Comité consultatif. Cependant, le Comité a prié les autorités de préciser si le zonage était présenté dans sa version définitive ou si des zones supplémentaires seraient ajoutées. Il les a également priées d'expliquer pourquoi certaines parties des zones de transition – qui sont relativement restreintes – bordaient directement certaines aires centrales.
- 166.** Le Comité consultatif a donc demandé des informations plus détaillées sur l'état d'avancement (signé, en cours ou prévu) des accords conclus avec les différentes parties prenantes, telles que les huit tribus du Michigan, les parties intéressées du Sleeping Bear Dunes National Lakeshore et d'autres partenaires majeurs mentionnés dans le rapport (qui reprenait la même structure que celui de la réserve de biosphère de l'Organ Pipe Cactus National Monument). Il a également souhaité savoir si le comité de gestion qui représentait les populations et les partenaires locaux était opérationnel et obtenir des informations plus précises sur la nouvelle structure de gestion prévue. Il a enjoint aux autorités de faire en sorte que cette structure soit réellement aussi inclusive et participative que possible. Il a en outre demandé aux autorités de dresser une nouvelle carte de zonage qui comprendrait les zones actuelles et envisagées et

qui expliquerait le zonage, et plus précisément qui justifierait le fait que certaines parties des aires centrales jouxtaient la zone de transition. Il a également demandé des informations plus détaillées sur la manière dont la réserve allait s'acquitter de sa fonction de développement autrement que par la promotion des activités touristiques en place ainsi que sur les accords relatifs à de nouveaux partenariats avec des entreprises locales.

- 167.** Le Comité consultatif a demandé que ces informations soient fournies d'ici au 22 mai 2020.
- 168. Réserve de biosphère du Chatkal (Ouzbékistan).** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». La réserve de biosphère du Chatkal, désignée en 1978, occupe l'extrémité sud-ouest de la chaîne du Chatkal, dans la partie occidentale du massif du Tien Shan. Elle renferme divers habitats – parmi lesquels steppes, forêts et prairies de montagnes, milieux rocheux, vallées et forêts alluviales – et abrite une riche biodiversité. Le site est également reconnu d'un point de vue archéologique pour ses pétroglyphes datant d'entre 1 000 et 2 000 ans avant notre ère.
- 169.** Le deuxième rapport d'examen périodique a été passé en revue en 2015. Néanmoins, le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Le CIC-MAB avait noté que cette réserve de biosphère possédait une aire centrale et une zone tampon, mais aucune zone de transition. Il avait donc invité les autorités à réviser le zonage afin d'inclure une aire de transition et à fournir une carte de zonage conforme. Il les avait par ailleurs conseillées de renforcer la fonction de développement du site afin que celui-ci puisse pleinement jouer son rôle de réserve de biosphère.
- 170.** En 2017, le CIC-MAB avait félicité les autorités ouzbèkes d'avoir fourni un plan de travail détaillé, y compris un calendrier, et de s'être engagées à soumettre le prochain rapport d'examen périodique au plus tard le 30 septembre 2019, conformément à la décision adoptée par le CIC-MAB à sa 29^e session, en 2017.
- 171.** En 2016-2018, les autorités nationales ont créé une nouvelle zone protégée incorporant la Bachkyzylssaï dans l'aire centrale. En 2018, une résolution du Cabinet des ministres de la République d'Ouzbékistan a porté création de la réserve de biosphère nationale d'Ougam-Tchatkal, divisée en trois zones. À l'heure actuelle, la réserve de biosphère de Chatkal possède deux aires centrales (Bachkyzylssaï et Maïdantal) avec une zone tampon et une zone de transition située dans la réserve de biosphère nationale d'Ougam-Tchatkal. Ces zones tampon et de transition permettent d'organiser différentes activités économiques dans la réserve de biosphère. Une zone tampon est actuellement en train d'être créée autour de la seconde aire centrale (Maïdantal) afin de la relier à la première.
- 172.** Le Comité consultatif a noté qu'un certain nombre de réunions de consultation avaient rassemblé des représentants de parties prenantes, y compris des habitants de localités, des représentants de pouvoirs publics locaux et des services de police.
- 173.** Le Comité consultatif a également noté qu'un nouveau plan de gestion pour la période 2020-2024 était en cours d'élaboration avec le soutien d'un projet conjoint entre le FEM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Comité national de l'écologie, intitulé « Exploitation des ressources naturelles et gestion forestière durables dans les principales régions montagneuses d'importance pour la biodiversité mondiale ».

174. En outre, le Comité consultatif a également noté que les deux aires centrales de la réserve de biosphère du Chatkal étaient situées dans le Tien Shan occidental, site inscrit en 2016 sur la liste du patrimoine mondial naturel.
175. Le Comité consultatif a salué les efforts entrepris pour respecter les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Il a donc estimé que le site **répondrait** à ces critères **à condition** que la confirmation officielle de la création d'une zone tampon autour de l'aire centrale de la Maïdantal lui parvienne d'ici au 22 mai 2020, accompagnée d'un plan plus détaillé expliquant de quelle manière les habitants et les communautés locales participeront à la gestion de la réserve de biosphère.
176. **Mui Ca Mau (Viet Nam).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Mui Ca Mau, désignée comme telle en 2009 sans que le CIC-MAB ait formulé de recommandation à son sujet. Le site se trouve à l'extrême sud de la pointe du Viet Nam et couvre 254 km de littoral. Il est bordé par la mer de Chine méridionale à l'est et par le golfe de Thaïlande au sud et à l'ouest.
177. La réserve de biosphère de Mui Ca Mau abrite trois grands types d'écosystèmes : la forêt de cajeputiers inondée saisonnièrement par des eaux alumineuses acides dans la zone forestière d'U Minh Ha ; les vasières littorales ; et la mangrove.
178. Le zonage et la superficie totale (371 506 ha) n'ont pas changé depuis la désignation de la réserve de biosphère. La population du site a augmenté dans les zones tampon et de transition et atteint 540 317 habitants en 2017, en raison du développement économique qui s'est accompagné de l'amélioration des transports. Personne ne réside dans les aires centrales.
179. Les aires centrales sont au nombre de trois : la sous-zone strictement protégée du parc national de Mui Ca Mau, la sous-zone strictement protégée du parc national d'U Minh Ha et la bande forestière de protection de la côte ouest. Le parc national de Mui Ca Mau a été classé en tant que site Ramsar en 2012.
180. D'importantes données statistiques sur la biodiversité dans les aires centrales, qui reposent sur des enquêtes récentes, mettent en lumière des changements par rapport aux informations contenues dans le dossier de candidature.
181. L'attribution du statut de réserve de biosphère a eu des retombées économiques considérables et a entraîné la création de nombreux nouveaux sites touristiques, qui va de pair avec le développement de l'écotourisme. Le nombre de touristes s'élevait à 327 734 en 2015 et a atteint 649 732 en 2018.
182. Le Comité consultatif a noté que les feux de forêt de 2003 avaient grandement menacé la conservation du site. Ces incendies ont causé des dégâts importants à la forêt de cajeputiers et aux prairies inondées saisonnièrement ; l'eau de mer déversée sur les flammes a modifié l'écosystème. Ces dernières années, la forêt de cajeputiers se régénère peu à peu grâce à la reconstitution naturelle du sol de surface et à la plantation d'arbres.
183. Le Comité consultatif a recommandé d'intégrer également des parties prenantes non gouvernementales au comité de gestion de la réserve de biosphère et a salué l'esprit d'initiative et l'engagement du gouvernement provincial de Ca Mau. Il a également recommandé aux

autorités de poursuivre et d'approfondir leurs efforts visant à mettre en place des solutions simples et pérennes pour lutter contre l'érosion côtière prononcée sur le littoral de la mer de Chine méridionale et du golfe de Thaïlande.

184. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
185. **Cu Lao Cham – Hoi An (Viet Nam)**. Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Cu Lao Cham – Hoi An, désignée comme telle en 2009 sans que le CIC-MAB ait formulé de recommandation à son sujet. La réserve de biosphère est située au sud de la région d'Hai Van (Viet Nam central), au climat tropical humide de mousson.
186. La réserve de biosphère comprend une aire centrale, qui inclut la zone marine protégée de Cu Lao Cham, établie en 2006 ; une zone tampon, qui correspond à la mer bordant l'aire centrale ; et une zone entièrement composée de cours d'eau, de canaux, de lacs, d'étangs et de zones humides naturels, de plages rattachées à la ville d'Hoi An ainsi que de la zone de transition englobant le reste des espaces naturels d'Hoi An, dont la vieille ville d'Hoi An, classée au patrimoine mondial culturel (1999).
187. Les estuaires, les dunes, les vasières, les mangroves, les plages, les herbiers marins, les champs d'algues, les récifs coralliens, les estrans rocheux et la forêt primaire de Cu Lao Cham (un archipel) abritent d'importants écosystèmes caractéristiques.
188. À la suite de la désignation de la réserve de biosphère de Cu Lao Cham – Hoi An, un comité de gestion, assorti d'un groupe consultatif et d'un groupe d'experts, a été créé sous la houlette du comité populaire municipal d'Hoi An.
189. Le Comité consultatif a remarqué que le système de zonage et le traçage de la réserve de biosphère avaient changé deux fois (en 2015 et en 2019) depuis sa désignation en 2009. L'extension de l'aire centrale et de la zone tampon avait permis d'augmenter légèrement (329 ha) la superficie totale, qui atteignait à présent 33 475 ha. L'aire centrale, qui à l'époque de la désignation comprenait uniquement la forêt à utilisation spéciale et la zone marine strictement protégée de Cu Lao Cham, avait été redéfinie afin d'englober l'ensemble de la zone marine protégée et de la municipalité insulaire de Tan Hiep. La zone tampon avait été étendue afin d'inclure l'embouchure du fleuve Thu Bon et le système de cours d'eau, de canaux et de zones humides qui entoure la ville d'Hoi An.
190. À l'issue du nouveau zonage, l'aire centrale comptait 2 244 habitants, sur une population totale de 95 227 habitants (2018). Dans le formulaire de proposition, elle était inhabitée.
191. Le Comité consultatif a appris avec satisfaction que le processus d'examen périodique avait pu compter sur la participation de diverses parties prenantes, y compris d'organisations de la société civile et de populations locales, par différents moyens, et que les bonnes pratiques du site avaient été présentées dans un rapport périodique.
192. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et a demandé aux autorités de lui faire parvenir d'ici au 30 septembre 2020 une carte matérialisant les changements apportés aux limites de



unesco

Man and the Biosphere
Programme



SC-21/CONF.233/Report
Paris, 17 septembre 2021
Original : anglais

chaque zone de la réserve de biosphère de Cu Lao Cham – Hoi An par rapport au formulaire de proposition ; de fournir des informations sur le développement et l'exploitation raisonnée dans la zone marine protégée de Cu Lao Cham ; ainsi que de déterminer si la population de l'aire centrale nuisait aux écosystèmes et de préparer des mesures appropriées, le cas échéant.

**ANNEXE 2: EXAMEN DU STATUT DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DES
EXAMENS PERIODIQUES APPROUVES PAR LE CIC-MAB – 26^e IACBR**

Pays	Nom du site	Recommandations de l'IACBR 26e session (2020)	Commentaires
ARGENTINE	Costero del Sur	Répond au critère	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
ARGENTINE	Pereyra Iraloa	Ne répond pas au critère; Info supplémentaires demandées	
BOLIVIE	Beni	Répond au critère	
BULGARIE	Bistrichko Branichte	REP non soumis	Stratégie de sortie/Processus d'excellence Soumettra un nouveau formulaire de nomination
BULGARIE	Tchouprené	REP non soumis	Stratégie de sortie/Processus d'excellence Soumettra un nouveau formulaire de nomination
CAMEROUN	Bénoué	Répond au critère	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
CHILI	Lauca	Ne répond pas au critère	Stratégie de sortie/Processus d'excellence

CHINE	Dinghushan	Info supplémentaires satisfaisantes	Conformément à la décision du 31e CIC-MAB: répond au critère
CHINE	Qomolangma	Info supplémentaires satisfaisantes	Conformément à la décision du 31e CIC-MAB: répond au critère
CONGO	Odzala Kokoua	Répond au critère	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
CUBA	Péninsule de Guanahacabibes	Info supplémentaires demandées	Conformément à la décision du 30e CIC-MAB: répond au critère
REPUBLIQUE TCHEQUE	Krivoklatsko	Info supplémentaires demandées	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
ALLEMAGNE	Paysage fluvial de l'Elbe	Répond au critère	
GUINEE (Rep.)	Badiar	Info supplémentaires satisfaisantes	Conformément à la décision du 31e CIC-MAB: répond au critère
GUINEE (Rep.)	Haut Niger	Répond au critère	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
GUINEE (Rep.)	Mont Nimba	Info supplémentaires satisfaisantes	Conformément à la décision du 31e CIC-MAB: répond au critère
GUINEE (Rep.)	Ziama	Répond au critère	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
ISRAEL	Mont Carmel	Info supplémentaires demandées	

NICARAGUA	Rio San Juan	Info supplémentaires demandées	Conformément à la décision du 31e CIC-MAB: répond au critère
POLOGNE	Carpates orientales	Info supplémentaires demandées	Conformément à la décision du 30e CIC-MAB: répond au critère
POLOGNE	Tatra	Info supplémentaires demandées	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
FEDERATION DE RUSSIE	Lac Elton	Info supplémentaires demandées	Site approuvé en 2019
FEDERATION DE RUSSIE	Okski	Info supplémentaires demandées	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
FEDERATION DE RUSSIE	Tchiornyé Zemli	Info supplémentaires demandées	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
FEDERATION DE RUSSIE	Saïano-Chouchensk	Répond au critère	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
SENEGAL	Samba Dia	Répond au critère à condition de soumettre les informations supplémentaires	Stratégie de sortie/Processus d'excellence
AFRIQUE DU SUD	Vhembe	REP à soumettre au 30 sept. 2020	

	Kogelberg	REP à soumettre au 30 sept. 2020	
TURQUIE	Camili	Info supplémentaires demandées	

- 193. Réserve de biosphère de Costero del Sur (Argentine).** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif s'est félicité de la clarté de la carte de zonage fournie par les autorités argentines, qui délimitait trois zones et reprenait la terminologie officielle du MAB.
- 194.** Le Comité consultatif a considéré que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 195. Réserve de biosphère Pereyra Iraola (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations fournies par les autorités argentines.
- 196.** Cependant, le zonage proposé ne protégeait toujours pas l'aire centrale de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a donc recommandé aux autorités de revoir les limites et le zonage du site et/ou d'envisager la possibilité d'élargir la réserve afin d'assurer les fonctions et de satisfaire aux critères d'une réserve de biosphère. Il leur a également recommandé de discuter de l'éventuelle extension de la réserve de biosphère avec les municipalités situées aux alentours du site. Les autorités n'avaient pas encore présenté le plan de gestion pour la totalité du site, la participation des parties prenantes ne ressortait pas clairement et les informations supplémentaires sur le comité de gestion n'expliquaient pas bien son fonctionnement.
- 197.** Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 198.** Le Comité consultatif a donc de nouveau demandé aux autorités de soumettre d'ici au 30 septembre 2020 :
- un nouveau plan de zonage qui protégerait mieux l'aire centrale, notamment en délimitant une zone tampon adéquate ;
 - un plan de gestion global pour l'ensemble de la réserve de biosphère ;
 - des informations sur la façon dont elles s'assureront de la participation des parties prenantes au sein de la réserve de biosphère ;
 - des informations claires sur le fonctionnement du comité de gestion.
- 199. Réserve de biosphère de Beni (Bolivie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités boliviennes, qui expliquaient la fonction de développement de la zone de transition.

200. Cette zone abrite des territoires communautaires (Territorios Comunitarios de Origen), des villages de paysans et des populations autochtones chimane et movima qui perpétuent des activités traditionnelles et durables.
201. Ces activités comprennent une éclosierie d'œufs de tortue (Proyecto Quelonio), la production d'agrumes et de cacao, l'élevage de bétail, l'écotourisme et l'urbanisation. Les initiatives actuelles ciblent en particulier les femmes et les jeunes.
202. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
203. **Réserve de biosphère de Bistrichko Branichté (Bulgarie).** Ce site relève du processus de la stratégie de sortie. Le Secrétariat a reçu un courrier du Comité national du MAB indiquant que les municipalités concernées souhaitaient continuer à appartenir au RMRB, mais que les autorités avaient besoin de plus de temps pour remplir un nouveau formulaire de proposition.
204. Le Comité consultatif a pris note de cette demande.
205. **Réserve de biosphère de Tchouprené (Bulgarie).** Ce site relève du processus de la stratégie de sortie. Le Secrétariat a reçu un courrier du Comité national du MAB indiquant que les municipalités souhaitaient continuer à appartenir au RMRB, mais que les autorités avaient besoin de plus de temps pour remplir un nouveau formulaire de proposition.
206. Le Comité consultatif a pris note de cette demande.
207. **Généralités sur le Cameroun.** Le Comité consultatif a donné acte de la communication dans laquelle les autorités nationales demandaient au Secrétariat du MAB de faire preuve d'indulgence concernant les informations détaillées attendues pour la transmission des éléments et soulignaient les efforts menés sans relâche par le Gouvernement pour conserver le statut octroyé aux réserves de biosphère du Dja, de la Bénoué et de Waza, qui participaient au processus de la stratégie de sortie depuis le 30 septembre 2019.
208. **Réserve de biosphère de la Bénoué (Cameroun).** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a accueilli favorablement le courrier des autorités nationales et la carte de zonage révisée, qui avait été présentée en réponse aux recommandations formulées par le CIC-MAB à sa 31^e session.
209. Le Comité consultatif a noté que la carte de zonage indiquait clairement les trois zones (l'aire centrale, la zone tampon et la zone de transition) et a conclu que la réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
210. Le Comité consultatif a encouragé les autorités nationales à envisager l'extension de la zone tampon afin de garantir la protection à long terme de l'aire centrale, dont la majorité du pourtour était en contact avec la zone de transition.

- 211. Réserve de biosphère de Lauca (Chili).** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités chiliennes. Le pays s'employait à étendre la réserve de biosphère, faisant passer la superficie totale de 358 000 ha à 814 241 ha, afin d'ajouter des zones tampon et de transition.
- 212.** Selon la proposition d'extension, la zone de transition comprendrait une zone de développement autochtone (Area de Desarrollo Indígena) afin de satisfaire aux critères de zonage.
- 213.** Cependant, le document envoyé ne comprenait ni les informations requises sur le fonctionnement du comité de gestion ni le plan de gestion.
- 214.** Le Comité consultatif a également noté que les autorités avaient fourni un plan de travail avant mars 2020, conformément aux recommandations.
- 215.** Le Comité consultatif a considéré que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 216.** Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de fournir d'ici au 22 mai 2020 le zonage définitif de la réserve de biosphère, le plan de gestion et des informations claires sur le comité de gestion.
- 217. Réserve de biosphère de Dinghushan (Chine).** Conformément à la décision prise par le CIC-MAB à sa 31^e session en 2019, ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Le CIC-MAB avait demandé l'actualisation du plan de gestion d'ici au 30 septembre 2019.
- 218.** Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises d'avoir présenté leur plan de gestion pour 2020-2029. Ce document est divisé en huit chapitres : le premier présente la réserve ; le deuxième, une analyse des conditions de gestion ; le troisième, plusieurs actions de gestion ; le quatrième, le plan d'action ; le cinquième et le sixième, un calendrier et une estimation des investissements nécessaires ; le septième, les mesures de protection ; et le huitième, l'évaluation des performances et la démarche visant à améliorer la surveillance.
- 219.** Le Comité a félicité les autorités chinoises pour la haute qualité du document.
- 220. Réserve de biosphère de Qomolangma (Chine).** Conformément à la décision prise par le CIC-MAB à sa 31^e session en 2019, ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Le CIC-MAB avait encouragé les autorités chinoises à mettre la diversité culturelle et les savoirs traditionnels au service de la protection de la biodiversité. Il les avait également incitées à redoubler d'efforts pour surveiller la biodiversité et documenter les effets du changement climatique. Il les avait en outre invitées à améliorer les moyens de subsistance des populations locales grâce à l'écotourisme.
- 221.** Les autorités chinoises ont soumis un rapport d'étape sur leurs efforts en vue d'appliquer ces recommandations. Le Comité consultatif a pris note de ces avancées, a salué les efforts des autorités chinoises et les a encouragées à poursuivre dans cette direction.

- 222. Réserve de biosphère d'Odzala-Kokoua (République du Congo).** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le complément d'information envoyé par les autorités nationales en réponse au CIC-MAB, qui avait précédemment demandé une carte de zonage accompagnée d'une légende claire ainsi qu'un plan ou une politique de gestion. Il a félicité les autorités d'avoir présenté des informations détaillées sur le zonage, qui satisfaisaient aux critères de la réserve de biosphère.
- 223.** Le plan d'aménagement du parc national d'Odzala-Kokoua était accompagné du décret portant son approbation. Il était prévu que le plan soit révisé pour englober l'intégralité de la réserve de biosphère et celui-ci devrait tenir compte des recommandations du CIC-MAB.
- 224.** Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 225. Réserve de biosphère de la péninsule de Guanahacabibes (Cuba).** Le site répondait déjà aux critères, mais le CIC-MAB a demandé des informations supplémentaires sur le zonage révisé, y compris sur la zone tampon marine continue.
- 226.** Les autorités ont présenté une carte de zonage qui délimitait une aire centrale marine continue, mais qui était dépourvue de zone tampon marine pour protéger l'ensemble de cette aire centrale.
- 227.** Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales d'envoyer d'ici au 30 septembre 2020 une carte de zonage avec une zone tampon marine qui permettrait à l'aire centrale marine de jouer son rôle de protection.
- 228. Réserve de biosphère de Krivoklatsko (République tchèque).** Ce site relève du processus de la stratégie de sortie.
- 229.** Les autorités de la réserve de biosphère de Krivoklatsko avaient présenté leur premier rapport d'examen périodique en 2016. Début 2017, le Comité consultatif avait évalué ce document et en avait discuté. Il avait estimé avoir besoin d'informations supplémentaires pour déterminer si la réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il avait en particulier demandé aux autorités de fournir une carte de zonage spécifiant les trois zones, conformément au Cadre statutaire, et de fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre de la fonction de développement et la participation des populations locales à cette dernière et à la gestion de la réserve de biosphère.
- 230.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le courrier des autorités nationales en réponse à sa demande. Il a remarqué que toutes les aires centrales étaient automatiquement entourées d'une zone tampon de 50 mètres, tandis que les zones qui semblaient ne pas en bénéficier étaient protégées par des particularités topographiques (berges, forêts, etc.) qui jouaient ce rôle. Cependant, la carte de zonage demandée n'avait pas été fournie.
- 231.** Le Comité consultatif a noté que la zone de transition était divisée selon deux catégories, conformément à la loi tchèque, mais que rien ne précisait les conséquences de cette division pour la fonction de développement de la réserve. La réponse des autorités précisait que les municipalités locales avaient été consultées à propos de l'élaboration du plan de gestion. Le Comité a accueilli avec satisfaction cette première étape dans l'établissement de relations de

proximité, mais a remarqué qu'il ne disposait toujours d'aucune information sur la façon dont les parties prenantes locales participeront à la structure de gestion et à la mise au point du plan de gestion. Les autorités ont déclaré qu'un plan d'interprétation relatif au tourisme devrait être disponible en 2023. Le Comité en a donc conclu que la fonction de développement de la réserve de biosphère n'était toujours pas claire.

- 232.** Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a demandé aux autorités de communiquer une carte de zonage actualisée et des informations détaillées sur la façon dont les parties prenantes locales participeront à la gestion et aux structures de gestion de la réserve de biosphère ainsi que de faire parvenir des informations plus détaillées et concrètes sur la manière dont la fonction de développement de la réserve de biosphère sera assurée. Il a demandé que ces informations soient fournies d'ici au 22 mai 2020 afin de décider si ce site respectait les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
- 233. Réserve de biosphère du paysage fluvial de l'Elbe (Allemagne)** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le courrier envoyé par les autorités le 13 septembre 2019 ainsi que les documents complémentaires sur le zonage de la réserve de biosphère du paysage fluvial de l'Elbe fournis par les autorités des cinq États fédérés concernés.
- 234.** Le Comité consultatif a pris connaissance de la finalisation de l'aire centrale conformément au Cadre statutaire du RMRB et de l'instauration d'une zone tampon appropriée. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 235. Généralités sur la Guinée.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement la lettre officielle des autorités nationales en réponse aux recommandations formulées par le CIC-MAB à sa 31^e session au sujet des rapports d'examen périodique des quatre réserves de biosphère.
- 236. Réserve de biosphère du Badiar (Guinée).** Ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 237.** À la suite de la décision adoptée par le CIC-MAB à sa 31^e session, le Comité consultatif a pris note des consultations menées avec les riverains et d'autres parties prenantes concernant la création d'une zone tampon autour des deux aires centrales afin d'assurer leur protection à long terme. Les autorités nationales ont indiqué qu'un atelier de validation était prévu la fin de 2019, à l'issue duquel une nouvelle carte de zonage serait proposée.
- 238. Réserve de biosphère du Haut-Niger (Guinée).** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Les autorités nationales ont rappelé que le Haut-Niger était précédemment un parc national dont le zonage ne respectait ni le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ni la Stratégie de Séville. Le Comité consultatif avait demandé que la carte de zonage soit révisée conformément aux recommandations du CIC-MAB.
- 239.** Le Comité consultatif a remarqué que le zonage de la partie centrale de la réserve de biosphère satisfaisait aux critères, tandis que l'aire centrale au nord-est de la réserve était inhabitée, traversée par une route et dépourvue de zone tampon. Il a donc conseillé aux autorités nationales de convertir le nord-est de l'aire centrale en zone de transition qui fusionnerait avec la zone de transition actuelle.

- 240.** Le Comité consultatif a conclu que la partie centrale de la réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 241. Réserve de biosphère du mont Nimba (Guinée).** Ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). À la suite de la décision rendue par le CIC-MAB à sa 31^e session, le Comité consultatif a noté que la nouvelle carte de zonage reprenait la même couleur pour les trois aires centrales conformément à la recommandation du CIC-MAB.
- 242. Réserve de biosphère de Ziama (Guinée).** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales pour les consultations menées avec les populations et les parties prenantes locales concernant l'extension de la zone tampon au sud-est de la réserve de biosphère.
- 243.** Le Comité consultatif a pris connaissance du nouveau zonage et conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 244.** Le Comité consultatif a félicité les autorités guinéennes et libériennes pour leurs efforts visant à créer une réserve de biosphère à cheval sur les deux pays.
- 245. Réserve de biosphère du mont Carmel (Israël).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le courrier envoyé par les autorités le 26 septembre 2019 pour expliquer la situation actuelle de la gestion de la réserve de biosphère du mont Carmel.
- 246.** Le Comité consultatif a apprécié l'initiative prise par le Comité israélien du MAB et les représentants des communautés druzes de la réserve de biosphère afin de coopérer avec l'ensemble des populations du site pour élaborer un nouveau mécanisme de gestion qui mobilise toutes les communautés et les parties prenantes concernées. Le Comité consultatif a noté les améliorations apportées à ce mécanisme de gestion conjointe.
- 247.** Le Comité consultatif a constaté qu'il faudrait davantage de temps pour créer et rendre opérationnel le mécanisme de gestion. Le Comité israélien du MAB a déclaré qu'une période de deux années serait nécessaire pour établir un rapport sur l'élaboration et la mise en train de ce mécanisme.
- 248.** Le Comité consultatif a donc demandé au Comité israélien du MAB de soumettre un rapport à ce sujet d'ici au 30 septembre 2021.
- 249. Réserve de biosphère du Río San Juan (Nicaragua).** Le site répondait déjà aux critères, mais le CIC-MAB a demandé des informations supplémentaires sur le plan de gestion et la participation des parties prenantes.
- 250.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités nicaraguayennes. Cependant, le document fourni ne décrivait que certaines activités actuellement menées par des institutions gouvernementales dans la région et ne constituait pas un plan de gestion à proprement dit. Le complément d'information sur les parties prenantes n'expliquait toujours pas clairement la façon dont tous les acteurs concernés participaient à la gestion du site.

- 251.** Le Comité consultatif a de nouveau prié les autorités nationales d'envoyer des informations supplémentaires sur le plan de gestion et la participation des parties prenantes d'ici au 30 septembre 2020.
- 252. Réserve de biosphère des Carpates orientales (Pologne)** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations envoyées par les représentants du parc national en réponse à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2018.
- 253.** Le Comité consultatif a pris connaissance de la coopération entre les gestionnaires polonais et les deux autres pays de la réserve de biosphère transfrontière des Carpates orientales, y compris de la réunion qui s'était déroulée en Ukraine l'année dernière.
- 254.** Le Comité consultatif s'est félicité de la création d'une équipe consultative nationale et a encouragé les autorités à communiquer au Secrétariat du MAB des précisions sur sa composition (nom et organisation), son état d'avancement et son champ de compétence, en soulignant l'importance de mettre l'accent sur la participation et la multisectorialité.
- 255. Réserve de biosphère de Tatra (Pologne).** Ce site relève du processus de la stratégie de sortie. Le Comité consultatif a accueilli favorablement la réponse des autorités polonaises du 17 septembre 2019 et leur a adressé ses encouragements pour la création d'un nouvel organe de coordination multipartite pour la réserve de biosphère.
- 256.** Le Comité consultatif s'est également déclaré satisfait des informations relatives à l'extension de la réserve de biosphère au-delà des limites du parc national ainsi que des modifications prévues du zonage et a estimé qu'elles constituaient une évolution très positive. Le nouveau plan de zonage a été mis au point et englobe quatre municipalités, soit 60 000 habitants au total dont 1 000 qui résideront dans la zone tampon. Ce plan a reçu un accueil favorable des autorités de gestion du parc national.
- 257.** Le Comité consultatif a salué le nombre impressionnant d'activités organisées avec et pour les populations locales afin de les encourager à donner leur avis et leur assentiment concernant les processus de planification et de gestion proposés. Ces initiatives comprenaient notamment un « festival des meilleures pratiques » organisé avec les municipalités, des activités éducatives pour les élèves des environs, plusieurs animations sur les réseaux sociaux et la création d'un groupe de porte-parole afin de mieux faire connaître la réserve de biosphère et les changements envisagés.
- 258.** Le Comité consultatif s'est également déclaré satisfait des efforts menés pour respecter les critères du Cadre statutaire, comme en témoigne la prise de contact avec le Secrétariat afin d'obtenir des précisions et de l'aide supplémentaires ainsi que l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre gestionnaires de réserve de biosphère lors de la réunion de l'EuroMAB (Dublin, 2019).
- 259.** Le Comité consultatif a reconnu que la consultation et la mobilisation des parties prenantes locales s'avéraient chronophages et noté que selon les autorités, le processus prendrait un certain temps. Cependant, le courrier daté du 13 décembre 2019 indiquait qu'une réunion ayant pour objet les limites de la réserve de biosphère était organisée le 9 janvier 2020 et que des réunions de suivi étaient prévues en février 2020.

- 260.** Le Comité a donc demandé que les autorités rendent compte des conclusions de ces réunions d'ici au 22 mai 2020 afin de déterminer si le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 261. Réserve de biosphère du lac Elton (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités russes.
- 262.** La réserve de biosphère du lac Elton a été désignée en 2019. À cette époque, le Comité consultatif avait prié les autorités de surveiller les répercussions de l'exploitation des boues thérapeutiques et de renforcer davantage leurs capacités de recherche. Les autorités devaient également fournir un plan de gestion actualisé.
- 263.** Le Comité consultatif s'est donc déclaré satisfait d'avoir reçu un plan de gestion détaillé, qui avait été rédigé en consultation avec des experts nationaux et internationaux ainsi qu'avec des collectivités et des populations locales.
- 264.** Le plan de gestion contenait des objectifs clairs relatifs à l'exploitation plus poussée des sources de boue thérapeutique à des fins de développement économique, tout en surveillant et en atténuant les effets négatifs de cette activité et de l'augmentation de l'activité touristique.
- 265.** Le Comité consultatif a également relevé avec satisfaction les plans détaillés concernant le renforcement des capacités de recherche au sein de la réserve de biosphère. Le plan faisait référence à des projets de collaboration nationaux et internationaux en matière de recherche.
- 266.** Le Comité consultatif a salué la participation de collectivités et de représentants des populations à la structure de gestion ainsi qu'au suivi et à la mise en œuvre du plan de gestion. Il a prié les autorités de continuer à gérer la réserve de biosphère de manière inclusive et participative et d'investir davantage les femmes dans les processus de gestion et de suivi.
- 267. Réserve de biosphère d'Okski (Fédération de Russie).** Ce site relève du processus de la stratégie de sortie. Le Comité consultatif a accueilli favorablement les réponses envoyées par les autorités responsables de la réserve de biosphère d'Okski.
- 268.** Le Comité consultatif a salué les activités de développement entreprises pour augmenter la superficie de la zone de transition afin d'instaurer une coopération plus large avec les populations locales.
- 269.** Le Comité consultatif a pris note de l'accord de coopération et de collaboration en vue de promouvoir les activités au service du développement durable dans la réserve de biosphère d'Okski.
- 270.** Le Comité consultatif a remercié les autorités d'avoir transmis des informations sur le développement de l'économie locale :
- *Développement culturel* : le nombre de touristes visitant la réserve de biosphère a augmenté grâce à la construction d'infrastructures adéquates.
 - *Développement social* : les populations locales tirent profit du fait d'habiter près de la réserve, puisque celle-ci a permis de créer entre 120 et 130 emplois à l'échelle locale. L'administration de

la réserve propose un permis de chasse et de pêche gratuit aux employés, aux retraités et aux citoyens de la réserve. Cette dernière fournit également du bois à prix réduit aux habitants.

- *Développement environnemental* : la réserve de biosphère soutient l'étude des processus écologiques et la dynamique de la biodiversité. Elle fournit également des possibilités de recherche interdisciplinaire, d'étude comparative et d'échange d'informations.
- 271.** À la suite des informations reçues, le Comité consultatif a souhaité savoir pourquoi une grande partie de l'aire centrale (le parc national) jouxtait l'aire de transition. Il a également demandé des informations plus détaillées sur la fonction de développement, étant donné que les informations fournies faisaient référence à l'élaboration conjointe de plans de gestion. Le Comité consultatif a donc prié les autorités de lui faire parvenir les grandes lignes du plan de gestion d'ici au 22 mai 2020.
- 272. Réserve de biosphère de Tchiornyé Zemli (Fédération de Russie).** Ce site relève du processus de la stratégie de sortie. Le CIC-MAB avait demandé que les informations supplémentaires suivantes soient fournies au plus tard le 30 septembre 2018 : (i) un projet de plan et de politique de gestion complet portant sur l'intégralité de la réserve de biosphère ; (ii) les actions entreprises pour mettre en place un organe de coordination global pour la réserve de biosphère associant les autorités, les communautés locales et d'autres acteurs, accompagnées d'informations détaillées sur les mécanismes mis en œuvre pour favoriser leur implication ; (iii) la révision du schéma de zonage avec une zone tampon efficace pour les aires centrales ou la justification de son absence, ainsi qu'une carte de zonage claire indiquant les limites de la réserve.
- 273.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les documents fournis par les autorités nationales. Il a noté qu'un groupe de travail intégrant le directeur général et l'administrateur rédigeait un plan de gestion à moyen terme pour la période 2018-2022. Ce document a été examiné lors de réunions du conseil scientifique et technique et a fait l'objet de discussions approfondies à l'occasion d'une réunion spéciale, bien qu'aucune information n'ait été fournie sur les participants à cette rencontre. Le plan de gestion à moyen terme se divise en quatre parties : (i) un programme de préservation du paysage et de la biodiversité ; (ii) un programme de recherche scientifique et de surveillance de l'environnement ; (iii) l'éducation à l'environnement ; (iv) la protection du patrimoine historique et culturel. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales d'envisager des actions susceptibles d'encourager le développement de secteurs autres que le tourisme, tels que l'élevage de bétail, qui figurait dans les solutions proposées dans le rapport d'examen périodique, mais qui n'était pas mentionné dans le plan de gestion à moyen terme.
- 274.** Actuellement, la gestion de l'aire centrale et de la zone tampon est assurée par la réserve nationale de Tchiornyé Zemli. Le territoire de la zone de transition est géré par des municipalités, des organismes de gestion et des occupants, qui coordonnent leurs activités avec le Ministère russe des ressources naturelles et de l'écologie. Le Comité consultatif a accusé réception des lettres d'accord signées par les dirigeants des municipalités régionales. Néanmoins, il a réaffirmé qu'il avait appelé à mettre en place des mécanismes pour mieux intégrer les deux niveaux de gouvernance.

- 275.** Le Comité consultatif a remarqué que la carte soumise était identique à celle jointe au rapport d'examen périodique et ne comprenait donc pas les informations demandées sur le zonage. Il a estimé que seul l'un des trois points soulevés par le CIC-MAB avait été résolu de façon satisfaisante. Étant donné que le site relevait du processus de la stratégie de sortie, le Comité consultatif a demandé que les informations manquantes lui parviennent d'ici au 22 mai 2020.
- 276. Réserve de biosphère de Saïano-Chouchensk (Fédération de Russie).** Ce site relève du processus de la stratégie de sortie. Le Comité consultatif a accueilli favorablement les réponses envoyées par les autorités ainsi que la carte de zonage et le rapport d'examen périodique actualisés.
- 277.** Le Comité consultatif a pris connaissance des activités de développement entreprises dans le cadre de l'extension de la réserve de biosphère, notamment dans le domaine du tourisme et du bois. Il a noté qu'une zone de transition avait été ajoutée et que deux conseils publics avaient été créés pour garantir la gestion participative de la réserve de biosphère. Le rapport d'examen périodique était accompagné des statuts de l'un de ces conseils publics.
- 278.** Le Comité consultatif s'est déclaré satisfait de la carte de zonage actualisée ainsi que des explications concernant le zonage. Selon cette carte, une seconde zone de transition avait été délimitée et sera intégrée à la réserve de biosphère. Le Comité a donc prié les autorités de faire le point sur l'état d'avancement de la seconde aire de transition ainsi sur la population totale de la réserve de biosphère.
- 279.** Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **répondait** à présent aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
- 280. Réserve de biosphère de Samba Dia (Sénégal).** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a rappelé qu'à la suite de la soumission d'un rapport d'examen périodique en 2015, les autorités nationales avaient été priées de faire parvenir une carte de zonage comportant des zones tampon et de transition ainsi qu'un plan de gestion. Il a pris note de la lettre officielle récemment envoyée par les autorités nationales présentant le zonage provisoire de la réserve de biosphère de Samba Dia, qui respectait les recommandations de 2015, et demandant un délai supplémentaire pour rassembler et communiquer le complément d'informations.
- 281.** Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondrait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) à condition que les autorités confirment officiellement la carte de zonage et le plan de gestion d'ici au 22 mai 2020.
- 282. Réserve de biosphère de Kogelberg (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement la communication d'informations sur le deuxième rapport d'examen périodique du site, qui devait lui parvenir au plus tard le 30 septembre 2019. Il a noté que le processus périodique n'avait pas encore été achevé dans l'attente de l'approbation du Gouvernement provincial du Cap-Occidental afin de poursuivre la mise en application de certaines sections de la procédure.
- 283.** Le Comité consultatif a ainsi accepté de repousser la date limite et encouragé les autorités à présenter leur rapport d'examen périodique d'ici au 30 septembre 2020.

- 284. Réserve de biosphère de Vhembe (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations sur l'avancement du rapport d'examen périodique pour la zone, qui a été approuvée en 2009. Il a noté que ce dossier devait être présenté au plus tard le 30 septembre 2019. Cependant, la communication du Comité national du MAB indiquait que la mobilisation des parties prenantes était toujours en cours.
- 285.** Le Comité consultatif a ainsi accepté de repousser la date limite et encouragé les autorités à présenter leur rapport d'examen périodique d'ici au 30 septembre 2020.
- 286. Réserve de biosphère de Camili (Turquie).** En juillet 2018, les autorités de la réserve de biosphère de Camili avaient été priées de fournir une réponse à la décision adoptée par le CIC-MAB à sa 30^e session. Le Secrétariat du MAB avait demandé que des informations actualisées lui parviennent au plus tard le 30 septembre 2019.
- 287.** Le Ministère de l'agriculture et de la forêt avait officiellement institué un mécanisme de gestion/de structure de gouvernance de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a noté que les négociations visant à créer une structure de gestion, que l'actualisation du projet de plan de gestion et que l'examen des décisions relatives au zonage progressaient à bon rythme. Une année supplémentaire s'avérait nécessaire pour que les parties prenantes adhèrent pleinement à un protocole assurant leur participation active à la gestion de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a projeté de recevoir des informations complètes et actualisées d'ici au 30 septembre 2020.

Sites relevant de la stratégie de sortie en cas de conflit :

- 288. Réserve de biosphère de Waza (Cameroun). En situation de conflit.** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Le Comité consultatif a noté que des consultations avaient été prévues en octobre 2019 dans le cadre du projet « Biosphère et patrimoine du lac Tchad » (BIOPALT) en attendant la modification du zonage du parc national de Waza et de nouveaux chiffres sur la population des zones tampon et de transition qui, avec le parc national de Kalamaloulé, formeront les aires centrales d'une réserve de biosphère transfrontière. Il a également rappelé que la réserve de biosphère de Waza entrerait dans les dispositions du paragraphe 4 de l'annexe 2 du document SC-19/CONF.231/6 concernant les réserves de biosphère situées dans des zones de conflit en raison de l'insécurité générée par le groupe terroriste « Boko Haram ».
- 289. Réserve de biosphère de la Basse-Lobaye (République centrafricaine). En situation de conflit.** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Aucune information actualisée n'a été reçue.
- 290. Réserve de biosphère de Radom (Soudan). En situation de conflit.** Le site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ». Aucune information actualisée n'a été reçue.

PARTIE II

ANNEXE 3. EXAMEN DES RAPPORTS D'EXAMEN PÉRIODIQUE REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF 27e SESSION DE L'IACBR

Pays	Nom du site	Commentaires
CHILI	Araucarias	
CHINE	Fenglin	
	Nanji Archipelago	
	Jiuzhaigou	
COLOMBIE	Cinturón Andino	Ne répond pas aux critères
	El Tuparro	Ne répond pas aux critères
	Sierra Nevada de Santa Marta	Ne répond pas aux critères
	Ciénaga Grande de Santa Marta	Ne répond pas aux critères
	Seaflower	
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	Mont Paetku	
ALLEMAGNE	Schaalsee	
MALAWI	Lac Chilwa	
MALAISIE	Tasik Chini	Ne répond pas aux critères
PEROU	Oxapampa - Asháninka – Yánesha	
REPUBLIQUE DE COREE	Forêt de Gwangneung	
FEDERATION DE RUSSIE	Altaisky	
ESPAGNE	Bardenas Reales	Ne répond pas aux critères
	Cabo de Gata	
	El Hierro	
	Somiedo	
	Urdaibai	
AFRIQUE DU SUD	Vhembe	
	Kogelberg	
SUEDE	Lac Vänern Archipelago et Mont Kinnekulle	
UKRAINE	Chernomorskiy (Mer noire)	
	Desnianskyi	
VIET NAM	Mangrove de Can Gio	

291. Réserve de biosphère des Araucarias (Chili). Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère des Araucarias, désignée comme telle en 1983.

292. La réserve de biosphère est située dans la région de La Araucania, dans le sud du Chili. La superficie totale de la réserve de biosphère n'a pas changé, mais le zonage a été modifié : une diminution de 4,7 % de l'aire centrale et une augmentation de 8,2 % de la zone tampon (30 797 hectares). Des terres de l'aire centrale et de la zone transition ont été incorporées à la zone tampon.
293. En vue de la préparation du rapport d'examen périodique, un comité technique a été créé ; composé de représentants d'institutions publiques et privées, il s'est réuni à l'invitation du gestionnaire de la réserve de biosphère. Depuis le 13 avril 2020, le comité se retrouve à l'occasion d'une réunion virtuelle hebdomadaire. Des questionnaires ont été envoyés à différentes parties prenantes et des entretiens ont été menés.
294. Les évolutions positives de ces 10 dernières années comprennent notamment la revalorisation du patrimoine bioculturel, le renforcement des stratégies de protection de l'environnement, et la progression de la certification environnementale des établissements d'enseignement ruraux.
295. Des évolutions négatives ont également été recensées, telles qu'une croissance marquée de la population temporaire dans certaines zones de la réserve de biosphère, l'utilisation non réglementée de zones à usage public dans l'aire centrale, le lotissement de domaines ruraux pour la construction de résidences secondaires qui entraîne une fragmentation foncière, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et l'absence de planification de l'occupation des sols qui laisse la porte ouverte à la réalisation de projets non écologiques.
296. Depuis 2010, la réserve de biosphère dispose des organes de gestion suivants : une assemblée, un conseil d'administration, un secrétariat technique et des groupes de travail. De nombreux acteurs institutionnels et de nombreux membres la société civile participent à la gouvernance de la réserve.
297. Les autorités de la réserve de biosphère ont élaboré un plan de gestion pour la période 2013-2022, qui s'articule autour des thèmes suivants : (i) développement social, culture et savoirs, (ii) développement productif, (iii) développement territorial et environnement, et (iv) politique et administration.
298. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Il a félicité les autorités de la réserve de biosphère pour leur excellent rapport ainsi que pour les progrès réalisés depuis sa désignation, principalement en ce qui concernait l'amélioration de la visibilité et de la participation de la population.
299. **Réserve de biosphère de Fenglin (Chine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Fenglin, qui a bénéficié d'une enquête de terrain organisée par le Comité chinois du MAB en août 2017. Les autorités de la réserve de biosphère de Fenglin, désignée comme telle en 1997, ont présenté leur premier rapport d'examen périodique en 2007.
300. La réserve de biosphère de Fenglin est gérée conformément au plan directeur de la réserve naturelle nationale de Fenglin (phase II) pour 2014-2023, approuvé par l'Administration nationale des forêts. Les fonctions de la réserve naturelle nationale chinoise correspondent à celles de la réserve de biosphère et couvrent la protection, le suivi de la recherche scientifique, la sensibilisation du public et le soutien logistique.
301. Du point de vue de la biodiversité, ses principaux atouts à protéger sont liés à la présence d'une forêt primaire tempérée mixte (conifères et feuillus), représentative et intacte, dominée par les

pins de Corée (*Pinus koraiensis*). La forêt originelle de pins de Corée et de feuillus est bien préservée et son état reste stable. Par rapport au premier examen périodique de 2007, le couvert forestier a augmenté de 0,7 % pour atteindre 96,5 %.

- 302.** À l'inverse, en raison du sous-développement de l'économie locale, certains habitants de la zone de transition ont déménagé vers les villes et les villages après la rénovation de « zones dégradées ». En conséquence, la population a diminué, passant de 1 690 personnes selon le premier rapport d'examen périodique de 2007 à 500 en 2015. L'emplacement du site dans une région économiquement sous-développée freine également la participation de personnes compétentes, en particulier de jeunes, aux activités de gestion et de développement de la réserve de biosphère. La situation devrait s'améliorer avec le déménagement prévu de l'administration de la réserve de biosphère dans la ville de Yichun.
- 303.** Le Comité consultatif s'est félicité des actions de suivi menées à bien en réponse aux recommandations du premier examen périodique de 2007. Une action marquante a été la réalisation d'une étude scientifique évaluant les effets de la récolte de pignons de pin coréen sur les animaux qui s'en nourrissent et sur la régénération des forêts de cette essence ; les conclusions des recherches ont servi à réguler et à réglementer la récolte de pignons et d'autres ressources des sous-bois à certaines périodes et dans certaines zones. En outre, la réserve de biosphère est entièrement financée par le gouvernement local depuis 2017, ce qui s'est traduit par un meilleur financement du personnel et des infrastructures.
- 304.** Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère de Fenglin **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et a recommandé que des efforts soient entrepris pour communiquer davantage sur la réserve de biosphère, et ainsi accroître sa visibilité, grâce une meilleure utilisation des outils de communication (site Web, réseaux sociaux pour la publicité) ainsi que pour renforcer les activités de développement durable en mobilisant les populations locales au sein et aux alentours de la réserve de biosphère.
- 305. Réserve de biosphère de l'archipel de Nanji (Chine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de l'archipel de Nanji, qui a bénéficié d'une enquête de terrain menée par le Comité chinois du MAB en novembre 2018.
- 306.** La réserve de biosphère de l'archipel de Nanji est située dans un secteur maritime au sud est du district de Pingyang, dans la ville de Wenzhou de la province du Zhejiang. Elle se compose de 52 îles, de dizaines de rochers affleurants et immergés entourés de zones marines ainsi que de 74,66 kilomètres de trait de côte. La superficie totale de 201,06 kilomètres carrés comprend des îles (11,13 kilomètres carrés) et une zone marine (189,93 kilomètres carrés). Le site a été désigné comme réserve de biosphère en 1990 et le premier rapport d'examen périodique à son sujet a été présenté en 2008.
- 307.** Le Comité consultatif a loué les nombreuses activités dynamiques organisées au cours des 10 dernières années pour donner effet aux recommandations formulées par le CIC-MAB à l'occasion du premier examen périodique.
- 308.** Le site est connu comme étant le « royaume des algues et des crustacés » en raison de la présence de 427 espèces de crustacés et de 637 espèces d'algues, qui représentent respectivement 15 % et 25 % du total des espèces marines d'algues et de crustacés présentes en Chine.
- 309.** La réserve de biosphère est gérée conformément au plan directeur de la réserve naturelle marine nationale de l'archipel de Nanji pour 2019-2028. Les fonctions de la réserve naturelle nationale

chinoise correspondent à celles de la réserve de biosphère et couvrent la protection, le suivi de la recherche scientifique, la sensibilisation du public et le soutien logistique.

- 310.** Au cours de la dernière décennie, les écosystèmes du site sont restés stables, l'environnement des villages s'est considérablement amélioré et l'économie locale a continué de se consacrer avec succès au développement vert. Le site a notamment favorisé le développement durable des communautés par le biais de la compensation écologique, du développement raisonné de l'écotourisme, de la construction d'installations créant des moyens de subsistance, et d'une aide visant à garantir les sources de revenus des populations.
- 311.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le modèle de gestion unique qui avait été établi afin de coordonner les rôles de la municipalité de Nanji et de l'administration de la réserve naturelle nationale de l'archipel de Nanji. Le modèle de gestion a permis d'unifier la planification et la gestion ainsi que de coordonner le développement social et économique.
- 312.** Le Comité consultatif a également noté que le site avait établi, en sa qualité de plate-forme de recherche scientifique, une coopération à long terme avec de nombreux instituts de recherche nationaux, recueilli une myriade de données de référence sur la biodiversité marine et formé de jeunes chercheurs.
- 313.** Le Comité consultatif a donc conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et a demandé que lui soient transmises les informations suivantes avant le 30 mai 2021:
- une carte de zonage actualisée afin de faire figurer les coordonnées, l'échelle et l'ensemble des légendes en anglais, comme précisé dans le formulaire du rapport d'examen périodique ;
 - les réponses à tous les points (questions) du formulaire du rapport restés en suspens.
- 314. Réserve de biosphère de Jiuzhaigou (Chine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Jiuzhaigou, qui a bénéficié d'une enquête de terrain organisée par le Comité chinois du MAB en septembre 2020. Les autorités de la réserve de biosphère de Jiuzhaigou, désignée comme telle en 1997, ont présenté leur premier rapport d'examen périodique en 2007. Ni le zonage ni la superficie de la réserve de biosphère n'ont été modifiés.
- 315.** La réserve de biosphère est située sur le versant sud des monts Min, dans la zone de transition entre le bassin du Sichuan et le plateau Qinghai-Tibet, caractérisée par sa riche biodiversité. Son relief oscille entre 2 000 mètres et 4 700 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. Le paysage naturel se compose de pics enneigés et regorge de cascades, de forêts ainsi que de ruisseaux et de lacs de montagne. Le site se démarque particulièrement par son ensemble de reliefs karstiques coniques et étroits. Il s'agit de l'un des rares endroits de la planète où existent des lacs, des cascades et des plages formés par des dépôts calcaires.
- 316.** Afin de parvenir à une gestion unifiée de la réserve de biosphère, l'aire centrale (49 782,3 hectares), la zone tampon (9 027,5 hectares) et la zone de transition (5 487,5 hectares) correspondent à celles de la réserve naturelle nationale chinoise, c'est-à-dire au zonage fonctionnel de la réserve naturelle nationale de Jiuzhaigou. L'aire centrale est située dans la partie intermédiaire et supérieure de la chaîne montagneuse, à une altitude plus élevée ; étant toujours inhabitée, elle a pu conserver son état primitif. La réserve de biosphère est entourée d'autres réserves naturelles : la réserve naturelle de Gonggangling à l'ouest, la réserve naturelle de Huanglong au sud, la réserve naturelle de Wanglang au sud-est, la réserve naturelle de Wujiao à l'est et la réserve naturelle de Baihe au nord-est. Ces réserves naturelles alentour font office de zone tampon pour la réserve de biosphère. Les autorités de la réserve de biosphère de Jiuzhaigou entretiennent de bonnes relations avec celles des réserves naturelles voisines et coopèrent avec elles.

- 317.** Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises d'avoir mené à bien des actions de suivi en réponse aux recommandations formulées par le CIC-MAB à sa 23e session en 2011. Les résultats tangibles obtenus comprenaient notamment l'augmentation régulière de la quantité d'eau de surface à Jiuzhaigou, la progression de qualité de l'eau, qui correspond à présent aux critères de la catégorie I, et la création d'un nouveau modèle de fonctionnement et de gestion de la réserve de biosphère qui permet d'équilibrer les flux de touristes et d'organiser des festivals touristiques dont le thème varie selon les périodes.
- 318.** Le Comité a pris note de la coopération avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) pour l'organisation de formations à l'écotourisme, d'ateliers et d'activités d'éducation écologique ainsi que de la production de brochures de vulgarisation scientifique sur les ressources du site, disponibles gratuitement à l'office de tourisme.
- 319.** Le Comité a également noté qu'après le tremblement de terre de 2017, le site du patrimoine mondial de Jiuzhaigou avait bénéficié des investissements suivants : 1,21 million de yuans consacrés à la mise en place d'un système d'interprétation, 15,129 millions de yuans dédiés à la promotion et 5 millions de yuans alloués à la création d'un logo et d'une signalétique.
- 320.** Actuellement, certains problèmes persistent dans la gestion et la coordination de la réserve de biosphère de Jiuzhaigou. Le site est directement géré par l'administration de Jiuzhaigou, qui supervise non seulement la protection de la réserve de biosphère, mais aussi la gestion du tourisme, des communautés et de la sécurité publique. Ces questions se recoupent tout autant qu'elles s'opposent, et ce de nombreuses façons. Les limites imposées par ces différentes responsabilités risquent d'empêcher l'administration de Jiuzhaigou de s'acquitter pleinement de sa fonction de protection. Ainsi, afin de favoriser le développement durable de la réserve de biosphère, il est nécessaire d'intégrer et d'optimiser davantage la coordination et la gestion.
- 321.** Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère de Jiuzhaigou répondait aux critères du cadre statutaire du RMRB et a recommandé de prendre des mesures pour améliorer la gestion et la coordination du site.
- 322. Recommandations générales aux autorités colombiennes:**
- 323.** Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités colombiennes afin de soumettre le rapport d'examen périodique de ses cinq réserves de biosphère, en particulier dans un contexte de pandémie.
- 324.** Bien que le Comité consultatif ait constaté que de nombreux projets étaient en cours dans différentes zones des réserves de biosphère, la majorité des actions se focalisaient sur des parcs nationaux ou d'autres zones protégées, avec peu d'interactions apparentes entre les différentes zones et fonctions des réserves de biosphère, sauf dans la réserve de biosphère de Seaflower.
- 325.** Malgré l'existence de plans de gestion pour les différents territoires, aucune stratégie globale n'a été prévue pour coordonner les actions menées au titre des différents plans.
- 326.** À l'exception de la réserve de biosphère de Seaflower, les comités de gestion des réserves de biosphère ne sont ni actifs, ni participatifs, ni représentatifs des différentes parties prenantes des réserves.
- 327.** Le Comité consultatif et le Secrétariat du MAB ont proposé un soutien technique pour renforcer la gouvernance des réserves de biosphère en Colombie, principalement par l'instauration du Comité national du MAB et des comités de gestion des réserves de biosphère ainsi que par l'élaboration de plans de gestion pour les réserves de biosphère du pays afin de se conformer aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

- 328. Réserve de biosphère du Cinturón Andino (Colombie).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce troisième rapport d'examen périodique présenté par les autorités colombiennes.
- 329.** La réserve de biosphère du Cinturón Andino est située au sud de la Colombie, dans les départements du Cauca, du Valle del Cauca, de Tolima et du Huila, et a été désignée comme telle en 1979. Des rapports d'examen périodique la concernant ont précédemment été soumis en 2001 et 2011. En 2020, la superficie totale de la réserve de biosphère n'a pas été modifiée (2 379 564 hectares).
- 330.** Un processus d'examen périodique a été mené au cours de l'année 2020. Conformément aux mesures de lutte contre la COVID-19, deux réunions virtuelles ont été organisées avec la participation de représentants d'institutions gouvernementales, mais aucune information n'a été donnée sur la participation d'autres acteurs.
- 331.** De 2010 à 2020, 82 zones protégées au niveau national ont été ajoutées à l'aire centrale de la réserve de biosphère, mais le rapport ne reflète pas l'agrandissement de sa superficie.
- 332.** Les actions et les activités dont il est rendu compte n'ont pas démontré l'intégration attendue des différentes zones, conformément à la stratégie de gestion globale de la réserve de biosphère.
- 333.** Aucun changement significatif n'a été constaté au sein de la réserve de biosphère, à l'exception de l'intensification des activités agricoles et forestières.
- 334.** Le Comité consultatif a félicité la réserve de biosphère pour sa participation à l'initiative « #ProudToShare » (Fière de partager) et pour la publication de l'ouvrage El Páramo, contenant des données fiables sur l'utilisation des terres et les réalités sociales dans ces écosystèmes stratégiques. Toutes deux se sont avérées d'une grande utilité pour améliorer la gouvernance et la gestion de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif s'est également félicité de la création d'une brochure d'éducation écologique, qui a constitué un outil de communication important sur l'ensemble du territoire.
- 335.** Cependant, les autorités de la réserve de biosphère n'ont pas produit de plan de gestion consolidé ni constitué de comité de gestion. En effet, le Ministère de l'environnement et du développement durable n'a toujours pas adopté de résolution officialisant le Comité national du MAB et les comités des réserves de biosphère.
- 336.** Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités colombiennes de fournir, avant le 30 mai 2021, un plan de travail pour la réserve de biosphère du Cinturón Andino, comprenant les éléments suivants :
 - un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère, y compris l'aire centrale et les zones tampon et de transition, en mettant l'accent sur la coordination et les synergies proposées avec les plans, politiques et stratégies nationaux existants, tels que des projets locaux et des partenariats avec des ONG ou le secteur privé et, surtout, en mobilisant les populations locales de la réserve ;
 - un document officiel rendant compte de la création et du fonctionnement du comité de la réserve de biosphère, auquel participent tous les acteurs concernés (gouvernement national, régional et local, populations locales, monde universitaire et ONG, entre autres) ;
 - un rapport précisant clairement la superficie de l'aire centrale et détaillant l'intégration des 82 nouvelles zones protégées ;

- un zonage révisé couvrant notamment les zones tampon et de transition, conformément aux fonctions définies dans le Cadre statutaire.
- 337. Réserve de biosphère d'El Tuparro (Colombie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère d'El Tuparro, désignée comme telle en 1979.
- 338.** La réserve de biosphère est située dans le département du Vichada, dans les plaines orientales de la Colombie, près de la frontière avec le Venezuela. Dans le troisième rapport d'examen périodique, présenté en 2020, la superficie totale n'a pas été modifiée, mais les chiffres ne coïncident pas, par exemple 1 042 000 hectares (p. 7) et 1 097 084 hectares (p. 149).
- 339.** En 2015, le CIC-MAB avait recommandé aux autorités de mieux définir la zone tampon entourant l'aire centrale et de communiquer les informations pertinentes dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devait être soumis en 2021. Aucune modification du zonage n'a été signalée et la carte de zonage reste identique à celle fournie en 2015.
- 340.** Le processus d'examen périodique a été mené par des institutions gouvernementales, à savoir le Ministère de l'environnement et du développement durable, l'unité administrative spéciale chargée des parcs naturels nationaux de Colombie et la direction territoriale d'Orinoquia. Celles-ci ont élaboré conjointement le document en s'appuyant sur les projets mis en place et les résultats obtenus par les différentes institutions et organisations qui avaient mené des activités sur le territoire.
- 341.** Au cours de la dernière décennie, le tourisme s'est intensifié à la suite du déploiement du plan de développement touristique du département du Vichada (2012) et de la mise en œuvre d'un projet sur le tourisme de pêche sportive ainsi que d'autres initiatives, notamment « Protection de la biodiversité et renforcement de la gouvernance dans la réserve de biosphère d'El Tuparro ». Le développement du tourisme dans la réserve de biosphère est principalement orienté vers la pêche sportive, bien que l'élevage de bétail contribue également à l'économie du site.
- 342.** Cependant, les actions et les activités dont il est rendu compte n'ont pas démontré l'interaction attendue entre les différentes zones, conformément à la stratégie de gestion globale du site.
- 343.** Concernant les aspects positifs, les autorités de la réserve de biosphère d'El Tuparro ont instauré des accords sociaux pour encourager l'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles. Des progrès ont été réalisés en vue d'établir des accords relatifs à l'utilisation des ressources naturelles avec les populations autochtones de la zone tampon, principalement en matière de pêche durable. Afin d'œuvrer à une gouvernance participative et active, l'équipe de gestion a implanté des stratégies de sensibilisation pour la valorisation sociale des zones protégées de la réserve de biosphère, notamment des programmes radio et des campagnes d'information sur les feux de forêt et les déchets solides.
- 344.** Le Comité a toutefois noté que les autorités de la réserve de biosphère n'avaient pas encore rédigé de plan de gestion consolidé ni constitué de comité de gestion.
- 345.** Le Comité consultatif a donc conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 346.** Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités colombiennes de fournir, avant le 30 mai 2021, un plan de travail pour la réserve de biosphère d'El Tuparro, comprenant les éléments suivants :
- un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère, y compris l'aire centrale et les zones tampon et de transition, en mettant l'accent sur la coordination et les synergies proposées

- avec les politiques, stratégies et plans nationaux existants et, surtout, en associant les populations locales de la réserve de biosphère ;
- un zonage révisé couvrant notamment les zones tampon et de transition, conformément aux fonctions définies dans le Cadre statutaire.
- 347. Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le troisième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta, désignée comme telle en 1979.
- 348.** Ce processus d'examen périodique a été mené au cours de l'année 2020. Conformément aux mesures de lutte contre la COVID-19, cinq réunions virtuelles ont été organisées avec la participation de représentants d'entités officielles, mais aucune information n'a été donnée sur la participation d'autres acteurs.
- 349.** Le rapport d'examen périodique fait état d'une modification de la superficie de l'aire centrale ainsi que des zones tampon et de transition, mais ne donne aucune précision supplémentaire sur la nature de ces changements. De plus, les superficies de chaque zone ne coïncident pas (p. 6 et p. 189).
- 350.** En 2015, le CIC-MAB avait recommandé aux autorités du site d'ajouter « une zone tampon et une [zone] de transition dans l'aire côtière et marine, et d'en rendre compte dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devrait être soumis en 2021 ». La carte présentée n'indique pas clairement si ces zones ont été ajoutées à la réserve de biosphère.
- 351.** Au cours des 10 dernières années, le tourisme s'est considérablement développé dans la réserve de biosphère, ce qui s'est accompagné d'un changement d'affectation des sols en raison des activités d'agriculture, d'hôtellerie et de sylviculture ainsi que d'une croissance concomitante de la population, de plus de 430 000 habitants. Quatre réserves privées ont également été créées au sein de la réserve de biosphère. Ces évolutions auraient nui à l'intégrité spirituelle et culturelle des peuples autochtones de la Sierra Nevada.
- 352.** La réserve de biosphère est gérée par une multitude d'entités ou d'acteurs territoriaux, politico-administratifs, ethnoculturels ou autres. Chacune mène ses propres activités en se cantonnant à son périmètre d'action et à son domaine de compétence. Il serait donc souhaitable d'établir un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère qui énonce clairement les fonctions, les domaines et les compétences de chaque acteur composant cette « mosaïque » et qui définisse les modalités d'une collaboration plus étroite.
- 353.** Le Comité consultatif a salué le grand nombre de projets et de programmes menés dans la réserve de biosphère au cours de la dernière décennie. Cependant, il estimait nécessaire d'adopter une approche mieux coordonnée de la gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère afin d'atteindre les objectifs proposés.
- 354.** Les autorités de la réserve de biosphère n'ont pas encore produit de plan de gestion consolidé ni constitué de comité de gestion.
- 355.** Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 356.** Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités colombiennes de fournir, avant le 30 mai 2021, un plan de travail pour la réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta, comprenant les éléments suivants :

- des explications sur l'extension de l'aire côtière et marine, détaillant sa fonction et son zonage (zone tampon ou de transition), corroborées par une carte lisible du nouveau zonage ;
- un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère afin de coordonner tous les plans existants pour les différentes zones de la réserve de biosphère ;
- un document officiel rendant compte de la création et du fonctionnement du comité de la réserve de biosphère, auquel participent tous les acteurs concernés (gouvernement national, régional et local, populations locales, monde universitaire et ONG, entre autres) ;
- des stratégies visant à promouvoir les échanges culturels et la diffusion de connaissances au sein de la réserve de biosphère et avec d'autres sites, notamment en matière de participation des populations autochtones et locales.

357. Réserve de biosphère de la Ciénaga Grande de Santa Marta (Colombie). Le Comité consultatif a accueilli favorablement le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la Ciénaga Grande de Santa Marta, désignée comme telle en 1979.

358. Ce processus d'examen périodique a été mené au cours de l'année 2020. Conformément aux mesures de lutte contre la COVID-19, plusieurs réunions virtuelles ont été organisées avec la participation de représentants d'institutions gouvernementales, mais aucune information n'a été donnée sur la participation d'autres acteurs.

359. En 2020, la superficie totale de la réserve de biosphère n'a pas été modifiée.

360. La principale activité d'exploitation des ressources de la zone est la pêche de crustacés et de mollusques, qui est pratiquée de manière artisanale par environ 5 000 pêcheurs. Ces dernières années, les activités de pêche ont régressé en raison de la dégradation de l'environnement du système lagunaire de la Ciénaga Grande de Santa Marta et de la surpêche.

361. Ces dernières années, la construction d'une route pour relier les villes de Ciénaga et de Barranquilla a déstabilisé l'interface entre l'estuaire et la mer des Caraïbes et entraîné un déséquilibre hydrologique. Ce dernier, couplé à l'extension des terres agricoles, a aggravé différents phénomènes : l'hypersalinisation des sols ; la survenue de feux de forêt ; la mortalité des poissons, des mammifères aquatiques et des reptiles ; le recul de la couverture végétale ; la déviation de l'écoulement de l'eau et l'assèchement des masses d'eau ; la diminution de la productivité halieutique ; l'accroissement de la sédimentation ; et l'érosion côtière.

362. Le Comité consultatif a salué le grand nombre de projets et de programmes menés dans la réserve de biosphère au cours de la dernière décennie. Cependant, il estimait nécessaire d'adopter une approche mieux coordonnée de la gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère afin d'atteindre les objectifs proposés.

363. Les autorités de la réserve de biosphère n'ont pas encore produit de plan de gestion consolidé ni formé de comité de gestion.

364. Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

365. Par conséquent, le Comité consultatif a demandé aux autorités colombiennes de fournir, avant le 30 mai 2021, un plan de travail pour la réserve de biosphère de la Ciénaga Grande de Santa Marta, comprenant les éléments suivants :

- un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère afin de coordonner tous les plans existants pour les différentes zones de la réserve de biosphère ;
- un document officiel rendant compte de la création et du fonctionnement du comité de la réserve de biosphère, auquel participent tous les acteurs concernés (gouvernement national, régional et local, populations locales, monde universitaire et ONG, entre autres).

- 366. Réserve de biosphère de Seaflower (Colombie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Seaflower, désignée comme telle en 2000.
- 367.** Ce processus d'examen périodique a été réalisé au cours de l'année 2020. Conformément aux mesures de lutte contre la COVID-19, l'évaluation a été menée virtuellement grâce à un processus participatif. Les différents secteurs se sont réunis à quatre reprises et une équipe technique a été créée pour analyser les évolutions notables et mener des enquêtes approfondies auprès de responsables locaux (77 personnes).
- 368.** Des conclusions utiles ont pu en être tirées. Ces dernières années, le tourisme a bondi dans la réserve de biosphère, avec plus de 500 000 visiteurs, et des mesures ont été prises pour atténuer les effets anthropiques sur les écosystèmes, notamment sur la restauration des coraux. La culture raizal a joué un rôle central dans la conservation et la durabilité des ressources ainsi que dans la gestion de la biodiversité grâce à des pratiques ancestrales de pêche artisanale et d'agriculture.
- 369.** La réserve de biosphère est toujours coordonnée et gérée par la Corporation pour le développement durable de l'archipel de San Andrés, Providencia et Santa Catalina (CORALINA). La CORALINA est une entité administrativement et financièrement autonome, qui dispose d'un budget annuel pour assurer ses fonctions au sein du Système national de protection de l'environnement. Cette approche favorise considérablement la bonne gestion et la continuité de la réserve de biosphère.
- 370.** Actuellement, la coordination de la réserve de biosphère de Seaflower relève du plan environnemental unique à long terme pour 2007-2023 de la CORALINA. Ce plan n'a pas été modifié au cours de l'évaluation décennale de la réserve de biosphère et a bénéficié du financement des principales entités publiques et entreprises privées présentes dans l'archipel.
- 371.** Les autorités de la réserve de biosphère ont également mis en place des outils de planification territoriale, tels que le plan de gestion de la réserve de biosphère Seaflower, des plans de gestion des bassins versants, des plans de zonage des mangroves et des plans de gestion des aquifères et des eaux souterraines. La CORALINA rédige actuellement le nouveau plan de gestion intégrée de la zone naturelle côtière, qui devrait remplacer le plan environnemental unique à long terme après 2023.
- 372.** Les plus grandes difficultés de ces 10 dernières années ont été l'intensification des activités liées au tourisme de masse sans planification à long terme ; la progression de l'étalement urbain, notamment au nord de l'île de San Andrés ; l'érosion du littoral ; et la disparition progressive de la culture traditionnelle locale.
- 373.** Bien que le tourisme semble avoir des bénéfices à court terme, les conséquences économiques, sociales et psychologiques qui résultent de la transformation du paysage et de la modification du territoire provoquées par les politiques de tourisme de masse risquent d'avoir des effets négatifs à long terme pour les habitants.
- 374.** L'érosion côtière est surveillée et des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ont été adoptées.
- 375.** Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et a fortement recommandé aux autorités colombiennes de mener les actions suivantes :
- analyser l'occupation des sols sur l'île de San Andrés en vue de proposer des pratiques d'urbanisme privilégiant la protection et la restauration des écosystèmes stratégiques, conformément aux principes du développement durable ;

- estimer la capacité de charge humaine de l'île de San Andrés ;
 - établir une stratégie de tourisme durable allégeant la pression sur les écosystèmes et compatible avec la capacité de l'île ;
 - concevoir et mettre en œuvre des mécanismes spécialement conçus pour faire renaître les activités culturelles traditionnelles, telles que la pêche artisanale et l'agriculture biologique, en vue de favoriser la production locale, l'emploi et les possibilités de développement dans le cadre de la réserve de biosphère.
- 376. Réserve de biosphère du mont Paektu (République populaire démocratique de Corée).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du mont Paektu, désignée comme telle en 1989.
- 377.** La réserve de biosphère du mont Paektu est située à la frontière avec la République populaire de Chine ; le volcan et l'écosystème de forêt de montagne se trouvent à cheval entre ce site et la réserve de biosphère de Changbaishan (Chine).
- 378.** Le premier rapport d'examen périodique a été présenté en 2001 et le deuxième en 2014. Le présent processus d'examen périodique s'est déroulé parallèlement au processus de proposition d'inscription de la région du mont Paektu en tant que géoparc mondial UNESCO, au niveau national, et ce en relation, discussion et coopération étroites avec le groupe de travail sous la coordination de la Commission nationale de la République populaire démocratique de Corée pour l'UNESCO et du Comité national des géoparcs.
- 379.** Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités pour donner suite aux recommandations précédemment formulées par CIC-MAB et a constaté que plusieurs activités éducatives avaient été mises en place et qu'une coopération scientifique avait été instaurée.
- 380.** L'Académie nationale des sciences et un certain nombre d'établissements d'enseignement ont mené des activités scientifiques et éducatives dans la réserve de biosphère, notamment des enquêtes et des recherches sur le terrain ainsi que des observations et des formations sur la faune et la flore.
- 381.** La réserve de biosphère du mont Paektu se démarque par son éco-environnement unique et sa riche biodiversité ; elle favorise l'écotourisme et le développement de l'économie locale.
- 382.** Le Comité consultatif a félicité le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée d'avoir donné la priorité à la lutte contre la destruction et la dégradation de l'écosystème forestier ainsi qu'à l'utilisation durable et à la conservation des ressources forestières, et ce en choisissant la réserve de biosphère du mont Paektu comme site de démonstration pour la protection et la restauration des écosystèmes.
- 383.** Le Comité a toutefois noté que le rapport d'examen périodique fournissait des informations sur un plan de gestion et y faisait référence, mais n'incluait pas ce document.
- 384.** Le Comité a également remarqué qu'aucune carte de zonage n'était incluse dans le rapport ni présentée séparément.
- 385.** Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités de confirmer qu'un plan de gestion complet avait été élaboré et de soumettre au Secrétariat du MAB, le 30 mai 2021 au plus tard, la table des matières et le résumé du plan en anglais ainsi qu'une carte de zonage **afin de déterminer si le site répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

- 386. Réserve de biosphère du Schaalsee (Allemagne).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du Schaalsee, désignée comme telle en 2000.
- 387.** La réserve a une superficie de 31 000 hectares et compte 12 206 habitants.
- 388.** L'agriculture joue un rôle majeur dans la réserve de biosphère du Schaalsee, puisqu'elle représente le premier secteur économique. Il existe 181 exploitations agricoles spécialisées soit dans l'élevage, soit dans les cultures, soit dans la production mixte. L'une des priorités pour le site est l'élaboration et l'application de mesures visant à rendre l'agriculture plus durable dans la zone de transition.
- 389.** Depuis 2015, l'office de la réserve de biosphère s'occupe également de la réserve de biosphère du paysage fluvial de l'Elbe dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale. Les deux sites sont situés au sein et aux alentours de la « ceinture verte allemande », qui s'étend le long de l'ancienne frontière interallemande, ainsi que dans l'agglomération de Hambourg. L'office s'attache à faire le lien entre les deux réserves de biosphère ainsi qu'à présenter et à promouvoir les deux réserves de biosphère de façon unifiée en tant que « ceinture de biosphère Schaalsee-Elbe », un point d'entrée vers la région métropolitaine de Hambourg. Les deux réserves de biosphère conservent le nom qu'elles portaient à leur désignation par l'UNESCO ; seul l'office a changé de nom pour devenir l'Office de la réserve de biosphère Schaalsee-Elbe.
- 390.** Le Comité consultatif s'est félicité que l'évaluation ait été menée de manière participative.
- 391.** Le Comité consultatif a noté que bien que la superficie totale de la réserve de biosphère n'avait pas augmenté, la propriété de certaines zones de conservation avait été transférée à l'office de la réserve de biosphère, ce qui avait renforcé sa fonction de conservation. Il a noté avec satisfaction la popularité et l'adoption enthousiaste des labels de développement durable proposés aux entreprises locales ainsi que l'ambition des autorités et des parties prenantes de développer les activités et de relever d'autres défis de durabilité liés à la mobilité, à la numérisation et à la transition énergétique.
- 392.** Le Comité consultatif s'est félicité des activités visant à poursuivre l'intégration de la réserve de biosphère du Schaalsee et de la réserve de biosphère du paysage fluvial de l'Elbe ainsi que de la coopération entre les deux sites en matière d'éducation écologique.
- 393.** Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction l'augmentation globale du budget alloué à la réserve de biosphère, grâce aux fonds versés par des tierces parties. Il a compris que la priorité ait été donnée à la fusion des deux réserves de biosphère, et que ce processus, associé aux missions de protection supplémentaires, avait empêché de développer la surveillance, malgré l'élaboration d'un plan détaillé à ce sujet. Le Comité consultatif a donc recommandé de poursuivre les efforts afin d'obtenir les fonds supplémentaires nécessaires pour assurer cette fonction.
- 394.** Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 395. Réserve de biosphère du lac Chilwa (Malawi).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique du site, désigné comme réserve de biosphère en 2006. La zone humide, dont une partie s'étend jusqu'au Mozambique, est un site Ramsar qui possède une superficie de 230 000 hectares et se trouve à une altitude de 627 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. La réserve de biosphère compte 1 911 612 habitants (2018), dont les activités principales sont la pêche, l'agriculture et la chasse. La zone est gérée conformément au plan de gestion de la pêche dans le lac Chilwa et le lagon de Mpoto.

- 396.** Le Comité consultatif a salué la méthodologie participative utilisée pour l'évaluation périodique et s'est félicité des efforts nationaux visant à soutenir les trois fonctions de la réserve de biosphère, tels que l'adoption de règlements, la délimitation de nouveaux refuges pour les poissons, l'interdiction de la pêche dans les nourriceries tout au long de l'année, la création du Lake Chilwa Wetland Trust, l'intégration de concepts traditionnels à la gestion, la mise en place d'une saison de fermeture de novembre à mars coïncidant avec la saison du frai, la présentation de l'agriculture intelligente face aux changements climatiques à des groupes d'agriculteurs, la création d'un projet de revenu de subsistance et de caisses de crédit villageoises, et la recherche collaborative avec le Chancellor College de l'Université du Malawi.
- 397.** Le Comité consultatif a constaté que le zonage de la réserve de biosphère n'avait pas changé malgré une croissance de la population de près de 20 % depuis 2008. Il a également réaffirmé la nécessité d'un plan de gestion intégrée pour le site, comme recommandé lors de l'approbation de la proposition d'inscription du site en 2006, afin de guider l'établissement d'une coopération transfrontière avec le Mozambique.
- 398.** Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 399.** Afin de faire face à l'accélération de la déforestation et à la multiplication des conflits liés à l'utilisation de l'eau dans la réserve de biosphère – phénomènes actuellement couverts par des plans de gestion de la pêche –, le Comité consultatif a prié les autorités nationales d'élaborer un cadre intégré relatif à la pêche, à la sylviculture et à d'autres secteurs puis de le soumettre avec le plan relatif au secteur de la sylviculture une fois finalisé.
- 400. Réserve de biosphère du Tasik Chini (Malaisie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du Tasik Chini, désignée comme telle en 2009. La réserve de biosphère du Tasik Chini est la première réserve de biosphère de Malaisie. Elle comprend le Tasik Chini, un lac naturel d'eau douce, ainsi que son bassin versant, qui couvrent une superficie de 6 922,97 hectares.
- 401.** Le bassin versant du Tasik Chini est classé comme une zone écologiquement vulnérable (catégorie 1) dans le plan national d'aménagement du territoire et est protégé par la loi malaisienne sur les forêts. Le bassin du Tasik Chini comprend une forêt tropicale secondaire luxuriante et un parc d'État classé, d'où serpentent nombre de ruisseaux et de rivières qui alimentent le lac Sungai. Le bassin relie également le lac au fleuve Sungai. En 1994, un déversoir a été érigé en travers du lac Sungai pour faciliter les activités nautiques touristiques, ce qui a transformé le Tasik Chini en lac partiellement naturel.
- 402.** Le Comité consultatif s'est inquiété du fait que l'affectation des sols de la réserve de biosphère avait été bouleversée, ce qui nuisait gravement à la protection des forêts et des lacs ainsi qu'aux efforts pour parvenir au développement durable.
- 403.** Au cours de la dernière décennie, le défrichement de nouvelles zones forestières s'est considérablement intensifié et s'est accompagné d'une conversion intensive des sols. Un an après la désignation de la réserve de biosphère, d'anciens sites miniers situés sur des pentes abruptes (Ketaya Hill et Chini Hill) ont été rouverts et étendus, entraînant des conséquences catastrophiques pour l'environnement, telles que la sédimentation, la détérioration de la qualité de l'eau et la dégradation des berges. Le changement d'affectation des sols afin de convertir des plantations d'arbres à caoutchouc ou des zones forestières en plantations de palmiers à huile représente une autre cause majeure d'atteinte à l'environnement. Cette expansion a parfois lieu au sein des principales aires centrales.

- 404.** Cette expansion rapide a des répercussions négatives non seulement sur la biodiversité régionale, mais aussi sur l'économie locale. La population autochtone locale (peuple jakun), qui dépend des ressources forestières, a vu ses activités de subsistance traditionnelles entravées ; quant à la hausse du nombre de touristes venus visiter le lac naturel et y pêcher, elle s'est inversée en raison de la déforestation.
- 405.** Afin de résoudre les problèmes et les conflits liés à la déforestation, les organismes gouvernementaux concernés ont appliqué de nombreuses procédures du manuel foncier relatives à l'application des règles, à l'atténuation et à la réhabilitation, tandis que des études et des évaluations de l'impact sur l'environnement des activités minières sont en cours.
- 406.** Le gouvernement de l'État de Pahang a décidé de redéfinir le périmètre classé de la zone, qui exclura les zones faisant l'objet d'une concession minière, afin d'éviter la survenue de nouveaux conflits entre les parties désignées, notamment l'industrie minière et forestière, et les activités de protection dans les aires centrales. Le processus d'actualisation du périmètre classé est toujours en cours. Une carte du nouveau périmètre classé prévu pour le Tasik Chini en sa qualité de parc d'État est fournie avec le rapport d'examen périodique, mais n'a pas été traduite en anglais.
- 407.** Le rapport d'examen périodique indique que seules les aires centrales sont couvertes et protégées par plusieurs lois nationales et par la législation de l'État. La situation applicable aux autres zones est en cours de discussion avec l'État et les autorités locales ainsi qu'avec les organismes de développement.
- 408.** Le Comité consultatif a noté que l'examen périodique actuel ne proposait aucune modification du zonage, bien que des discussions et des préparatifs se déroulent en vue d'un changement dans le secteur du parc d'État. Cependant, un tableau concernant ce secteur (section i de la partie I) comprend des chiffres sur les modifications proposées pour chaque zone, sans explication, ce qui a créé une certaine confusion. Les chiffres de la population dans la réserve de biosphère sont également peu clairs et incohérents dans le rapport (section j de la partie I et section 2.2.3 de la partie II).
- 409.** Le Comité consultatif a relevé l'absence de plan de gestion pour la réserve de biosphère ainsi qu'un manque d'informations concernant le(s) gestionnaire(s) ou le personnel responsable de la coordination de la gestion de la réserve de biosphère.
- 410.** Le Comité consultatif a donc conclu que la réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 411.** En vue d'encourager les autorités à poursuivre et à renforcer les mesures d'atténuation et de prévention des conséquences environnementales et sociales des activités minières et de la plantation de palmiers à huile, le Comité consultatif a demandé aux autorités de présenter, avant le 30 septembre 2022, un plan détaillé assorti d'un calendrier fournissant :
- un zonage actualisé de la réserve de biosphère conservant les trois fonctions d'une réserve de biosphère ;
 - des informations détaillées sur la gestion de la réserve de biosphère ;
 - la confirmation de l'existence d'un office ou de la présence d'au moins un gestionnaire pour coordonner les activités du plan de gestion de la réserve de biosphère.
- 412. Réserve de biosphère d'Oxapampa-Asháninka-Yánesha (Pérou).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère d'Oxapampa-Asháninka-Yánesha (BIOAY), désignée comme telle en 2010.
- 413.** Cette réserve de biosphère, située dans le centre du Pérou, englobe la totalité de la province d'Oxapampa. Depuis la désignation du site comme réserve de biosphère, sa superficie a

légèrement diminué, passant de 1 801 663,58 hectares (2010) à 1 774 090,31 hectares (2020). La population humaine, qui a augmenté pendant la décennie considérée, est maintenant estimée à 99 464 habitants.

414. Ces 10 dernières années, la réserve de biosphère d'Oxapampa-Asháninka-Yánesha a mis en place une structure de gouvernance inclusive et participative s'articulant autour d'un comité de coordination, d'une commission exécutive et d'un secrétariat technique, avec le soutien de nombreux acteurs externes. Comme le périmètre de la réserve de biosphère coïncide avec celui de la province d'Oxapampa, la direction a décidé de faire correspondre les objectifs de développement de la province aux grands objectifs de la réserve. En outre, BIOAY a défini un plan d'action dans la droite ligne des objectifs du Plan d'action de Lima.
415. En 2020, le budget alloué à la gestion des aires naturelles protégées (aires centrales et zones tampon) ainsi que de la réserve de biosphère s'est élevé à 131 564,22 dollars, contre 39 000 dollars en 2012.
416. Les principaux défis que doit relever la réserve de biosphère en termes de gouvernance restent l'obtention d'un budget suffisant et la coordination interinstitutionnelle de huit municipalités. Malgré les avantages que présente une structure de gouvernance inclusive et participative, il reste complexe de faire coïncider les intérêts et les capacités logistiques et financières de tous les acteurs, ce qui se ressent parfois sur la performance de la réserve. Toutefois, les efforts visant à faire participer davantage les communautés autochtones à la structure de gouvernance ont donné des résultats positifs.
417. La réserve de biosphère a connu des changements de modes d'utilisation des terres, principalement sous l'effet de l'intensification de l'agriculture, avec dans certains cas une urbanisation et des occupations illégales. En outre, les plantations de cultures et le bardage illégaux exercent une pression sur les basses-terres. Toutefois, le gouvernement central entend mettre un frein à ces pratiques au moyen de programmes spécifiques. Ces problématiques représentent un défi majeur, car l'agriculture et la sylviculture restent les principales activités économiques de la région. Par ailleurs, une étude visant à évaluer les changements survenus dans la région entre 1985 et 2018 a montré qu'une partie de la perte forestière pourrait être liée aux effets du changement climatique.
418. Pour ce qui est des points positifs, le modèle de la réserve de biosphère, ayant gagné en popularité et en attractivité dans la région, permet de centraliser des fonds, d'établir des partenariats avec de multiples institutions (notamment en matière de recherche) et de renforcer la fonction logistique. Le site d'Oxapampa-Asháninka-Yánesha a également tiré parti du modèle de la réserve de biosphère pour se positionner en tant que destination touristique offrant d'importantes ressources naturelles et culturelles. Il en a résulté une certaine augmentation du tourisme ces dernières années, ce qui pose des problèmes spécifiques en termes de durabilité.
419. Plusieurs indicateurs montrent que le modèle de la réserve de biosphère a été efficace pour promouvoir le développement durable et améliorer la qualité de vie de la population en son sein. Cependant, des défis restent à relever pour accroître la visibilité de ce modèle et encourager les habitants à participer activement à la gestion de la réserve.
420. Le Comité consultatif a recommandé que les autorités nationales intègrent le modèle de la réserve de biosphère aux plans prévus à l'échelle de la province afin de renforcer le rôle de BIOAY dans la région.
421. Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour leur excellent rapport ainsi que pour les progrès réalisés depuis la désignation du site.

- 422. Réserve de biosphère de la forêt de Gwangneung (République de Corée).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de la forêt de Gwangneung, désignée comme telle en 2010.
- 423.** La réserve de biosphère compte des forêts de feuillus bien préservées, des terres agricoles, des forêts privées, et un élément du site du patrimoine mondial des « Tombes royales de la dynastie Joseon ». L'Arboretum national de Corée abrite un musée de la forêt – le plus grand d'Asie – qui présente des expositions publiques à caractère informatif sur la foresterie. Sur le plan administratif, la réserve de biosphère de la forêt de Gwangneung se rattache aux trois villes de Pocheon, Namyangju et Eujeongbu, qui appartiennent toutes à la province de Gyeonggi.
- 424.** Aucune recommandation n'a été faite par le Conseil international de coordination du MAB lorsque la réserve a été approuvée comme telle en 2010. Le Comité consultatif a constaté que diverses mesures avaient été mises en œuvre au cours des 10 dernières années pour remplir les fonctions de conservation, de développement et d'appui logistique de la réserve de biosphère.
- 425.** Le Comité a pris note de la création et du fonctionnement, ces 10 dernières années, du système de gestion et de gouvernance de la réserve de biosphère, qui se compose principalement du Comité de gestion de la réserve de biosphère, du Centre de la réserve de biosphère et du Conseil des résidents locaux. Le Comité de gestion de la réserve de biosphère est l'organe directeur de la réserve ; il est constitué par des fonctionnaires administratifs, des résidents locaux, des experts, des organisations non gouvernementales, des responsables politiques, etc. Le Centre de la réserve de biosphère est l'organe central chargé de coordonner toutes les activités de la réserve, notamment les programmes éducatifs, les actions de promotion et de commercialisation des produits locaux, la mise en réseau avec d'autres réserves de biosphère du pays et à l'étranger, et l'administration du Comité de gestion. Le Conseil des résidents locaux s'occupe entre autres de tout ce qui concerne la protection des ressources naturelles et culturelles locales, le développement de l'économie locale, les campagnes de mise en avant de la réserve de biosphère et les activités volontaires de protection menées par la population locale.
- 426.** Le Comité a par ailleurs pris acte des réalisations de la réserve de biosphère, depuis sa désignation comme telle, ainsi que du nombre et de la qualité des activités menées pour en appuyer le fonctionnement. On citera notamment une base de données pour le suivi durable du système écologique de la réserve ; des actions de restauration, de suivi et de gestion des espèces, ainsi que de conservation des forêts et de prévention des incendies ; des festivals et manifestations liés aux ressources historico-culturelles locales ; l'augmentation des revenus de la région ; la mise en place d'infrastructures locales ; un certain nombre d'activités promotionnelles sur la valeur économique de la réserve de biosphère ; des activités d'éducation à l'écologie ; un appui à la recherche, etc.
- 427.** De plus, le Comité a pris note du partenariat public-privé mis en place pour assurer la conservation de l'aire centrale de la réserve, qui fait partie de l'Arboretum national de Corée. Ce partenariat jette les bases de gouvernance nécessaires pour prévenir les catastrophes liées aux incendies de forêt et renforcer les activités de prévision des maladies et des parasites des arbres.
- 428.** Le Comité a par ailleurs relevé un certain nombre d'activités de suivi et de recherche, et a mentionné en particulier l'Arboretum national de Corée, qui a signé des mémorandums d'accord avec 89 organisations, dont 42 entités nationales et 47 entités internationales (basées dans 24 pays).
- 429.** Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

- 430.** Il a parallèlement recommandé que les organes directeurs, à savoir les autorités de la province de Gyeonggi et l'Arboretum national de Corée, s'efforcent tout particulièrement d'accroître le rôle et la participation des autorités locales, aussi bien au sein de la réserve que dans le cadre de ses activités.
- 431. Réserve de biosphère de l'Altaï (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de l'Altaï, désignée comme telle en 2009.
- 432.** La réserve de biosphère de l'Altaï est située dans la région nord-ouest et ouest de l'Altaï, et occupe la partie occidentale du bassin du lac Teletskoïe. La variété des zones naturelles et climatiques donne lieu à un éventail exceptionnellement riche d'espèces végétales et animales sur le territoire de la réserve.
- 433.** La réserve de biosphère de l'Altaï englobe les territoires de deux municipalités, Tourotschak et Oulagan, qui ont connu une hausse, dans un sens positif, du développement touristique au cours des 10 dernières années. Une part importante de la population locale, notamment dans les zones peuplées à proximité directe de l'aire centrale, exerce une activité dans le secteur du tourisme.
- 434.** Les représentants des communautés locales, des peuples autochtones, des entreprises et des autorités participent activement au processus de gestion de la réserve de biosphère de l'Altaï. En outre, le site met en œuvre un projet visant à soutenir les droits et le patrimoine culturel et naturel des communautés locales et des peuples autochtones de l'Altaï, intitulé « Préservation du patrimoine des communautés locales et autochtones de l'Altaï ».
- 435.** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique, qui avait été soigneusement préparé, et a pris note des changements positifs concernant l'amélioration de la communication avec toutes les parties prenantes, en vue du développement de la réserve de biosphère, la collecte de fonds, et la mise en place de programmes et projets visant à développer une économie verte et à favoriser le développement durable et la conservation du patrimoine naturel et culturel.
- 436.** Le Comité consultatif est donc parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 437. Réserve de biosphère des Bardenas Reales (Espagne).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère des Bardenas Reales, désignée comme telle en 2000.
- 438.** Située dans la Communauté forale de Navarre, dans le nord de l'Espagne, la réserve de biosphère abrite des espèces végétales et animales vulnérables, ainsi que des espèces d'oiseaux menacées comme la grande outarde (*Otis tarda*) et le busard cendré (*Circus pygargus*).
- 439.** Le processus d'examen a été dirigé par un membre du Conseil scientifique du Comité national du MAB, avec le soutien du gestionnaire de la réserve de biosphère. L'examen a été réalisé en lien avec le Conseil général, qui représente 22 entités présentes au sein de la réserve de biosphère, dont 19 conseils municipaux. Des éleveurs, des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs et d'autres acteurs ont aussi été contactés, et l'examen a été réalisé en collaboration avec la Communauté forale de Navarre et la Direction générale du développement rural.

440. La réserve de biosphère fait vivre environ 89 374 personnes, mais celles-ci habitent hors du périmètre de la réserve de biosphère. La plupart d'entre elles travaillent dans les domaines de l'agriculture, de la transhumance du bétail, de la chasse et du tourisme.
441. Sous l'autorité du Conseil général, la Communauté des Bardenas Reales de Navarre assure la gestion de la réserve de biosphère. Elle a parallèlement constitué un conseil consultatif ; toutefois, cet organe n'est pas représentatif des différentes parties prenantes.
442. La réserve de biosphère est actuellement gérée dans le cadre du Plan de gestion des ressources naturelles. À la fin de l'année 2020, le Plan stratégique pour la réserve de biosphère des Bardenas Reales de Navarre 2020-2032 a été proposé au Conseil général comme futur cadre de gestion.
443. La réserve de biosphère a proposé la création de la Chaire UNESCO Bardenas Reales sur la science et le patrimoine, destinée à regrouper toutes les activités et la production de connaissances du milieu universitaire en rapport avec la zone des Bardenas Reales.
444. Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statuaire du RMRB.
445. Étant donné qu'il importe qu'une population humaine vive à l'intérieur de la réserve de biosphère, conformément au modèle du MAB, le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales d'étendre l'aire de transition pour y intégrer les populations environnantes. Dans cette perspective, il a également demandé qu'un plan de travail, détaillant la méthodologie et le calendrier à mettre en place pour mener à bien ce processus, lui soit soumis au plus tard le 30 mai 2021.
446. Le Comité consultatif a enfin recommandé la mise en œuvre d'un processus participatif, faisant intervenir toutes les parties prenantes concernées par l'aménagement du territoire, en vue d'élaborer un modèle de développement durable.
447. **Réserve de biosphère de Cabo de Gata (Espagne).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de Cabo de Gata, désignée comme telle en 1997.
448. La réserve de biosphère de Cabo de Gata est située dans la communauté autonome d'Andalousie, dans le sud de l'Espagne. L'examen périodique n'a révélé aucun changement de zonage ; toutefois, de légers ajustements ont été apportés à la cartographie : le périmètre total comporte désormais une aire centrale terrestre de 6 748,72 hectares, une aire centrale marine de 2 395,2 hectares, une zone tampon terrestre de 26 747,32 hectares, une zone tampon marine de 9 617,7 hectares et une aire de transition terrestre de 4 003,26 hectares. La population permanente est estimée à 7 341 résidents.
449. Le rapport d'examen périodique a été rédigé par une équipe de recherche de l'Institut de développement régional. Au cours de son élaboration, l'équipe a consulté les principaux plans de gestion (Plan de gestion des ressources naturelles, Plan directeur d'utilisation et de gestion, Plan de développement durable I et Projet de plan de développement durable II), les rapports annuels de suivi du parc naturel, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, les résumés des ateliers participatifs de rédaction du Plan de développement durable II, les rapports d'évaluation du géoparc et de l'aire spéciale de conservation de la Méditerranée, et le Plan de gestion de l'aire spéciale de conservation de La Serrata de Cabo de Gata. En outre, l'équipe a communiqué régulièrement avec le gestionnaire de la réserve de biosphère et les représentants de la Direction générale de l'environnement naturel, de la biodiversité et des

espaces protégés. Plusieurs entretiens ont été menés avec différents acteurs et des visites du site ont été organisées tout au long du processus.

450. Ces 10 dernières années, plusieurs améliorations ont été apportées pour renforcer la conservation des écosystèmes et réduire les pressions exercées par l'activité agricole et le tourisme saisonnier de masse, notamment par la mise en œuvre du Plan de gestion des ressources naturelles, du Plan directeur d'utilisation et de gestion, et la désignation d'états de conservation supplémentaires, autant d'éléments ayant contribué à la gestion du site. Cependant, l'agriculture extensive, le tourisme et l'urbanisation restent des sujets de préoccupation pour la durabilité du modèle de la réserve de biosphère.
451. Cette réserve de biosphère fait partie du réseau espagnol des réserves de biosphère, qui est doté de son propre comité national et entretient des relations étroites avec les autres réserves de biosphère membres du Comité andalou des réserves de biosphère. Les objectifs et les lignes d'action pour la prochaine décennie ont été établis conformément au Plan de gestion des ressources naturelles, au Plan directeur d'utilisation et de gestion et aux première et deuxième éditions du Plan de développement durable du parc naturel de Cabo de Gata-Níjar.
452. Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
453. Le Comité consultatif a recommandé que la réserve de biosphère renforce sa stratégie de cogestion en faisant davantage participer les organes directeurs des autres sites désignés dans le but commun d'atténuer les pressions et les incidences de l'agriculture, du tourisme et de l'urbanisation.
454. **Réserve de biosphère d'El Hierro (Espagne).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère d'El Hierro, désignée comme telle en 2000.
455. Située sur l'île d'El Hierro, dans l'archipel des Canaries, cette réserve de biosphère a conservé la même superficie totale depuis le dernier examen périodique, avec une aire centrale terrestre de 1 069 hectares, une aire centrale marine de 150 hectares, une zone tampon terrestre de 15 159 hectares, une zone tampon marine de 750 hectares et une aire de transition de 10 643 hectares, soit 27 771 hectares au total. La population vivant en son sein est estimée à 10 968 habitants.
456. L'examen périodique a été réalisé par un membre du Conseil scientifique du Comité national du MAB. Le processus s'est déroulé virtuellement sous la forme d'un atelier initial, d'enquêtes et d'un atelier final.
457. Pendant la période décennale considérée, plusieurs initiatives positives ont été entreprises et diverses manifestations se sont déroulées : (i) un centre d'interprétation de la réserve de biosphère a été inauguré en 2012 ; (ii) le site a été désigné comme géoparc mondial UNESCO en 2014 ; (iii) une centrale hydroélectrique est entrée en fonctionnement en 2014 ; (iv) un observatoire de la réserve de biosphère a été créé en 2015, preuve de l'intérêt social pour la durabilité ; (v) une législation sur l'aménagement du territoire pour les activités liées au tourisme a été introduite en 2016 ; (vi) trois sites Natura 2000 et d'autres zones protégées ont été désignés ; (vii) plusieurs plans de gestion des aires spéciales de conservation ont été publiés.
458. L'équipe de gestion du site d'El Hierro est dirigée par le Conseil insulaire et comporte un Conseil d'administration ainsi qu'un conseil consultatif, un conseil scientifique et un conseil chargé de la participation. La gestion de la réserve de biosphère est assurée dans le cadre du Plan d'action

2030, qui s'articule autour de cinq objectifs et s'inscrit dans l'alignement de la Stratégie du MAB. Ce plan a été approuvé par le Conseil d'administration en mai 2020.

- 459.** Compte tenu de son caractère insulaire, la réserve de biosphère s'emploie activement à la mise en œuvre d'un modèle zéro déchet utilisant une énergie entièrement renouvelable. Elle accueille de nombreux programmes de conservation et de recherche actifs axés sur la flore, la faune et les environnements marins et terrestres, et favorise le transfert de connaissances, d'expériences et de technologies. En outre, les groupes de jeunes locaux participent activement aux programmes et aux politiques de l'île liés à la jeunesse.
- 460.** Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Le Comité consultatif a salué la qualité du rapport ainsi que les progrès réalisés depuis le premier examen périodique en 2010.
- 461.** Il a recommandé l'extension de la réserve de biosphère afin d'y inclure un territoire marin plus vaste, et en particulier une aire de transition marine. Il a, par ailleurs, invité l'équipe de gestion du site à continuer de valoriser son expérience et son savoir-faire concernant la mise en œuvre de son programme de durabilité, notamment en matière de gestion des déchets et d'énergies renouvelables, et de les partager avec l'ensemble du RMRB.
- 462. Réserve de biosphère de Somiedo (Espagne).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de Somiedo, désignée comme telle en 2000.
- 463.** Situé au nord-ouest de l'Espagne dans la communauté autonome des Asturies, le site de Somiedo appartient, avec les autres réserves de biosphère de la cordillère Cantabrique, à un ensemble plus vaste. De petites modifications ont été apportées au zonage de la réserve de biosphère pour apporter des corrections et des ajustements au niveau de la cartographie, selon les recommandations formulées dans le cadre du premier examen périodique, en 2010. La superficie totale de la réserve est aujourd'hui de 29 007 hectares (aire centrale : 10 473 hectares ; zone tampon : 17 248 hectares ; aire de transition : 1 286 hectares. La population, qui a diminué depuis le dernier examen périodique, est actuellement estimée à 1 153 résidents.
- 464.** L'examen périodique a été réalisé avec la participation de la Direction du parc naturel et de la réserve de biosphère, du Groupe de développement rural de Camín Real de la Mesa et du Service de développement agroalimentaire. En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, les visites sur site ont été annulées et certains acteurs n'ont pas été consultés. Tous les échanges avec les parties prenantes ou les représentants participants ont eu lieu par courriel ou par téléphone.
- 465.** La réserve de biosphère a subi les effets négatifs de la crise économique de 2008, qui s'est notamment traduite par une baisse du tourisme local. Cependant, des changements positifs se sont aussi produits : d'importantes ressources naturelles se sont reconstituées, ce qui a donné lieu au développement d'une nouvelle niche économique liée à l'observation de la faune et de la flore, le tourisme international s'est consolidé, des équipements et des services publics supplémentaires ont été mis en place, et les résidents sont revenus à un modèle de consommation plus local. Aucun changement majeur n'a été signalé au niveau de l'écosystème et du paysage. En revanche, l'une des principales préoccupations sur le site est le risque d'incendies de forêt, que l'équipe de gestion de la réserve de biosphère s'efforce de réduire. Autre préoccupation majeure au niveau de l'agroécosystème : la présence des loups (*Canis lupus signatus*) qui interfèrent avec l'élevage de bétail dans la région.

- 466.** En 2013, le Ministère régional des affaires rurales et de la cohésion territoriale des Asturies a été désigné organisme responsable de la gestion du site. Par la suite, le Forum de participation sociale de la réserve de biosphère et la Direction de la réserve de biosphère ont été créés pour assurer cette gestion au niveau local. En 2015, le Conseil de Somiedo a approuvé un instrument de gestion globale des diverses zones protégées.
- 467.** Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 468.** Le Comité consultatif a recommandé que le site élabore une stratégie de coopération avec les réserves de biosphère voisines de la cordillère Cantabrique en vue de la création d'une réserve de biosphère transfrontière.
- 469. Réserve de biosphère d'Urdaibai (Espagne).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère d'Urdaibai, désignée comme telle en 1984.
- 470.** La réserve de biosphère a proposé des modifications de zonage, qui porteraient la superficie totale à 22 067,88 hectares (aire centrale : 2 751,88 hectares ; zone tampon : 7 128,78 hectares ; aire de transition : 12 187,22 hectares). Aucun changement n'a été signalé concernant le nombre d'habitants au sein de la réserve. Le budget annuel total est passé de 1,5 million d'euros (en 2008) à 1,8 million d'euros (en 2020).
- 471.** L'examen périodique s'est fondé sur des documents fondamentaux, des contributions du directeur de la réserve de biosphère et du bureau technique, ainsi que des consultations avec les associations locales concernées organisées sous forme de réunions virtuelles, d'appels téléphoniques et d'échanges de courriels. La principale réalisation de cette période décennale a été l'approbation du Plan directeur pour l'utilisation et la gestion de la réserve de biosphère d'Urdaibai, dans le cadre duquel le système d'indicateurs environnementaux a été lancé pour assurer le suivi de la durabilité du site. Aucune modification n'a été apportée à la structure de gestion et de direction. Le Comité de gestion de la réserve de biosphère est composé d'agents des différentes administrations, organisations et associations locales représentant les divers intérêts économiques, sociaux et environnementaux.
- 472.** L'approbation de la Stratégie pour la géodiversité 2011-2018 et la désignation de 43 sites d'intérêt géologique au sein de la réserve de biosphère ont constitué d'importantes étapes s'agissant de prendre en compte le patrimoine géologique dans la gestion de la réserve de biosphère.
- 473.** L'économie de la réserve de biosphère est restée stable pendant cette période. Plusieurs initiatives visant à promouvoir la production et la consommation locales ont été mises en œuvre avec succès, et le PIB a globalement augmenté. En outre, le secteur tertiaire s'emploie activement à obtenir la certification « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés », ce qui pourrait avoir des effets très positifs pour l'économie de la réserve de biosphère.
- 474.** Le secteur forestier a subi une crise importante, une maladie ayant proliféré jusqu'à infecter 35 % des pinèdes. Ce problème a été récurrent tout au long de l'histoire de la réserve de biosphère.
- 475.** En ce qui concerne la fonction de conservation, les paysages ont été préservés voire, dans certains cas, améliorés. Quatre sites Natura 2000 ont été approuvés (trois zones spéciales de protection et une zone spéciale pour la protection des oiseaux) et renforceront la structure de gouvernance de la réserve de biosphère en accroissant la reconnaissance institutionnelle. La

réserve de biosphère, qui est aussi un site Ramsar depuis 1993, abrite un site figurant sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

476. En ce qui concerne la fonction d'appui logistique, l'approbation du Plan 2015-2025 pour l'interprétation, la recherche, la formation et l'éducation au développement durable a été une réalisation majeure.
477. D'après le plan territorial partiel, les besoins en logements devraient augmenter dans certaines parties de la réserve au cours des prochaines années. Cette situation résulterait en partie de la demande accrue de résidences secondaires dans les zones rurales sous l'effet de la pandémie de COVID-19. Des infrastructures supplémentaires pourraient être nécessaires ; il faudrait alors tenir compte des incidences sur la sociologie, l'économie, l'écologie et les paysages de la réserve.
478. Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Il a félicité les autorités pour leur excellent rapport ainsi que pour les progrès réalisés depuis la soumission du premier rapport d'examen périodique, en 2010.
- 479. Recommandations générales à l'Afrique du Sud:**
480. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales de s'être efforcées de répondre aux exigences du Cadre statutaire en soumettant deux rapports d'examen périodique. Il a reconnu les efforts déployés pour renforcer la mise en réseau, au niveau national, entre les différents sites, et a félicité le Comité national du MAB pour les relations et les possibilités ainsi créées en vue du transfert et du partage des connaissances, par exemple avec le Forum des réserves de biosphère de Limpopo et l'Initiative sur les réserves de biosphère intelligentes.
481. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre ces efforts de mise en réseau au niveau national en vue de renforcer l'apprentissage et le partage d'expériences entre les différents sites, et à mettre à jour la stratégie nationale relative au programme des réserves de biosphère, arrivée à échéance en 2020.
482. **Réserve de biosphère de Vhembe (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de Vhembe, désignée comme telle en 2009.
483. La réserve de biosphère occupe une superficie de 30 701 kilomètres carrés et abrite une population d'environ 1,5 million de personnes, dont 97 % en zone rurale. Le site, qui englobe le nord du parc national Kruger (nord de la rivière Shingwedzi) et le parc national Mapungubwe (site du patrimoine mondial), est limitrophe des trois pays voisins que sont le Botswana, le Mozambique et le Zimbabwe. Il fait partie de l'Initiative du Grand Mapungubwe, qui réunit des aires protégées du Botswana, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe, ainsi que de l'Initiative du parc transfrontalier du Grand Limpopo, qui réunit des aires protégées du Mozambique, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe.
484. Le Comité consultatif a félicité la réserve de biosphère pour l'attribution par le Ministère des sciences et de l'innovation et la Fondation nationale de recherche d'une chaire de recherche sud-africaine (SARChi) à l'Université de Venda (UNIVEN) pour des activités de recherche et de suivi. Le Comité consultatif s'est félicité de ce que le statut de réserve de biosphère ait joué un rôle au niveau de l'enseignement supérieur, un soutien ayant été apporté à des thèses en biologie de la conservation (20 diplômes spécialisés de premier cycle, 20 masters de sciences et 10 thèses de doctorat) entre 2014 et 2019, ainsi que des efforts déployés pour intégrer les chefs traditionnels et les savoirs autochtones dans les processus de gestion. Le Comité a également constaté que

les actions menées avaient permis de sensibiliser les communautés locales et les jeunes à l'importance et aux effets positifs des réserves de biosphère à l'échelle tant locale que mondiale.

- 485.** Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et a félicité les autorités d'avoir offert un bel exemple d'examen périodique bien mené.
- 486.** Le Comité consultatif a encouragé les autorités à accorder une plus grande attention aux éléments suivants, si elles souhaitent à l'avenir accroître l'étendue des aires protégées (conformément à la politique commune du Limpopo visant à atteindre un objectif de 85 % d'aires protégées supplémentaires dans la province) :
- prendre en compte les besoins de la population locale ;
 - assurer la protection, comme il se doit, de toutes les aires centrales par une zone tampon ; et
 - mettre en place des solutions à long terme aux conflits entre l'homme et la faune sauvage, et faire en sorte que les activités minières menées hors des zones protégées, dans l'aire de transition, soient gérées de manière durable afin d'en réduire les incidences sur la biodiversité.
- 487.** Le Comité consultatif a souligné que le site était la deuxième plus grande réserve de biosphère d'Afrique du Sud, et non la plus grande comme indiqué à tort dans le rapport destiné aux parties prenantes (section 1).
- 488. Réserve de biosphère de Kogelberg (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de Kogelberg, désignée comme telle en 1998.
- 489.** Le site occupe une superficie totale de 103 000 hectares, dont 21 285,5 hectares en milieu marin.
- 490.** Il comporte : une aire centrale terrestre située dans les montagnes de Kogelberg, qui inclut le complexe de la réserve naturelle de Kogelberg et la réserve naturelle de Groenlandberg, ainsi qu'une composante marine ; une zone tampon terrestre quasi naturelle (partiellement propriété privée et partiellement propriété municipale), comprenant le jardin botanique Harold Porter et l'estuaire de la rivière Palmiet, également dotée d'une composante marine ; et une aire de transition terrestre composée d'entreprises agricoles sophistiquées, et de lieux de résidence et de villégiature très recherchés. L'aire centrale fait partie des aires protégées de la Région Florale du Cap (site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial), haut lieu de la biodiversité mondiale comptant de nombreuses espèces d'oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, mammifères et arbres forestiers tels que l'acacia.
- 491.** Le Comité consultatif a salué l'approche participative utilisée tout au long du processus d'examen périodique, qui a débuté en 2018, et les efforts qui ont été déployés pour collecter des fonds à l'appui des activités de gestion. Il a aussi salué l'utilisation conjuguée des informations interdisciplinaires recueillies auprès des différents groupes de parties prenantes, y compris l'application de plans pour les différentes aires protégées ainsi que la collaboration avec les communautés locales en matière de jardinage et de produits alimentaires. Il s'est félicité des recherches approfondies menées au cours de la période considérée, de l'élaboration d'une stratégie de communication et de la mise en œuvre d'un programme d'éducation motivant dans les écoles.
- 492.** Le Comité consultatif a pris note des difficultés actuelles au niveau de la gestion, notamment de la sécheresse, des incendies fréquents, des espèces envahissantes et de l'utilisation illégale des ressources, qui sont liées à l'insécurité hydrique et alimentaire, et constituent des menaces pour les aires centrales et les zones tampons.

- 493.** Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 494.** Le Comité a demandé aux autorités de lui soumettre, au plus tard le 30 mai 2021, une carte de zonage consolidée montrant les trois zones de la réserve de biosphère, y compris la composante marine, sur une seule et même carte. Il a par ailleurs encouragé les autorités à intensifier la recherche sur le changement climatique et à investir dans des programmes d'adaptation à celui-ci et d'atténuation de ses effets pour les communautés locales.
- 495. Réserve de biosphère de l'archipel du lac Vänern et du mont Kinnekulle (Suède).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de l'archipel du lac Vänern et du mont Kinnekulle, désignée comme telle en 2010.
- 496.** La réserve de biosphère englobe la partie sud-est du lac Vänern, les archipels de celui-ci, les monts à sommet plat Kinnekulle et Lugnäsberget, une partie des systèmes de ravins des rivières Lidan et Mariedalsån, et la partie orientale du lac Dättern. Le lac Vänern est le plus grand lac de Suède et le troisième plus vaste d'Europe.
- 497.** Neuf nouvelles réserves naturelles ont été créées au sein du site au cours de la période décennale, ainsi que trois nouvelles zones Natura 2000 et une nouvelle zone de protection de biotope. La réserve de biosphère a également signé cinq nouveaux accords de conservation de la nature.
- 498.** Le tourisme dans la réserve de biosphère de l'archipel du lac Vänern et du mont Kinnekulle a augmenté depuis la demande initiale, en particulier l'écotourisme. Un certain nombre de projets et d'initiatives ont été menés pour repérer les possibilités de promouvoir le tourisme durable et mener des activités en ce sens.
- 499.** Le Comité consultatif a pris acte de ce que l'organisme de gestion de la réserve de biosphère avait mis à jour sa vision et ses objectifs en 2018. La structure de gouvernance est une association, reposant sur trois conseils constitués de représentants d'associations et d'entreprises locales. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction du fait que des parties prenantes supplémentaires avaient été intégrées au fil des années, par exemple une association de pêche, des organisations agricoles, des entités universitaires et le grand public. Des plans opérationnels annuels sont désormais élaborés par le Conseil d'administration et débattus lors des assemblées générales annuelles. Le Comité a aussi noté que le plan pour 2020, approuvé fin novembre 2019, prévoyait (i) des projets de recherche visant à diffuser des connaissances sur les services écosystémiques et à promouvoir ceux-ci ; (ii) des activités et des projets visant à multiplier les possibilités de favoriser des pratiques plus durables ; et (iii) la mise en place d'un environnement commercial durable. Le Comité consultatif s'est par ailleurs félicité de ce que la réserve de biosphère se soit efforcée de promouvoir le Biosphere Challenge, événement financé au niveau national en collaboration avec d'autres réserves de biosphère suédoises.
- 500.** Le Comité consultatif a recommandé que les autorités présentent, au plus tard le 30 mai 2021, des informations mises à jour sur le travail d'évaluation et l'évaluation participative entrepris en 2019.
- 501.** Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

- 502. Réserve de biosphère de la mer Noire (Tchernomorskiy) (Ukraine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de la mer Noire (Tchernomorskiy), désignée comme telle en 1983.
- 503.** Cette réserve de biosphère est située dans le sud de l'Ukraine et occupe une superficie de 174 000 hectares. Le site comprend cinq parcelles de terre et les zones maritimes des baies de Tendrsvsky et Yagorlitsky, îles comprises, ainsi qu'un plateau d'un kilomètre le long de la côte de l'île de Tendra.
- 504.** Les conditions naturelles pourvoient à la richesse de la flore et de la faune, et à la diversité des complexes naturels protégés. Le site abrite plus de 700 espèces de plantes, 3 000 espèces d'invertébrés, 80 espèces de poissons, cinq espèces d'amphibiens, neuf espèces de reptiles, 306 espèces d'oiseaux et 63 espèces de mammifères terrestres et aquatiques.
- 505.** Ces 10 dernières années, un Conseil de coordination de la réserve de biosphère a été créé pour coordonner les efforts de protection de l'environnement et de développement durable au niveau régional. Ce conseil est composé de représentants du gouvernement autonome et des organes exécutifs locaux, d'organismes publics, de médias nationaux et locaux, et d'institutions scientifiques et éducatives. En 2019, le règlement du Conseil de coordination de la réserve de biosphère a été adopté, la composition de ce dernier a été arrêtée, de nouveaux accords de coopération ont été conclus et le plan de travail pour 2020 a été approuvé.
- 506.** Le Comité consultatif s'est félicité de cet examen périodique, qui complète l'examen réalisé en 2018. Il a noté avec satisfaction que la zone de transition avait été élargie pour répondre à la problématique de la fonction de développement, et a salué le fait que des représentants des communautés locales et de la société civile aient été intégrés au Conseil de coordination. Le Comité consultatif a recommandé que le Conseil soit plus étroitement associé aux futurs examens périodiques, ainsi qu'à la conception des programmes d'éducation environnementale, afin de tirer parti des connaissances de ses membres au niveau local.
- 507.** Le Comité consultatif a salué les activités liées à la promotion de l'agriculture durable, des énergies renouvelables et du tourisme vert. Il a par ailleurs recommandé que les autorités poursuivent l'élaboration de stratégies pour assurer la gestion du nombre élevé de visiteurs affluant dans la région pendant la saison touristique.
- 508.** Le Comité consultatif, notant que d'après la nouvelle carte de zonage, une partie de l'aire centrale nord-est jouxtait directement l'aire de transition, a demandé instamment aux autorités de fournir une explication. En outre, le Comité consultatif a remarqué des divergences dans le dénombrement de la population : le tableau de la page 7 indique que 4 500 personnes vivent dans l'aire de transition, alors que le tableau de la page 19 fait état de 10 000 personnes. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir les derniers chiffres mis à jour.
- 509.** Le Comité consultatif **n'a pas été en mesure de déterminer si le site répondait** aux critères et a demandé aux autorités de lui soumettre les informations susmentionnées au plus tard le 30 mai 2021. Le Comité a aussi recommandé d'entrer en coopération avec la réserve de biosphère du Schaalsee, dans le cadre d'EuroMAB, ainsi qu'avec la réserve de biosphère du lac Botsowme, dans le cadre d'AfriMAB, afin de renforcer la fonction de développement et les approches participatives. La Comité a proposé son aide à cet égard.
- 510. Réserve de biosphère de Desnianskyi (Ukraine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de Desnianskyi, désignée comme telle en 2009.

- 511.** Le site se trouve au milieu de la Desna (l'un des principaux affluents du Dniepr), en Polésie orientale, et offre des paysages caractéristiques de la région : rivières, lacs, plaines inondables, marais, tourbières de transition, tourbières, prairies tourbeuses et marécageuses, forêts de pins, forêts de feuillus et forêts mixtes.
- 512.** La superficie totale (70 748 hectares) est restée inchangée. Cependant, des modifications internes sont intervenues suite à la restructuration par zones fonctionnelles du territoire du parc naturel national Desna-Starohutskyi, sur ordre du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles. La superficie des aires centrales a augmenté de 1 056 hectares en raison de la création d'une réserve paysagère d'importance nationale (« Muravyivskyi ») de 1 096 hectares.
- 513.** Le Comité consultatif a constaté le manque de visibilité de la réserve de biosphère et a recommandé que des efforts de promotion plus importants soient faits pour y remédier, notamment par l'intermédiaire du site Web.
- 514.** Le Comité consultatif est parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 515. Réserve de biosphère de la mangrove de Can Gio (Viet Nam).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique relatif à la réserve de biosphère de la mangrove de Can Gio, désignée comme telle en 2000.
- 516.** Le premier rapport d'examen périodique a été soumis en 2010. Aucune modification du zonage n'a eu lieu dans l'intervalle.
- 517.** La réserve de biosphère de la mangrove de Can Gio est située dans les limites administratives du district de Can Gio et occupe une superficie totale de 75 740 hectares. Les aires centrales et les zones tampons font partie de la forêt de protection de Can Gio, tandis que les aires de transition comprennent la ville de Can Thanh et six communes du district de Can Gio.
- 518.** La réserve de biosphère se caractérise par une biodiversité d'une grande valeur, avec de nombreuses espèces rares et précieuses de plantes et d'animaux. Elle comporte deux types d'écosystèmes : la forêt tropicale humide mixte de feuillus et la mangrove, chacun doté de communautés spécifiques aux différentes mosaïques liées au niveau de la marée et à la structure de la vase. Le nombre total d'espèces de flore et de faune a augmenté au cours de la période décennale, avec la découverte de nouvelles espèces.
- 519.** Le district de Can Gio a réorienté et transformé son économie, tournée vers les secteurs des services, de l'agriculture et de la construction, le secteur des services étant passé de 27 % à 47,4 %, celui de la construction de 9,9 % à 14,5 %, tandis que celui de l'agriculture est passé de 63,1 % à 38,1 %. Ces dernières années, des investissements ont été réalisés dans les infrastructures touristiques ; des routes et des voies navigables ont par exemple été construites et exploitées pour le transport de passagers.
- 520.** La réserve de biosphère a développé différents types de tourisme, notamment l'écotourisme (marin, forestier et agricole), le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires. Pendant la période 2010-2019, le nombre total de touristes a atteint 12,34 millions, soit 4,8 fois plus que pour la période 2000-2009 (2,54 millions de visiteurs).
- 521.** Le Comité consultatif s'est félicité des remarquables réalisations des 10 dernières années. En particulier, les zones de forêts plantées se sont considérablement accrues, certaines zones de terres nues et de terres alluviales étant désormais couvertes d'arbres verts, ce qui résulte directement de la répartition des zones de boisement et d'aquaculture, destinée à favoriser la

régénération naturelle dans les forêts protégées. La superficie forestière a augmenté de 1 916,23 hectares, passant de 30 530,21 hectares en 2010 à 32 446,44 hectares en 2019, la part globale de la couverture forestière dans la réserve de biosphère étant passée de 40,31 % en 2010 à 42,84 % en 2019.

- 522.** Le Comité consultatif est donc parvenu à la conclusion que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 523.** Le Comité consultatif a noté qu'en août 2020, l'UNESCO avait reçu une pétition concernant le projet de ville touristique de Can Gio, dans le sud du Viet Nam, qui soulevait la possibilité d'effets négatifs de ce projet sur l'environnement et la réserve de biosphère voisine de la mangrove de Can Gio. Le Secrétariat du MAB a demandé au Gouvernement vietnamien des informations supplémentaires sur le projet proposé mais en mars 2021, il n'avait toujours pas reçu de réponse.
- 524.** Le Comité consultatif a donc demandé que des informations relatives à l'incidence potentielle du projet sur l'environnement lui soient soumises, au plus tard le 30 mai 2021, et a recommandé qu'une évaluation indépendante de cette incidence soit réalisée, y compris en ce qui concerne l'incidence potentielle sur l'écosystème de la réserve de biosphère.
- 525.** Le Comité consultatif a également recommandé aux autorités concernées de renforcer les systèmes de gestion, et les mesures de suivi et d'atténuation des incidences environnementales et sociales potentielles de l'augmentation des activités et des infrastructures touristiques, et de gérer durablement les activités touristiques dépendant des précieux écosystèmes de la réserve de biosphère.

ANNEXE 4: EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE APPROUVÉES PAR LE CIC-MAB – 27^e SESSION DE L'IACBR

Pays	Nom du site	Commentaires
AUSTRALIE	Great Sandy	
BULGARIE	Bristrichko Branichte	Stratégie de sortie - Retrait
	Tchouprene	Stratégie de sortie - Retrait
CAMEROUN	Benoué	

CHILI	Bosques Templados Lluviosos de los Andes Australes	
REPUBLIQUE TCHEQUE	Krivoklatsko	Stratégie de sortie - Retrait
GUINEE	Badiar	Stratégie de sortie
	Haut Niger	Stratégie de sortie
	Ziama	Stratégie de sortie
KYRGYSTAN	Issyk-Kul	
POLOGNE	Tatra	
ROUMANIE	Rodnei	
	Retezat	Retrait
FEDERATION DE RUSSIE	Cherny Zemli	Retrait
	Kavkazsky	
	Okskiy	
SENEGAL	Samba Dia	
VIET NAM	Cu Lao Cham	
	Hoi Na	
UZBEKISTAN	Chatkal	
ROYAUME UNI	Dyfi	Stratégie de sortie
USA	Sonoran Desert	Ancien nom Organ Pipe Cactus
	Otbawaing	Ancien nom: station biologique de l'Université du Michigan

526. Réserve de biosphère de Great Sandy (Australie). À sa 26e réunion, en 2020, le Comité consultatif avait estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Dans ses recommandations, le Comité avait alors noté que le plan de gestion de la réserve de biosphère pour les 10 ans à venir était en cours de finalisation au moment de la soumission du rapport périodique, et demandé que les autorités présentent ce plan au plus tard le 30 septembre 2020.

- 527.** Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités australiennes pour soumettre le plan de gestion de la réserve de biosphère de Great Sandy pour 2019-2024, accompagné de cartes présentant une vue d'ensemble de la réserve de biosphère, le zonage de la biosphère, les groupes écologiques et les corridors de végétation.
- 528.** Ce plan de gestion avait été élaboré de façon à définir la vision, la mission, les objectifs, les stratégies et les actions du Groupe de gestion de la réserve de biosphère, ainsi qu'à répondre à l'obligation réglementaire fédérale australienne en vertu des règlements de 2000 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Le plan de gestion avait également été mis au point conformément aux objectifs du Plan d'action de Lima, aux objectifs de développement durable (ODD), à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire du RMRB.
- 529.** Le processus de planification avait eu pour objectif d'identifier, de reconnaître et de soutenir des initiatives en matière de développement durable, d'utilisation des terres et de développement social au sein de la réserve de biosphère, et d'adopter une approche holistique pour poursuivre les activités de recherche, de suivi, d'éducation et de renforcement des capacités.
- 530.** Le Comité consultatif a félicité les autorités australiennes pour la grande qualité du document présenté.
- 531. Réserves de biosphère de Bistrichko Branichte et de Tchouprene (Bulgarie).** Ces deux sites ont été désignés réserves de biosphère en 1977 et sont les deux derniers concernés par la stratégie de sortie.
- 532.** Le Secrétariat a informé le Comité consultatif du courrier reçu des autorités bulgares, mentionnant les efforts déployés par les maires des municipalités de Sofia et de Belogradchik pour actualiser les deux réserves de biosphère.
- 533.** Toutefois, ce courrier indiquait que les deux sites ne pourraient pas soumettre à temps les formulaires de proposition conformément aux dispositions du Cadre statutaire du RMRB.
- 534.** Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction de tous les efforts déployés par les autorités bulgares depuis la mise en œuvre de la stratégie de sortie, notamment l'actualisation de cinq sites depuis 2013 et le retrait de huit sites.
- 535.** Afin d'assurer l'application des décisions du CIC-MAB relatives au processus de la stratégie de sortie et le respect du calendrier convenu pour mettre fin à cette stratégie avant 2020, le Comité consultatif a recommandé aux autorités de **retirer les deux sites** et les a invitées à soumettre des formulaires de proposition dès qu'elles le pourraient, si elles le souhaitaient. Le Comité a également souligné que le Secrétariat du MAB et les bureaux de l'UNESCO restaient à la disposition des autorités pour les accompagner dans le processus de désignation.
- 536. Réserve de biosphère de la Bénoué (Cameroun).** À sa 26e réunion, en 2020, le Comité consultatif avait conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Il avait encouragé les autorités nationales à envisager l'extension de la zone tampon afin de garantir la protection à long terme de l'aire centrale, dont presque tout le pourtour était en contact avec la zone de transition.
- 537.** Le Comité consultatif a accusé réception du nouveau plan de gestion du parc national de la Bénoué et de sa périphérie (2021-2025). Il a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités nationales pour apporter des précisions sur le nouveau zonage. Le site était désormais composé d'une aire centrale de 169 972 hectares, d'une zone tampon de 90 220 hectares et d'une zone de transition de 468 154 hectares, et était conforme aux critères de zonage.

538. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que la recommandation d'agrandir la zone tampon serait appliquée dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de gestion quinquennal. Concernant les permis d'exploitation minière, les autorités nationales ont fait savoir que ce type de permis n'était plus délivré pour le site.
539. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales d'avoir fourni ce complément d'information
540. **Réserve de biosphère Bosques Templados Lluviosos de los Andes Australes (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités chiliennes.
541. Le Comité consultatif a pris note du plan de travail présenté concernant la création d'un comité birégional de gestion de la réserve de biosphère et l'élaboration d'un plan de gestion. Le plan de travail, qui couvrait la période allant de mars 2021 à décembre 2022, visait à formaliser la gestion du site.
542. La réserve de biosphère créerait d'abord officiellement le comité de gestion birégional, composé d'acteurs des secteurs public et privé. Les autorités proposeraient ensuite d'établir un plan de gestion pour la réserve.
543. Le Comité consultatif a invité les autorités à envisager, au cours du processus d'élaboration du plan de gestion, des activités ou objectifs en collaboration avec la réserve de biosphère argentine d'Andino Nor Patagónica, qui jouxte la partie est de la réserve de biosphère.
544. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et a demandé aux autorités nationales de soumettre les informations susmentionnées avant le 30 septembre 2022.
545. **Réserve de biosphère de Krivoklatsko (République tchèque).** Ce site est concerné par la stratégie de sortie.
546. Le Comité consultatif avait demandé aux autorités de communiquer une carte de zonage actualisée et des informations détaillées sur la façon dont les parties prenantes locales participeraient à la gestion et aux structures de gestion de la réserve de biosphère, ainsi que de fournir des informations plus détaillées et concrètes sur la manière dont la fonction de développement de la réserve de biosphère serait assurée.
547. Le Secrétariat du MAB n'a pas reçu d'informations ou d'explications complémentaires avant l'échéance fixée, ni avant la tenue de la 27^e réunion du Comité consultatif. Afin d'assurer l'application des décisions du CIC-MAB relatives au processus de la stratégie de sortie et le respect du calendrier convenu pour mettre fin à cette stratégie avant 2020, le Comité consultatif a recommandé aux autorités de **retirer le site** et les a invitées à soumettre un formulaire de proposition dès qu'elles le pourraient, si elles le souhaitent. Le Comité consultatif a également souligné que le Secrétariat du MAB et les bureaux de l'UNESCO restaient à la disposition des autorités pour les accompagner dans le processus de désignation.
548. **Recommandations générales à la Guinée :**
549. Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités guinéennes sur les réserves de biosphère du **Badiar**, du **Haut-Niger** et de **Ziama**. Les trois sites participent au « Processus d'excellence et de renforcement du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ».

- 550. Réserve de biosphère du Badiar (Guinée).** À sa 25e réunion, en 2019, le Comité consultatif avait estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Toutefois, il avait demandé aux autorités nationales de fournir une nouvelle carte de zonage ainsi qu'un argumentaire expliquant pourquoi deux des trois aires centrales n'étaient pas formellement entourées d'une zone tampon, et d'indiquer quelles fonctions de tamponnage avaient été mises en place.
- 551.** Le Secrétariat du MAB a reçu les informations demandées. Le Comité consultatif a noté que toutes les aires centrales étaient bien délimitées par une zone tampon qui garantirait efficacement leur conservation à long terme. Le nouveau zonage comprenait trois aires centrales de 101 064 hectares, une zone tampon de 89 059 hectares et une zone de transition de 314 877 hectares.
- 552.** Le Comité consultatif a pris connaissance avec satisfaction de la carte de zonage et a félicité les autorités nationales d'avoir soumis ces informations essentielles.
- 553. Réserve de biosphère du Haut-Niger (Guinée).** Ce site est concerné par la stratégie de sortie.
- 554.** À sa 25e réunion, en 2019, le Comité consultatif avait demandé aux autorités nationales de soumettre une version améliorée de la carte de zonage de la réserve de biosphère reprenant la terminologie officielle conformément aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Le Comité consultatif a examiné la nouvelle carte de zonage reçue par le Secrétariat du MAB et a noté que celle-ci indiquait clairement une aire centrale de 55 400 hectares, une zone tampon de 364 100 hectares et une zone de transition de 227 500 hectares, y compris la forêt classée très dégradée de Tamba.
- 555.** Le Comité consultatif a conclu en conséquence que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et n'était plus concerné par la stratégie de sortie.
- 556. Réserve de biosphère de Zياما (Guinée).** Ce site est concerné par la stratégie de sortie.
- 557.** À sa 25e réunion, en 2019, le Comité consultatif avait demandé aux autorités nationales d'examiner avec les parties prenantes la possibilité d'élargir la zone tampon autour de la partie sud-est de l'aire centrale et de présenter dès que possible une demande d'extension du site.
- 558.** Ayant pris connaissance du complément d'information reçu, le Comité consultatif a félicité les autorités nationales pour les efforts déployés afin de trouver des arrangements visant à étendre la zone tampon. Il a encouragé les autorités à soumettre, avant le prochain examen périodique, une nouvelle proposition de désignation incluant la zone tampon élargie.
- 559.** Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et n'était plus concerné par la stratégie de sortie.
- 560. Réserve de biosphère d'Issyk-Koul (Kirghizistan).** Ce site est concerné par la stratégie de sortie.
- 561.** D'après la recommandation formulée par le Comité consultatif à sa 26e réunion, en 2020, le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 562.** Lors de sa réunion de 2020, le Comité consultatif avait pris acte du plan de gestion 2016-2020 et du recours à une approche participative pour l'élaboration du plan de gestion 2021-2025. Toutefois, le plan de gestion actuel n'étant pas annexé au rapport d'examen périodique, le Comité avait demandé qu'il soit fourni au Secrétariat du MAB avant le 22 mai 2020, accompagné d'informations détaillées sur les activités de l'organe de gestion.

- 563.** À sa 27^e réunion, en 2021, le Comité consultatif a félicité les autorités kirghizes d'avoir soumis le plan de gestion pour 2016-2020.
- 564.** Ce plan de gestion définissait les principaux objectifs de la réserve de biosphère d'Issyk Koul pour une période de cinq ans (2016-2020).
- 565.** Le plan de gestion visait à guider les efforts de la direction de la réserve, des autorités locales, d'autres organismes de conservation, des ONG et des communautés locales en vue de tirer des enseignements utiles pour le développement durable et la conservation bioculturelle.
- 566.** Le plan de gestion était composé de six parties : (i) Résumé ; (ii) Contexte ; (iii) Plan de gestion ; (iv) Structure de gestion ; (v) Conclusions ; (vi) Annexes.
- 567.** La partie (iv) décrivait une structure de gestion permettant une gouvernance et une gestion communes de la réserve de biosphère d'Issyk-Koul. La direction de la réserve mènerait à bien les réformes nécessaires pour ajuster la structure de gestion en place de sorte qu'elle corresponde à celle présentée dans le plan de gestion pour 2016-2020.
- 568.** La partie (v) détaillait le processus d'élaboration du plan de gestion suivant, qui couvrirait la période 2021-2025.
- 569.** Le Comité a félicité le Kirghizistan pour ce document bien préparé et a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et n'était plus concerné par la stratégie de sortie. Il a recommandé aux autorités nationales de soumettre, avant le 30 mai 2021, des informations actualisées concernant la finalisation du nouveau plan de gestion pour 2021-2025 ainsi que la structure de gestion ajustée.
- 570. Réserve de biosphère de Tatra (Pologne).** Ce site est concerné par la stratégie de sortie.
- 571.** Le Comité consultatif a accusé réception des communications soumises en réponse aux recommandations formulées à sa 26^e réunion, en 2020. Il a noté que le processus de consultation des parties prenantes locales s'était poursuivi au début de 2021, mais qu'il avait malheureusement été interrompu par la crise de la COVID-19. Le Comité a recommandé aux autorités de convoquer à nouveau les parties prenantes locales, dès que la situation s'améliorerait, et de tenir le Secrétariat du MAB informé des résultats de ces consultations. Par ailleurs, le Comité a accueilli favorablement la nouvelle carte de zonage, qui comprenait les zones de transition et les zones tampons.
- 572.** Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et n'était plus concerné par la stratégie de sortie.
- 573. Réserve de biosphère des monts Rodnei (anciennement Pietrosu Mare) (Roumanie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par la réserve de biosphère.
- 574.** Le Comité a noté qu'un rapport périodique avait été soumis en 2019 par le Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts, puis actualisé en 2020 par l'administration du parc national des monts Rodnei, l'actuel organe directeur de la réserve de biosphère.
- 575.** Concernant la question soulevée à propos de la superficie de la zone de transition, le Comité consultatif a relevé que le rapport révisé proposait de réaffecter à la zone de transition un peu plus de 29 000 hectares auparavant rattachés à la zone tampon. Par conséquent, les 3 000 travailleurs saisonniers (sylviculteurs, cueilleurs de plantes médicinales, de champignons et de fruits sauvages, bergers) exerceraient désormais leurs activités dans la zone de transition. Le

Comité a accueilli favorablement la proposition de promouvoir différentes activités, telles que l'apiculture, pour améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs.

- 576.** Le Comité consultatif a noté que la proposition d'étendre les limites de la réserve de biosphère au-delà des limites du parc national n'avait pas suscité de réactions positives de la part des communautés concernées (notamment des propriétaires terriens) lors des réunions annuelles du Conseil consultatif du parc national des monts Rodnei. Cet échec était dû au fait que ces acteurs n'avaient pas été convenablement consultés pendant la création du parc national et de la réserve de biosphère, et s'étaient sentis floués par l'insuffisance des indemnités pour les restrictions imposées sur l'exploitation des terres. En conséquence, ils ne se sentaient pas impliqués dans les initiatives présentées par l'administration du site. Le Comité consultatif a encouragé le parc national des monts Rodnei à ne pas abandonner la proposition et à continuer de chercher une issue à cette impasse, pour améliorer les conditions du pastoralisme et de la récolte des ressources naturelles dans la région et, ainsi, mieux remplir la fonction de développement de la réserve de biosphère.
- 577.** Le Comité a également engagé les autorités à prendre contact avec le Secrétariat du MAB pour organiser un atelier avec les parties prenantes locales et les représentants d'autres réserves de biosphère, afin de partager les retombées positives de cette désignation pour les communautés locales, d'instaurer un climat de confiance avec elles et de les associer au plan de gestion.
- 578.** Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères et a une nouvelle fois encouragé les autorités à poursuivre le dialogue avec les communautés locales.
- 579. Réserve de biosphère du Retezat (Roumanie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport actualisé fourni par les autorités.
- 580.** Le Comité a noté qu'aucune entité n'avait encore été créée pour administrer la réserve de biosphère.
- 581.** Le Comité a en outre relevé que le plan de gestion du parc national du Retezat et des aires naturelles protégées correspondantes était encore en cours d'élaboration.
- 582.** Le Comité consultatif a regretté de ne pas avoir reçu les informations demandées, à savoir une note explicative détaillant la manière dont les fonctions de développement durable et de logistique étaient assurées. Il avait aussi demandé des informations plus détaillées sur la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère, et des précisions sur les difficultés rencontrées pour étendre la réserve de biosphère au-delà des frontières du parc national. En outre, il avait demandé aux autorités de soumettre pour l'ensemble de la réserve de biosphère un plan de gestion définissant clairement les rôles et responsabilités.
- 583.** Le Comité consultatif a conclu que le site **ne répondait pas** aux critères. Afin d'assurer l'application des décisions du CIC-MAB relatives au processus de la stratégie de sortie et le respect du calendrier convenu pour mettre fin à cette stratégie avant 2020, le Comité consultatif a recommandé aux autorités de **retirer le site** et les a invitées à soumettre un formulaire de proposition dès qu'elles le pourraient, si elles le souhaitaient. Le Comité consultatif a également souligné que le Secrétariat du MAB et les bureaux de l'UNESCO restaient à la disposition des autorités pour les accompagner dans le processus de désignation.
- 584. Réserve de biosphère de Tchiornyy Zemli (Fédération de Russie).** Ce site est concerné par la stratégie de sortie.

- 585.** Le Comité consultatif s'est félicité de la publication d'une brochure sur le partage des bienfaits avec les habitants et le projet Adyk. En revanche, le complément d'information sur les mécanismes visant à intégrer la gestion de l'aire centrale et de la zone tampon (actuellement assurée par la réserve d'État de Tchiornyé Zemli) et la gestion de la zone de transition (assurée par des municipalités, des organismes de gestion et des occupants, qui coordonnent leurs activités avec le Ministère des ressources naturelles et de l'écologie) n'avait pas été fourni. Le plan de gestion pour la réserve de biosphère soumis par les autorités ne contenait pas de précisions sur la participation des populations locales à la gestion de la réserve de biosphère et, le cas échéant, sur les modalités de cette participation. Les populations locales n'étaient citées que dans le cadre des fonctions logistiques, en tant que public cible des campagnes de sensibilisation. Le paragraphe 1.3.1.3 indiquait qu'il était prévu de faire participer les habitants aux conseils techniques et scientifiques de la réserve de biosphère, mais ne contenait aucune information sur la concrétisation de cette participation.
- 586.** Le Comité consultatif a relevé que les autorités avaient renvoyé le rapport d'examen périodique précédent et n'avaient pas communiqué de nouvelle carte de zonage, ni les informations demandées concernant le zonage de la réserve de biosphère.
- 587.** Afin d'assurer l'application des décisions du CIC-MAB relatives au processus de la stratégie de sortie et le respect du calendrier convenu pour mettre fin à cette stratégie avant 2020, le Comité consultatif a recommandé aux autorités de **retirer le site** et les a invitées à soumettre un formulaire de proposition dès qu'elles le pourraient, si elles le souhaitent. Le Comité consultatif a également souligné que le Secrétariat du MAB et les bureaux de l'UNESCO restaient à la disposition des autorités pour les accompagner dans le processus de désignation.
- 588. Réserve de biosphère de Kavkazskiy (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations détaillées fournies sur le nouveau zonage de la réserve de biosphère ainsi que de la carte communiquée. Il a pris acte avec satisfaction des explications relatives aux modalités de la participation des habitants de la zone de transition à la gestion de la réserve de biosphère. Il a également pris connaissance du bref débat qui s'était tenu concernant la fonction de développement de la réserve de biosphère et a encouragé les autorités à la développer plus avant.
- 589.** Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 590. Réserve de biosphère d'Okski (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités sur la fonction de développement. En outre, il a pris note avec satisfaction des renseignements supplémentaires communiqués sur la zone tampon, relevant que des négociations étaient en cours en vue d'attribuer de nouvelles terres à la zone tampon de sorte qu'elle borde tout le pourtour de l'aire centrale. La nouvelle carte de zonage fournie dans le plan de gestion répondait aux critères de zonage.
- 591.** Le Comité consultatif a conclu en conséquence que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 592. Réserve de biosphère de Samba Dia (Sénégal).** Ce site est concerné par la stratégie de sortie.
- 593.** À sa 26^e réunion, en 2020, le Comité consultatif avait conclu que ce site répondrait aux critères du Cadre statutaire du RMRB à condition que les autorités nationales confirment officiellement la carte de zonage et le plan de gestion avant le 22 mai 2020.

- 594.** Le Comité a examiné la carte de zonage validée, qui comprenait une aire centrale, une zone tampon et une zone de transition, ainsi que le plan de gestion.
- 595.** Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales d'avoir fourni ces informations essentielles et a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et n'était plus concerné par la stratégie de sortie.
- 596. Réserve de biosphère de Cu Lao Cham – Hoi Na (Viet Nam).** D'après la recommandation formulée par le Comité consultatif à sa 26e réunion, en 2020, ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 597.** Toutefois, le Comité avait demandé aux autorités de lui faire parvenir, avant le 30 septembre 2020, une carte matérialisant les changements apportés aux limites de chaque zone de la réserve de biosphère de Cu Lao Cham – Hoi An depuis l'approbation de la proposition de désignation, de fournir des informations sur le développement et l'exploitation raisonnée dans la zone marine protégée de Cu Lao Cham, ainsi que de déterminer si la population de l'aire centrale nuisait aux écosystèmes et de préparer des mesures appropriées, le cas échéant.
- 598.** Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction que les autorités nationales avaient fourni des précisions sur les éléments demandés, comme suit : (i) modification de l'aire de zonage fonctionnel par rapport au formulaire de proposition ; (ii) développement et exploitation dans la zone marine protégée de Cu Lao Cham ; (iii) incidences négatives éventuelles de la population de l'aire centrale sur l'écosystème ; et (iv) mesures visant à remédier à ces incidences.
- 599.** Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales d'avoir soumis les informations demandées de manière aussi satisfaisante et détaillée.
- 600. Réserve de biosphère du Chatkal (Ouzbékistan).** Ce site est concerné par la stratégie de sortie.
- 601.** D'après la recommandation formulée par le Comité consultatif à sa 26e réunion, en 2020, le site répondrait aux critères du Cadre statutaire du RMRB à condition qu'une confirmation officielle de la création d'une zone tampon autour de l'aire centrale de la Maïdantal lui parvienne d'ici au 22 mai 2020, accompagnée d'un plan plus détaillé expliquant de quelle manière les habitants et les communautés locales participeraient à la gestion de la réserve de biosphère.
- 602.** Le Comité consultatif a pris note des informations détaillées communiquées par les autorités ouzbèkes.
- 603.** La réserve de biosphère du Chatkal a été créée en 1978 à partir de la réserve nationale du Chatkal. Le site désigné réserve de biosphère par l'UNESCO était composé (et l'est encore aujourd'hui) de deux sites groupés (Bashkyzylsaï et Maïdantal).
- 604.** Les régions de Bashkyzylsaï et Maïdantal font partie du bien transnational en série « Tien Shan occidental », proposé à l'inscription par le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan et déclaré site du patrimoine mondial en 2016.
- 605.** Chaque site groupé, conformément à la législation sur l'environnement des pays de l'ex URSS, comprenait une aire centrale entourée d'une zone tampon (un à deux kilomètres). Après l'effondrement de l'URSS, la législation de la République d'Ouzbékistan a également prescrit la création d'une zone tampon autour de l'aire centrale des réserves naturelles intégrales nationales (zapovedniks). Des zones tampons existent encore autour des deux sites ; elles apparaissent en vert (Bashkyzylsaï) et en bleu (Maïdantal) sur la carte jointe aux informations fournies (carte 1).

- 606.** En 2018, le site de Bashkizylsaï a été réorganisé en une aire protégée nationale distincte, la réserve de biosphère nationale d'Ugam-Chatkal, qui comprend trois zones : une aire centrale, une zone tampon et une zone de transition, conformément aux exigences du Programme MAB. En revanche, le site de Maïdantal est resté sous la juridiction de la réserve naturelle intégrale nationale du Chatkal (zapovednik), composée de deux zones : une aire centrale et une zone tampon.
- 607.** Actuellement, la partie Maïdantal de la réserve de biosphère UNESCO du Chatkal est située à l'intérieur du parc national d'Ugam-Chatkal, qui remplit également la fonction de zone tampon (carte 2). Des travaux ont été engagés pour élargir la zone tampon de deux kilomètres autour de la partie Maïdantal de l'aire centrale.
- 608.** Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des précisions fournies sur la participation des habitants et des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère. Au cours de la période 2019-2020, environ deux douzaines de réunions avaient été organisées avec un organe citoyen autonome, et des informations avaient été reçues concernant les problèmes liés aux populations vivant dans des localités situées à l'intérieur de la zone de transition. Le plan de gestion décrivait également d'autres activités.
- 609.** Le Comité consultatif a relevé que l'actuel plan de gestion correspondait aux normes de l'UICN, et qu'un conseil de coordination avait été créé pour la réserve de biosphère.
- 610.** Un nouveau plan de gestion pour la période 2021-2024 était en cours d'élaboration avec le soutien d'un projet conjoint entre le FEM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Comité national de l'écologie, intitulé « Exploitation des ressources naturelles et gestion forestière durables dans les principales régions montagneuses d'importance pour la biodiversité mondiale ».
- 611.** Le Comité consultatif a félicité les autorités ouzbèkes pour leur réponse complète. Il a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB et n'était plus concerné par la stratégie de sortie.
- 612.** Le Comité a recommandé aux autorités nationales de soumettre, avant le 30 mai 2021, des informations actualisées concernant la finalisation du nouveau plan de gestion pour 2021-2024. Il a également encouragé les autorités ouzbèkes à poursuivre leurs efforts visant à associer les habitants et les communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère.
- 613. Réserve de biosphère du Dyfi (Royaume-Uni).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités sur l'extension de la zone de transition, qui couvrait désormais 11 626 hectares supplémentaires.
- 614.** Le Comité s'est en outre félicité de l'intégration de cinq municipalités dans la zone de transition, augmentant la population d'environ 5,7 % et permettant de renforcer la réserve de biosphère sur le plan tant socioéconomique que culturel.
- 615.** Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 616. Réserve de biosphère du désert de Sonoran (anciennement Organ Pipe Cactus) (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information fourni par les autorités. Il s'est félicité des progrès réalisés pour associer les habitants aux activités et à la gestion de la réserve de biosphère. Il a également pris connaissance avec satisfaction du plan de coopération, qui proposait des activités en faveur du développement

durable et de la réduction de la pauvreté. Les efforts entrepris pour réduire les effets négatifs du mur construit le long de la limite de la réserve ont également été salués.

- 617.** Par ailleurs, le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les cartes détaillées présentant les différentes zones de la réserve de biosphère. Il a encouragé les autorités à continuer de développer le plan de gestion. Le Comité consultatif a conclu en conséquence que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
- 618. Réserve de biosphère d'Obtawaing (anciennement « station biologique de l'Université du Michigan ») (États-Unis d'Amérique).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni et a accusé réception des courriers de huit organisations officialisant leur partenariat avec la réserve de biosphère d'Obtawaing. Il a également noté que les cinq organisations représentant les tribus amérindiennes de la région envisageaient sérieusement de rejoindre la réserve de biosphère.
- 619.** Le Comité consultatif a relevé que la structure de gestion de la réserve de biosphère d'Obtawaing prendrait la forme d'un comité consultatif, dont la structure, le statut et les plans de travail seraient définis dans son mandat, encore à l'état d'ébauche.
- 620.** Le Comité a pris acte des efforts déployés pour expliquer pourquoi certaines parties des aires centrales étaient bordées par la zone de transition et non par une zone tampon. Par ailleurs, il a constaté que les aires centrales supplémentaires qui seraient créées par la suite figureraient sur la carte de zonage.
- 621.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le descriptif du plan de développement indiquant comment la réserve de biosphère d'Obtawaing entendait remplir sa fonction de développement. Le projet de collaboration avec la Société de développement économique du Michigan semblait prometteur.
- 622.** Le Comité consultatif a demandé aux autorités de communiquer la version définitive du mandat de la réserve de biosphère, une fois établie.
- 623.** Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.

Annexe 3: Document SC-21/CONF.233/10-rev

Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extensions/modifications/ changements de nom de réserves de biosphère faisant partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)

1. Les propositions de désignation de réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ont été examinées lors de la 27^{ème} réunion du Comité consultatif international des réserves de biosphère (IACBR), qui s'est tenue en ligne du 8 au 12 mars 2021.
2. Le Comité consultatif a examiné vingt-trois (23) propositions de nouvelles réserves de biosphère, dont deux (2) réserves transfrontières et deux (2) propositions d'extension et/ou de changement concernant des réserves de biosphère existantes.
3. Le Comité consultatif a formulé ses recommandations sur les différents sites conformément aux catégories ci-après :
 - ***Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation*** : le site proposé est recommandé pour approbation en tant que réserve de biosphère ; aucune information complémentaire n'est requise. Les changements proposés pour les réserves existantes sont recommandés pour approbation.
 - ***Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou d'extension/de modification/de changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées pour approbation en attendant la soumission d'informations particulières*** : le site proposé est recommandé pour approbation en tant que réserve de biosphère ou les changements proposés pour des réserves existantes sont recommandés pour approbation sous réserve que les informations particulières demandées par le Comité consultatif soient fournies. Il était initialement prévu que si celles-ci parvenaient au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) au 30 mai 2021, elles seraient examinées par le Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB) à sa 33^e session, qui devait se tenir en juin 2021, et pourrait approuver l'inclusion du site dans le RMRB. Si ces informations parvenaient au Secrétariat au 30 septembre 2021, le CIC-MAB les examinerait à sa 34^e session en 2022. ***En raison de la pandémie COVID-19, le Bureau du MAB a décidé de repousser au 31 août 2021 la date limite de réception par le Secrétariat du MAB des informations complémentaires qui seront examinées lors de la 33^{ème} session du MAB ICC. Aussi, le Conseil considèrera les informations complémentaires reçues au 31 août 2021 à sa 33^{ème} session.***
 - ***Propositions de nouvelles réserves de biosphère ou propositions d'extension/de modification/de changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées pour un examen différé*** : le site proposé est recommandé pour un examen différé, ou bien les changements proposés concernant des réserves de biosphère existantes sont recommandés pour un examen différé parce qu'ils **ne répondent pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et/ou parce que le Comité consultatif demande des éclaircissements majeurs concernant l'application du Cadre statutaire dans la zone proposée. Les autorités nationales compétentes sont donc invitées à réviser leur proposition et/ou à fournir les éclaircissements demandés au Secrétariat du MAB dans les meilleurs délais.

4. Le Bureau du MAB-ICC prendra en compte les recommandations de l'IACBR ci- dessous, ainsi que les informations complémentaires reçues par le Secrétariat du MAB, notamment pour ce qui est des propositions recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations complémentaires avant le 31 août 2021. Le Bureau recommandera la prise en compte des décisions finales du MAB-ICC sur tous les sites inclus dans ce document.
5. Le MAB-ICC est invité à prendre les décisions relatives à l'inclusion de nouveaux sites dans le RMRB et aux extensions/modifications et/ou changements de noms des réserves de biosphère déjà incluses dans le RMRB susceptibles d'être approuvés.

Nouvelles désignations recommandées pour approbation

6. **Átl'ka7tsem/baie Howe (Canada).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition du Canada.
7. Comptant parmi les fjords les plus méridionaux du Canada, l'Átl'ka7tsem/baie Howe se situe au voisinage immédiat de Vancouver (Colombie-Britannique), la troisième plus grande ville du Canada. La superficie totale du site, qui combine des éléments terrestres et marins, est de 218 723 hectares.
8. Les écosystèmes montagneux côtiers de la baie Howe accueillent une grande diversité d'espèces sauvages terrestres, l'une des plus remarquables au Canada, en raison principalement de l'hétérogénéité spatiale des chaînes du Pacifique. Environ 721 espèces animales terrestres autochtones sont potentiellement présentes dans la région de la baie Howe.
9. Depuis 10 000 ans, l'Átl'ka7tsem/baie Howe est le territoire de membres des Premières Nations, dont les moyens d'existence et l'identité culturelle ont été portés et inspirés par ses terres, ses eaux et ses bassins versants

10. L'Átl'ka7tsem/baie Howe compte une population totale de près de 50 000 habitants qui, dans leur grande majorité, y sont établis de manière permanente. Ces personnes jouissent d'une économie diversifiée fondée sur la sylviculture, le tourisme, les loisirs et les services.
11. La Howe Sound Biosphere Region Initiative Society (HSBRIS), un organisme sans but lucratif, sera responsable de la gestion et de la coordination de la réserve de biosphère de l'Átl'ka7tsem/baie Howe (AHSBR) proposée. Les membres de son conseil d'administration et les participants à la table ronde pour l'AHSBR représenteront de manière équilibrée les Premières Nations, les autorités fédérales, provinciales et locales, divers secteurs commerciaux et la société civile. La zone est gérée collectivement par diverses instances de gouvernement qui, à différents échelons, représentent tout un éventail de juridictions, de valeurs, de circonscriptions administratives et de plans.
12. Les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée sont d'établir et d'appliquer un plan général de mise en valeur intégrée des ressources terrestres et marines de la région de l'Átl'ka7tsem/baie Howe, qui soit reconnu et accepté par les Premières Nations, la société civile, les parties prenantes et tous les niveaux de gouvernement, vise à protéger et conserver la biodiversité dans cette région, devienne un modèle de meilleures pratiques et amène les Premières Nations, les ONG, les milieux universitaires, l'industrie et la société civile à œuvrer ensemble pour créer un lieu où les populations vivront en harmonie avec la nature.
13. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que la désignation du site comme réserve de biosphère faciliterait l'élaboration d'un plan et d'une politique intégrés de gestion en coopération des ressources terrestres et marines qui serviraient de guide stratégique pour la mise en valeur de la baie selon une vision unifiée, propre à éviter toute planification anarchique.
14. Le Comité consultatif a félicité les autorités de la qualité de leur proposition de désignation et a reconnu que celle-ci représentait l'aboutissement d'un long processus. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé**.
15. **Martinique (France)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition de la France.
16. La Martinique est une île d'une superficie de 1 128 kilomètres carrés, 70 kilomètres de long et 12 à 30 kilomètres de large, située sur l'arc volcanique des Petites Antilles, dans les Caraïbes. La partie septentrionale est montagneuse et compte des centres volcaniques récents tels que la montagne Pelée, le seul volcan actif de l'île. La partie méridionale est faite d'anciens volcans partiellement remodelés par l'érosion, appelés mornes, alternant avec des plaines. Les côtes sont découpées par de nombreuses baies et anses, et abritent de magnifiques mangroves.
17. La Martinique appartient au point chaud des Caraïbes, l'un des 35 centres de concentration de la biodiversité de la planète. Elle doit sa richesse unique au grand nombre d'espèces endémiques et au patrimoine que représentent les habitats rares, mais aussi menacés, qui les abritent.

18. La Martinique compte quelque 380 000 habitants. Les zones urbaines sont peu densément peuplées bien que la Martinique, avec ses 350 habitants au kilomètre carré, soit la deuxième région française par la densité de la population. L'économie de l'île repose essentiellement sur trois secteurs : l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et le tourisme. Les zones agricoles exploitables occupent environ 20 % de la surface de l'île, où les principales activités sont l'élevage (30,7 %), la banane (22,8 %) et la canne à sucre (17,8 %). Le secteur des boissons, notamment la production de rhum agricole, de jus de fruits et de sodas, représente 40 % des activités agroalimentaires de l'île.
19. Un plan de gestion a été établi en concertation avec la population à l'issue de la phase de consultation et de construction conjointe. La nature et la culture, que les habitants aspirent à mieux connaître afin d'être mieux à même de préserver la première et de perpétuer la seconde, sont au cœur du projet. L'association Martinique Réserve de Biosphère nommera un comité de gestion chargé de conduire et coordonner le projet.
20. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition de désignation détaillée et loué les autorités pour l'approche participative de sa mise en œuvre qu'elles ont adoptée. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé**.
21. **Moselle-Sud (France)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition soumise par la France. La réserve de biosphère proposée déploie, sur une superficie de 139 257 hectares, toute une mosaïque de paysages, d'écosystèmes et d'espèces le long des pentes lorraines des Vosges.
22. Le territoire, essentiellement rural, illustre deux grands thèmes du développement durable : le tourisme et l'agriculture. Sur le plan agricole, il est largement dominé par l'élevage extensif de bovins et d'ovins, associé à la polyculture. Le tourisme mise sur des thèmes en rapport avec les ressources du patrimoine naturel et culturel, et de manière générale sur les destinations « nature ».
23. La population globale croît faiblement, mais vieillit en raison du départ des jeunes, attirés par les villes voisines. La population résidente est estimée à 76 609 habitants.
24. Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Sarrebourg est le seul mécanisme de coordination de la réserve de biosphère proposée. Il aura la responsabilité d'en coordonner la gouvernance pendant les 10 premières années de mise en œuvre du plan de gestion, et devra coordonner aussi les activités du Comité directeur et du Comité de gestion de la réserve de biosphère proposée.
25. Le Comité consultatif a noté que les parties prenantes associées à l'établissement du plan de gestion comprennent des élus, des membres de diverses catégories socioprofessionnelles, des administrations publiques, des habitants, des associations, des institutions locales et régionales, et des bailleurs de fonds. Le plan de gestion fait une place aux jeunes dans le mécanisme de gouvernance, éventuellement en tant qu'éco délégués du territoire. Le site proposé vise aussi à faire entendre la voix des jeunes et à contribuer à des solutions novatrices dans le cadre du réseau national.

26. Les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée sont de préserver le patrimoine naturel ordinaire et exceptionnel ; d'accompagner les possibilités de développement durable et d'en expérimenter de nouvelles, de façon à mieux les comprendre, en mesurer la valeur et les transmettre aux générations futures ; de créer une dynamique pour une recherche scientifique attentive aux problèmes locaux et productrice de solutions face aux enjeux mondiaux (le changement climatique ou les espèces invasives exotiques, par exemple) ; et de préserver et mieux mettre en valeur le patrimoine culturel historique, linguistique et archéologique, de manière à forger une identité propre au territoire.
27. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé** et a encouragé en outre les autorités à élaborer un plan de gestion du tourisme afin d'assurer la durabilité de ce dernier.
28. **Monte Grappa (Italie)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition de l'Italie. Le Monte Grappa couvre une superficie de 66 067,3 hectares correspondant au territoire de 25 municipalités. Il comprend le massif du Monte Grappa, ses contreforts et les hautes plaines environnantes. Il symbolise la dynamique écosystémique de la ceinture des Préalpes italiennes et relie entre elles la Vallée du Pô et la partie orientale des Dolomites.
29. Le Comité consultatif a noté que la proposition a été présentée aux communautés locales comme un « laboratoire d'idées concrètes et novatrices » qui encouragera l'application à l'échelon local des 17 objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations Unies. L'intention est d'œuvrer pour un avenir positif et pour le bien-être général de la population en promouvant, dans tous les secteurs, l'économie verte, l'économie circulaire et la responsabilité sociale des entreprises.
30. Les 25 municipalités situées dans la réserve de biosphère proposée totalisent 174 184 habitants. Sur le plan démographique, le Monte Grappa montre des « symptômes » d'un dépeuplement progressif qui a débuté à la fin du XIX^e siècle sous l'effet de l'abandon des établissements de moyenne et haute altitude du massif du Grappa, dû principalement au déclin des activités sylvicoles et pastorales.
31. Le Comité consultatif a pris acte de la création d'un comité de pilotage chargé de mettre en œuvre le « schéma directeur du plan de gestion » approuvé par le Conseil des municipalités. Il reconnaît aussi l'importance culturelle du site, dont plusieurs éléments forts et homogènes sont liés à des sites archéologiques anciens et médiévaux, et à des exemples d'excellence artistique/architecturale.
32. Le Comité consultatif a recommandé en conséquence que le site **soit approuvé**.
33. **Kolsai Kolderi (Kazakhstan)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette candidature et félicité le Kazakhstan de sa proposition, la treizième depuis la désignation de sa première réserve de biosphère en 2012.
34. Le site proposé se situe dans la partie septentrionale du système montagneux du Tianshan, sur les flancs nord de la chaîne de l'Alataou Kungei et, en partie, sur le versant sud de la chaîne de l'Alataou Zailiysky. L'altitude du site proposé est comprise entre 800 et 3 800 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. La rivière Shilik qui

- irrigue ce territoire est le plus important cours d'eau du Tianshan nord, et est alimentée par les glaciers.
35. Les paysages de montagne uniques en leur genre offrent des milieux naturels contrastés, de la steppe qui s'étend du bas des collines jusqu'aux pics glacés de la ceinture alpine, et comprennent des plaines, des canyons, des chaînes de montagnes, des torrents et de superbes lacs bordés de forêts de conifères et de feuillus. Les pentes des crêtes sont coupées par de nombreuses et profondes gorges, compartimentant le territoire en espaces variés et relativement restreints. Le site proposé accueille un grand nombre d'espèces rares et menacées, dont l'ours brun du Tianshan, la fouine, la panthère des neiges, le lynx du Turkestan, le chat de Pallas (manul) et l'argali.
 36. Le potentiel de développement durable repose principalement sur l'élevage et les cultures agricoles, ainsi que sur le tourisme écologique et de loisirs. Le tourisme, en particulier, compte parmi les activités les plus prometteuses dans la région d'Almaty, et le site proposé offre d'importantes possibilités de développement de l'écotourisme.
 37. Les aires centrales sont les zones strictement protégées du parc naturel national du Kolsai Kolderi, où sont préservés les écosystèmes montagneux naturels du Tianshan septentrional. Le parc entre dans la catégorie la plus élevée (A1) de la classification des zones protégées établie par l'UICN.
 38. Les zones tampons se composent de trois sous-zones du parc réservées à la stabilisation de l'environnement, au tourisme et aux activités de loisirs et n'accueillant que des activités économiques limitées, et d'une zone protégée spécialement créée pour entourer le parc d'une ceinture de deux à trois kilomètres de large.
 39. La zone de transition s'étend sur les deux districts de la région d'Almaty : Talgar et Kegen. Ses terres sont utilisées principalement pour des cultures agricoles, les pâturages et la fenaison. Seul le district de Kegen contient des établissements humains, peuplés d'environ 8 000 habitants.
 40. Aucune zone de transition adjacente à la zone tampon n'est définie aux limites sud et sud-ouest du site proposé, qui coïncident en partie avec les frontières nationales du Kirghizistan, en raison de la présence de zones de haute montagne inhabitées dont l'altitude varie entre 3 000 et 4 500 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer.
 41. À l'heure actuelle, le plan de gestion du parc du Kolsai Kolderi (2019-2023), joint au dossier de candidature, couvre la gestion des aires centrales et des zones tampons, qui font aussi partie du territoire du parc. Il détaille également les activités de la population locale qui vit et travaille dans la zone de transition jouxtant le parc. En ce sens, il servira de base principale au plan de gestion de la réserve de biosphère proposée.
 42. Le Comité consultatif a noté que le travail d'élaboration d'un plan de gestion intégrée avait débuté, avec la participation des parties prenantes, au milieu des années 2020 et que le nouveau plan de gestion de la réserve proposée serait établi au cours des deux prochaines années.

43. Constatant le grave recul de la zone glaciaire dans le bassin de la rivière Shilik, de 286,16 kilomètres carrés à 200,42 kilomètres carrés, soit près de 30 % (86 kilomètres carrés), en 49 ans (1955-2004), le Comité consultatif a recommandé que les autorités à l'origine de la proposition poursuivent les activités de suivi et de recherche sur la déglaciation du site et s'efforcent de travailler en collaboration avec les autres réserves de biosphère concernées dans des domaines tels que la surveillance continue, les recherches et la sensibilisation.
44. Le Comité consultatif a également encouragé les auteurs de la proposition à envisager la création d'une réserve de biosphère transfrontière avec le Kirghizistan, dont les frontières bordent la limite sud du site proposé.
45. Le Comité consultatif a félicité les autorités du Kazakhstan de cette proposition et a recommandé que le site **soit approuvé**.
46. **Matšeng (Lesotho)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition du Lesotho. La réserve de biosphère proposée se situe dans une région des hauts plateaux du nord du Lesotho, qui se rattache à la zone de conservation transfrontière plus vaste Maloti-Drakensberg, et couvre le Lesotho et certaines parties de l'Afrique du Sud. La zone est un exemple représentatif d'un écosystème naturel, très peu perturbé, s'inscrivant dans une région biogéographique d'importance mondiale, caractérisée par la présence d'espèces endémiques, de formes particulières de diversité génétique et de traits naturels saisissants.
47. Les monts Maloti comprennent une part importante de l'écorégion de prairies et de bois altimontains du Drakensberg, telle que décrite par le Fonds mondial pour la nature. Cette zone de hautes terres couvre une superficie de 11 913 kilomètres carrés et s'étire depuis le Lesotho jusqu'en Afrique du Sud.
48. La réserve de biosphère proposée inclut deux zones protégées, le parc national de Tšehlanyane et la réserve naturelle de Bokong, et se compose d'une aire désignée comme centrale de 7 570 hectares, d'une zone tampon de 37 886 hectares et d'une zone de transition de 66 577 hectares.
49. Le parc national de Tšehlanyane abrite certaines des dernières zones arborées endogènes du Lesotho, dont de beaux exemples de « vieux bois » (*Leucosidea sericea*) (*Cheche*) préservés au cœur de ce site, lequel est l'unique habitat d'un certain nombre de plantes de sous-bois. Le haut pays est également classé zone d'endémisme de l'avifaune hautement prioritaire, et accueille au moins 1 400 espèces de plantes, 250 espèces d'oiseaux, 50 espèces de mammifères et 30 espèces d'amphibiens et reptiles. L'éland du Cap (*Tragelaphus oryx*) et le thoboshana des Maloti (*Pseudobarbus quathlambae*), menu poisson endémique du Lesotho, ou le serin du Drakensberg (*Crithagra symonsi*), espèce aviaire alpine autochtone, y sont tous présents.
50. En ce qui concerne la gestion des terres, la réserve de biosphère proposée favorisera des formes socioculturellement et écologiquement viables de développement économique et humain axé sur la conservation, et il est également envisagé d'adopter une approche paysagère de la promotion du développement durable.

51. Pour assurer des modes de subsistance durables, la réserve de biosphère proposée facilitera l'instauration d'une économie florissante respectueuse de la biodiversité et fondée sur le tourisme écoculturel, et une agriculture adaptée au climat en vue de favoriser le développement de produits répondant à la demande sur le marché. À cet effet, il est prévu de promouvoir les entreprises écoculturelles qui encouragent activement la participation de tous les secteurs.
52. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales de soutenir la recherche, les activités de suivi, l'éducation et l'échange d'informations en rapport avec les enjeux locaux, nationaux et mondiaux en matière de conservation et de développement.
53. Le Comité consultatif a complimenté aussi les autorités pour l'établissement d'un plan de gestion intégrée bien conçu et les a encouragées à lui soumettre des copies du plan d'action et du plan commercial sitôt que ceux-ci seront disponibles.
54. Le Comité consultatif a recommandé que la réserve de biosphère proposée **soit approuvée**.
55. **Ashaafean (Libye)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le premier dossier de candidature présenté par la Libye.
56. Le site proposé est situé à l'extrémité nord-est des montagnes Nafusa. Il appartient à la région biogéographique méditerranéenne et inclut des types d'habitats variés, dont des montagnes, des vallées (oueds), des terres arables et des plaines.
57. Le site contient des forêts sèches et des prairies steppiques typiques de l'Afrique du Nord, et forme un écotone entre la zone climatique du bassin méditerranéen au nord et l'écorégion hyperaride du désert du Sahara au sud.
58. La réserve de biosphère proposée a une superficie totale de 83 060 hectares. Un projet de protection de la forêt a été lancé en 1978 sur le site d'Ashaafean, déclaré réserve naturelle par décret gouvernemental (n° 394/1998). Aujourd'hui, cette réserve naturelle constitue la partie centrale de la réserve de biosphère proposée. Elle occupe environ 1 213 hectares, soit 1,46 % de la superficie totale, et se caractérise par une topographie particulière, alternant hautes montagnes et vallées profondes. La zone tampon s'étend sur 11 888 hectares (14,31 %) et les zones de transition couvrent 69 969 hectares (84,42 %).
59. La zone abrite environ 360 espèces végétales et 48 espèces animales, et est reconnue comme aire de préservation d'espèces de faune et de flore rares, menacées ou en voie d'extinction. Certaines espèces animales sont inscrites sur la Liste rouge de l'UICN, et des plantes telles que *Linaria tarhunensis* Pamp. et *Ephedra allissima* Desf. sont endémiques dans la région d'Ashaafean et en Libye. Bon nombre d'espèces végétales sont en outre importantes sur les plans écologique et économique, notamment pour leur utilisation à des fins médicinales ou industrielles.
60. La zone accueille des communautés locales variées, parmi lesquelles la ville de Msellata, qui compte environ 64 263 habitants permanents, et de nombreux villages. Quelque 13 550 habitants saisonniers y pratiquent la transhumance, le ramassage de bois et l'apiculture.

61. Entre autres services culturels, l'aire centrale proposée se prête à plusieurs activités de loisirs au grand air, principalement le printemps et l'été, tandis que la zone tampon accueille notamment des activités telles que le tourisme et les loisirs, le ramassage de bois, le pastoralisme, l'apiculture, l'agriculture et la cueillette de plantes médicinales et aromatiques. La zone tampon contient aussi quelques villages épars, des fermes isolées et de petites communautés. Les habitants de la zone de transition pratiquent les mêmes activités que l'on observe dans certaines parties de la zone tampon, à quoi s'ajoute la cueillette des fruits et graines comestibles des plantes sauvages.
62. De nombreuses excursions sont organisées chaque année dans la réserve de biosphère proposée, et des écoliers et étudiants, ainsi que des chercheurs, visitent Ashaafean pour des observations scientifiques. Le site de la réserve de biosphère proposée offre également un important potentiel en ce qui concerne l'éducation et la formation à l'environnement, les projets de démonstration, et les recherches et la surveillance continue en matière de conservation de la biodiversité et de développement durable.
63. La principale activité est l'agriculture, pratiquée par les communautés locales vivant autour du site proposé et, à plus grande échelle, dans l'ensemble de la région. Des plans de conservation et de gestion durable visent à mieux sensibiliser les fermiers, notamment, aux méthodes de l'agriculture écologiquement durable.
64. La création de la réserve de biosphère permettrait de conserver les ressources naturelles et les biotes locaux, et de promouvoir le développement durable dans toutes les activités susceptibles de compromettre le fragile équilibre écologique de la zone. Elle contribuerait aussi à encourager les formes de développement socioéconomique auxquelles est associée la population locale.
65. Le Comité consultatif a félicité les autorités de la composition du comité directeur qui sera chargé de la gestion de la réserve de biosphère, en soulignant la large représentation de l'ensemble des parties prenantes et des communautés locales.
66. Le Comité consultatif a noté qu'un plan de gestion a été élaboré en 1998 (en langue arabe) pour l'aire protégée et le parc national de Msellata, qui constituent à présent l'aire centrale de la réserve proposée.
67. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé** et encourage les autorités à allouer un budget à la réserve ; à établir un plan de gestion, assorti d'un calendrier, pour la totalité du site ; à préciser la réglementation, la structure de gestion et les mécanismes de coordination en coopération avec les communautés locales ; à améliorer les plans de gestion des terres dans la zone ; et à fournir des informations sur le processus général et son calendrier.
68. **Avireri Vraem (Pérou)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette nouvelle proposition soumise par les autorités péruviennes.
69. La réserve de biosphère se situe au centre du Pérou dans les provinces de Satipo et La Convención, à l'est de la capitale, Lima. Elle couvre une superficie totale de 4 110 762,685 hectares, comprenant une aire centrale de 878 191,807 hectares, une

zone tampon de 1 220 256,518 hectares et une zone de transition de 2 122 314,36 hectares.

70. L'aire centrale de la réserve de biosphère proposée se compose de quatre zones naturelles protégées par l'État, qui s'échelonnent le long du Corridor Vilcabamba- Amboró. La proposition inclut aussi la partie péruvienne du point chaud de la diversité des Andes tropicales.
71. Le site d'Avireri Vraem s'étage sur des hauteurs comprises entre 280 mètres et 6 271 mètres (son point culminant) au-dessus du niveau moyen de la mer. De ce fait, il abrite 13 écosystèmes différents appartenant à différentes zones climatiques. Il est aussi l'habitat de 257 espèces endémiques de faune, 307 espèces endémiques de flore menacées, parmi lesquelles des plantes dont il est fait un usage médicinal ou culturel, et 115 espèces animales menacées, répertoriées comme telles sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN.
72. La réserve de biosphère proposée accueille approximativement 458 701 habitants, dont les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage de bétail, la pêche et la chasse de subsistance. Ces dernières années ont été marquées par le développement de l'écotourisme, devenu aujourd'hui un facteur de croissance socioéconomique. Plusieurs communautés autochtones vivent sur le territoire de la réserve de biosphère proposée et huit langues différentes sont parlées dans toute la région. Le patrimoine culturel local, tangible et intangible, qui résulte de cette coexistence est un élément déterminant de la diversité identitaire d'Avireri Vraem.
73. Le Comité consultatif félicite le Pérou d'avoir associé les parties prenantes et les communautés locales au processus dont la proposition de désignation est l'aboutissement.
74. La réserve de biosphère proposée serait gérée par un conseil également investi de l'autorité administrative. Un plan de gestion serait adopté une fois la zone désignée comme réserve de biosphère.
75. La désignation du site aurait pour effet de stimuler le développement durable et inclusif de la région en créant au sein du corridor écologique un lien unique entre deux réserves de biosphère péruviennes existantes (les réserves de biosphère d'Oxapampa Ashaninka Yanasha et de Manu). Ce renforcement du corridor améliorerait encore la qualité des écosystèmes, en offrant un milieu propice à la faune et à la flore sauvages, à de nouveaux habitants et aux communautés autochtones.
76. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette candidature et recommande que le site **soit approuvé**.
77. Le Comité consultatif s'est dit toutefois préoccupé par les activités de prospection d'hydrocarbures et de minerais menées dans la zone tampon et la présence de concessions sur le site, et a demandé au Secrétariat du MAB de le tenir régulièrement informé de l'évolution de cette situation.
78. **Archipel de Wando (République de Corée)**. Le Comité consultatif a félicité la République de Corée de la bonne préparation de ce dossier de candidature.

79. Le site proposé se situe à l'extrême pointe sud de la péninsule coréenne, en Asie du Nord-Est. Il se compose de 55 îles habitées, dont Wando, l'île principale, Gogeumdo, Cheongsando et Bogildo, de 210 îles inhabitées et des eaux environnantes.
80. La richesse de sa biodiversité est due pour l'essentiel au climat océanique chaud créé par la Péninsule de Haenam, qui fait barrage aux vents du nord-ouest.
81. La réserve de biosphère proposée a pour principaux objectifs de conserver la biodiversité terrestre et marine jusqu'à la limite nord des forêts tempérées, de promouvoir un développement durable, en harmonie avec la nature et fondé sur les services écosystémiques terrestres et marins, et de jeter les bases d'une utilisation participative de ces services, avisée et soucieuse de leur conservation, en associant sans contrainte la population locale aux activités et à la prise de décisions.
82. L'environnement naturel de l'archipel de Wando comprend un certain nombre d'éléments qui méritent d'être conservés, notamment les « bosquets communaux » appelés *maeulsup* en coréen. Ces petites zones boisées servent depuis des siècles à protéger les habitations et les fermes des vents violents et sont encore aujourd'hui préservées et gérées par les villageois locaux. Un autre exemple est fourni par les *gudeuljangnon*, rizières irriguées en terrasse désignées comme patrimoine agricole d'importance nationale en 2013 et comme Système ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2014.
83. La stratégie de développement de Wando repose sur le concept de développement propre, qui préserve la santé du milieu naturel, réduit au minimum la pollution de l'environnement et protège et améliore ainsi les qualités esthétiques de l'île et son attractivité comme lieu de loisirs. Les collectivités et le gouvernement ont conscience que l'image de région vierge et non contaminée dont jouit Wando favorise le tourisme et accroît la valeur marchande de ses produits de la mer.
84. De nombreuses formes traditionnelles de mise en valeur des écosystèmes se distinguent par leur relation harmonieuse avec l'environnement naturel. On reconnaît généralement mieux aujourd'hui la valeur des méthodes traditionnelles d'exploitation des services écosystémiques. C'est le cas par exemple des *haenyeo*, ces plongeuses d'un village de Wando qui récoltent les produits de la mer. Les méthodes de récolte participatives sont également caractéristiques de la gestion locale des écosystèmes forestiers et marins, le système traditionnel du *jubae* faisant partie intégrante du fonctionnement des coopératives de pêche villageoises modernes. On voit aussi apparaître, à l'échelon local ou régional, de nouvelles **initiatives communautaires dans lesquelles les jeunes s'investissent vigoureusement**.
85. La réserve de biosphère proposée prévoit la mise en place d'un mécanisme de coopération scientifique avec d'autres réserves de biosphère insulaires. Une initiative a déjà été lancée avec la réserve de biosphère de Clayoquot, dans l'île de Vancouver au Canada.
86. Le Comité consultatif a accusé réception des informations additionnelles qui lui ont été soumises sur la préparation d'un plan de gestion comprenant un calendrier préliminaire, à finaliser. Un processus participatif et collaboratif d'établissement du plan

a déjà été lancé, mais les efforts pour réunir les parties prenantes en 2020 se sont heurtés à de nombreux obstacles et retards liés à la pandémie de COVID-19. Le plan de gestion de la réserve de biosphère proposée sera établi conformément aux plans de mise en valeur des terres de la province du Jeolla du Sud et du district de Wando, et articulé avec le plan de gestion du parc national de Dadohaehaesang. L'accent sera mis sur la revitalisation des systèmes de gouvernance en concertation avec les résidents locaux, en ce qui concerne tout spécialement la gestion du parc national. Cette approche permettra de créer un organe unique qui assurera aussi la gestion intégrée des zones paysagères nationales et des sites naturels, lesquels relèvent pour l'heure du Département du patrimoine mondial.

87. Le Comité consultatif a noté que l'intégration des stratégies relatives aux parcs nationaux, au patrimoine culturel et au développement durable contribuera à la mise en place d'un système communautaire de gestion des ressources environnementales et culturelles. Il a encouragé les autorités nationales à mettre au point un plan de gestion approfondi et à en soumettre un résumé détaillé en langue anglaise au Secrétariat du MAB.
88. Le Comité consultatif a félicité les autorités de la République de Corée de cette proposition et recommandé que le site **soit approuvé**.
89. **Kouznetsky Alatau (Fédération de Russie)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition de la Fédération de Russie.
90. La chaîne du Kouznetsky Alatau est l'une des grandes régions géomorphologiques de la Sibérie occidentale. S'étendant jusqu'à une latitude submériidionale, ces montagnes forment un ensemble complexe, d'altitude relativement faible, qui borde la dépression de Minoussinsk et la crête d'Abakan à l'est, le bassin Tchoulym-Ienisseï au nord, le bassin de Kouznetsk à l'ouest et le bassin Ninya-Tchoumych au sud-ouest. La réserve de biosphère proposée a une superficie totale de 2 698 772 hectares et compte une population de 138 632 habitants.
91. La réserve de biosphère proposée est conçue comme une institution environnementale, socioéconomique, culturelle et éducative qui contribuera au développement de nouvelles pratiques durables et à la revitalisation de la culture ethnique, et promouvra les investissements dans l'économie régionale. Le site proposé ne sera pas seulement axé sur la conservation de la biodiversité, mais offrira également des services environnementaux à la population. Pour que celle-ci bénéficie aussi en permanence de services de loisirs et sociaux, de nouvelles formes de gestion commune seront mises en œuvre sur le site.
92. Le Comité consultatif a noté que les montagnes de la chaîne du Kouznetsky Alatau et leur cadre naturel unique se prêtent au tourisme de loisirs, environnemental et éducatif ; plus de 100 000 touristes visitent en effet chaque année la zone tampon et les zones de transition de la réserve de biosphère proposée. Le Comité consultatif a également pris acte d'un plan d'élaboration de programmes ethnoécologiques visant à préserver la culture et les méthodes traditionnelles de gestion de la nature des Chors (la minorité ethnique locale), notamment les pratiques culinaires locales, les coutumes, les rites, les traditions culturelles, les attractions, et les sites et monuments historiques,

de façon à inciter les touristes à se montrer respectueux de l'environnement, et des coutumes et traditions locales. Il existe aussi un plan d'élaboration et de mise en œuvre de programmes novateurs, qui a pour objet de promouvoir des modes de subsistance durables auprès des populations locales, notamment des projets conçus pour soutenir la création et le développement de petites entreprises axées sur l'environnement, la promotion de produits biologiques, etc.

93. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition détaillée et souligné la participation des peuples autochtones au sein des organes directeurs.
94. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé**.
95. **Îles Farasan/Juzur Farasan (Arabie saoudite)**. Les membres du Comité consultatif ont accueilli favorablement le premier dossier de candidature de l'Arabie saoudite. Ils ont salué la qualité de ses divers éléments, et le caractère riche et détaillé des informations présentées.
96. Le dossier de candidature porte sur l'archipel des Juzur Farasan, un groupe d'îles situé à l'extrême sud-ouest du pays, à proximité de la frontière yéménite. La zone combine des aires marines et terrestres, qui occupent respectivement 91 % et 9 % du site proposé. Toutefois, les paysages aussi bien terrestres que marins forment un ensemble d'écosystèmes typique de la partie méridionale de la mer Rouge, dont la valeur universelle exceptionnelle est reconnue. La superficie de la réserve de biosphère proposée est de 820 000 hectares, et les principales régions biogéographiques auxquelles se rattache la végétation terrestre sont la plaine et les collines de la Tihamah.
97. Les îles Farasan ont été désignées en 1996, par décret royal, aire protégée de première importance, en reconnaissance de ses paysages terrestres et marins typiques, de ses écosystèmes variés et de ses multiples espèces de flore et de faune.
98. La chasse ayant été réglementée sur le site, classé ensuite aire protégée nationale, l'aire centrale et la zone tampon sont sous la protection de la loi. La fonction principale de l'aire centrale, qui occupe environ 35 % de la superficie totale, est d'assurer la protection et la conservation à long terme des principales espèces terrestres et marines des îles et de leurs habitats naturels. La zone tampon, qui couvre elle aussi 35 % de la réserve de biosphère proposée, forme une limite massive entre la vaste aire centrale et la zone de transition (30 % de la surface totale), laquelle devrait connaître à plus long terme un développement et une expansion urbaine des plus marqués. De ce fait, les parties centrales de la réserve de biosphère proposée abritent l'ensemble des écosystèmes et habitats essentiels à la préservation de populations viables des espèces représentatives de la flore et de la faune terrestres et marines.
99. Les îles accueillent la plus large population de gazelles Idmi d'Arabie saoudite, de fortes concentrations de pélicans gris, balbuzards pêcheurs, faucons concolores, pluviers crabiers, goélands à iris blanc, sternes voyageuses, sternes à joues rouges, noddis de la mer Rouge (brun) et autres oiseaux de mer nicheurs, ainsi que des espèces marines remarquables telles que dauphins, baleines, dugongs, tortues vertes, tortues marines à bec de faucon et raies manta. La partie terrestre du site proposé est un désert subtropical où la hauteur annuelle des précipitations ne dépasse pas

70 millimètres, et qui est l'habitat de *Gazella farasani* et *Acacia ehrenbergiana*. Les îles se parent aussi de récifs coralliens et de différents milieux humides côtiers précieux et bien protégés tels que mangroves de palétuviers rouges et noirs, herbiers, marais salés et macrorécifs algaires dont la conservation revêt la plus grande importance.

100. Les îles Farasan sont reconnues au niveau national comme une importante aire de protection de la flore où vivent des espèces rares et endémiques telles que *Kickxia corallicolais*, *Glossonema sp. aff. boveanum* et *Dipcadi sp.*, à proximité de la côte nord de la ville de Farasan, ainsi que *Cucumis sp. aff. prophetarum*. La réserve de biosphère proposée contient aussi trois des 13 colonies recensées en Arabie saoudite de *Rhizophora mucronata*, espèce de palétuvier rouge menacée, une population relique de dugong dugon inscrite comme vulnérable sur la Liste rouge de l'UICN, et trois espèces de dauphins qui visitent fréquemment les eaux côtières : le dauphin à long bec (*Stenella longirostris*), le dauphin souffleur (*Tursiops truncatus/T. aduncus*) et le dauphin à bosse de l'Indo-Pacifique (*Sousa chinensis*).
101. L'éloignement des îles et leur relative inaccessibilité ont contribué à la préservation de nombreuses traditions agricoles ancestrales. Leurs habitants cultivent encore aujourd'hui sur des terrasses aménagées à flanc de colline et emploient des méthodes d'irrigation traditionnelles, tandis que d'autres pratiquent la pêche à petite échelle. Les communautés locales perpétuent aussi des formes traditionnelles d'agriculture de subsistance dans les régions où des puits peu profonds sont entretenus et utilisés pour irriguer des variétés locales de cultures telles que céréales et légumes.
102. Depuis des millénaires, les îles sont utilisées pour la pêche artisanale et la pêche à la perle, à quoi s'ajoutent des cultures de subsistance (dattes et sorgho) et de pastoralisme à petite échelle (chèvres principalement). Les îliens chassaient les gazelles mais avec parcimonie pour préserver cette ressource. Les colonies de mangroves et d'animaux, notamment les poissons, coraux, tortues et oiseaux, étaient protégées naturellement par leur isolement, une exploitation humaine limitée et un système de pêche par rotation.
103. Protégées depuis 1988 en tant que réserve de chasse réglementée, les îles Farasan accueillent de nombreuses activités de recherche et de surveillance continue concernant les espèces et les écosystèmes tant terrestres que marins, ainsi que des programmes d'éducation et de sensibilisation des communautés locales, notamment dans les écoles, et auprès des exploitants agricoles, des pêcheurs, des jeunes et des dirigeants locaux.
104. L'aire protégée appartient aussi au réseau de l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) et bénéficie de ses programmes de recherche et de suivi depuis plus de 20 ans. Ces programmes comprennent une surveillance continue des récifs coralliens et des principales espèces de poissons et de mammifères marins présents dans les îles et autour d'elles, notamment des requins, dauphins, dugongs, tortues de mer et autres espèces. La réserve de biosphère est perçue comme une occasion d'actualiser et d'étendre ces programmes de recherche et de suivi sur les îles, en vue de mieux les harmoniser avec les objectifs de gestion adoptés pour les trois zones. Cette nouvelle

approche intégrée de la gestion associe la conservation de la biodiversité et le développement durable avec une meilleure utilisation des ressources, et s'appuie sur un programme plus efficace d'éducation des communautés et d'information des parties prenantes.

104. Le tourisme est une activité récente dans les Juzur Farasan. Pour prévenir les effets indésirables, les responsables du projet de réserve de biosphère proposent un bon modèle d'écotourisme, tout en réfléchissant aux questions cruciales de gouvernance et de gestion, en vue, semble-t-il, d'assurer la durabilité de cette activité.
106. Le premier plan de gestion de la réserve de biosphère proposée a été élaboré en 2000. Ce document détaillé proposait une pléthore d'objectifs et d'activités visant à assurer la protection et la mise en valeur de la biodiversité unique des îles. En 2019, l'Autorité saoudienne de protection de la faune et de la flore (SWA) a dépêché un expert régional dans l'aire protégée des îles Farasan afin qu'il travaille avec l'équipe de ses bureaux centraux et avec l'équipe locale à l'établissement d'un plan de gestion pour 2021-2023. Il s'agissait avant tout de mettre au point un outil de gestion provisoire faisant du concept de biosphère le cadre principal de la planification et de la gestion futures de cette aire protégée.
107. Une fois créée, la réserve de biosphère serait un modèle national, et peut-être régional, de conservation et de développement intégrés, dans lequel les valeurs et attributs liés à la nature sont sauvegardés en même temps que les valeurs culturelles (tangibles et intangibles) qui leur sont associées à travers un réseau d'aires centrales gérées avec efficacité. Le développement socioéconomique durable des communautés locales serait indissociable de la préservation des services écosystémiques dans une zone tampon judicieusement définie, tandis qu'une zone de transition bien conçue, n'accueillant que les principaux établissements humains et leurs voies d'accès, autoriserait le développement des services et équipements.
108. L'objectif global est de trouver le juste équilibre entre l'obligation de protéger et conserver l'importante biodiversité terrestre et marine du site, et la nécessité de répondre aux attentes et besoins croissants des parties prenantes et des groupes d'intérêt locaux et nationaux. Il coïncide avec l'ambition du Royaume de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement économique aux niveaux national et local en adoptant une approche plus diversifiée de la génération de revenus, s'appuyant notamment sur le tourisme et d'autres secteurs.
109. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé**, et a salué le haut niveau de professionnalisme du dossier de candidature et le soin apporté à sa conception, qui laissent bien augurer de l'avenir de la future réserve de biosphère.
110. **Ribeira Sacra e Serras do Oribio e Courel (Espagne)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette nouvelle proposition soumise par les autorités espagnoles.
111. La réserve de biosphère proposée se trouve dans la communauté autonome de Galice, entre les provinces de Lugo et Ourense, dans la partie nord-ouest de l'Espagne. La proposition porte sur un site d'une superficie totale de 306 534,77

hectares, dont une aire centrale de 53 237 hectares, une zone tampon de 51 250 hectares et une zone de transition de 202 048 hectares.

112. Site d'une grande beauté naturelle et doté d'un riche patrimoine culturel, la réserve de biosphère proposée s'étend de part et d'autre du canyon du Sil et de la rivière Miño, l'un des principaux cours d'eau de la Galice. Son altitude varie entre 105 mètres et 1 641 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. Dans la classification des climats de Köppen-Geiger, la région est dite tempérée. Néanmoins, la topographie variée des vallées, des dépressions tertiaires et des contreforts montagneux se traduit par toute une gamme de microclimats. Les écosystèmes dominants sont l'arbustaie, les forêts de feuillus et les agroécosystèmes.
113. Les différents écosystèmes offrent des habitats à de nombreuses espèces endémiques et menacées, de sorte qu'il apparaît important de renforcer les stratégies de conservation de la biodiversité. Plusieurs espèces invasives exotiques sont également présentes dans la zone. À cet égard, la désignation de la réserve de biosphère serait un atout, donnant aux autorités et institutions compétentes, et aux programmes pertinents des moyens de collaborer à l'application de méthodes permettant de lutter activement contre ces espèces invasives. La zone proposée abrite 1 214 espèces de flore vasculaire, représentant 52,7 % de l'ensemble de la diversité florale de la Galice, ainsi que 277 espèces de faune, dont la plupart sont déjà conservées dans des zones protégées de divers niveaux.
114. Une population estimée à 75 203 habitants vit sur le site proposé. Les principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage, l'accent étant mis sur l'équilibre et l'harmonie entre écosystèmes et agrosystèmes. Le tourisme et l'écotourisme contribuent aussi au développement économique de la zone. De plus, les recherches et les activités éducatives consacrées à la conservation et à la gestion durable de la zone se sont récemment multipliées.
115. La proposition inclut un géoparc mondial UNESCO, six sites Natura 2000 et plusieurs autres aires naturelles protégées. Au-delà de ses attributs naturels, le site Riberia Sacara e Serras do Oribio e Courel possède également un riche patrimoine culturel, notamment des grottes et abris sous roche, des pétroglyphes, des mégalithes, des établissements anciens, des monastères, des églises et des ponts. Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, inscrits par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial en 1993, traversent la réserve de biosphère proposée, témoignant de la très grande valeur culturelle de la région.
116. Au niveau interrégional, le site proposé prolongerait, à l'ouest, le corridor écologique formé par d'autres réserves de biosphère dans les monts Cantabriques et divers écosystèmes protégés sur le littoral atlantique de l'Europe.
117. Le Comité consultatif félicite les autorités nationales et locales de l'excellente qualité de leur proposition et recommande la création d'un comité et l'adoption de plans de gestion afin d'assurer la participation active de toutes les parties prenantes locales.
118. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition et a recommandé que le site **soit approuvé**.

119. Le Comité consultatif recommande aussi que les autorités s'efforcent d'établir des synergies avec d'autres sites désignés par l'UNESCO.
120. **Doi Chiang Dao (Thaïlande).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition et félicité la Thaïlande de cette nouvelle candidature, la première depuis la dernière désignation d'une réserve de biosphère en 1997.
121. La réserve de biosphère de Doi Chiang Dao proposée se situe dans le district de Chiang Dao, dans la province de Chiang Mai. Elle constitue la seule partie du territoire thaïlandais couverte d'une végétation de type subalpin, que l'on trouve aussi dans les montagnes de l'Himalaya et jusque dans la Chine méridionale.
122. L'infiltration des pluies dans les formations calcaires a creusé un certain nombre de grottes. La plus vaste et la plus importante d'entre elles est la grotte de Chiang Dao, située dans l'aire centrale. Cette grotte doit sa renommée au fait qu'elle abrite un temple bouddhiste de style du Lanna, où la légende de Chao Luang Chiang Dao trouve son origine, et est donc révéérée comme un lieu sacré. De nombreux ruisseaux souterrains convergent pour former la rivière Ping à l'est du site proposé.
123. Un autre trait remarquable du site est le système d'irrigation traditionnel utilisant la force de gravité appelé *maung fai*, dont de nombreux exemples se sont perpétués à travers les pratiques et connaissances locales pendant plus de 800 ans.
124. Le site proposé est une destination écotouristique proposant des activités naturelles et culturelles dans la grotte de Chiang Dao et à proximité des sources chaudes de Yang Pu Toh, et l'observation d'oiseaux (martins-pêcheurs tachetés, par exemple) le long de la rivière Mae Kong, ainsi que de la voûte céleste, notamment la Voie lactée, de nuit.
125. Les aires centrales, qui représentent 41,92 % de la superficie totale, sont strictement protégées, comme le sanctuaire de flore et de faune de Chiang Dao, depuis plus de 40 ans. L'extrémité nord-ouest de l'aire centrale, qui n'est entourée ni par une zone tampon ni par une zone de transition, jouxte le parc national de Pha Daeng.
126. Les zones tampons consistent principalement en forêts secondaires et espaces reboisés, se rattachant au sanctuaire de flore et de faune de Chiang Dao, à la réserve forestière nationale de Chiang Dao et à des aires visées par la réforme agraire. Ces zones sont réservées à des activités économiques respectueuses de l'environnement.
127. L'une des deux zones de transition se situe à la limite est du site, et l'autre est entourée par la section occidentale des zones tampons. Toutes deux sont administrées par les autorités régionales et locales.
128. Le Comité consultatif prend acte de la compatibilité du cadre de gestion de la réserve de biosphère avec les plans existants concernant les districts, les sous-districts et le sanctuaire. Un projet de plan de gestion définissant dans leurs grandes lignes les activités prévues et le budget pour les 10 années qui suivront la désignation de la réserve de biosphère, et indiquant le calendrier d'élaboration d'un plan de gestion intégrée détaillé, a été établi.

129. Le Comité consultatif a pris note de la politique d'accès payant aux services écosystémiques qui est appliquée dans la zone tampon méridionale. Un village forestier, Ban Pang Ma-O, vend une marque de café cultivé sous ombrage dont les emballages informent le consommateur que son achat contribue à préserver la forêt qui régule les eaux alimentant la rivière Ping.
130. Le Comité consultatif a également noté que le site proposé est un bon modèle de gestion des impacts liés aux visiteurs, et peut donc être une référence pour d'autres écosystèmes fragiles confrontés au tourisme. Le sommet de Doi Luang Chiang Dao et les champs d'opium attiraient autrefois un grand nombre de touristes, mais seules les visites motivées par des recherches écologiques sont à présent autorisées au sommet, et elles donnent lieu à des contrôles stricts et à des mesures de précaution. Le sommet est lui aussi bien entretenu et affiche zéro déchet.
131. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales de cette proposition et a recommandé que le site **soit approuvé**. Selon le dossier de candidature, une extension du sanctuaire de Chiang Dao dans la partie ouest des zones tampons est en cours. Le Comité consultatif recommande donc que le zonage du site soit adapté en conséquence, une fois cette extension terminée.
132. **Kon ha Nung (Viet Nam)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition du Viet Nam.
133. Le site de Kon ha Nung s'étend sur les hauts plateaux du centre du Viet Nam, appelés « toit de l'Indochine », dont le pic culminant atteint une altitude de plus de 1 700 mètres. Deux sites protégés au niveau national, d'une superficie totale de 57 439,83 hectares, constituent les aires centrales de la réserve de biosphère proposée : le parc national de Kon Ka Kinh et la réserve naturelle de Kon Chu Rang. L'un et l'autre se trouvent sur le territoire de la province de Gia Lai.
134. Le site proposé accueille des espèces rares et se caractérise par sa très forte biodiversité. Le parc national de Kon Ka Kinh (première aire centrale) a été créé afin de protéger des espèces rares et endémiques, parmi lesquelles le passereau de Kon Ka Kinh (*Garrulax konkakinensis*), des mammifères rares tels que *Megamuntiacus vuquangensis*, *Muntiacus Truongsonensis* et *Pygathrix nemaeus*, et d'autres espèces animales. Le douc à pattes grises (*Pygathrix cinerea*) est un primate rare et endémique du Viet Nam, classé comme espèce en danger critique d'extinction, dont un millier seulement d'individus vivent à l'état sauvage. Le parc national de Kon Ka Kinh abrite aussi la plus large population de douc langur du Viet Nam, soit quelque 250 individus. La réserve naturelle de Kon Chu Rang (seconde aire centrale) fait partie de la zone d'oiseaux du plateau de Kon Tum et est reconnue comme l'une des aires de protection de l'avifaune endémique les plus importantes du Viet Nam.
135. La zone tampon, d'une superficie de 152 693,98 hectares, est clairement définie et comprend le territoire entourant les aires centrales ou adjacent à elles, sur lequel seules les activités non contraires aux objectifs de conservation sont autorisées. Elle concentre diverses formes de mise en valeur des terres et différents types de forêts protégées dont des parcelles sont allouées individuellement aux ménages locaux par contrat (entre le parc national et ces derniers).

136. Le site proposé présente une vaste zone de transition d'une superficie de 203 377,86 hectares. Des activités y sont mises en œuvre en vue d'offrir à la population locale des moyens de subsistance durables et de réduire ainsi la pression sur la réserve naturelle. Il s'agit notamment de projets de développement agricole technologiquement avancés, de boisement, d'écotourisme et de tourisme culturel, à quoi s'ajoute le Festival de la culture des gongs des hauts plateaux centraux.
137. Le Comité consultatif a relevé une sérieuse incohérence concernant la superficie totale de la zone proposée, indiquée comme étant de 13 511,67 hectares au lieu de 413 511,67 hectares. Il a donc demandé que le dossier soit rectifié sur ce point.
138. Le développement durable du site proposé repose sur les savoirs traditionnels des communautés locales, notamment des autochtones, concernant certaines techniques de production, l'organisation sociale et l'identité culturelle, en particulier les savoirs populaires (*pon đik-pon đing* ou *ponđíp-ponring*), et les connaissances relatives au travail et à la production, ainsi qu'à la société. Le Comité populaire de la province de Gia Lai a élaboré des politiques de répartition des terres, d'allocation de parcelles de forêt aux ménages, d'accès payant aux services écosystémiques forestiers et de développement d'un écotourisme soucieux de la conservation de la nature qui sont considérées comme appropriées pour ce territoire.
139. Les habitants de Gia Lai vivent principalement de la riziculture. La principale culture est le riz de montagne, mais le riz de rizière inondée est également cultivé, quoique dans une moindre mesure. Outre les travaux agricoles, les habitants élèvent du bétail et de la volaille pour être autosuffisants et se procurer des biens de première nécessité par voie de troc. Cette économie changeante est associée à la chasse et à la cueillette. Les hommes chassent et posent des pièges dans la forêt, et pêchent poissons et crevettes dans les lagons, les lacs, les cours d'eau et les torrents. Les femmes cueillent des légumes, des pousses de bambou et des fruits de la forêt, et ramassent des crabes, des escargots et des moules.
140. Le Comité consultatif a noté que la structure de gouvernance du site proposé prévoit la participation à la gestion de la réserve de biosphère d'un ensemble approprié d'autorités publiques, de représentants des communautés locales et d'intérêts privés.
141. Toutes les activités présentes dans les aires centrales proposées sont coordonnées par le Conseil de gestion du Département de la protection des forêts, les zones concernées étant la propriété du parc national. Le Directeur du Département de l'agriculture et du développement rural sera aussi Vice-Président permanent du Conseil de gestion de la réserve de biosphère. Les conseils de gestion du parc national et de la réserve naturelle joueront un rôle essentiel au sein de ce dernier.
142. Le Comité prend note de ce que les autorités nationales ont présenté un aperçu détaillé du plan de gestion et un calendrier fixant à fin 2021 la finalisation de ce dernier, si le site était approuvé.
143. Le Comité consultatif a félicité les autorités vietnamiennes de cette proposition et a recommandé que le site **soit approuvé**.

144. **Nui Chua (Viet Nam).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette nouvelle proposition soumise par le Viet Nam.
145. Le site proposé inclut les aires terrestres et marines de la province de Ninh Thuan, dans le Centre du Viet Nam, et se situe à l'extrémité de la chaîne des Truong Son où les conditions climatiques sont sévères : fort ensoleillement, chaleur, aridité et précipitations minimales. Le site proposé est un exemple représentatif de biodiversité du fait de sa mosaïque riche et variée d'écosystèmes caractéristiques de la partie méridionale du centre du Viet Nam, de sa végétation semi-aride unique, de ses plages où pondent les tortues de mer et de ses récifs coralliens.
146. La population totale est de 447 162 habitants, y compris les principaux groupes ethniques – Kinh, Cham, Raglai, Hoa, Tay, Nung et Muong – dont chacun perpétue sa culture, une tradition architecturale reflétant ses particularités artistiques et religieuses, et de nombreux rites et grands festivals.
147. Les aires centrales et les zones tampons ont été conçues en fonction du système du parc national de Nui Chua, l'une des 200 aires écologiques d'importance mondiale qui forment ce que le WWF appelle la chaîne annamitique. La faune de mammifères du parc national est très précieuse, étant donné la rareté de nombre de ces espèces dans le monde. Les premières statistiques montrent que jusqu'à 25 des 83 espèces de mammifères répertoriées aujourd'hui sont classées comme vulnérables, menacées ou en danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN, notamment le douc à pattes noires (*Pygathrix nigripes*) et le chevrotain à dos argenté (*Tragulus versicolor*).
148. Les aires centrales terrestres et marines sont des parties du parc national Nui Chua strictement protégées et devant faire l'objet d'un travail de restauration écologique, et elles sont inhabitées.
149. Les zones tampons sont aussi des parties du parc national, adjacentes aux aires centrales, où sont autorisées des activités économiques respectueuses de l'environnement (agriculture, pêche, tourisme, etc.) menées conformément aux règles spéciales de gestion des zones forestières et marines protégées.
150. La zone de transition accueille des activités économiques régionales nombreuses et variées. Étant donné toutefois que la réserve de biosphère proposée doit être gérée conformément au plan directeur de la province de Ninh Chuan et au plan de conservation et de développement du parc national de Nui Chua, aucune zone de transition n'a été définie au nord et au nord-est de la zone tampon, où ces plans ne s'appliquent pas.
151. Le Comité consultatif a noté que six agences d'écotourisme locales opèrent dans les zones tampons et la zone de transition. Selon la politique d'accès payant aux services écosystémiques forestiers, les recettes perçues par ces entreprises servent à financer la protection de la forêt et l'amélioration des conditions de vie de la population locale.
152. Le Comité consultatif a également pris acte de ce que le Comité populaire de la province de Ninh Thuan prévoit de créer un conseil de gestion de la réserve de biosphère de Nui Chua, une fois celle-ci approuvée. Il a noté qu'un plan détaillé, assorti d'un calendrier prévoyant la création dudit conseil de gestion, dont il précise la

structure de gouvernance, et la création d'un conseil consultatif pour la réserve de biosphère proposée, a été présenté.

153. Un projet de plan de gestion de la réserve de biosphère pour 2021-2025 a été élaboré au cours de réunions des parties prenantes. Il a été soumis en annexe du dossier de candidature. Ce plan de gestion sera compatible avec le plan de conservation et de développement du parc national de Nui Chua (2013-2020) et le plan directeur de développement socioéconomique de la province de Ninh Thuan (jusqu'en 2020), et intégré à ces derniers. Le Comité consultatif a observé que le projet de plan de gestion de la réserve de biosphère était bien structuré et avait été produit en étroite concertation avec les parties prenantes.
154. Le Comité consultatif a observé que les autorités de la province de Ninh Thuan s'étaient montrées très intéressées par des équipements énergétiques tels qu'éoliennes, parcs solaires ou centrales hydroélectriques de pompage-turbinage, et envisageaient de s'en doter. À cet égard, le Comité consultatif recommande vivement que, dans le cas où il serait prévu de construire des équipements ou centrales d'énergie à l'intérieur ou à proximité du site proposé, les autorités à l'origine de la proposition prennent des mesures pour prévenir ou résoudre tout conflit éventuel pouvant avoir des effets négatifs sur la conservation de l'écosystème (en procédant par exemple à des évaluations d'impact environnemental).
155. Le Comité a recommandé également de procéder à une évaluation de la capacité de charge en matière de tourisme des aires centrales, où le nombre de visiteurs a fortement augmenté, et de prendre les mesures requises pour créer les conditions d'un tourisme durable.
156. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales de cette proposition et a recommandé que le site **soit approuvé**.
157. **Dépression lacustre d'Uvs (Mongolie/Fédération de Russie)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition de réserve transfrontière présentée conjointement par la Mongolie et la Fédération de Russie.
158. La réserve de biosphère transfrontière qu'il est proposé de créer en Mongolie et en Fédération de Russie regrouperait les deux réserves de biosphère déjà désignées en 1997, lesquelles représentent des biomes majeurs de l'Eurasie orientale, et plusieurs zones protégées qui leur sont adjacentes, comme suit :
 - du côté mongol, la réserve de biosphère du bassin d'Uvs Nuur, comprenant quatre aires protégées d'État (Uvs Nuur, Altan Els, Tsagaan Shuvuut et Turgén Uul), et la réserve naturelle de Tesiin Gol seraient incluses dans la réserve transfrontière proposée ;
 - du côté russe, la réserve transfrontière proposée comprendrait la réserve de biosphère d'Ubsunorskaya Kotlovina, qui regroupe cinq *zapovedniks* (Oubsu-Nour, Mongoun-Taïga, Oroukou-Chinaa, Aryskaçnyg, Yamaalyg), plus les deux *zapovedniks* d'Oular et de Tsougeer Els.

159. La dépression lacustre d'Uvs se situe au centre de l'écorégion Altaï-Saïan qui figure sur la liste Global 200, et dont les conditions naturelles, relativement bien préservées, soutiennent plus de 90 % des écosystèmes importants et de la biodiversité de la planète. Ces aires sont également d'une importance vitale pour la conservation de la nature et de l'environnement (selon la description qu'en donnent les documents juridiques russes), tandis que le caractère unique du bassin et la diversité des zones naturelles sur un territoire restreint en accroissent la rareté.
160. Les parties centrales de la réserve transfrontière proposée couvrent 125 893,09 hectares. Elles ont pour objet de protéger l'habitat principal ou les aires de reproduction de l'argali, de la panthère des neiges, de l'ibex de Sibérie et d'autres mammifères, ainsi que d'oiseaux migrateurs, de la présence perturbante de l'homme et du bétail domestique.
161. La superficie totale des zones tampons de la réserve transfrontière proposée est de 1 115 880,41 hectares, et comprend les zones tampons situées du côté russe et les zones protégées mongoles dont l'utilisation est limitée. Elles constituent les principales aires de peuplement de l'argali et de la panthère des neiges, où se trouvent des sources d'eau, et d'importantes aires de distribution d'autres espèces menacées de faune et de flore.
162. La zone de transition s'étend sur 1 000 339,2 hectares et offre de possibles habitats et corridors à des espèces menacées.
163. L'organe de coordination de la réserve transfrontière de la dépression lacustre d'Uvs sera la Commission mixte mongolo-russe pour l'aire transfrontière protégée, créée par décret par les ministères compétents des deux pays en vertu d'un accord intergouvernemental signé par la Mongolie et la Fédération de Russie le 31 mai 2011. La Commission mixte sera responsable de tous les aspects de la gestion.
164. Le Comité consultatif a noté que le plan de gestion commun de l'aire transfrontière protégée de la dépression lacustre d'Uvs (2018-2022) a été élaboré à la lumière des résultats du premier plan de gestion commun (2010-2015), et des recherches et activités de surveillance continue menées dans la région. Le Comité a relevé également que le plan de gestion commune comprend une stratégie et des activités de communication.
165. Le Comité consultatif a noté par ailleurs que le plan de gestion de la réserve transfrontière proposée repose sur sept objectifs stratégiques. À chacun d'entre eux correspondent des buts particuliers liés à une série d'activités. Le Comité consultatif relève toutefois l'absence de dispositions qui contribueraient directement à la promotion des modes de vie nomades. Des mesures visant une meilleure intégration du pastoralisme renforceraient la fonction de développement de la réserve transfrontière proposée.
166. Le Comité a accueilli favorablement la vision décrite dans le plan de gestion, selon lequel la réserve transfrontière proposée doit « devenir une région modèle en matière de coopération entre les deux pays et de développement durable, où la biodiversité de l'écosystème est protégée et le patrimoine culturel et historique préservé ».

167. Le Comité a salué le caractère participatif du processus d'élaboration de la proposition conjointe, qui a donné lieu à un certain nombre d'ateliers et de réunions, et a pris acte des efforts à long terme entrepris par les deux pays pour promouvoir et favoriser la conservation d'un espace naturel transfrontière.
168. Le Comité a noté également que, du fait des contraintes imposées par la COVID-19, les parties prenantes s'étaient concertées principalement en ligne depuis le début de 2020.
169. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales de la grande qualité de leur proposition et a recommandé que la réserve de biosphère transfrontière de la dépression lacustre d'Uvs **soit approuvée**.
170. Le Comité consultatif a en outre encouragé les autorités mongoles et russes à concevoir et mettre en œuvre des activités propres à assurer pleinement la fonction de développement de la réserve transfrontière proposée.
171. **Réserve de biosphère Mur-Drave-Danube commune à cinq pays (République de Croatie, Hongrie, République de Serbie, République de Slovaquie, République d'Autriche)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition de réserve de biosphère transfrontière, la première qui réunisse cinq pays.
172. La réserve de biosphère transfrontière Mur-Drave-Danube proposée par cinq pays regroupe cinq réserves de biosphère : la réserve de biosphère transfrontière Mur-Drave-Danube (République de Croatie et Hongrie), la réserve de biosphère Bačko Podunavlje (République de Serbie), la réserve de biosphère de la Mur (République de Slovaquie) et la basse vallée de la Mur (République d'Autriche). La réserve transfrontière proposée a une superficie totale de 931 820 hectares.
173. La zone comprend le système fluvial naturel le plus vaste et le mieux préservé d'Europe centrale. Part importante de la ceinture verte européenne, le complexe Mur- Drave-Danube forme un ensemble vital et dynamique de voies d'eau reliées entre elles sur environ 600 kilomètres au sein du bassin du Danube. Il arrose un ensemble cohérent de 13 grandes zones protégées, jouissant de différents régimes de protection, qui met en relief ses valeurs écologiques et représente environ 2,5 % de l'aire totale du réseau Natura 2000 dans les cinq pays.
174. Couvrant une superficie de près d'un million d'hectares et s'étirant sur 700 kilomètres, la réserve transfrontière proposée forme l'écosystème fluvial le plus vaste, le plus cohérent et le plus dynamique de toute l'Europe. La réserve transfrontière proposée joue un rôle essentiel pour la survie des habitats et espèces caractéristiques, et les populations locales bénéficient grandement de ses nombreux services écosystémiques. En pensant au niveau global et en agissant à l'échelon local, les États concernés entendent œuvrer de concert pour une gestion harmonisée de cette réserve transfrontière, de façon à proposer des pratiques exemplaires qui soient un modèle de coopération internationale en matière de gestion d'un bassin fluvial. La réserve transfrontière repose sur la confiance mutuelle et la collaboration de tous les États concernés et sur la participation transsectorielle de l'ensemble des parties prenantes et des communautés locales. S'agissant des dimensions historiques de la région, la réserve transfrontière proposée est également conçue pour jeter des ponts entre les

populations humaines et la nature. Le multiculturalisme est une autre valeur unique de cette réserve qui, en tant que première réserve de biosphère gérée par cinq pays, serait un symbole d'unité.

175. La réserve transfrontière proposée aura pour objectif d'assurer, par des efforts conjoints, la conservation, la restauration et la mise en valeur avisée de la Mur, de la Drave et du Danube, ainsi que de leurs écosystèmes.
176. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition détaillée de réserve transfrontière commune à cinq pays et recommande que le site **soit approuvé**.

Nouvelles propositions de désignation recommandées pour approbation sous réserve d'informations complémentaires

177. **Mont Penang (Malaisie)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette nouvelle proposition de la Malaisie. Il a noté qu'un premier dossier de candidature avait été soumis en 2016 par Habitat Penang Hill, une société commerciale privée spécialisée dans l'écotourisme, en étroite collaboration avec les autorités de l'État de Penang. Ces dernières ont ensuite chargé la Penang Hill Corporation (PHC) de gérer en leur nom le projet de candidature.
178. Penang est une des destinations touristiques les plus fréquentées de Malaisie et le site proposé est particulièrement prisé en raison de ses nombreuses attractions naturelles, historiques et culturelles. La zone accueille aussi des activités économiques traditionnelles fondées sur l'agriculture à petite échelle et la pêche artisanale.
179. Le mont Penang se présente comme un ensemble de crêtes étroites, ramifiées et en pente raide, avec des sommets secondaires, parmi lesquels on dénombre plusieurs monts : Laksamana Hill, Tiger Hill, Government Hill, Flagstaff Hill (point culminant à 833 mètres) et Western Hill. Le relief est varié, depuis le complexe de hautes montagnes qui occupe les parties septentrionale, centrale et méridionale de l'île de Penang, jusqu'aux terres basses et plates de l'est et de l'ouest. L'île offre aussi une mosaïque de paysages urbains, agricoles et naturels, où se trouvent des habitats terrestres et marins.
180. Le site proposé comprend des terres basses vierges et couvertes de végétation persistante et des forêts pluviales de diptérocarpacées entourées de fermes communautaires cultivant légumes, épices et arbres fruitiers, et des étendues marines qui se prêtent à des activités de pêche artisanale de faible impact.
181. Les aires centrales occupent 6 304 hectares et se composent de quatre éléments principaux : le parc national de Penang (aire terrestre et aire marine), un ensemble de six réserves forestières permanentes et plusieurs bassins de drainage et barrages. Toutes sont protégées par la loi et gérées en tant que parc national ou réserve forestière permanente.
182. La zone tampon terrestre est faite de bandes de 50 mètres de large situées dans les zones protégées le long des limites de l'aire centrale terrestre. La zone tampon marine borde sur 0,5 mille nautique (environ 926 mètres) le littoral de l'aire centrale marine. La superficie totale des zones tampons est de 2 213 hectares, soit 526 hectares pour

la partie terrestre et 1 687 hectares pour la partie marine. Le statut juridique des zones tampons est lié à celui des aires centrales qu'elles entourent. Les zones de transition occupent principalement l'aire des bassins de drainage et une bande de 0,5 mille nautique (environ 926 mètres) à l'extérieur de la zone tampon marine. En 2016, a été établi un plan spécial pour la zone du mont Penang, définie comme une destination touristique unique et un habitat de montagne durable se situant dans la partie sud-est de la zone de transition (468,38 hectares).

183. Le Comité consultatif a noté que les zones tampons proposées, en particulier les bandes de terre de 50 mètres de large, ne se différencient en rien des aires centrales adjacentes du point de vue du régime juridique, du système de gestion et des activités, et n'apparaissent pas suffisamment larges pour remplir correctement leur fonction de zones tampons de la réserve de biosphère.
184. Le Comité consultatif a fait également observer que le site iconique de Penang Hill (mont de la Bannière) attire plus de 1,6 million de visiteurs par an, qui empruntent pour la plupart un funiculaire. De 2015 à 2017, les jardins botaniques de Penang ont reçu en moyenne quelque 700 000 visiteurs par an, tandis que le parc national de Penang en accueillait plus de 100 000 chaque année.
185. La préparation du plan d'action pour la future réserve de biosphère du mont Penang est en cours et le formulaire de candidature et les informations additionnelles présentent un aperçu et une description détaillés du processus. Le plan sera élaboré dans l'année qui suivra la désignation de la réserve de biosphère et sera révisé trois ans après sa mise en application, puis tous les cinq ans.
186. Le Comité consultatif a pris note de la longue série de recherches approfondies et variées dont a fait l'objet l'écosystème ainsi que de l'existence d'un solide partenariat public-privé pour la conservation et le développement du site proposé, y compris la proposition relative à la réserve de biosphère.
187. Le Comité consultatif a recommandé, en conséquence, que le site **soit approuvé sous réserve** de la soumission des informations ci-après au plus tard le 30 mai 2021 :
 - une description, assortie d'un calendrier, des mesures qui seront prises pour élargir les zones tampons terrestres ;
 - des informations détaillées concernant le statut juridique et les règles de gestion de la zone tampon marine et des zones de transition, et les dispositions prises pour assurer la compatibilité avec le système de zonage du Département des pêches de la Malaisie, dans lequel toutes les zones s'étendant jusqu'à cinq milles nautiques du littoral sont classées comme Zone A réservée aux pêcheurs utilisant des méthodes de pêche traditionnelles ;
 - un plan d'intégration des établissements de Teluk Bahang situés entre le parc national de Penang et la réserve forestière de Teluk Bahang, où les habitants locaux pratiquent des activités de pêche, travaillent comme guides touristiques ou tiennent des stands ou restaurants traditionnels utilisant les ressources naturelles propres au site proposé ;

- des chiffres corrects concernant les dimensions des zones, entre lesquelles subsistent des incohérences dans le dossier de candidature ; et
- une version électronique corrigée du formulaire de candidature.

188. **Mont Grand-Bogdo (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition soumise par la Fédération de Russie.
189. La réserve de biosphère proposée se situe dans la partie nord-est de la région d'Astrakhan, à proximité de Volgograd et de la frontière avec la République du Kazakhstan, et au sud-est de la plaine d'Europe orientale, dans les provinces de la basse-Volga, de type steppe désertique. Ce territoire présente un paysage semi- désertique. La réserve de biosphère proposée a une superficie totale d'environ 60 423 hectares, soit une aire centrale de 6 819 hectares, une zone tampon de 12 734 hectares et une zone de transition de 40 860 hectares, et inclut la réserve naturelle strictement protégée de Bogdinsko-Baskountchasky, le lac Baskountchak et d'autres aires d'un caractère unique revêtant un intérêt archéologique. Elle est traversée par plusieurs routes d'oiseaux migrateurs protégés en vertu de la Convention de Ramsar et abrite 230 espèces d'oiseaux appartenant à 51 familles, dont 96 espèces de passereaux, ainsi que 12 espèces de reptiles, plus de 160 taxons d'insectes et 113 espèces d'arachnides.
190. La zone de transition a une population plurinationale de 823 habitants où se mêlent entre autres Russes, Kazakhs, Ukrainiens, Tchétchènes, Tatars, Coréens et Azéris. La population permanente se compose traditionnellement d'agriculteurs et d'éleveurs. Les principaux secteurs de l'économie sont l'agriculture, y compris l'exploitation traditionnelle et médicinale des ressources naturelles, les loisirs, la conservation de la nature et les activités scientifiques et éducatives.
191. Le vaste territoire occupé par la zone tampon et la zone de transition se prêtent à des activités de préservation et de mise en valeur respectueuses des traditions et de l'environnement, propres à améliorer la situation socioéconomique de la population locale (élevage de chevaux, agriculture, artisanat), ainsi qu'à la prestation de services touristiques. Il convient de noter aussi l'importance du lac Baskountchak en tant que principale source de sel du pays depuis 1861.
192. Le Comité consultatif a noté que, bien que le tableau relatif à la population indique que la zone tampon est inhabitée, le texte descriptif accompagnant le schéma de zonage mentionne une population de 200 habitants. Le Comité consultatif a pris acte avec satisfaction de la création d'un comité scientifique et technique, et a noté que le plan de gestion, bien que non fourni, doit être finalisé une fois la réserve de biosphère approuvée.
193. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé sous réserve** de la soumission des informations ci-après, au plus tard le 30 mai 2021 :
- un projet de plan de gestion ou de politique, ou un cadre détaillé concernant ledit plan, accompagné de documents prouvant que ce projet a été conçu de manière participative ; et

- des éclaircissements concernant le chiffre exact de la population humaine dans la zone tampon.
194. **Basse vallée de l'Amou-Daria (Ouzbékistan).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition et a félicité les autorités ouzbèques de leurs efforts pour soumettre la candidature d'une deuxième réserve de biosphère dans leur pays.
 195. La réserve de biosphère d'État de la basse vallée de l'Amou-Daria proposée se situe dans la partie septentrionale du cours inférieur du fleuve Amou-Daria, à environ 220 kilomètres de l'ancienne rive de la mer d'Aral. Les caractéristiques physiogéographiques du bassin inférieur de l'Amou-Daria contrastent avec les déserts sablonneux et pierreux environnants. Sur le plan administratif, le site couvre le territoire des districts d'Amou-Daria et de Beruniy, dans la République de Karakalpakstan.
 196. Le site proposé est l'une des plus vastes aires de forêts *tugay* naturelles d'Asie centrale qui, de manière générale, sont un écosystème unique et menacé. La zone est un important habitat de flore et de faune, et présente la plus forte biodiversité des régions désertiques de l'Asie centrale. Les aires centrales font également fonction d'environnement protégé pour le cerf de Boukhara (*Cervus hanglu bactrianus*), une espèce menacée qui a pour habitat naturel les forêts riveraines de l'Asie centrale.
 197. Les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée sont les suivants : conserver et restaurer les paysages naturels et les espèces animales et végétales, en particulier celles qui sont rares et menacées, des forêts *tugay*, ainsi que d'autres éléments et complexes naturels caractéristiques des forêts riveraines de l'Asie centrale ; améliorer son statut environnemental ; assurer l'utilisation durable des ressources naturelles et le bien-être social de la population ; étudier les processus naturels ; et promouvoir l'éducation, l'enseignement et la formation en matière d'écologie.
 198. Le site proposé a une superficie totale de 68 717,8 hectares. Les aires centrales (11 568,3 hectares) bénéficient d'un régime de protection strict et ont pour fonction principale la préservation des forêts *tugay* et des éléments et complexes naturels qui leur sont associés dans la réserve de biosphère proposée.
 199. Les zones tampons (6 731,4 hectares) incluent des espaces forestiers et des corridors écologiques. Des activités agricoles durables, la cueillette de plantes médicinales et comestibles (telles que des légumes), la construction de certains types de bâtiments, les loisirs et l'écotourisme, et autres activités ayant des fonctions de développement ou un caractère logistique, y sont autorisées.
 200. La zone de transition (50 418,1 hectares) est destinée à une utilisation durable des ressources naturelles et comprend des terres agricoles, des établissements et des entreprises industrielles. Y sont également autorisés des sites expérimentaux ayant pour objet de tester des technologies durables, ainsi que des sites de démonstration de mise en valeur durable des terres qui remplissent des fonctions logistiques.
 201. La population de la réserve de biosphère proposée est de 107 513 habitants. Les aires centrales sont inhabitées, et on dénombre 34 950 résidents permanents dans les

zones tampons et 72 463 dans les zones de transition. Le Comité consultatif a noté que les zones tampons sont assez densément peuplées.

202. Le Plan de gestion de la réserve de biosphère (2021-2025), qui sera juridiquement contraignant après l'approbation de la réserve de biosphère, a été établi après examen d'un plan de gestion antérieur et à la lumière de documents récents, dont divers rapports et évaluations (notamment sur les services écosystémiques) produits par des organismes opérant sur le site ou dans le cadre de projets qui y sont menés.
203. La réserve de biosphère de la basse vallée de l'Amou-Daria proposée sera propriété de l'État et gérée en tant que telle par un organisme gouvernemental.
204. Un conseil de coordination chargé de veiller à la consultation des parties prenantes et à leur participation à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère a été créé. Une commission composée de représentants des pouvoirs publics a également été créée par les organes de gestion de la réserve proposée et les *khokims* (dirigeants/chefs communautaires locaux) des zones de transition afin d'associer la population aux activités de la réserve. La commission a autorité pour intervenir dans la résolution des problèmes relatifs à l'amélioration des activités de protection et de développement dans la réserve de biosphère. Les commissions publiques, l'organe de gestion de la réserve et les autorités locales (*khokims* de la région et des districts) ont élaboré un programme visant à mettre en œuvre la Stratégie nationale ouzbèke de conservation de la biodiversité pour 2019-2028 et en suivent l'application.
205. Le Comité consultatif a reconnu la très grande qualité de la proposition. Toutefois, il a noté que certains points concernant le zonage ne sont pas clairs. Selon le plan de zonage, l'aire centrale n'est pas systématiquement ceinturée par une zone tampon assurant sa protection.
206. Le Comité consultatif a recommandé en conséquence que le site **soit approuvé sous réserve** de la soumission des informations ci-après, au plus tard le 30 mai 2021 :
 - des éléments confirmant que les aires centrales sont entourées de zones tampons suffisantes pour jouer leur rôle de protection et un plan de zonage révisé en conséquence ; et
 - des éclaircissements concernant la population relativement dense des zones tampons.

Nouvelles désignations recommandées pour un examen différé

207. **Monts Oural de la Vichera (Fédération de Russie)**. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition soumise par la Fédération de Russie.
208. Le territoire de la réserve de biosphère proposée est situé dans l'extrême nord-est du bassin de la Kama, sur le cours supérieur de la rivière Vichera, dans les flancs ouest de la partie septentrionale des montagnes de l'Oural. En ce qui concerne le relief, le site proposé se divise en deux : des collines à l'ouest et des montagnes à l'est. L'ensemble du site occupe une superficie totale de 600 008 hectares.

209. La population totale ne s'élève qu'à 150 habitants, ce qui représente la densité de population la plus faible de la région avec moins de 0,01 habitant/kilomètre carré. Le centre de la zone de peuplement est le village de Wels, qui a été établi il y a plus de 100 ans à la suite de l'installation d'une fonderie. Ce territoire jouit d'une grande diversité, puisqu'il compte plus de 10 ethnies, dont des Mansis – un petit groupe autochtone installé au nord de la réserve –, bien que la population soit majoritairement constituée de Russes (environ 90 %). Les groupes ethniques ont globalement conservé leurs traditions culturelles (y compris l'artisanat, le folklore et d'autres formes de créativité) et célèbrent les fêtes nationales et religieuses (orthodoxes). La population qui réside à demeure dans la zone de transition pratique l'agriculture (culture, élevage) ainsi que la chasse, la pêche et la cueillette (noix, champignons, baies) au gré des saisons. Une grande partie de la population participe à l'organisation de l'écotourisme (village).
210. La réserve de biosphère proposée a essentiellement pour but de maintenir un équilibre stable entre trois objectifs capitaux : la préservation de la biodiversité, la promotion du développement économique et la sauvegarde de valeurs culturelles et historiques locales. Le site proposé a pour ambition de devenir un centre environnemental, socioéconomique, culturel et éducatif afin de favoriser le lancement de nouvelles activités durables ; de faire renaître la culture des populations autochtones du nord de l'Oural ; d'attirer des financements supplémentaires au profit de l'économie régionale ; et d'instaurer un climat globalement plus favorable aux investissements.
211. Le Comité consultatif a remarqué que le zonage ne respectait pas les critères, notamment en l'absence de zone tampon au nord et à l'est, et en raison d'autres éléments incohérents relevés sur les cartes qui avaient été soumises. En outre, il a constaté que la population était très clairsemée et s'est demandé si la fonction de développement pourrait être convenablement assurée. Il a également relevé l'ancienneté du plan de gestion, qui remontait aux années 1990, le manque d'informations sur le financement et l'absence d'approche participative.
212. Le Comité consultatif a donc recommandé que cette proposition soit **différée**.
213. **Escarpement du Bas-Zambèze (Zambie) – nouvelle proposition.** Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales pour leurs efforts sans relâche en vue de faire inscrire la première réserve de biosphère du pays.
214. Avec une superficie totale de 7 406 383,49 hectares, la réserve de biosphère proposée possède une aire centrale de 281 541,37 hectares, une zone tampon de 4 924 253,34 hectares et une zone de transition de 2 200 588,78 hectares. L'aire centrale, qui englobe le parc national du Bas-Zambèze et la confluence des rivières Chongwe et Chindulwe, abrite un écosystème aquatique unique grâce à la présence d'un bassin versant composé des rivières Chikongwe, Chindulwe, Mwambashi, Nyampande et Ckakwenga ainsi du fleuve Zambèze.
215. Le site inclut la frontière internationale entre la Zambie et le Zimbabwe ainsi qu'une zone de conservation transfrontière renfermant le site du patrimoine mondial de Mana Pools (Zimbabwe), qui fait également partie de la réserve de biosphère de la moyenne vallée du Zambèze. La zone tampon est constituée des zones d'aménagement

cynégétique de Luano, de Chiawa, de Refunsa et de l'ouest de Petauke. La zone compte une population totale de près de 1,8 million d'habitants, dont les principales activités économiques sont l'agriculture de subsistance (céréales, légumes et épices), la pêche, l'apiculture et l'aquaculture.

216. Le Comité consultatif s'est félicité de la diversité culturelle (17 groupes ethniques) et biologique de la zone ainsi que des longues consultations menées par les autorités à la lumière des observations qu'il avait formulées en 2019 à propos du précédent dossier de proposition d'inscription, en particulier concernant la modification du zonage du site proposé et la localisation du projet de mine de cuivre dans la zone de transition ; la proposition faite par Mwembeshi Resources Limited de créer un fonds pour l'environnement afin de favoriser la préservation de la biodiversité au sein de la zone ; et le développement des infrastructures au profit de la population.
217. Le Comité consultatif a constaté que le plan de gestion générale du parc national tenait compte de la forte probabilité que le projet d'exploitation minière aboutisse. Il a fait observer que dans son courrier en date de septembre 2020, le Département du cadastre minier indiquait que le Ministère des mines ne pouvait nier l'intention réitérée de Mwembeshi Resources Limited de concrétiser le projet d'extraction de cuivre pour une période de 25 ans, comme la concession accordée par le gouvernement en 2011 l'y autorisait. Cependant, l'Autorité zambienne de gestion de l'environnement devait approuver l'évaluation de l'impact sur l'environnement actualisée avant que l'exploitation ne puisse commencer.
218. Compte dûment tenu de la nécessité de favoriser la coopération transfrontière entre les deux pays par le biais de la zone de conservation transfrontière ainsi que des répercussions profondes que pourrait avoir l'exploitation minière sur l'intégrité écologique et la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial de Mana Pools, le Comité consultatif a réaffirmé que les réserves de biosphère se devaient d'être des sites d'excellence qui respectaient l'intégralité des principes de protection et de développement afin d'aider les pays à parvenir au développement durable.
219. Le Comité a remarqué que le projet de mine de cuivre dans le parc national empiétait sur une partie des zones tampon et de transition, qui relevaient du statut et de la réglementation applicables aux parcs nationaux, et ce en infraction aux dispositions de l'UICN relatives aux aires protégées de catégorie II. Il a donc demandé à ce que des informations officielles soient transmises en temps voulu au Secrétariat du MAB afin de confirmer que les secteurs du parc national qui seraient exploités avaient été reclassés dans la catégorie IV de l'UICN, où l'extraction de ressources est autorisée.
220. Le Comité consultatif a donc recommandé que la proposition soit **différée** et a prié le Secrétariat du MAB de se mettre en rapport avec les autorités nationales pour organiser une visite technique de terrain sur le site proposé afin de rencontrer les principales parties prenantes, de vérifier des informations cruciales et de fournir tout le soutien nécessaire en vue de la présentation d'une nouvelle proposition d'inscription.

Extension, modification du zonage ou changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandés pour approbation

221. **Réserve de biosphère de Lauca (Chili).** Ce site participe au « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ». Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition d'extension de la réserve de biosphère de Lauca, désignée comme telle en 1981.
222. La proposition vise à étendre la superficie totale, qui est actuellement de 358 000 hectares, à 1 026 567 hectares, et ce en ajoutant de nouvelles zones tampons et de transition qui couvriraient les communes de General Lagos, de Putre et de Camarones, situées au nord-est du Chili à la frontière avec la Bolivie et le Pérou. Après l'extension, la réserve de biosphère engloberait une aire centrale de 137 883 hectares, une zone tampon de 395 045 hectares et une zone de transition de 493 639 hectares.
223. Le territoire a une altitude comprise entre 2 800 mètres et 6 343 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer et possède trois zones climatiques selon la classification de Köppen-Geiger : aride (BWh), semi-aride (BSh) et polaire (EF). Sa topographie est caractérisée par des volcans et des zones humides ainsi que par des zones de broussailles et des prairies de montagne. La région névralgique de la biodiversité des Andes tropicales couvre le territoire qu'il est proposé de désigner comme réserve de biosphère. Au sein de la réserve de biosphère, elle constitue la région la plus diversifiée et la plus riche d'un point de vue écologique, ce qui en fait un lieu emblématique à protéger en priorité.
224. Environ un tiers de la faune chilienne est présente dans cette région. Lauca abrite également des espèces endémiques ainsi que des espèces dont la conservation représente une priorité. En raison de la grande valeur écologique de la région, la réserve de biosphère existante compte déjà un site Ramsar et trois aires nationales de protection de la faune sauvage.
225. Après son extension, la réserve de biosphère accueillerait une population de 4 734 résidents permanents et de 130 résidents saisonniers. Cette population se compose de 50 familles et communautés autochtones réparties dans les trois communes. Actuellement, les principales langues parlées à Lauca sont l'aymara traditionnel et l'espagnol chilien. Selon la législation nationale, la région est classée comme une zone de développement autochtone. Ce statut vise à protéger et à renforcer le développement et le respect des peuples autochtones, de leur culture, de leur famille et de leur communauté. Les principales activités socioéconomiques, qui consistent essentiellement en l'élevage de camélidés et en l'agriculture, sont exercées par des groupes autochtones de la réserve de biosphère existante. En outre, la zone de transition accueille des activités d'extraction minière et de production d'énergie renouvelable, tandis que les trois zones proposent des activités touristiques.
226. L'extension de la réserve de biosphère donnerait à la région et à ses populations la possibilité d'approfondir un dialogue constructif et de diffuser davantage les savoirs autochtones.
227. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales et locales pour leurs efforts afin de se conformer au Cadre statutaire du RMRB, ainsi que l'administration de la réserve de biosphère pour la création d'un comité de gestion public-privé. Il a salué la forte

participation des populations autochtones à la gestion de la réserve de biosphère, puisque ce processus constituait la pierre angulaire du bon fonctionnement du site. Il a également accueilli avec satisfaction le plan de gestion biennal qui, malgré son échéance à court terme, respectait la vision du monde de la population autochtone.

228. Le Comité consultatif a donc recommandé que la proposition d'extension de cette réserve de biosphère soit **approuvée**.

229. Le Comité consultatif a également recommandé :

- de fixer des objectifs à long terme, au-delà du plan de gestion biennal actuel, afin de veiller à l'efficacité future de la réserve, en tenant compte notamment de la mobilisation des fonds nécessaires ;
- d'envisager des partenariats avec d'autres réserves de biosphère faisant participer des populations autochtones à leur système de gestion afin d'échanger les meilleures pratiques et les enseignements tirés de cette démarche ;
- de se coordonner avec des interlocuteurs boliviens afin de favoriser les synergies et/ou la conclusion d'accords de travail conjoints, compte tenu de la proximité de la frontière avec la Bolivie.

230. **Réserve de biosphère de l'Apennin tosco-émilien (Italie) – extension.** Le Comité consultatif a accueilli favorablement la proposition d'extension de la réserve de biosphère de l'Apennin tosco-émilien.

231. La proposition englobe 498 613 hectares au total, soit 275 384 hectares supplémentaires par rapport à la superficie au moment de la désignation en 2015, et regroupe 80 municipalités de 6 provinces : Modène, Parme, Reggio d'Émilie (Émilie- Romagne), Lucques, Massa-Carrara (Toscane), ainsi que La Spezia (Ligurie).

232. La population permanente s'élève à environ 378 424 habitants, soit 277 124 habitants permanents supplémentaires depuis la désignation.

233. Le site proposé abrite au moins 122 espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de poissons et d'invertébrés dont la conservation représente un intérêt communautaire. Il se trouve le long d'une frontière climatique propice à l'épanouissement d'une grande biodiversité végétale, avec au moins 260 espèces de plantes aquatiques et terrestres dont la conservation constitue un intérêt communautaire et régional.

234. Les sols sont principalement utilisés pour l'agriculture (fourrage, pâturage, céréales châtaigneraies, oliveraies, vignobles), bien que l'abattage pour la production de bois de chauffage soit également répandu. Des traditions telles que la chasse, la pêche et la cueillette de champignons, qui représentaient autrefois l'un des principaux moyens de subsistance des populations locales, relèvent maintenant surtout du patrimoine culturel et des loisirs, mais restent largement pratiquées sur l'ensemble du territoire.

235. Le processus de proposition d'extension vise à faire progresser le développement et la sensibilité culturels en vue d'encourager les populations locales à reconnaître la valeur des services écosystémiques, dont ils sont les premiers bénéficiaires, et ainsi

d'investir en faveur de la motivation et de la formation des citoyens, en particulier des jeunes. L'objectif n'est pas seulement de les encourager à demeurer sur le territoire, mais aussi de

leur ouvrir des perspectives – d'un point de vue culturel, éducatif et économique plus large – qui auraient un effet de levier sur les investissements dans le domaine de la préservation et du développement des services écosystémiques fournis par la réserve.

236. Le parc national de l'Apennin toscano-émilien ferait office d'instance de coordination et de secrétariat de la réserve de biosphère, à l'appui du comité de gestion et de l'assemblée consultative permanente, qui constituent les principaux organes décisionnaires pour toutes les questions relatives à la gestion de la réserve de biosphère.
237. Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette excellente proposition et a félicité les autorités pour la qualité de leur travail. Il a noté avec satisfaction que la désignation en 2015 avait permis de fixer un nouvel objectif, celui d'englober une superficie plus vaste et d'inciter davantage de populations locales à vivre en harmonie avec la nature. Le Comité consultatif a conclu que ce site répondait aux critères et a recommandé que l'extension soit **approuvée**.

